3 1761 11972905 1

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-260/003

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY

Communique

December 16, 1986
Toronto, Ontario

DOCUMENT 330-260-03

PLEASE NOTE

This document [illegible] Canadian [illegible] mental Conference [illegible] CICS [illegible] information [illegible] Any [illegible] contents [illegible] prohibited, [illegible] used for commercial purposes. [illegible] contents for purposes other than [illegible] information [illegible] authorization of [illegible]

Communique

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des [illegible] intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

AGREEMENT ON WHMIS REACHED [illegible] FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE [illegible] SOCIAL HEALTH AND SAFETY

Toronto, 16 December 1985 - Federal-Provincial-Territorial Ministers responsible for occupational health and safety today agreed to proceed with the implementation of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS).

The meeting today concluded discussions on the details of the agreement focussing on the Canadian [illegible] Trade Secrets Mechanism. WHMIS makes provision [illegible] the [illegible] of trade secrets by suppliers. [illegible] secret claims [illegible] workers [illegible] suppliers may appeal decisions.

The Trade Secrets Mechanism will be governed by a multi-partite board of directors having government, industry and labour representation. It will have a screening function, an appeal [illegible] and will be self-financing. There will be consultation with labour and industry on the structure and formation of the Board of Directors. The Ministers will review the process and operation of the Trade Secrets Mechanism after one year.

When implemented, WHMIS will be the first national system of this type in Canada. It is a fundamental part of the workplace right-to-know about hazardous substances in the workplace. WHMIS is designed to provide a uniform, national means of informing workers of hazards in the workplace by three means:

- comprehensive labelling of materials

- provision of data sheets containing detailed information about the properties of substances, their potential hazards, [illegible] ways and means of dealing with such hazards;

- effective training of workers and supervisors who use these substances in the workplace.

WHMIS was developed through a multi-partite process by representatives of business, labour and the federal-provincial-territorial governments. The Ministers are especially thankful to labour and industry for their participation and assistance in developing WHMIS.

AGREEMENT ON WHMIS REACHED AT MEETING OF FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY

Toronto, 16 December 1986 - Federal-Provincial-Territorial Ministers responsible for occupational health and safety today agreed to proceed with the implementation of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS).

The meeting today concluded discussions on the details of the agreement focussing on the establishment of the Trade Secrets Mechanism. WHMIS makes provision for the protection of trade secrets by suppliers. Trade secret claims will be screened and workers and suppliers may appeal decisions.

The Trade Secrets Mechanism will be governed by a multi-partite board of directors having government, industry and labour representation. It will have a screening function, an appeal process and will be self-financing. There will be consultation with labour and industry on the structure and formation of the Board of Directors. The Ministers will review the process and operation of the Trade Secrets Mechanism after one year.

When implemented, WHMIS will be the first national system of this type in Canada. It is a fundamental part of the worker's right-to-know about hazardous substances in the workplace. WHMIS is designed to provide a uniform, national means of informing workers of hazards in the workplace by three means:

- comprehensive labelling of materials;

- provision of data sheets containing detailed information about the properties of substances, their potential hazards, and ways and means of dealing with such hazards;

- effective training of workers and supervisors who use these substances in the workplace.

WHMIS was developed through a multi-partite process by representatives of business, labour and the federal-provincial- territorial governments. The Ministers are especially thankful to labour and industry for their participation and assistance in developing WHMIS.

- 30 -

CAI
ZZ
-C52

DOCUMENT: 830-260/003

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Communiqué

le 16 décembre 1986
Toronto (Ontario)

UNE RÉUNION DES MINISTRES DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX RESPONSABLES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SE SOLDE PAR UN ACCORD SUR LE SIMDUT

Toronto, le 16 décembre 1986 - Les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la santé et de la sécurité du travail ont convenu aujourd'hui d'aller de l'avant avec la mise en place du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

La rencontre d'aujourd'hui a permis de mettre au point les derniers détails de l'entente et a porté surtout sur le mécanisme des secrets de fabrication. Le SIMDUT assurera la protection des secrets de fabrication des fournisseurs. Les revendications relatives aux secrets de fabrication seront soigneusement examinées, et les travailleurs et les fournisseurs pourront en appeler de ces décisions.

Le mécanisme de protection des secrets de fabrication sera dirigé par un conseil de direction multi-partite composé de représentants des gouvernements, des entreprises et des syndicats. Ce mécanisme comprendra un processus de tamisage des revendications ainsi qu'un mécanisme d'appel et s'autofinancera. Il y aura consultation avec les syndicats et les entreprises au sujet de la structure et de la composition du conseil de direction. Les ministres évalueront le fonctionnement et le rendement du mécanisme sur les secrets de fabrication après une période d'un an.

Une fois en place, le SIMDUT sera le premier système national du genre au Canada. Il s'agit d'un élément essentiel du droit des travailleurs de savoir à quelles substances dangereuses ils sont exposés sur les lieux de travail. Le SIMDUT sera un moyen uniforme national de fournir aux travailleurs des renseignements sur les dangers sur les lieux de travail de trois façons, c'est-à-dire:

- étiquetage détaillé des substances;

- présentation de fiches de données contenant des renseignements détaillés sur les propriétés des substances, leurs risques potentiels, et les mesures à prendre face à ces risques;

- formation adéquate des travailleurs et des contremaîtres qui utilisent ces substances sur les lieux de travail.

Le SIMDUT est le fruit d'un processus multi-partite par des représentants des entreprises, des syndicats et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les ministres tiennent à souligner leur reconnaissance particulière aux syndicats et aux entreprises pour leur participation et leur assistance à la création du SIMDUT.

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT: 830-261/007

CANADIAN COUNCIL OF FOREST MINISTERS

Statement by the Honourable Len A. Simms

Newfoundland

Montreal, Quebec
January 26, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

GOOD AFTERNOON.

THIS NEWS CONFERENCE TODAY MARKS THE START OF WHAT WE BELIEVE IS THE FIRST CONCERTED EFFORT BY ALL THE PROVINCES, TERRITORIES AND THE FEDERAL GOVERNMENT TO ENSURE THAT CANADIANS FULLY UNDERSTAND AND APPRECIATE THE IMPORTANCE OF THE FOREST SECTOR TO THEIR ECONOMY AND LIFESTYLE.

AS I ANNOUNCED IN A STATEMENT LAST WEEK, WE ARE TODAY OFFICIALLY LAUNCHING A NATIONAL FOREST AWARENESS CAMPAIGN, TO BE KNOWN AS GREEN GOLD/L'OR VERT. THE FIRST PHASE OF THE CAMPAIGN, USING NATIONAL MAGAZINE AND TELEVISION ADVERTISEMENTS, WILL RUN BETWEEN NOW AND THE END OF APRIL. (IN FACT, THE FIRST COUPLE OF ADS WERE BROADCAST AND PUBLISHED LAST WEEK). THE SECOND PHASE, TO RUN FROM SEPTEMBER TO NOVEMBER, WILL BE MORE REGIONAL IN SCOPE AND WILL DEAL WITH MORE DETAILED ISSUES.

THE CCFM DEVELOPED THIS CAMPAIGN DURING THE LAST 18 MONTHS AS A RESULT OF OUR REALIZATION THAT MANY CANADIANS, ESPECIALLY URBAN DWELLERS, REALLY DO NOT UNDERSTAND THE IMPORTANCE OF THE FOREST INDUSTRY TO THIS COUNTRY.

. . . ./2

OUR BELIEF THAT THERE IS A GENERAL LACK OF UNDERSTANDING OF THE IMPORTANCE OF THE FOREST SECTOR WAS CLEARLY SHOWN IN A GALLUP POLL, WHICH WAS CARRIED OUT FOR THE PURPOSE OF MEASURING PERCEPTION OF THE FOREST SECTOR.

IT WAS SOMEWHAT STARTLING TO FIND THAT FEW CANADIANS ESPECIALLY THOSE IN THE 18-44 YEAR AGE GROUP, KNOW THAT CANADA IS THE WORLD'S LEADING EXPORTER OF FOREST PRODUCTS, WITH VALUES EQUIVALENT TO AN INCREDIBLE 22 PERCENT OF THE WORLD TOTAL.

THE POLL SHOWS US THAT A RELATIVELY SMALL NUMBER OF PEOPLE WERE AWARE THAT THE FOREST INDUSTRY IS IN FACT CANADA'S NUMBER ONE INDUSTRY IN TERMS OF ITS CONTRIBUTION TO OUR BALANCE OF TRADE. IT SHOWED CLEARLY THAT THERE WAS LITTLE KNOWLEDGE OF THE MORE THAN $30 BILLION CONTRIBUTION THAT THE SECTOR MAKES TO THE CANADIAN ECONOMY IN TERMS OF THE VALUE OF SHIPMENTS OF MANUFACTURED GOODS.

WE WERE SERIOUSLY CONCERNED THAT CANADIANS WERE NOT MORE AWARE THAT THE FOREST INDUSTRY IS THE COUNTRY'S MOST IMPORTANT BUSINESS AND A TREMENDOUS GENERATOR OF EMPLOYMENT AND WEALTH FOR RESIDENTS OF THIS COUNTRY.

. . . /3

MEANWHILE, THE NEED FOR MORE PUBLIC INFORMATION ABOUT FORESTRY AND THE FOREST INDUSTRY WAS REINFORCED STEADILY BY DISCUSSIONS THAT TOOK PLACE AT FOUR FORESTRY FORUMS HELD ACROSS CANADA AND AT THE NATIONAL FOREST CONGRESS IN OTTAWA LAST APRIL.

SPEAKER AFTER SPEAKER AT THE FOREST FORUMS -- INCLUDING THOSE FROM INDUSTRY, LABOR, THE MEDIA, ENVIRONMENTALISTS AND GOVERNMENTS ALL CALLED FOR A PUBLIC AWARENESS PROGRAM TO BE UNDERTAKEN TO TELL PEOPLE IN THIS COUNTRY ABOUT THE IMPORTANCE OF THE FOREST SECTOR.

THROUGHOUT ALL THESE DISCUSSIONS THE MESSAGE WAS CLEAR - THE ROLE AND IMPORTANCE OF THE FOREST SECTOR ON CANADA'S ECONOMY AND ITS IMPACT ON OUR LIFESTYLE WAS BECOMING LESS AND LESS VISIBLE. PUBLIC OPINION WAS BEING SWAYED IN MANY INSTANCES BY INDIVIDUALS AND GROUPS WHOSE KNOWLEDGE OF FORESTRY WAS COLORED BY THEIR MISUNDERSTANDING OF FOREST MANAGEMENT TECHNIQUES. IT WAS CLEAR THAT THERE WAS NEED FOR A MAJOR NATIONAL AWARENESS PROGRAM.

THEREFORE WE DECIDED TO ACCEPT THESE RECOMMENDATIONS FROM THE FORUMS AND TO TAKE POSITIVE STEPS TO IMPROVE THE PUBLIC'S UNDERSTANDING OF THE IMPORTANCE OF THE FOREST SECTOR.

. . . /4

WE APPOINTED A COMMITTEE OF COMMUNICATIONS PEOPLE FROM EACH PROVINCE AND THE FEDERAL GOVERNMENT TO WORK OUT AN AWARENESS CAMPAIGN AND TO CHOOSE AN ADVERTISING CONSORTIUM TO DEVELOP THE ADS.

GIVEN THE SIZE OF THE TASK, THE CCFM WAS OBVIOUSLY THE MOST APPROPRIATE AND MOST ABLE BODY TO UNDERTAKE AND SUPERVISE AN AWARENESS PROGRAM THAT WOULD BE SURE TO REACH THE TARGET AUDIENCE. THERE WAS NO DOUBT IN OUR MINDS, AS WE TOOK PART IN THE FORESTRY FORUMS AND THE FOREST CONGRESS, THAT WE WERE ON THE RIGHT TRACK IN PREPARING TO TELL CANADIANS ABOUT THE CONTINUING VITAL ROLE OF THE FOREST SECTOR IN THEIR ECONOMIC WELL BEING.

I WANT TO EMPHASIZE HERE TODAY THAT THIS COUNTRY WOULD BE A FAR DIFFERENT PLACE IF WE DID NOT HAVE A FOREST INDUSTRY. DESPITE VARIOUS DIFFICULTIES, INCLUDING THOSE INVOLVED WITH TRADE WITH THE U.S. AND OTHER COUNTRIES, OUR FORESTS HOLD THE KEY TO A SECURE FUTURE FOR THOUSANDS OF WORKERS, NOT ONLY THOSE IN THE 300 OR SO ONE-INDUSTRY TOWNS THAT DEPEND SOLELY ON FORESTRY AND THE FOREST INDUSTRY FOR THEIR LIVLIHOOD, BUT FOR MANY PEOPLE WORKING IN MONTREAL, TORONTO AND OTHER LARGE URBAN CENTRES.

. . . ./5

EVERYTHING IN THIS CAMPAIGN — INCLUDING THE CHOICE OF ADVERTISING MEDIA AND THE DESIGN AND CONTENT OF THE ADS — IS DESIGNED TO TELL CANADIANS ABOUT THE NEED FOR A HEALTHY, VIBRANT FOREST INDUSTRY THAT CAN COMPETE SUCCESSFULLY IN WORLD MARKETS, THEREBY PRESERVING AND ENHANCING OUR EARNINGS AND OUR WAY OF LIFE. AT THE SAME TIME, WE BELIEVE THE CAMPAIGN WILL GO A LONG WAY TOWARD BUILDING A NEW SENSE OF PRIDE OF OWNERSHIP IN OUR VALUABLE FOREST RESOURCE, AS WELL AS A DETERMINATION TO ACT RESPONSIBLY IN ITS MANAGEMENT FOR THE FUTURE.

WE DECIDED TO OFFICIALLY LAUNCH THE GREEN GOLD/L'OR VERT CAMPAIGN HERE TODAY IN ORDER TO TAKE ADVANTAGE OF THE FACT THAT SOME 2,000 DELEGATES ARE IN MONTREAL TO ATTEND A CONVENTION OF THE CANADIAN PULP AND PAPER ASSOCIATION. THIS IS IN LINE WITH OUR STRATEGY TO ENCOURAGE THE INDUSTRY AND PRIVATE SECTOR ASSOCIATIONS TO UNDERTAKE PARALLEL INITIATIVES.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-261/007
Traduction du Secrétariat

CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS

Allocution de l'honorable Len A. Simms

Terre-Neuve

Montréal (Québec)
Le 26 janvier 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

BONJOUR,

NOUS ASSISTONS AUJOURD'HUI À CE QUI EST SANS DOUTE LE PREMIER EFFORT CONCERTÉ QUE FONT LES PROVINCES, LES TERRITOIRES ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AFIN DE FAIRE BIEN COMPRENDRE AUX CANADIENS TOUTE L'IMPORTANCE QUE REVÊT LE SECTEUR FORESTIER DANS LEUR ÉCONOMIE ET LEUR MODE DE VIE.

COMME JE L'AI ANNONCÉ DANS UNE ALLOCUTION LA SEMAINE DERNIÈRE, NOUS LANÇONS OFFICIELLEMENT AUJOURD'HUI UNE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION SUR LA FORÊT, SOUS LE THÈME DE L'OR VERT/GREEN GOLD. LA PREMIÈRE PHASE DE CETTE CAMPAGNE, QUI SE FERA PAR LE TRUCHEMENT D'ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LES MAGAZINES ET À LA TÉLÉVISION À L'ÉCHELLE NATIONALE, DURERA D'ICI LA FIN D'AVRIL. (EN FAIT, LES DEUX PREMIÈRES ANNONCES ONT ÉTÉ DIFFUSÉES ET PUBLIÉES LA SEMAINE DERNIÈRE.) LA DEUXIÈME PHASE, SOIT DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE, AURA UN CARACTÈRE PLUS RÉGIONAL ET ABORDERA DES QUESTIONS PLUS DÉTAILLÉES.

LE CCMF A ÉLABORÉ CETTE CAMPAGNE AU COURS DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS, APRÈS AVOIR CONSTATÉ QUE BON NOMBRE DE CANADIENS, SURTOUT LES CITADINS, NE SAISSISSENT PAS RÉELLEMENT L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE POUR NOTRE PAYS.

CE MANQUE DE COMPRÉHENSION GÉNÉRAL A CLAIREMENT ÉTÉ DÉMONTRÉ, GRÂCE À UN SONDAGE GALLUP QUI A ÉTÉ EFFECTUÉ DANS LE BUT DE MESURER LA PERCEPTION DU PUBLIC À L'ÉGARD DU SECTEUR FORESTIER.

IL A ÉTÉ ASSEZ ÉTONNANT DE CONSTATER QUE PEU DE CANADIENS, SURTOUT CHEZ LES DIX-HUIT À QUARANTE-QUATRE ANS, SAVENT QUE LE CANADA EST LE PREMIER EXPORTATEUR MONDIAL DE PRODUITS FORESTIERS, AFFICHANT LE POURCENTAGE INCROYABLE DE 22 P. 100 DU VOLUME MONDIAL.

D'APRÈS LE SONDAGE, TRÈS PEU DE GENS SAVENT QUE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE EST EN FAIT LA PREMIÈRE INDUSTRIE AU CANADA SI L'ON CONSIDÈRE SA CONTRIBUTION À NOTRE BALANCE COMMERCIALE, ET IL EST ÉVIDENT QUE PRESQUE TOUS IGNORENT QUE CE SECTEUR INJECTE DANS L'ÉCONOMIE CANADIENNE PLUS DE 30 MILLIARDS DE DOLLARS EN EXPÉDITIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS.

NOUS SOMMES SÉRIEUSEMENT PRÉOCCUPPÉS PAR LE FAIT QUE LES CANADIENS IGNORENT AUTANT QUE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE EST LA PLUS IMPORTANTE ACTIVITÉ COMMERCIALE DU PAYS ET QU'ELLE CONTRIBUE ÉNORMÉMENT À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET À L'ENRICHISSEMENT COLLECTIF.

PARALLÈLEMENT, LES DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU DANS LE CADRE DE QUATRE COLLOQUES SUR LES FORÊTS ORGANISÉS UN PEU PARTOUT AU PAYS, AINSI QUE DANS LE CADRE DU CONGRÈS NATIONAL DE LA FORÊT QUI S'EST DÉROULÉ À OTTAWA EN AVRIL DERNIER, ONT FAIT RESSORTIR SANS CESSE DAVANTAGE LA NÉCESSITÉ DE MIEUX INFORMER LE PUBLIC SUR LA FORESTERIE ET L'INDUSTRIE FORESTIÈRE.

L'UN APRÈS L'AUTRE, LES INTERVENANTS AUX COLLOQUES SUR LES FORÊTS -- QUI REPRÉSENTAIENT L'INDUSTRIE, LES SYNDICATS, LA PRESSE, LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT, ET LES GOUVERNEMENTS -- ONT DEMANDÉ QUE SOIT LANCÉ UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PUBLIC VISANT À FAIRE CONNAÎTRE AUX CANADIENS L'IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER.

LE MESSAGE QUI S'EST DÉGAGÉ DE TOUTES CES DISCUSSIONS ÉTAIT CLAIR : LE RÔLE ET L'IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER DANS L'ÉCONOMIE CANADIENNE ET SON IMPACT SUR NOTRE MODE DE VIE DEVIENNENT DE MOINS EN MOINS VISIBLES, ET L'OPINION PUBLIQUE EST TROP SOUVENT INFLUENCÉE PAR DES PERSONNES ET DES GROUPES DONT LES CONNAISSANCES EN FORESTERIE LAISSENT À DÉSIRER EN RAISON D'UNE MAUVAISE COMPRÉHENSION DES TECHNIQUES DE GESTION FORESTIÈRE. LE LANCEMENT D'UN VASTE PROGRAMME NATIONAL DE SENSIBILISATION NATIONALE S'IMPOSAIT DONC.

NOUS AVONS ALORS DÉCIDÉ DE SOUSCRIRE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE CES COLLOQUES ET DE PRENDRE DES MESURES POUR MIEUX FAIRE COMPRENDRE AU PUBLIC L'IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER.

NOUS AVONS CRÉÉ UN COMITÉ COMPOSÉ D'EXPERTS EN COMMUNICATIONS PROVENANT DE CHACUNE DES PROVINCES ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, DONT LE MANDAT CONSISTAIT À ÉLABORER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET À CHOISIR UN GROUPE PUBLICITAIRE POUR CONCEVOIR LES ANNONCES.

VU L'AMPLEUR DE LA TÂCHE, LE CCMF CONSTITUAIT ÉVIDEMMENT L'ORGANISME LE PLUS APPROPRIÉ ET LE PLUS HABILITÉ À ASSUMER ET À SUPERVISER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION SUSCEPTIBLE D'ATTEINDRE LE PUBLIC VISÉ. TOUT AU LONG DES COLLOQUES ET DU CONGRÈS AUXQUELS NOUS AVONS PARTICIPÉ, NOUS N'AVONS JAMAIS CESSÉ DE CROIRE QUE NOUS AVIONS RAISON DE VOULOIR FAIRE CONNAÎTRE AUX CANADIENS LA CONTRIBUTION VITALE ET CONSTANTE DU SECTEUR FORESTIER AU BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE.

JE TIENS À RAPPELER AUJOURD'HUI QUE NOTRE PAYS NE SERAIT PAS DU TOUT CE QU'IL EST SANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE. MALGRÉ TOUTES LES DIFFICULTÉS, NOTAMMENT LES PROBLÈMES COMMERCIAUX AVEC LES ÉTATS-UNIS ET D'AUTRES PAYS, C'EST SUR NOS FORÊTS QUE REPOSE L'AVENIR DE MILLIERS DE TRAVAILLEURS, NON SEULEMENT DE CEUX QUI TRAVAILLENT DANS LES QUELQUE 300 VILLES QUI SONT TRIBUTAIRES DE LA FORESTERIE ET DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE, MAIS ÉGALEMENT DE NOMBREUSES PERSONNES QUI TRAVAILLENT À MONTRÉAL, À TORONTO ET DANS D'AUTRES GRANDS CENTRES URBAINS.

TOUTE CETTE CAMPAGNE -- Y COMPRIS LE CHOIX DES VÉHICULES PUBLICITAIRES AINSI QUE LA CONCEPTION ET LE CONTENU DES ANNONCES -- EST CONÇUE DE MANIÈRE À RENSEIGNER LES CANADIENS SUR LA NÉCESSITÉ D'AVOIR UNE INDUSTRIE FORESTIÈRE SAINE ET VIGOUREUSE, CAPABLE DE SE TAILLER UNE PLACE ENVIABLE SUR LES MARCHÉS MONDIAUX, ET AINSI DE PRÉSERVER ET D'ACCROÎTRE NOS GAINS ET D'AMÉLIORER NOTRE MODE DE VIE. EN OUTRE, NOUS CROYONS QUE CETTE CAMPAGNE FAVORISERA GRANDEMENT L'ÉMERGENCE D'UN PUBLIC FIER D'ÊTRE PROPRIÉTAIRE DE NOS RICHESSES FORESTIÈRES INESTIMABLES, ET DÉTERMINÉ À EN ASSURER LA GESTION AVEC SAGESSE.

NOUS AVONS CHOISI DE LANCER OFFICIELLEMENT LA CAMPAGNE L'OR VERT/GREEN GOLD ICI, AUJOURD'HUI, AFIN DE PROFITER DE LA PRÉSENCE À MONTRÉAL D'ENVIRON 2 000 DÉLÉGUÉS VENUS PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE PÂTES ET PAPIERS. CETTE INITIATIVE EST CONFORME À L'ESPRIT DE NOTRE STRATÉGIE, QUI VISE À ENCOURAGER L'INDUSTRIE ET LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR PRIVÉ À PRENDRE DES MESURES ALLANT DANS LE MÊME SENS.

CA1
ZZ
-C52

29.01.87

DOCUMENT:
830-260/009

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIAL DES MINISTRES
RESPONSABLES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Toronto, Ontario
December 16 1986

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 1986

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-260/003		Communique Communiqué
830-260/009	Secretariat Secrétariat	List of Public Documents Liste des documents publics

LIBRARY
APR 8 1987
University of Toronto

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-261/008

CANADIAN COUNCIL OF FOREST MINISTERS

Communique

Montreal, Quebec
January 26, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

COMMUNIQUE

MONTREAL - The Canadian Council of Forest Ministers (CCFM) today launched a national effort to come up with a package of measures to replace the 15 per cent export charge on Canadian softwood lumber.

Ministers agreed on the mandate of a working group that has been charged with proposing replacement measures. This group will consist of senior officials from every province, the federal government and the territories.

Recognizing the major partnership role of business and labour in the forest sector, Ministers said they look forward to receiving input from these groups.

The working group has been instructed by Ministers to develop an inventory of technical and statistical information on stumpage rates and other provincial charges and costs. The group will develop proposals for presentation to the CCFM.

Stressing the urgency of the task at hand, the Ministers agreed to meet again on March 9th in Toronto and directed the working group to present them with an interim report at that time.

CCFM Chairman Len Simms, Minister of Forest Resources and Lands for Newfoundland, pointed out the complexity of this issue and the different situations found in each province.

Federal Forestry and Mines Minister Gerald Merrithew indicated that while the issues to be examined are primarily within provincial jurisdiction, the federal government will be actively involved in the work of the task force and in the negotiation of the value of the final package with the U.S. Administration.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-261/008

CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS

Communiqué

Le 26 janvier 1987
Montréal (Québec)

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

COMMUNIQUÉ

MONTRÉAL - Dans un effort de concertation nationale, le Conseil canadien des ministres des forêts a décidé aujourd'hui d'élaborer une série de mesures destinées à remplacer la taxe de 15% à l'exportation du bois d'oeuvre résineux destiné aux États-Unis.

Les ministres ont approuvé le mandat du groupe de travail qui a été chargé de proposer des solutions de rechange. Ce dernier sera composé de hauts fonctionnaires de chaque province et territoire et du gouvernement fédéral.

Compte tenu des rapports étroits qui existent entre l'industrie et les syndicats dans le secteur forestier, les ministres se feront un plaisir de consulter les représentants de ces deux groupes.

Les ministres ont chargé le groupe de travail de compiler des statistiques et des données techniques sur les droits de coupe et autres droits perçus par les provinces ainsi que sur les coûts afférants. Le groupe de travail proposera des solutions qui seront présentées au Conseil canadien des ministres des forêts.

Sensibles à l'importance d'agir dans les meilleurs délais, les ministres ont décidé de se réunir de nouveau le 9 mars à Toronto afin que le groupe de travail leur présente un rapport préliminaire.

Le président du C.C.M.F., Monsieur Len Simms, ministre des Forêts et des Terres (Forest Resources and Lands) de Terre-Neuve, a souligné la complexité de ce dossier ne serait-ce qu'en raison que les situations diffèrent d'une province à l'autre.

Le ministre d'État aux Forêts et aux Mines, Monsieur Gerald Merrithew, a précisé que même si les points qui seront étudiés relèvent principalement du la juridiction des provinces, le gouvernement fédéral s'intéressera directement aux questions dont traitera le groupe de travail et négociera la valeur des mesures finales avec le gouvernement des États-Unis.

- 30 -

CA1
Z3
-C52

11.02.87

Government Publications

DOCUMENT: 830-261/010

CANADIAN COUNCIL OF FOREST MINISTERS

CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS

LIBRARY
APR 8 1987
University of Toronto

MONTREAL, Quebec
January 26, 1987

MONTRÉAL (Québec)
Le 26 janvier 1987

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-261/007	Newfoundland	Statement by the Honourable Len A. Simms
	Terre-Neuve	Allocution de l'honorable Len A. Simms
830-261/008		Communique
		Communiqué
830-261/010	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-262/007

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF HOUSING

Communiqué

Québec, Québec
July 9, 1987

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS OF HOUSING

QUEBEC CITY, JULY 9, 1987 - CANADA'S HOUSING MINISTERS HELD THEIR ANNUAL MEETING IN QUEBEC CITY TODAY.

THE MEETING WAS ORGANIZED BY THE GOVERNMENT OF QUEBEC AND CO-CHAIRED BY ANDRÉ BOURBEAU, MINISTER OF MUNICIPAL AFFAIRS AND MINISTER RESPONSIBLE FOR HOUSING IN QUEBEC, AND BY STEWART MCINNES, MINISTER RESPONSIBLE FOR CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION.

MINISTERS EXPRESSED THEIR PLEASURE WITH THE NEW FEDERAL-PROVINCIAL ARRANGEMENTS IN SOCIAL HOUSING THAT ARE NOW INTO THEIR SECOND YEAR OF OPERATION. THROUGH FULL TARGETING OF PROGRAM BENEFITS TO THE NEEDY AND THROUGH FEDERAL-PROVINCIAL COST-SHARING, THE AGREEMENTS ARE REACHING A GREATER NUMBER OF NEEDY HOUSEHOLDS THAN THE PREVIOUS ARRANGEMENTS.

THE FEDERAL MINISTER TOOK THE OPPORTUNITY TO THANK ALL HIS FELLOW MINISTERS FOR THE EFFORTS THEY HAD CONTRIBUTED TO THIS HIGHLY SUCCESSFUL EXAMPLE OF FEDERAL-PROVINCIAL COOPERATION. MR. MCINNES SAID: "WE HAVE COMBINED OUR RESOURCES AND EFFORTS IN A COMMON CAUSE. WE CONSULT AND WORK TOGETHER REGULARLY, AND ENGAGE IN JOINT PLANNING OF SOCIAL HOUSING STRATEGIES. WE HAVE A GOOD,

CO-OPERATIVE ARRANGEMENT IN PLACE". MR. BOURBEAU IN TURN EXPRESSED QUÉBEC'S PLEASURE AT HAVING BEEN ABLE TO HOST ALL ITS COLLEAGUES UNDER FAVOURABLE CIRCUMSTANCES FOR DISCUSSIONS AIMED AT IMPROVING IMPLEMENTATION OF THE GLOBAL AGREEMENT AND EXCHANGES BETWEEN ALL THE PARTNERS INVOLVED.

MINISTERS FOCUSED THEIR DISCUSSIONS ON THE PROGRESS THAT HAS BEEN ACHIEVED IN ADDRESSING A RANGE OF SOCIAL HOUSING ISSUES IDENTIFIED AT LAST YEAR'S CONFERENCE. THEY WERE PLEASED WITH THE WORK AND PROGRESS THAT HAVE BEEN ACCOMPLISHED.

- THE MEANS OF TARGETING ASSISTANCE TO NEEDY HOUSEHOLDS HAS BEEN REFINED AND MADE MORE FLEXIBLE AND RESPONSIVE TO LOCAL CIRCUMSTANCES.

- MINISTERS REAFFIRMED THEIR COMMITMENT TO ENSURING THAT THE RESOURCES AVAILABLE FOR SOCIAL HOUSING ARE DISTRIBUTED EQUITABLY ACROSS THE COUNTRY ON THE BASIS OF NEED.

- MINISTERS RECOGNIZED THE IMPORTANCE OF PRESERVING THE EXISTING SOCIAL HOUSING STOCK, WHICH CONSTITUTES A VALUABLE SOCIETAL ASSET FOR ASSISTING HOUSEHOLDS IN NEED. THEY AGREED TO PUSH AHEAD WITH WORK ON ASSESSING THE CONDITION OF THE STOCK.

MINISTERS ALSO AGREED THAT PARTICULAR EMPHASIS IS TO BE PUT ON CONTINUED EFFORTS TO SIMPLIFY THE ADMINISTRATIVE ARRANGEMENTS ASSOCIATED WITH THE NEW AGREEMENTS IN SOCIAL HOUSING.

THE UNITED NATIONS HAS PROCLAIMED 1987 AS THE INTERNATIONAL YEAR OF SHELTER FOR THE HOMELESS. MR. MCINNES EXPRESSED HIS PLEASURE THAT EVERY PROVINCE AND TERRITORY HAS JOINED WITH THE FEDERAL GOVERNMENT IN SUPPORTING ACTIVITIES UNDERTAKEN IN OBSERVANCE OF THE YEAR. THESE ACTIVITIES WILL CONTRIBUTE TO BETTER ASSESSMENTS OF THE PROBLEM OF HOMELESSNESS AND TO SOLUTIONS IN CANADA AND WORLDWIDE.

MINISTERS WERE HEARTENED BY THE CONTINUING GOOD PERFORMANCE OF THE HOUSING MARKET. LAST YEAR HOUSING STARTS REACHED NEARLY 200 000, THEIR HIGHEST LEVEL IN EIGHT YEARS AND 1987 IS EXPECTED TO BE ANOTHER EXCELLENT YEAR. ALSO, AN EASING OF THE VACANCY RATES IN A NUMBER OF URBAN CENTRES DEMONSTRATED AN IMPROVING RENTAL SITUATION.

THE HOUSING MINISTERS ALSO MADE USE OF THE MEETING TO EXCHANGE VIEWS ON FUTURE HOUSING POLICIES FOR THE SHORT-, MEDIUM-, AND LONG-TERM, WITHIN THE FRAMEWORK OF THE GOVERNMENTS' ONGOING CHALLENGE OF DOING MORE WITH LIMITED BUDGETS.

MR. MCINNES ALSO SPOKE ABOUT THE POSSIBLE APPLICATION OF MORTGAGE-BACKED SECURITIES TO SOCIAL HOUSING, A MEASURE THAT PROMISES TO SAVE GOVERNMENTS MILLIONS OF DOLLARS IN SUBSIDY COSTS.

IN ADDITION, MR. MCINNES STATED HE WILL BE PROCEEDING SHORTLY WITH POLICY REVISIONS ON RENOVATION WHICH ARE THE NEXT MAJOR PIECE IN THE FEDERAL GOVERNMENT'S ONGOING CONSULTATION PROCESS.

MR. BOURBEAU ALSO TOOK THE OPPORTUNITY TO ADDRESS THE ISSUE OF AFFORDABILITY, A PROBLEM WHICH AFFECTS A LARGE NUMBER OF HOUSEHOLDS WITH HOUSING NEEDS.

MR. BOURBEAU CONFIRMED THAT PROVINCIAL MINISTERS WERE PLEASED WITH THE CO-OPERATIVE RELATIONSHIP IN HOUSING THAT HAS BEEN BUILT AND FOSTERED, AND HE SAID THEY RENEWED THEIR COMMITMENT TO CONTINUE TO WORK TOGETHER WITH THE FEDERAL GOVERNMENT ON HOUSING MATTERS OF MUTUAL INTEREST.

NEXT YEAR'S MINISTERS' CONFERENCE WILL BE HOSTED BY THE GOVERNMENT OF NOVA SCOTIA.

- 30 -

MARIE PAPAZIAN
SPECIAL ASSISTANT TO THE /
ADJOINTE SPÉCIALE À
HON./L'HON. STEWART MCINNES
OTTAWA (613) 995-2471

HÉLÈNE ROY
ATTACHÉE POLITIQUE
CABINET DU MINISTRE BOURBEAU
QUÉBEC (418) 691-2050

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-262/007

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'HABITATION

Communiqué

Québec (Québec)
Le 9 juillet 1987

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES DE L'HABITATION

Québec, le 9 juillet 1987 - Les ministres de l'Habitation du Canada ont tenu leur Conférence annuelle à Québec aujourd'hui.

La Conférence, organisée par le gouvernement du Québec, était présidée par monsieur André Bourbeau, ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation au Québec et par l'honorable Stewart McInnes, ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les ministres ont exprimé leur satisfaction au sujet des nouvelles mesures fédérales-provinciales en matière de logement social qui en sont maintenant à leur deuxième année d'application. En mettant avant tout l'accent sur les avantages du programme pour les gens dans le besoin et sur le partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ces ententes rejoignent un plus grand nombre de ménages démunis par rapport aux anciennes mesures.

Le ministre fédéral en a profité pour remercier tous ses collègues des efforts consentis dans cette belle réussite de coopération fédérale-provinciale. M. McInnes a dit: "Nous avons joint nos ressources et nos efforts vers une cause commune. Nous nous rencontrons et travaillons ensemble de façon régulière, et nos engagements portent sur la planification conjointe de stratégies en matière de logement social. Il existe une bonne collaboration". M. Bourbeau a exprimé, quant à lui, la fierté du Québec d'avoir pu offrir l'hospitalité à tous ses collègues, propice à des discussions visant à améliorer la mise en application de l'entente-cadre, de même que les échanges entre tous les partenaires impliqués.

Les ministres ont fait surtout porter leurs discussions sur les progrès qui ont été réalisés dans la discussion d'un ensemble de questions relatives au logement social soulevées lors de la conférence de l'an dernier. Ils sont satisfaits du travail accompli et des progrès réalisés.

° Les moyens d'accorder l'aide aux ménages dans le besoin ont été revus et rendus plus flexibles pour correspondre aux besoins locaux.

° Les ministres ont réaffirmé leur engagement à faire en sorte que les ressources disponibles pour les logements sociaux soient distribuées de façon équitable dans l'ensemble du pays et selon les besoins.

° Les ministres ont reconnu l'importance de conserver le parc actuel de logements sociaux, ce qui constitue un apport social important pour venir en aide aux ménages dans le besoin. Ils ont consenti à poursuivre les travaux d'évaluation de la condition de ce parc de logements.

Les ministres ont également reconnu qu'il faut particulièrement consacrer des efforts constants pour simplifier les mesures administratives liées aux nouvelles ententes en matière de logement social.

Les Nations Unies ont fait de 1987 l'année internationale du logement des sans-abris. M. McInnes s'est dit heureux que chaque province et chaque territoire se soit joint au gouvernement fédéral pour appuyer les activités prévues dans le cadre de cette année. Ces activités vont contribuer à une meilleure évaluation du problème des sans-abris et à trouver des solutions au Canada et dans l'ensemble du monde.

Les ministres se sont dits encouragés par le bon rendement constant du marché de l'habitation. L'an dernier, il y eu près de 200 000 mises en chantier, ce qui est le plus haut niveau depuis huit ans, et l'on s'attend à ce que 1987 soit aussi une excellente année. De plus, un relâchement des taux de vacance dans certains centres urbains montre que la situation du logement s'améliore.

De plus, les ministres de l'Habitation ont profité de la Conférence pour échanger leurs vues relativement aux orientations futures en habitation pour le court, moyen et long terme, dans le cadre du défi continuel des gouvernements de faire plus avec un budget restreint.

Dans ce contexte, le ministre fédéral a annoncé la tenue d'une conférence au début de 1988 pour discuter d'options élargies en matière d'habitation pour les gens agés.

M. McInnes a également parlé de l'application possible de titres hypothécaires pour les logements sociaux, une mesure qui devrait faire économiser aux gouvernements des millions de dollars en aide gouvernementale.

De plus, M. McInnes a indiqué qu'il apportera sous peu des révisions à la politique sur la restauration, ce qui est la prochaine étape majeure du processus de consultation en cours par le gouvernement fédéral.

Monsieur Bourbeau a aussi profité de cette occasion pour aborder la question concernant le problème d'accessibilité financière qui regroupe un grand nombre de ménages ayant des besoins de logements.

M. Bourbeau a confirmé que les ministres provinciaux étaient satisfaits de l'esprit de collaboration fédérale-provinciale qui a prévalu en matière d'habitation et il a dit qu'ils ont renouvelé leur engagement à continuer à travailler avec le gouvernement fédéral sur les questions d'intérêt mutuel en ce domaine.

L'an prochain, la conférence des ministres de l'Habitation sera parrainée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

- 30 -

Fédéral

Marie Papazian
Special Assistant to the
Honourable Stewart McInnes /
Adjointe spéciale à
l'honorable Stewart McInnes

OTTAWA (613) 995-2471

Québec

Hélène Roy
Attaché politique
à monsieur André Bourbeau

QUÉBEC (418) 691-2050

28.07.87

830-262/012

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE
OF MINISTERS OF HOUSING

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES DE L'HABITATION

QUEBEC, Quebec
June 9, 1987

QUÉBEC (Québec)
Le 9 juin 1987

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-262/007		Communiqué Communiqué
830-262/012	Secretariat Secrétariat	List of Public Documents Liste des documents publics

LIBRARY
NOV 2 1987
University

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-263/004

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

Security of Supply
An Opportunity for Canada

Alberta, Saskatchewan, Quebec

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

SECURITY OF SUPPLY

AN OPPORTUNITY FOR CANADA

THE GOVERNMENTS OF:
ALBERTA, SASKATCHEWAN & QUEBEC
January 30, 1987

TABLE OF CONTENTS

		Page
I.	Introduction	1
II.	The Oil Security of Supply Situation	2
III.	The Future Availability and Deliverability of Crude Oil on a Regional Basis	4
IV.	The Opportunities in Reducing Our Future Oil Import Dependence	6
VI.	A Transition Response: Quebec's Continued Access to Canadian Crude Oil	9
VII.	Summary	10

SECURITY OF SUPPLY
AN OPPORTUNITY FOR CANADA

I. INTRODUCTION

In September, 1986 Canadian Provincial Energy Ministers met in Banff. At that meeting a paper was presented which illustrated that with no new sources of supply, imports would be required to meet one-quarter of Canada's light crude oil needs by 1990, and more than half by 2000. The provinces were unanimous in stating that:

> "the situation facing the industry is a national problem and requires a national solution. **Canada has a unique opportunity among industrialized countries to be self-sufficient in oil...** The world oil price outlook remains very uncertain and the unstable situation will require further measures to ensure the survival of a Canadian industry and the development of new energy supplies."

Subsequent to the meeting, the provinces of Alberta, Saskatchewan and Quebec struck a task force to review:

- Canada's future light oil supply/demand balance;
- the future availability and deliverability of domestic crude oil on a regional basis; and
- opportunities in reducing our future light oil import dependence.

II. THE OIL SECURITY OF SUPPLY SITUATION

A) Canada

The National Energy Board, Canadian Energy Supply and Demand 1985-2005 report underlined the Banff conclusions:

- In the low oil price case, imported light crude oil and petroleum products by 2005 could be some 61% of total domestic light crude requirements.
- Under a high price scenario imports would be 40% of total domestic light crude requirements.
- Under either scenario, there is a high probability that Montreal refineries will lose access to Western Canadian crude and the whole of Quebec and Atlantic Canada as well as parts of Ontario will be supplied from foreign sources in the early 1990s.

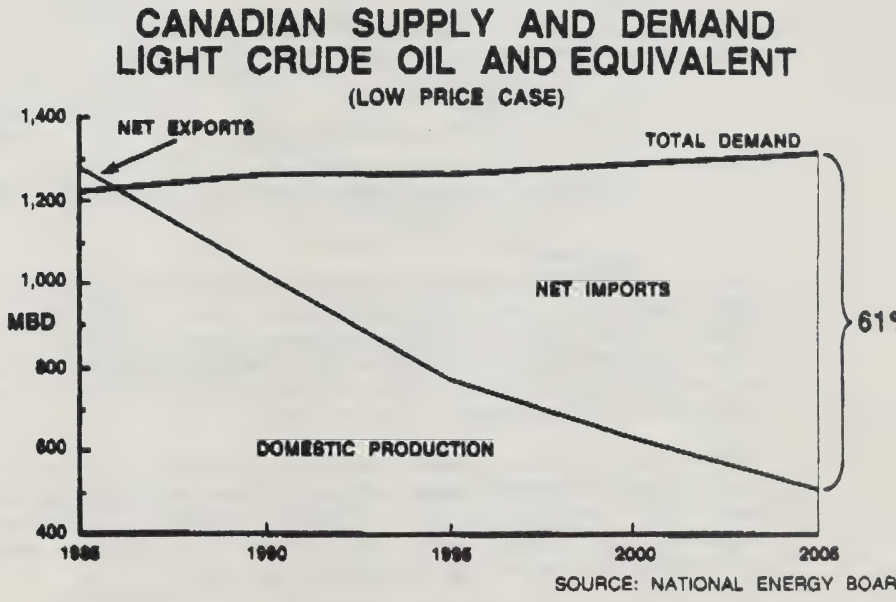

In 1985, Canada was a net light crude oil exporter. This was similar to Canada's position in 1974 and 1980. However, in those years domestic production was much higher; productive capacity has now fallen by nearly 400 Mbd. The offset is reduced demand, which has declined from its 1979-80 peak of about 1600 Mbd to about 1250 Mbd, a drop of nearly 25%. In spite of relatively flat demand in the future, productive capacity will decline further and imports will occupy a growing wedge of the demand pie.

B) United States

U.S. government projections indicate a more dramatic import dependency south of the border.

CRUDE OIL SUPPLY AND DEMAND - 2000
(LOW PRICE CASE)

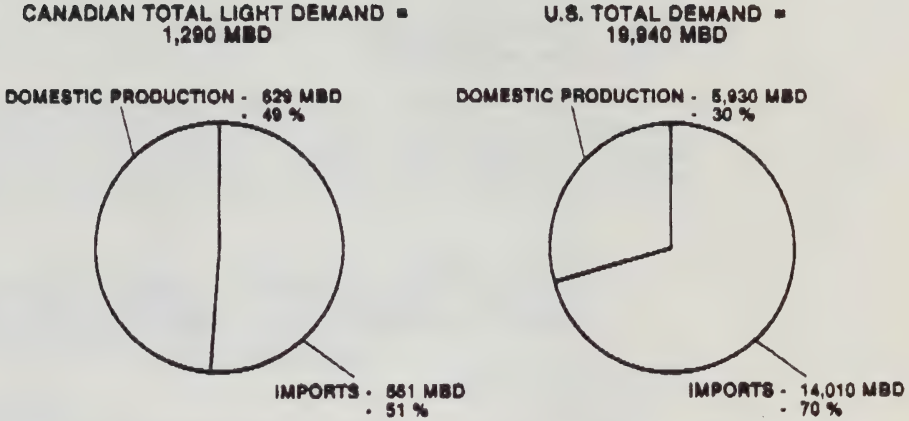

SOURCE: NATIONAL ENERGY BOARD AND U.S. NATIONAL PETROLEUM COUNCIL

The U.S. demand of nearly 20 MMbd in 2000 is only 1 MMbd lower than their peak usage in the late 1970s; some cuts in demand have been made, but future growth is expected to be greater than in Canada. The U.S. National Petroleum Council acknowledges that while under lower prices conservation and structural changes in oil use will continue, it will be at a somewhat diminished pace compared to recent years.

Canada has a much greater potential to develop new oil sources than does the U.S.. Canada's years of supply from proven reserves exceed those in the U.S. by nearly four times. Canada's technical potential is significantly larger than that in the U.S. when the tremendous offshore and bitumen resources are included.

Many of these resources will not be developed as long as there is a perception of risk of low prices. The result is a growing dependence on imported crude oil. Such dependence is worrisome in that all studies show that in the 1990s internationally traded oil will be increasingly sourced from the OPEC countries in the Persian Gulf. A greater market share will give those countries greater control over the world oil price.

III. THE FUTURE AVAILABILITY & DELIVERABILITY OF CRUDE OIL ON A REGIONAL BASIS

The increasing reliance on imported crude will be concentrated first in Quebec and the Atlantic region and subsequently in Ontario.

Quebec has specific regional concerns that result from the reduced production of oil from the conventional producing areas in Canada. These are:

- Starting in 1991 or earlier, there will be a reduced flow of light crude in the Sarnia to Montreal pipeline.
- With reduced domestic light crude supplies, Ontario will need to import crude as early as 1993. Import requirements will increase thereafter under either price scenario.

The situation is illustrated by the following graphs from the NEB report.

CANADIAN LIGHT CRUDE OIL REQUIREMENTS

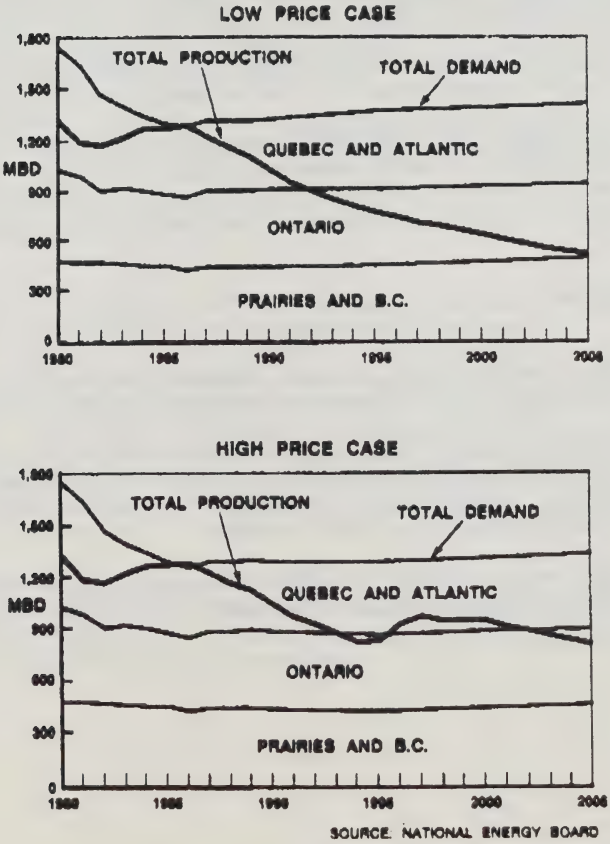

SOURCE: NATIONAL ENERGY BOARD

Two options can be envisaged to meet those impact needs.

- Reversal of the Sarnia-Montreal pipeline.
- Reliance upon the Central U.S. pipeline system (Loop, Capline, Chicap)

These options appear to be equally feasible for supplying Ontario. Adequate excess capacity exists in the U.S. pipeline system, as well as in the Portland-Montreal pipeline.

The reversal of the IPL Sarnia-Montreal line would have, however, important adverse impacts upon the refining and petrochemical industries in Quebec.

Refining

- Montreal refineries would lose the security of being partially supplied by Canadian crude, as OPEC domination increases again.
- Montreal is a natural market for Canadian heavy crude oil, because of market structure as well as refinery characteristics.
- According to the NEB's high price scenario, the initial increment of production from Hibernia would be 110,000 b/d, starting in 1996. This would not be sufficient to contribute to Ontario demand, since it would be absorbed into Maritime and Quebec markets.

Petrochemicals

- The natural gas liquid transportation and fractionation project (Soligas), from Edmonton to Montreal would be precluded.
- Without those NGL supplies, the existing petrochemical industry in Montreal could be further weakened. Access to NGLs as feedstock is a major element of a program already undertaken to improve the competitiveness of that industry.
- NGL availability, at competitive prices, can also present new chemical project opportunities in the Montreal area.

IV. THE OPPORTUNITIES IN REDUCING OUR FUTURE OIL IMPORT DEPENDENCE

A) Demand Response

Efforts to provide a secure supply of oil in the future can be improved by limiting the amount of supply required. Decreasing demand can be achieved by:

- o more efficient use of petroleum products through improved technology and conservation; and
- o substitution to alternative fuels

Approximately 62% of refined petroleum products are used in the transportation sector. Demand has already been reduced substantially within the transportation sector and there is little opportunity for further reduction. The remaining refined products are consumed largely by industrial users or as a heating fuel in those areas not accessible to natural gas distribution systems.

Industrial and heating fuel demand can be reduced in Atlantic Canada where there is no access to natural gas distribution systems. The development of the Venture natural gas project offers substantial substitution potential in that area.

Although the demand side is an important component in reducing oil import dependency, it is far from being a solution to the problem.

B) Supply Response

Unlike the majority of its trading partners, Canada is in the fortunate position of having ample oil resources.

The starting point should be a strong conventional industry. Alberta and Saskatchewan have recently made significant changes in their royalty and incentive regimes to enhance the viability of conventional activity. It is hoped there will be changes announced in the forthcoming federal budget that will complement the provincial actions and help restore a reasonable level of activity in the western sedimentary basin.

Canada's opportunities, however, extend well beyond conventional production from the western sedimentary basin. By developing several oil supply projects, Canada may reap significant additional national and regional economic net benefits.

The risk factor in today's oil and gas industry is considerably higher than it was in 1980. Since then companies have seen previously unimagined risks realized:

- Political risk in the form of the National Energy Program took six years to remove.

- Economic risk and financial pressure in the form of the collapse in prices has been a severe shock to corporate cashflow.

The result is a risk-averse atmosphere with some notable characteristics:

- Many companies are financially distressed and have a shortage of internal cash flow available for exploration or development work. Their prime objective is to continue to survive by producing and not replacing, oil and gas reserves.

- Financial institutions have, given the previous political and current economic risks, introduced very stringent conditions for financing to such an extent that new debt is unavailable even for conventional activity. Conventional commercial financing for major projects is out of the question without government involvement in some form.

- New equity has been slow to return to the industry.

- Those companies in relatively healthy financial condition can do some of their most cost effective "exploration and development" by purchasing the assets (the oil and gas reserves) of their financially distressed competitors.

The result of this atmosphere is that a situation is developing where the private risk assessment varies significantly from the government or social risk assessment.

- Unlike the early eighties, there should now be little political risk of punitive government action impacting on companies and investors. To the extent that governments do not engage in strategic forward planning however, political risk has the potential to grow.

- Any risk of the mid-1990s oil price not being high enough to support the construction of major new energy projects today is more than offset by the potential for higher prices and the risks associated with the heavy dependence on imports.

While private and government risk assessment can differ from time to time, the private versus government benefit/cost analysis of major development projects has and will always differ.

While major projects have difficulty proceeding for the reasons outlined above, they:

- are economic from a national public viewpoint due to the benefits which would result from their aggressive development.
- would provide additional investment income and employment in regions currently facing depressed economic activity.
- strengthen Canada's trade balance by lowering imports.

Governments need not interfere with the deregulated market in order to reduce the risks perceived by private sector project proponents and allow projects to proceed in today's environment. Through a study undertaken by Informetrica Limited, an Ottawa economic consulting firm, we illustrate a number of different mechanisms that would provide the needed risk reduction. The detailed analysis is available in a separate paper.

Major conclusions:

- Proceeding expeditiously with the construction of energy development opportunities could inject $20 billion worth of capital investment into the national economy, reducing our import bill and providing major stimulus to the Canadian economy.
- The development of energy projects would provide a major contribution towards reducing regional disparities.
- The federal government would be a major beneficiary, earning billions of dollars that could be used to reduce the federal deficit or pursue other policy priorities.
- While different mechanisms provide different results, all of the cases show a positive impact on major national economic and employment indicators.

The following table shows the results of one case.

INCREASES IN MAJOR NATIONAL ECONOMIC INDICATORS

	1990	1995	2000	2005	Total 1987-2005
		($ billions 1986 dollars)			
GROSS NATIONAL EXPENDITURE	1.3	2.1	2.7	3.4	42
PERSONAL CONSUMPTION	.3	1.0	1.4	1.7	18
FEDERAL GOVERNMENT NET REVENUES	.3	.9	1.3	1.8	18
			(thousands)		
EMPLOYMENT LEVELS	20	48	42	35	

VI. A TRANSITION RESPONSE: QUEBEC'S CONTINUED ACCESS TO CANADIAN CRUDE OIL

If we achieve the pace of oil supply development contemplated in the Informetrica study, Quebec can maintain longer term access to western and northern crude oils.

However, even under this scenario, there would be a timing problem. But a minimum throughput in the Sarnia-Montreal pipeline (100,000 b/d) could be maintained until these projects come on stream by:

- An NGL transportation project and by replacing imported off-shore heavy crude with Canadian heavy crude in Montreal refineries;

- Maintaining the transportation of semi-finished products from Clarkson to Montreal;

- The continued use of synthetic oil by Montreal refineries.

  This would mean the inflow under a high price scenario, of 25,000 b/d of light crude oil to Montreal.

- Future movements on the Sarnia-Montreal pipeline could be envisioned as follows:

20,000 bbl/d	-	Heavy Oil
20,000 bbl/d	-	Semi-finished products from Clarkson, Ont.
25,000 bbl/d	-	NGL's for Soligas project (effective 1989)
10,000 bbd/d	-	Synthetic Oil
25,000 bbl/d	-	Light Oil
100,000 bbl/d	-	Total throughput

- One can see that under this scenario only 25,000 bbl/d of shipments of light oil are required to maintain a minimum throughput of 100,000 bbl/d in the Sarnia-Montreal pipeline.

VII. SUMMARY: KEY OBSERVATIONS OF TASK FORCE

1. Canadian conventional oil production can continue to make a contribution toward shielding Canadians from the effects of interruptions in the international flow of oil and products. However, it can no longer act as our sole source of security.

2. Declining Western Canadian conventional oil also has implications for the Sarnia-Montreal pipeline. Ways and means to ensure the continued use of the line should be investigated.

3. Canada's energy security position can be enhanced by a combination of the following developments.

   - Reduced demand for light oil through
     - increased efficiency of energy utilization and
     - substitution of other non-renewable and renewable energy sources (e.g. gas, electricity, coal, solar, etc.)

   - Increased supply of light oil through development of:
     - conventional western Canadian sedimentary basin sources
     - offshore and frontier conventional oil developments
     - oil sands and heavy oil resources by means of mining or in-situ projects and upgraders for the production of synthetic crude.

4. Continued adherence to deregulated market prices is critical to ensuring that the most efficient decisions are made regarding short term energy supply and demand questions. However, long term large capital plans and decisions are not made on short term price signals. They are the result of a complex interplay of corporate, financial and political factors. While deregulation provides a positive environment for long-term planning -- it cannot be relied upon to result in private decisions that are in the best interests of Canada when looking at major projects with seven year construction periods and 25 year operating lives. Many risks remain for private investors and if these risks diverge from government perceptions, governments can and should attempt to reduce those risks.

5. Governments should act if the social benefit/cost assessment of Canadian oil supply alternatives exceeds the private benefit/cost assessment of the same. This can occur because the private sector decision-making process does not factor in the positive national and regional economic and employment impacts of large developments.

6. The potential for positive national and regional economic benefits by encouraging the development of our oil resources suggests that provincial and federal energy policies be reviewed more closely to ensure their appropriateness. A range of fiscal and financial vehicles is available which could reduce private sector risks in order to allow projects to proceed.

CA
Z2
-C52

Government Publications

DOCUMENT: 830-263 /004

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

La sécurité des approvisionnements une occasion pour le Canada

Alberta, Saskatchewan, Québec

Le 30 janvier 1987
Ottawa (Ontario)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

LA SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS
UNE OCCASION POUR LE CANADA

Les gouvernements de
l'Alberta, de la
Saskatchewan et du Québec

30 janvier 1987

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I Introduction

II La sécurité des approvisionnements en pétrole: l'état de la situation

III Les disponibilités futures de pétrole brut et la capacité de livraison prévisible sur une base régionale

IV Les possiblités de réduire notre dépendance future face aux importations de pétrole

V Une réponse de transition: Un accès continu pour le Québec au pétrole brut canadien

VI Résumé

LA SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS
UNE OCCASION POUR LE CANADA

I- INTRODUCTION

En septembre 1986, les ministres de l'Énergie des provinces canadiennes se sont réunis à Banff. Lors de cette rencontre, on a présenté un document qui démontrait que, faute de nouvelles sources d'approvisionnement, le Canada devrait importer le quart du pétrole brut léger dont il a besoin d'ici 1990 et plus de la moitié d'ici l'an 2000. Les provinces ont déclaré unanimement:

> "La situation à laquelle l'industrie est confrontée constitue un problème national auquel on doit trouver une solution nationale. Le Canada est le seul pays industrialisé qui a la possibilité de devenir autosuffisant en matière de pétrole. Les perspectives d'avenir demeurent fort incertaines en ce qui concerne le prix mondial du pétrole et, étant donné l'instabilité de la situation, il faudra prendre de nouvelles mesures pour assurer la survie de l'industrie canadienne et le développement de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique."

À la suite de cette réunion, les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec ont mis sur pied un groupe de travail pour étudier

- l'équilibre futur de l'offre et de la demande de pétrole brut léger au Canada;
- les disponibilités futures de pétrole brut intérieur et la capacité de livraison prévisible sur une base régionale;
- la possibilité de réduire notre dépendance future face aux importations de pétrole brut léger.

II- LA SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS PÉTROLIERS: L'ÉTAT DE LA SITUATION

A- Canada

Le rapport de la Commission nationale de l'énergie intitulé "L'énergie du Canada - Offre et demande 1985-2005" reprenait les conclusions de la réunion de Banff:

- Selon le scénario de prix bas du pétrole, les importations de brut léger et de produits pétroliers pourraient satisfaire quelque 61% de la demande domestique totale d'ici l'an 2005.

- Selon le scénario de prix élevé, ces importations combleraient 40% des besoins intérieurs.

- Dans un cas comme dans l'autre, il est fort probable que les raffineries montréalaises n'auront plus accès au pétrole de l'Ouest canadien et que, dès le début des années 1990, l'ensemble des Maritimes et du Québec ainsi que certaines parties de l'Ontario seront approvisionnés par des sources étrangères.

En 1985, le Canada exportait plus de brut léger qu'il n'en importait. Cette situation s'était déjà produite en 1974 et en 1980. Cependant, la production domestique était alors beaucoup plus forte.

Depuis, la capacité de production a baissé de près de 400 000 b/j. Cette baisse a été contrebalancée par une réduction de la demande qui est passée d'un sommet de quelque 1 600 000 b/j en 1979-1980 à environ 1 250 000 b/j, une chute de près de 25%. En dépit d'une stagnation relative de la demande future, la capacité de production diminuera encore et les importations satisferont une part croissante de la demande.

Offre et demande de brut léger canadien et équivalents, scénario de prix faible ONE-86
1985-2005

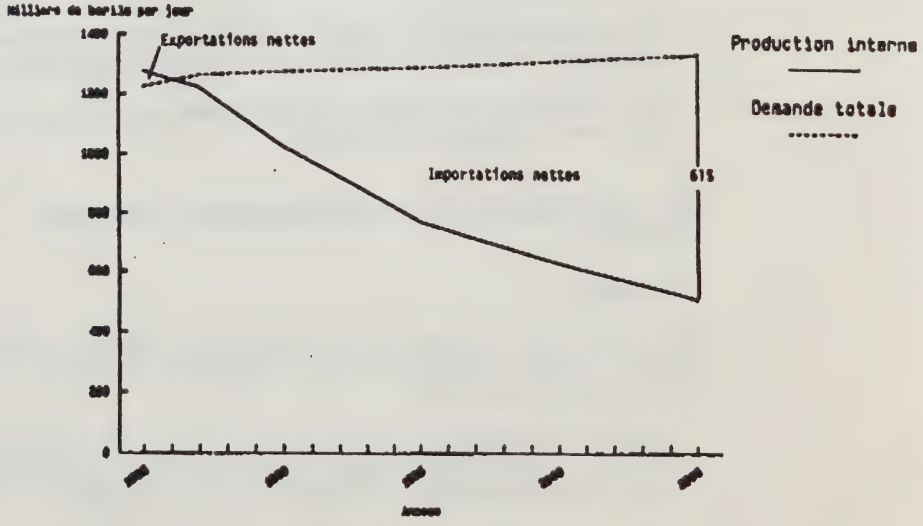

Source: Office national de l'énergie

B- ÉTAT-UNIS

Les prévisions du gouvernement américain indiquent que la dépendance face aux importations sera encore plus dramatique chez nos voisins du sud.

Offre et demande de pétrole brut, scénario de prix faible

2000

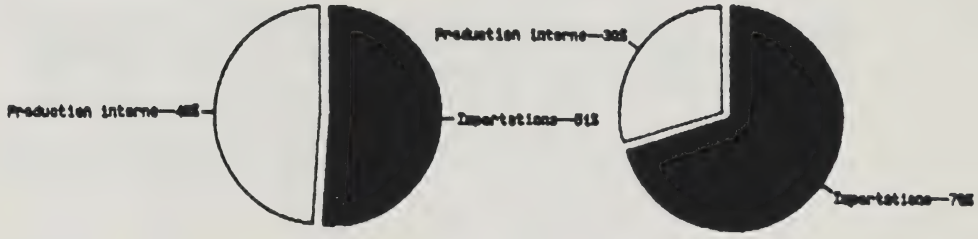

Source: Office national de l'énergie et U.S. national petroleum council

La demande américaine, qui devrait totaliser 20 Mb/j en l'an 2000, n'aura diminué que de 1 Mb/j par rapport à son sommet de la fin des années 1970. La demande a subi un certain fléchissement, mais elle devrait augmenter plus que la demande canadienne dans le futur. Le U.S. National Petroleum Council reconnaît que, même si les prix se maintiennent à un bas niveau, des mesures d'économie d'énergie et des changements structuraux affectant la demande de pétrole continueront à se produire, bien qu'à un rythme moins rapide que celui qu'on a connu au cours des dernières années.

Lorsqu'on considère la possiblité de développer de nouvelles sources d'hydrocarbures, on constate que le potentiel du Canada est de beaucoup supérieur à celui des États-Unis. Le nombre d'années de production possible à partir des réserves établies est presque quatre fois plus grand au Canada qu'aux États-Unis. Si l'on tient compte des énormes réserves off-shore et des sables bitumineux, le potentiel technique du Canada est encore beaucoup plus important.

Bon nombre de ces ressources ne seront pas exploitées tant que la faiblesse des prix constituera un risque. Il en résulte une dépendance grandissante face aux importations de pétrole brut. Cette dépendance est d'autant plus inquiétante que toutes les études indiquent qu'au cours des années 1990, les pays du Golfe persique, membres de l'OPEP, fourniront une part de plus en plus grande du pétrole transigé sur les marchés internationaux. Si ces pays s'emparent d'une part plus grande des marchés, ils auront un pouvoir accru sur le prix mondial du pétrole.

III- DISPONIBILITÉS FUTURES DE PÉTROLE BRUT ET CAPACITÉ DE LIVRAISON PRÉVISIBLE SUR UNE BASE RÉGIONALE

La dépendance accrue face aux importations de brut se fera d'abord sentir au Québec et dans la région de l'Atlantique, puis en Ontario.

La réduction de la production dans les régions traditionnellement productrices de pétrole au Canada pose au Québec des problèmes particuliers.

- Dès 1991, sinon avant, le débit de brut sera réduit dans l'oléoduc Sarnia-Montréal.

- Étant donné la réduction des approvisionnements en brut léger canadien, l'Ontario devra avoir recours aux importations dès 1993. Par la suite, cette dépendance face aux exportations ira croissant, quel que soit le scénario de prix.

Cette situation est illustrée par les graphiques tirés du rapport de l'Office national de l'énergie.

Besoin en pétrole brut léger canadien, scénario de prix élevé du pétrole ONE-86
1980-2005

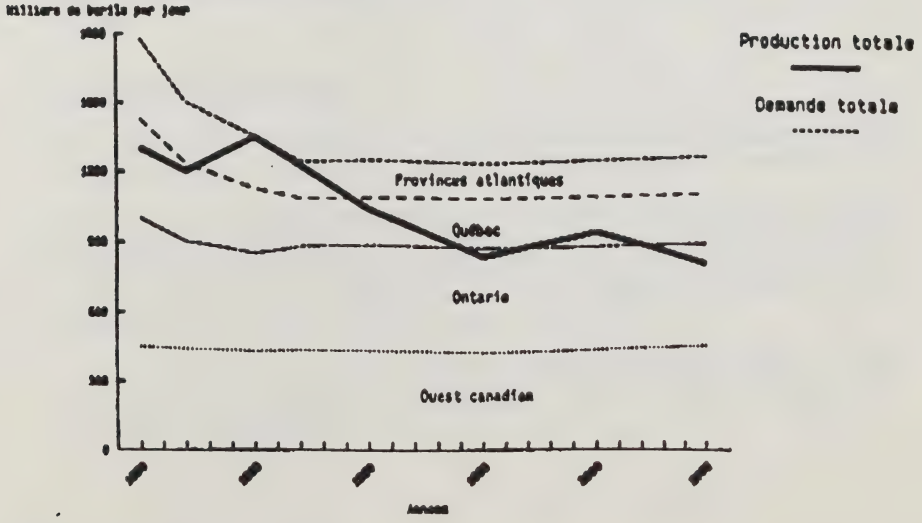

Source: Office national de l'énergie

Besoin en pétrole brut léger canadien, scénario de prix faible du pétrole ONE-86
1980-2005

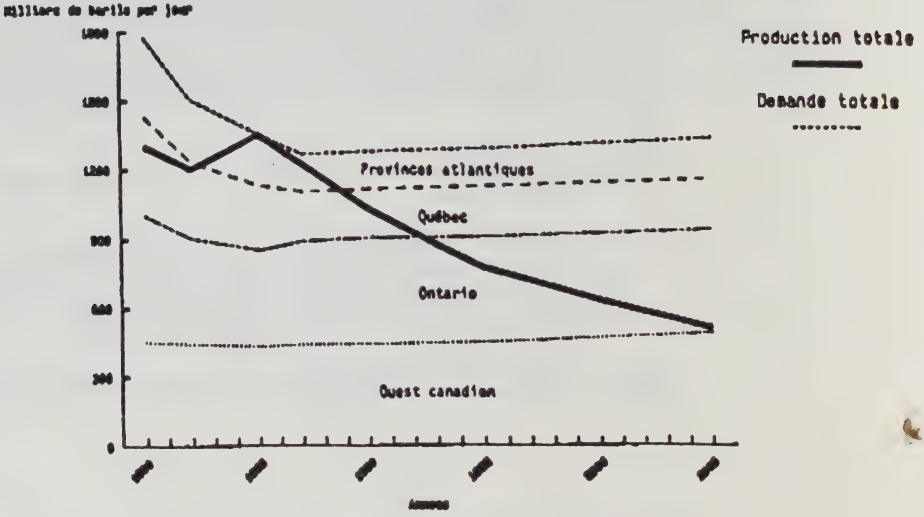

Source: Office national de l'énergie

Pour satisfaire ces besoins, on peut envisager deux options:

1- renverser l'oléoduc Sarnia-Montréal;

2- s'en remettre au réseau d'oléoducs du centre des États-Unis (Loop, Capline, Chicap).

On pourrait avoir recours à l'une ou l'autre de ces options pour approvisionner l'Ontario. La capacité excédentaire adéquate est disponible, tant dans le réseau américain d'oléoducs que dans l'oléoduc Portland-Montréal.

Cependant, le renversement de l'oléoduc Sarnia-Montréal serait néfaste pour les raffineries et l'industrie pétrochimique québécoises.

LE RAFFINAGE

- Les raffineries montréalaises n'auraient plus l'assurance d'être partiellement approvisionnées en brut canadien et la dépendance face à l'OPEP s'en trouverait accrue.

- Montréal constitue un marché naturel pour le brut lourd canadien, tant à cause de la structure du marché qu'à cause des caractéristiques de ses raffineries.

- Selon le scénario de prix bas de l'O.N.E., l'augmentation initiale de production du gisement Hibernia serait de 110 000 b/j à compter de 1996. Cette production ne pourrait toutefois pas être utilisée pour satisfaire une partie de la demande ontarienne parce qu'elle serait totalement absorbée par les marchés du Québec et des Maritimes.

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

- Le projet de transport et de fractionnement des liquides de gaz naturel (LGN) d'Edmonton à Montréal (Soligas) serait condamné.

- Privée de ses approvisionnements en liquides de gaz naturel (LGN), l'industrie pétrochimique montréalaise serait davantage menacée. L'accès aux liquides de gaz naturel en tant que charges d'alimentation constitue un élément majeur du programme entrepris pour améliorer la compétitivité de cette industrie.

- La disponibilité de LGN à des prix concurrentiels pourrait aussi permettre la réalisation de nouveaux projets pétrochimiques dans la région de Montréal.

IV- LES POSSIBLITÉS DE RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE FUTURE FACE AUX IMPORTATIONS DE PÉTROLE

A- Demande

On pourrait étayer les efforts déployés pour assurer la sécurité future des approvisionnements en réduisant la demande de pétrole. Ceci pourrait être réalisé grâce

- à l'amélioration des technologies et à des mesures d'économie d'énergie qui permettraient une utilisation plus efficace des produits pétroliers;

- au recours à des sources d'énergie alternatives.

Environ 62% des produits pétroliers raffinés sont utilisés dans le secteur du transport. La demande a déjà été réduite de façon substantielle dans ce secteur et il semble assez difficile de la diminuer davantage. Le reste des produits pétroliers est consommé en grande partie par les utilisateurs industriels ou encore comme combustible dans les régions qui ne sont pas reliées aux réseaux de distribution du gaz naturel.

La demande de combustible pourrait être réduite dans la région de l'Atlantique, où on n'a pas encore accès aux réseaux de distribution de gaz naturel. La mise en oeuvre du projet Venture ouvrirait des possibilités de substitution considérables dans cette région.

Même si la diminution de la demande joue un rôle important dans la réduction de la dépendance face aux importations de pétrole, elle ne résoudrait pas tout le problème.

B- Les approvisionnements

Contrairement à la majorité de ses partenaires commerciaux, le Canada a la chance de disposer d'abondantes réserves de pétrole.

La pierre angulaire devrait être une solide industrie du pétrole conventionnel. L'Alberta et la Saskatchewan ont récemment apporté des changements majeurs à leurs régimes de redevances et de mesures incitatives afin de consolider la viabilité des activités de production classiques. On espère que le prochain budget fédéral annoncera des changements qui viendront appuyer les gestes posés par les provinces et contribueront à ramener l'activité à un niveau acceptable dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.

Toutefois, les perspectives canadiennes dépassent de beaucoup la seule production classique du bassin sédimentaire de l'Ouest. Si le Canada mettait en oeuvre les nombreux projets élaborés en matière d'approvisionnements pétroliers, il pourrait en tirer des bénéfices substantiels, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale.

L'industrie pétrolière est aux prises avec un facteur de risque beaucoup plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en 1980. Depuis six ans, les compagnies ont été confrontées à des risques jusque là inimaginés:

- il a fallu six ans pour éliminer la crainte de risques politiques du type Programme énergétique national;

- l'effondrement des prix représentait un risque économique et une pression financière considérables; il a sérieusement réduit les budgets des sociétés.

Il en est résulté une atmosphère d'aversion pour le risque qui présente certaines caractéristiques particulières.

- Plusieurs compagnies éprouvent de grandes difficultés financières et ne disposent pas des liquidités nécessaires pour entreprendre des travaux d'exploration ou d'exploitation. Leur objectif premier est de survivre et non de remplacer les réserves de pétrole et de gaz.

- Étant donné les risques politiques et économiques présents et passés, les institutions financières imposent des conditions très strictes aux emprunteurs éventuels. Ces conditions sont telles qu'il est impossible d'obtenir de nouveaux prêts, même pour les activités classiques. On ne peut financer aucun projet majeur en faisant appel aux filières commerciales habituelles si le gouvernement n'est pas impliqué dans le projet d'une façon ou de l'autre.

- L'industrie tarde à trouver de nouveaux capitaux.

- Les firmes qui jouissent d'une santé financière relativement bonne peuvent effectuer leurs programmes d'exploration et d'exploitation à très bon compte, en achetant les actifs de leurs concurrentes en difficulté.

Ce contexte fait naître une situation où l'évaluation des risques diffère grandement selon qu'elle est faite par le secteur privé ou par le secteur gouvernemental (évaluation sociale du risque).

Contrairement à ce qui se passait au début des années 1980, le risque politique d'une action gouvernementale punitive contre les compagnies et les investisseurs est moindre. Toutefois, ce risque politique pourrait croître dans la mesure où les gouvernements ne s'engagent pas dans la planification de stratégies à long terme.

Le risque que le prix du pétrole ne soit pas suffisant, au milieu des années 1990, pour permettre de réaliser aujourd'hui de nouveaux projets énergétiques est plus que compensé par la possibilité d'une remontée des prix et les risques inhérents à une forte dépendance face aux importations de pétrole.

Bien qu'on ait de la difficulté à les mettre en oeuvre, pour les raisons énumérées ci-haut, ces projets majeurs

- sont économiquement souhaitables, du point de vue national, à cause des bénéfices qui en résulteraient;

- généreraient plus d'investissements, de revenus et d'emplois dans des régions qui connaissent actuellement un ralentissement de leur activité économique;

- renforceraient la balance commerciale canadienne en réduisant les importations.

Dans un marché déréglementé, il n'est pas nécessaire que le gouvernement intervienne pour réduire les risques perçus par les entrepreneurs du secteur privé et permettre aux projets de progresser. Grâce à l'étude réalisée par Informetrica Limited, firme de consultants en économie d'Ottawa, nous sommes en mesure d'illustrer un certain nombre de mécanismes qui permettraient de réduire les risques comme on le souhaite. L'analyse détaillée est aussi disponible dans un document séparé.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- La réalisation rapide des potentiels de développement énergétique pourrait générer des investissements en capital totalisant 20 milliards de dollars. Ces nouveaux capitaux seraient injectés dans l'économie nationale et la facture de nos importations serait réduite, ce qui apporterait un stimulant majeur à l'économie canadienne.

- La mise en oeuvre des projets énergétiques serait un outil important pour la réduction des disparités régionales.

- Le gouvernement fédéral serait l'un des principaux bénéficiaires. Il en retirerait des milliards de dollars qui pourraient être employés pour réduire le déficit fédéral ou réaliser d'autres priorités.

- Bien que des mécanismes différents produisent des résultats différents, tous les cas étudiés ont un impact positif sur l'emploi et les principaux indicateurs économiques nationaux.

Le tableau qui suit illustre les résultats obtenus dans l'un des cas considérés

HAUSSES DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES NATIONAUX

	1990	1995	2000	2005	Total 1987-2005
	(Milliards de dollars 1986)				
DÉPENSES NATIONALES BRUTES	1.3	2.1	2.7	3.4	42
CONSOMMATION INDIVIDUELLE	0.3	1.0	1.4	1.7	18
REVENUS NETS DU GOUV. FÉDÉRAL	0.3	0.9	1.3	1.8	18
			(milliers)		
NIVEAU D'EMPLOI	20	48	42	35	

V- UNE RÉPONSE DE TRANSITION: UN ACCÈS CONTINU POUR LE QUÉBEC AU PÉTROLE BRUT CANADIEN

Si nous atteignions le rythme de développement de nos réserves de pétrole envisagé dans l'étude de la firme Informetrica, le Québec pourrait continuer d'avoir accès au brut de l'Ouest canadien et du Grand Nord pendant une plus longue période.

Le facteur temps poserait un problème, même dans ce scénario. Toutefois, jusqu'à ce que ces projets soient parachevés, il serait possible de maintenir un débit minimum (100 000 b/j) dans l'oléoduc Sarnia-Montréal.

- en réalisant le projet de transport des LGN et en remplaçant le brut lourd importé par du brut lourd canadien dans les raffineries de Montréal;

- en comptant sur le transport des produits semi-raffinés de Clarkson à Montréal;

- en continuant à utiliser des hydrocarbures synthétiques dans les raffineries montréalaises;

- Dans un scénario de prix élevés, cela signifierait l'arrivée quotidienne de 25 000 b de brut léger à Montréal;

- Les débits futurs de l'oléoduc Sarnia - Montréal pourraient être envisagés comme suit:

20 000 b/j	Pétrole lourd
20 000 b/j	Produits semi-raffinés provenant de Clarkson Ontario
25 000 b/j	LGN pour le projet Soligas (à compter de 1989)
10 000 b/j	Pétrole synthétique
25 000 b/j	Pétrole léger
100 000 b/j	Total

VI- RÉSUMÉ: OBSERVATIONS-CLÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

1- Comme par le passé, la production domestique classique peut contribuer à protéger le Canada contre les interruptions de livraisons de pétrole et de produits pétroliers. Cependant, cette production ne peut plus constituer notre seule sécurité.

2- Le déclin des réserves classiques de pétrole de l'Ouest canadien a également des implications pour l'oléoduc Sarnia-Montréal. Il faudrait étudier les diverses avenues qui permettraient de continuer à utiliser cet oléoduc. Cette solution offrirait également l'avantage de permettre au Québec de maintenir à plus long terme son accès aux sources de pétrole de l'Ouest et du Grand Nord canadiens.

3- La sécurité du Canada en matière d'énergie pourrait être renforcée par une combinaison des développements suivants

- réduction de la demande de pétrole léger grâce
  - à une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'énergie;
  - au remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie, renouvelables ou non (ex: gaz, électricité, charbon, énergie solaire, etc.);
- augmentation des approvisionnements en pétrole léger grâce à l'exploitation
  - des sources classiques du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien;
  - des sources classiques de l'off-shore et des régions pionnières;
  - des sables bitumineux et des réserves de pétrole lourd par l'exploitation minière ou "in-situ" ainsi que par des unités de valorisation pour la production de pétrole synthétique.

Il est essentiel que le Canada maintienne son adhésion aux prix déréglementés si l'on veut s'assurer de prendre les décisions les meilleures face aux problèmes de l'offre et de la demande d'énergie. Cependant, les projets d'investissements majeurs et les décisions à long terme ne sont pas basés sur les signaux de prix de court terme. Ils résultent du jeu complexe de facteurs corporatifs, financiers et politiques. Quoique la déréglementation crée des conditions favorables à la planification à long terme, on ne peut présumer qu'elle amènera le secteur privé à prendre les décisions les plus favorables pour le Canada lorqu'on considère des projets majeurs dont la réalisation demande sept ans et qui auront après coup une durée de 25 ans. Les investisseurs privés sont encore confrontés à de nombreux risques que le gouvernement peut et devrait tenter de réduire dans la mesure où il les perçoit différemment.

5- Les gouvernements devraient agir si l'évaluation sociale des avantages/coûts des nouvelles sources de pétrole canadien dépasse l'évaluation privée. Cela est possible parce que le processus de prise de décision du secteur privé ne tient pas compte de l'impact positif des grands projets de développemement sur les économies nationale et régionales ainsi que sur l'emploi.

6- Le développement de nos ressources pétrolières serait à ce point bénéfique pour les économies nationale et régionales qu'il conviendrait de réviser les politiques énergétiques provinciales et fédérale en profondeur afin de s'assurer de leur opportunité. On dispose de tout un éventail de moyens fiscaux et financiers susceptibles de réduire les risques courus par le secteur privé et permettre ainsi que les projets soient réalisés.

CA1
72
-C52

DOCUMENT: 830-263/009

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS
OF ENERGY

Energy in Canada: An Overview

Federal

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

ENERGY IN CANADA: AN OVERVIEW

DISCUSSION PAPER
ENERGY, MINES AND RESOURCES CANADA
JANUARY, 1987

FOREWORD FROM THE MINISTER

Energy is exceptionally important in the Canadian economy. Not only are we the world's largest consumers of energy per capita, but we are also major producers of energy, including significant amounts for export.

In 1986, our energy sector confronted a significantly changed and more uncertain world, which affected both consumers and producers. Canadians of all regions should carefully reconsider our prospects and challenges in this new world. I welcome the occasion to review these issues with my provincial colleagues at the first federal-provincial meeting of energy ministers since 1978. This is consistent with the Government of Canada's determination to work for federal-provincial understanding and cooperation in a matter which for too long was allowed to divide us.

This background paper was prepared by my officials to provide conference attendees with factual material on the evolution of our energy sector and to sketch out some current issues. I am pleased to distribute it more widely as a contribution to public information and discussion.

Marcel Masse

CONTENTS

1.0 PREFACE

2.0 ENERGY IN CANADA
- 2.1 Energy Resource Potential
- 2.2 Energy in the Economy
- 2.3 Energy Consumption and Production
- 2.4 Energy and Trade

3.0 CHANGING ROLE OF ENERGY IN CANADA
- 3.1 Diversification
- 3.2 Energy Use and Economic Growth

4.0 THE PROBLEMS
- 4.1 Economic Restructuring
- 4.2 Energy Efficiency
- 4.3 Energy Security
- 4.4 Energy Trade
- 4.5 Energy and Technology
- 4.6 Energy and the Environment

5.0 ROLE OF GOVERNMENT
- 5.1 Historical Roles
- 5.2 Current Role of the Government of Canada
- 5.3 Future Role of the Government of Canada

1.0 PREFACE

The global and domestic energy scene has changed dramatically over the past year. Oil prices, which have recently strengthened, nonetheless remain low and volatile. The Chernobyl disaster has heightened public awareness and concern over the safety of nuclear energy. And there is increasing debate about the environmental costs of energy production and consumption.

These recent events should be seen in the context of the longer term factors shaping the way Canadians produce and consume energy. Canada, like other Western countries, has significantly reduced both the share of oil in our energy mix and our dependence on foreign oil supplies in the last decade. In energy terms, our regions vary enormously in what they produce and consume; the current and potential contribution of the energy sector to their economies; and their position as energy exporters or importers. Canada draws great strength from the wealth and diversity of its energy resources and the interdependent interests of our regions in realizing their potential.

This paper provides a broad perspective on the energy issues that challenge Canadians today by reviewing the critical characteristics of Canada's energy system, and considering the role of governments in responding to current challenges.

2.0 ENERGY IN CANADA

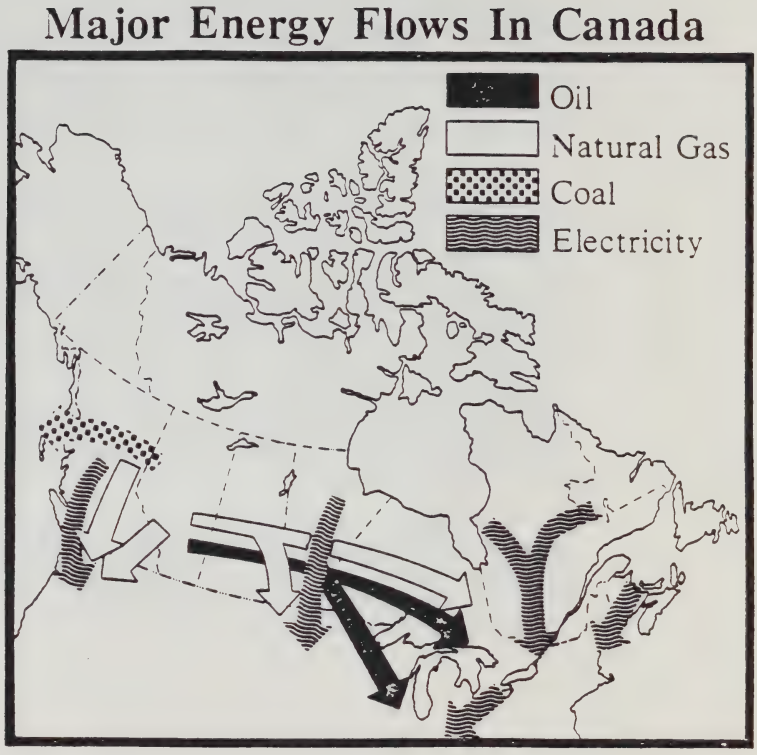

2.1 Energy Resource Potential

Geology and geography have provided Canada with vast and diverse energy resources. At present rates of production, Canada has enough proven oil reserves to last about ten years, natural gas to last more than 35 years, coal to last more than 100 years, and uranium to last more than two decades. Beyond this are huge potential reserves of these resources. Potential oil sands reserves, for example, are equivalent to the combined proven reserves of the three largest OPEC producers (Saudi Arabia, Kuwait and the United Arab Emirates). The offshore and northern territories are estimated to have discovered crude oil resources equivalent to almost five years of current production and a much greater long term potential. Largely unexploited hydro resources exist in Quebec, Manitoba and British Columbia, and enormous reserves of coal are concentrated in British Columbia and Alberta. Renewable energy, notably biomass, can also contribute significantly more to our energy mix.

2.2 Energy in the Economy

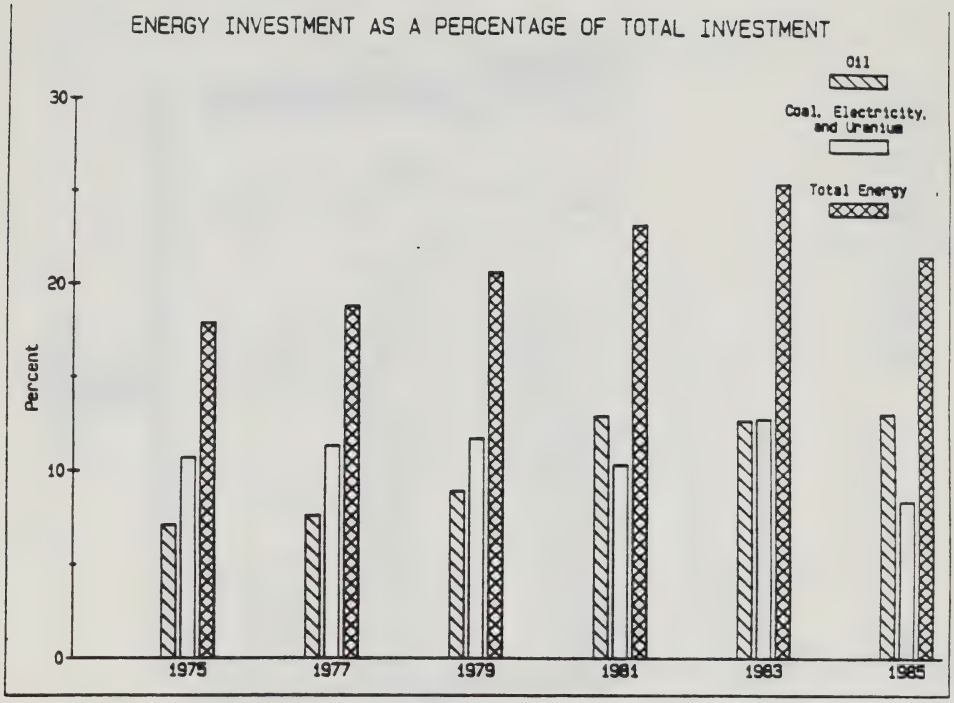

The energy sector is a vital component of Canada's industrial economy, directly employing more than 300,000 people. It accounts for 7 per cent of our Gross Domestic Product and 13 per cent of the value of our exports. Energy has had a particularly important share of capital investment in Canada; oil and gas normally represent about half of the energy sector's contribution. This investment has created many thousands of jobs in the manufacturing sector of our economy, and permitted Canadians to become significant exporters of energy-related equipment and services. The severe decline in oil prices in 1986, however, had a major impact on the total level of capital investment in our economy last year.

ENERGY USE BY FUEL TYPE

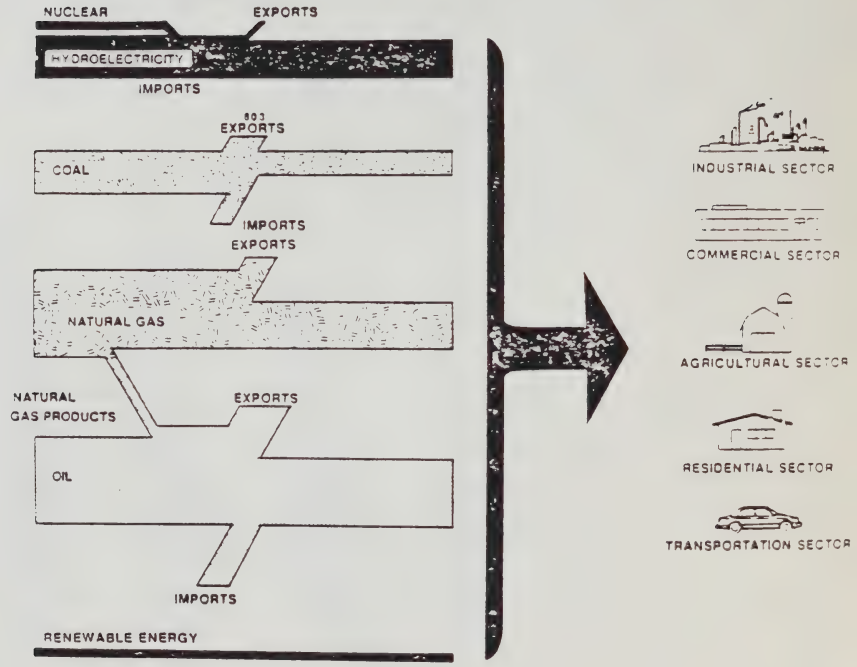

Canada is a large industrial economy whose economic growth has been fed by abundant and low-cost natural resources, particularly energy resources such as coal, oil, natural gas and hydroelectric power. Together with our long distances and harsh climates, this has made Canada the most energy intensive industrialized country in the world.

Domestic energy industries are a vital source of the energy that powers our economy and supports our way of life. They supply Canadians with three quarters of their oil and virtually all of their natural gas and electricity. The energy required for thermal electrical generation is also met very largely by Canadian production. Canada's conservation and renewables industry is an increasingly important sectoral component of the energy industry, with some $5.5 billion in sales in 1985.

2.3 Energy Consumption and Production

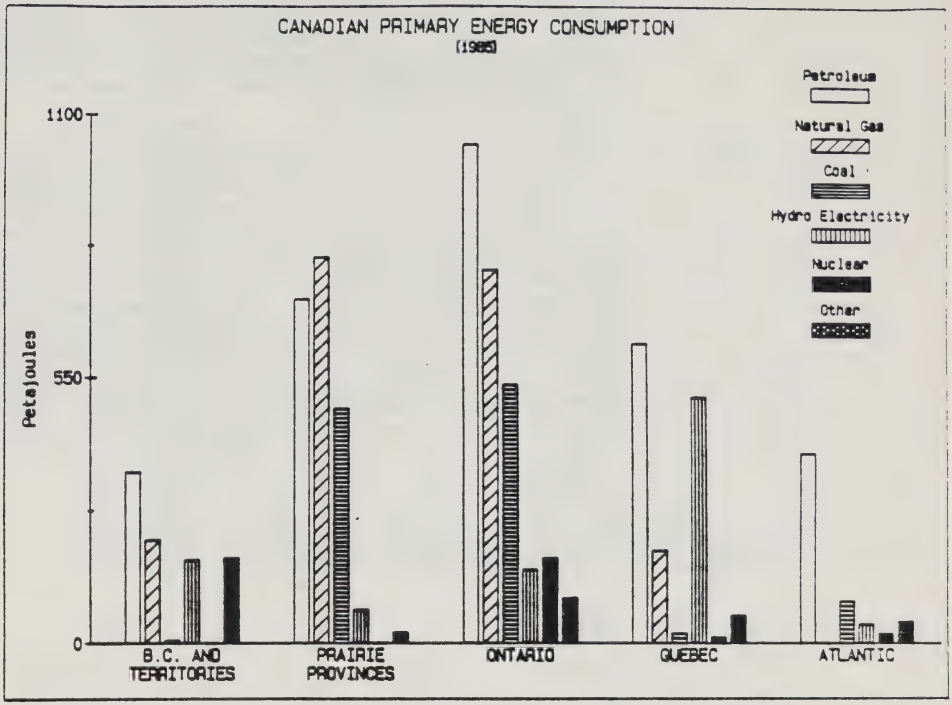

Energy consumption in Canada is characterized by regional and sectoral diversity, conditioned by the availability and cost of competing fuels and the structure of the regional economy. Natural gas dominates primary energy requirements in the Prairie Provinces, but is also a major source of energy in Ontario. Although coal plays an important role in Ontario, the Prairie Provinces and Maritime Provinces, it is relatively insignificant in Quebec and British Columbia.

All parts of Canada rely on petroleum to meet their energy needs. In total, petroleum represents almost 40 per cent of Canada's primary energy consumption, ranging from a high of 68 per cent in the Atlantic Provinces, to a low of 34 per cent in the Prairie Provinces. For the most part, this is due to the importance of the transportation sector throughout Canada and its heavy reliance on petroleum products -- 98 per cent of the energy needs of the transportation sector are met by petroleum products.

Canada's diverse and geographically dispersed resource base gives rise to regional variations in the sourcing of energy commodities. Ontario relies almost exclusively on crude oil from Alberta whereas the Atlantic Provinces, and to a lesser extent Quebec, rely on offshore sources. Despite a mature petroleum industry, British Columbia imports about three quarters of its crude oil requirements from Alberta. Domestic natural gas moves farther east than oil does, but does not enter the Atlantic Provinces.

With the exception of the Atlantic Provinces, very little electricity moves between provinces. Moreover, the electrical industries within each province tend to rely on a distinctive mix of generation technologies. Newfoundland, Quebec, Manitoba, British Columbia and the Northwest Territories rely primarily on hydro based systems. Nova Scotia, Saskatchewan and Alberta rely primarily on conventional thermal generation from coal. Prince Edward Island has oil-fired capacity but imports most of its power from New Brunswick. New Brunswick and Ontario rely significantly on nuclear power although conventional thermal and hydro plants are also important.

2.4 Energy and Trade

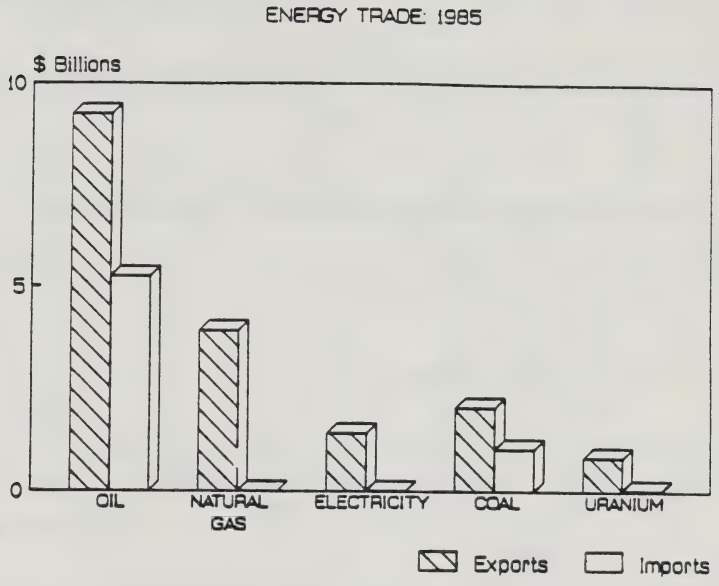

In 1985, Canada was a net exporter of all energy commodities. Energy exports amounted to $17 billion and energy contributed just over $11 billion to Canada's trade surplus. Canada is self-sufficient in uranium, natural gas and electricity. It imports about one quarter of its crude oil requirements, primarily for consumption in the Maritime Provinces and parts of Quebec. Roughly 20 per cent of Canada's coal needs are met by imports.

The United States is by far our most important trading partner in energy. In 1985, 86 per cent of the value of Canada's energy exports were destined for U.S. markets, whereas the U.S. supplied 33 per cent of the value of our energy imports, mostly coal for electricity generation in Ontario. Japan is a significant market for our coal, and Japan and the European Economic Community are important buyers of our uranium.

3.0 CHANGING ROLE OF ENERGY IN CANADA

3.1 Diversification

PRIMARY ENERGY BY SOURCE

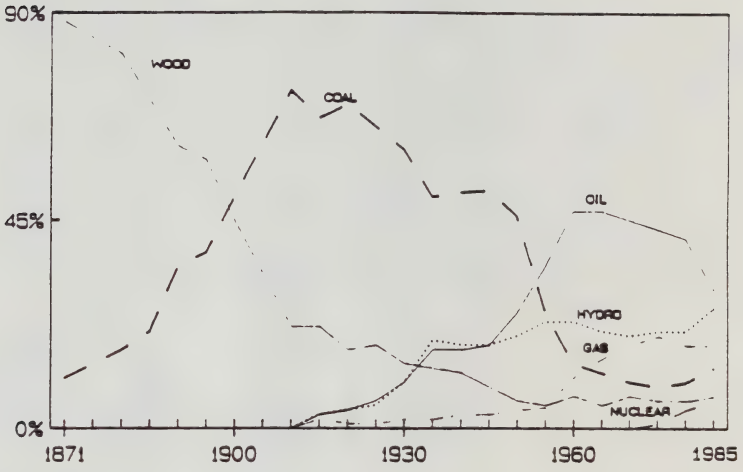

Canada has gone through three distinct 'energy eras'. In the late 1800s, wood gave way to coal. The transition from coal to oil began in the 1930s and accelerated rapidly during the industrial expansion following World War II, driven by the increasing availability of large quantities of low-cost oil, the widespread adoption of diesel engines, and the clean-burning characteristics of oil relative to coal.

Oil consumption reached its peak in relative terms in the mid-1960s, and has been declining rapidly since 1980 in response to the two oil price shocks, the development of substitutes, and the changing structure of our economy. At the same time, electricity from hydro power and nuclear power is increasing as is natural gas, and coal's share has begun once again to climb. Canada's energy system is becoming increasingly diversified and most forecasters predict that the future holds much more balance in the role of different energy commodities, with more competition and switching between sources.

3.2 Energy Use and Economic Growth

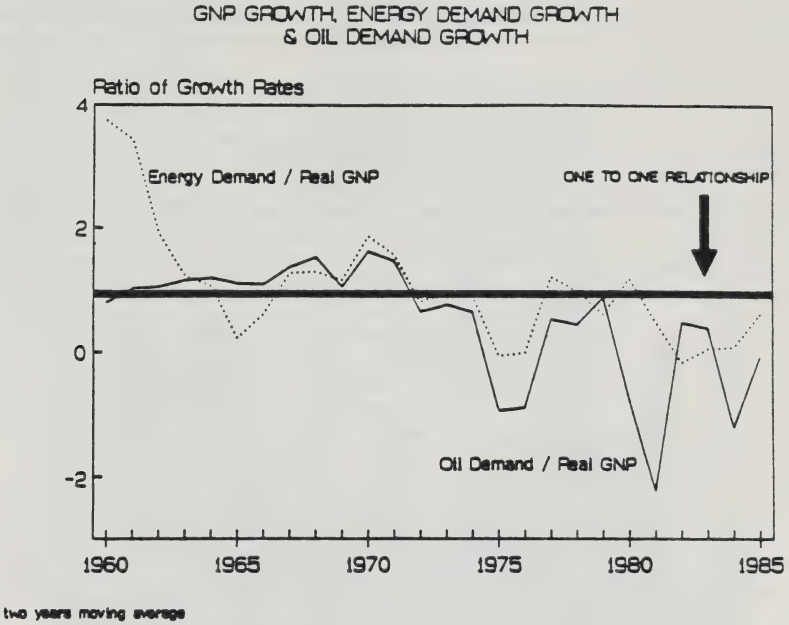

The relationship between economic growth, as measured by Gross National Product (GNP) and energy demand involves numerous factors, including changes in energy prices, technology, the structure of the economy and business cycles. In Canada, this relationship has changed over the last two decades, primarily as a result of structural changes induced by higher energy prices and made possible, in part, through technological advances.

In the 1960s, primary energy demand increased, on average, at a slightly faster rate than economic output: 5.4 per cent per year compared with 5.2 per cent. In comparison, oil demand increased much faster than economic output (6.2 per cent a year), largely as a result of abundant, low-cost supplies of oil. Canada, like other industrialized countries, became an oil-intensive economy during the 1960s. In the 1970s, however, the relationship changed. Since 1973, Gross Domestic Product has increased at an average annual rate of 2.8 per cent, compared with energy demand and oil demand growth rates of 1.4 per cent and -1.5 per cent, respectively.

Although oil consumption is rising once again, its rate of increase and that of energy in general is less than that of economic activity. In 1985, energy demand increased by 0.6 percentage points for every one percentage point increase in Gross Domestic Product, while oil demand increased by 0.5 percentage points.

The rapid run-up in oil prices in the 1970s prompted major efforts to reduce energy use, particularly oil consumption, through conservation and substitution. These fundamental changes in the way Canadians consume and produce energy were part of a broader structural shift in the economy away from heavily material - and energy-intensive products and processes brought about by the spreading application of new high technology. The development of fibre optics is illustrative: to produce glassfibre cables requires only 5 per cent of the energy necessary to produce a copper cable capable of carrying the same number of telephone messages. This shift towards less resource intensive products and processes has far-reaching implications for Canada's primary industries, many of which have seen a sharp drop in prices.

At the same time, these structural changes combined with Canada's vast and low-cost electric power resources have made Canada the most electricity-intensive economy in the world, consuming almost twice as much per unit of economic output as the United States. Since 1960, growth in electricity consumption in Canada has consistently outpaced economic activity.

4.0 THE PROBLEMS

4.1 Economic Restructuring

Petroleum Sector

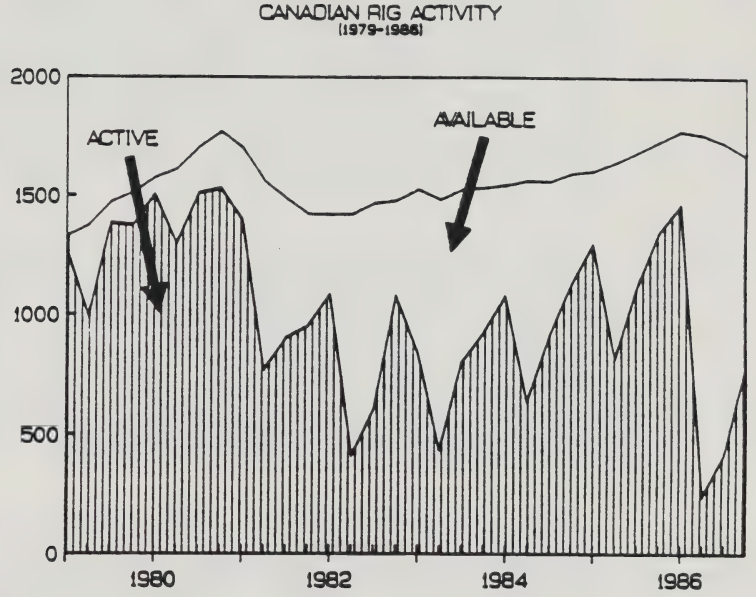

The precipitous fall in world oil prices and the volatility in the marketplace have had a devastating impact on the petroleum sector. Drilling activity, a sensitive barometer for the industry, dropped to record lows in mid-1986. There was an increase in activity in late 1986 as companies hurried to take advantage of Alberta's drilling incentives before the end of the program.

Prices for light crude dropped to less than $US 10/bbl in August of 1986. Since then, OPEC has succeeded in exercising some restraint on production: prices were around $US 14 to 15 for the latter part of 1986 and have risen to more than $US 18 since OPEC's December accord. Although prices have improved substantially from their lowest point, they remain well below those of the last decade and their demonstrated volatility has seriously shaken the confidence of the petroleum industry.

The low prices in 1986 are estimated to have reduced the upstream oil and gas sector's cash flow by 37 per cent in 1986. Cash flow is a critical determinant of investment in the oil and gas industry. Investment fell by an estimated 30 per cent last year, from $8 billion to $5.6 billion.

Both the federal government and the governments of the producing provinces have moved to improve the cash flow and investment climate for the industry. The federal government accelerated the termination of the Petroleum and Gas Revenue Tax. Alberta introduced temporary tax and royalty credits, and special incentives, and subsequently announced a significant package of royalty rate changes and royalty holidays. Saskatchewan has recently lowered its royalty rates. These measures are very important, but they are not able to compensate fully for the large drop in oil prices.

The difficulties faced by the petroleum sector have slowed economic growth in the five provinces in which the upstream industry is well represented: Newfoundland, Nova Scotia, British Columbia, Saskatchewan and Alberta. The Economic Council of Canada, in its recent report Changing Times, estimated that 50 per cent fall in oil prices would reduce average annual economic growth (real domestic product) over the period 1986 to 1991 by 7.5 percentage points in Alberta and 2.7 percentage points in Saskatchewan.

Rig activity levels in 1987 could improve should the recent strengthening of world oil prices prove to be sustainable. The Department of Energy, Mines and Resources, for example, estimates that an increase in oil prices from $US 15/bbl to $US 18/bbl would increase cash flow by almost one third and industry investment may see some improvement over the low levels of the second half of 1986.

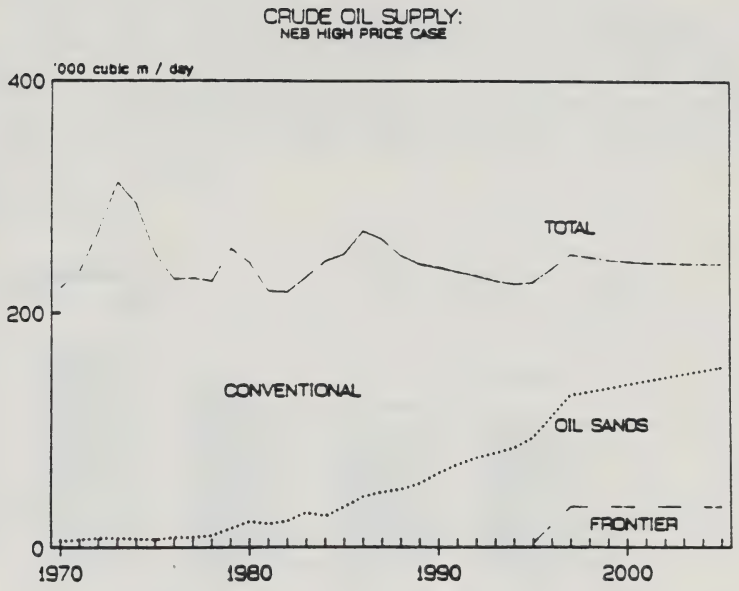

The expected decline in conventional oil reserves points to another form of restructuring within the petroleum sector. Increasingly, Canada's domestic oil production will come from nonconventional and frontier oil reserves. The high cost of production from these sources, along with the lower and more uncertain outlook for oil prices, suggests that profit margins on projects will be lower, affording much fewer government revenues than in the past. At the same time, some of these projects may require governments to assume some portion of market risks if they are to proceed.

In contrast, natural gas will be sourced predominantly from the natural gas prone conventional areas of Western Canada for some time. Under its high-price scenario, the National Energy Board forecasts frontier gas production commencing in 1990, as representing less than one per cent of productive capacity, and peaking in the late 1990s at 14 per cent of total productive capacity.

Electrical Sector

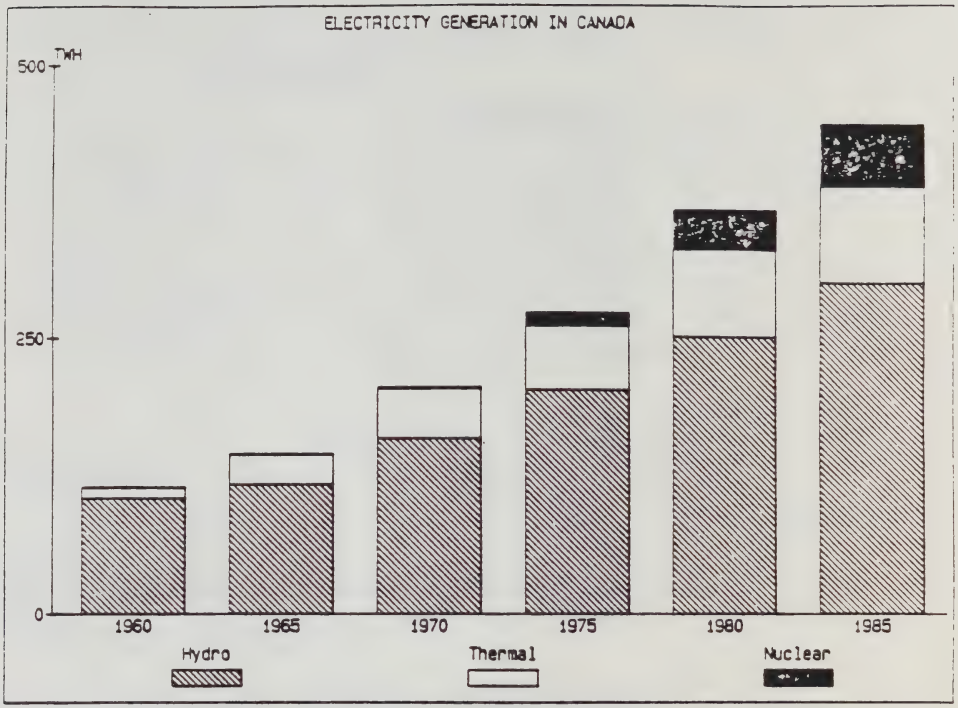

Because Canadian utilities are on average much less reliant on oil-based generation than those of other countries, the impact of oil price fluctuations is less direct and less immediate. Historically, expansion in the electrical sector has been a function of economic growth rather than oil prices. Indirectly, however, the price shocks of 1970s impeded expansion in the sector by slowing economic activity. Another fundamental change, stemming at least in part from the oil price shocks, is that the relationship between electrical energy use and economic activity is no longer as stable as it was in the past. This has left most utilities, which were planning for growth in the range of 7 per cent a year, with large excess capacity in the short term, beyond requirements for adequate reserve margins.

Although Canadian utilities have been able to postpone decisions about new capacity because of the current excess capacity, rising domestic electricity requirements (average of 4 per cent a year between 1975 and 1985) and

the long lead times necessary for base load generation facilities, will force utilities to commit themselves to a new round of investment in the near future.

Canadian utilities are expected to invest some $6 billion to $7 billion a year until 1995, adding new generation, transmission and distribution facilities. There is also potential for further growth in the sector from hydroelectric power exports to the United States, particularly from Newfoundland, Quebec, Manitoba and British Columbia.

Coal Sector

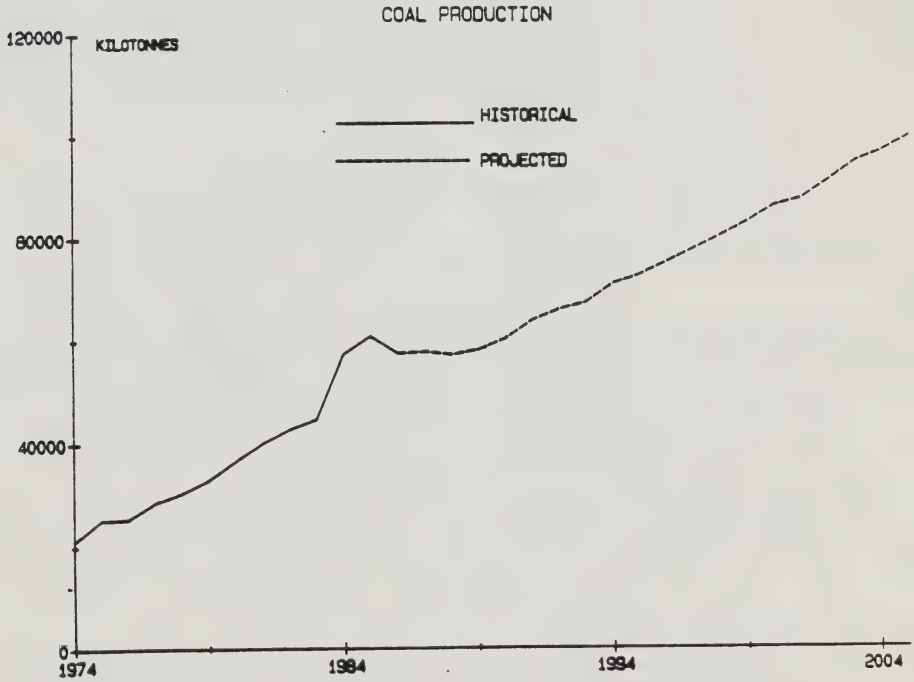

The historical growth in demand for coal can be attributed to a growing domestic market for thermal coal, and increasing worldwide demand which led to expanding exports. Until recently, the Canadian coal industry benefited from industrial expansion in Japan and Korea, which gave rise to substantial exports of metallurgical coal, and from the escalation of world oil prices, which led to increased exports for thermal coal. In contrast to this sustained expansion, preliminary figures for 1986 suggest that domestic coal consumption was down by 5 per cent from 1985. Virtually all of this decrease is accounted for by reductions in coal consumption by provincial electrical utilities.

The state of the industry is a direct function of energy demand, particularly electricity, and the price of competing fuels. Interestingly, the export demand for metallurgical coal appears to be sensitive to energy prices over the long term. The economic slowdown caused by the run-up in oil prices during the 1970s caused a decline in the rate of growth in demand for steel. In addition, steel was displaced in some applications by less energy intensive substitutes, leading to an oversupply of metallurgical coal and sharp price reductions in world markets.

Over the past three to four years, coal prices have been declining as a result of a global oversupply . New production from Colombia and Poland is selling at below full cost. Further, demand for coal has not kept pace with expectations, partly because of increased competition from oil. Faced with shrinking coal markets, coal producers around the world are renegotiating contracts at prices that are 10 per cent less than last year's.

The National Energy Board's forecast of coal production indicates relatively flat demand over the next few years, rising thereafter under both its price scenarios. The Board cautions, however, that the forecast is fraught with major uncertainties concerning domestic thermal requirements. For example, the Board assumes that coal, not nuclear energy, will be used to generate additional electrical power requirements in Ontario beyond 1995. Future coal exports are expected to continue to be largely metallurgical, remaining at current levels until 1990 and increasing modestly thereafter.

Nuclear Industry

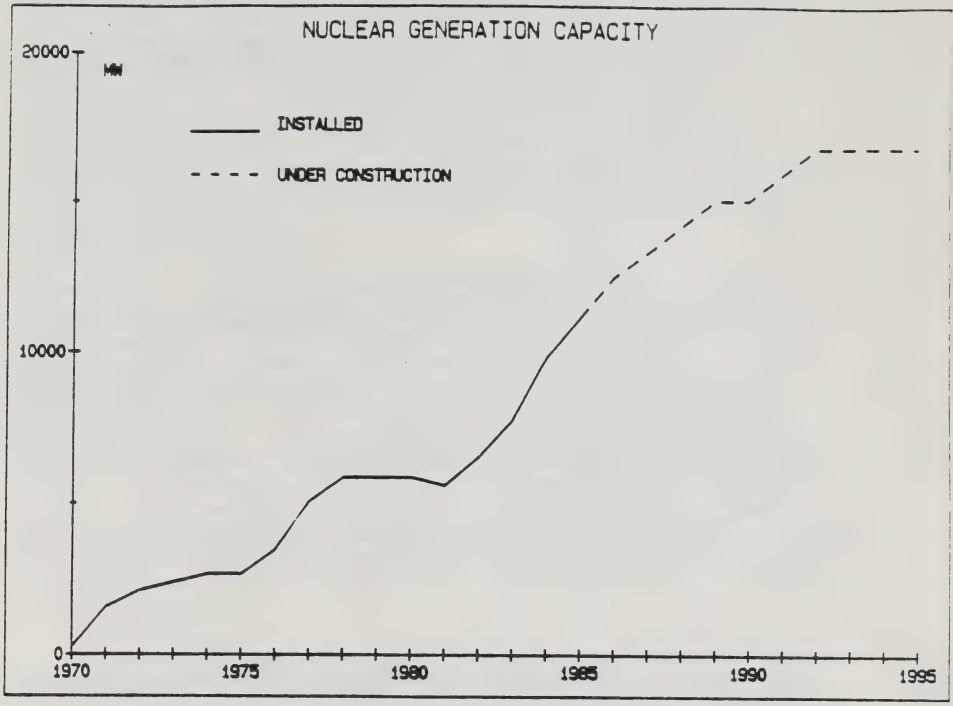

Between 1970 and 1984, the nuclear industry's share of total electrical generation capacity increased from 0.5 per cent to 13.0 per cent. Expansion has been concentrated in Ontario where there are currently 21 CANDUs operating or under construction. Quebec and New Brunswick have one each. But orders placed in the mid-1970s were based on expectations of stronger electricity demand growth than was realized.

The CANDU technology has had an exemplary record of cost, dependability and safety, which has earned it worldwide respect. Canada has sold nine reactor units internationally and is ranked second behind the United States in international reactor unit sales. The global export market for nuclear reactors in the coming decade will likely be small and all nuclear industries must depend first on their home markets. The potential market for CANDU's in Canada is centred in Ontario, though some possibilities exist in Atlantic Canada and in the West. It is not clear when decisions by domestic utilities regarding the next major additions to capacity will be made. In the interim, the export market could be important in sustaining the core of our nuclear industry.

4.2 Energy Efficiency

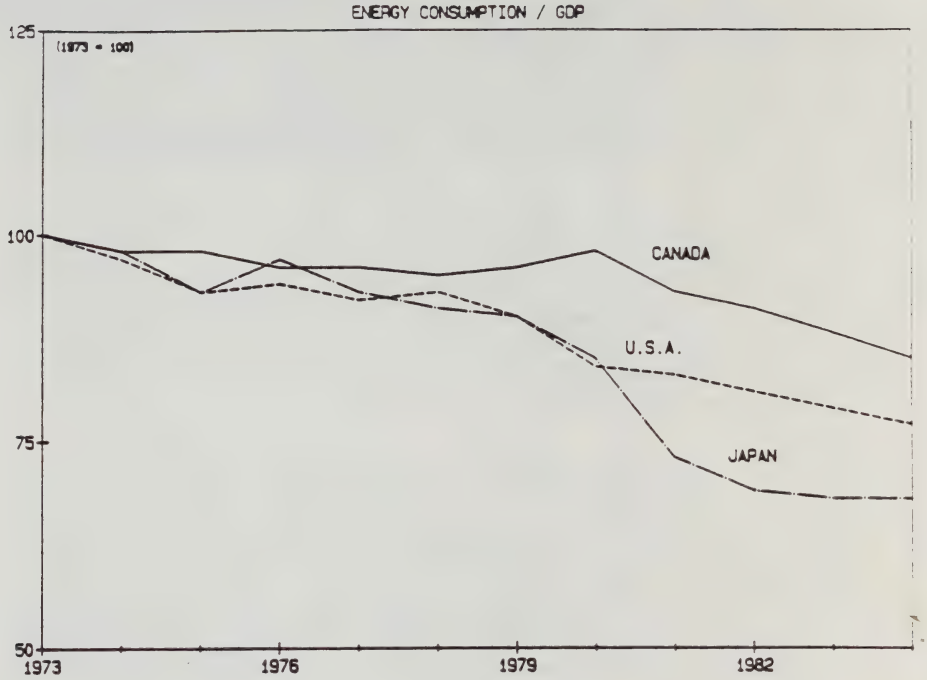

As already noted, Canada is the most energy-intensive industrialized country in the world. Although energy use per unit of Gross Domestic Product fell 9 per cent between 1973 and 1984, this was substantially less than the average decline of 23 per cent realized by all OECD countries. Between 1973 and 1979, when domestic oil prices were held substantially below world prices, total efficiency of energy use remained unchanged in Canada. Virtually all of the improvement in Canada's energy efficiency occurred after 1979, stimulated by the combined impact of conservation programs, world oil price increases, and the gradual elimination of low domestic oil prices.

In contrast, Canada has been very successful in reducing its reliance on oil. Between 1973 and 1985, petroleum's share of the Canadian market fell from 54.5 per cent to 39.4 per cent. This reduction in domestic demand oil was the result of efficiency improvements in the transportation sector, and conversions to natural gas in central Canada, to electricity in Quebec, and to renewable fuels such as wood in eastern Canada. Furthermore, some diversification has been obtained through the increased use of natural gas, propane and alcohol fuels in the transportation sector.

There is some concern that lower oil prices will jeopardize the significant gains that have been made in energy and oil use efficiency as well as oil substitution. These concerns are legitimate but they should not be overdrawn. The momentum behind energy conservation is very strong and gains should continue into the future. For example, we are only beginning to see the impacts of the 1979 price shock as the capital stock in housing, industry and transportation replaces older, less energy efficient structures and equipment with buildings, machines and cars that use modern, energy saving technology. Substantial reversal of the energy conservation and substitution trends of past the decade is not expected.

Moreover, despite low oil prices, many energy-saving investments remain economically attractive. In total, the Department of Energy, Mines and Resources estimates that more than 15 per cent of current energy use would be saved if all attractive investment opportunities were undertaken. Although this would not reduce our consumption per unit of GDP dramatically, when adjusted for factors such as industrial, geographical and climatic differences, our energy use would likely approach the efficiency levels of even the most efficient of the OECD countries.

The largest potential for further energy savings lies in the industrial and commercial sectors, although there is also significant potential for reduced energy use in the residential sector. Financial and technical barriers will have to be overcome, but there remains significant potential for further oil substitution and conservation, particularly in the transportation sector.

4.3 Energy Security

CANADA'S NET CRUDE EXPORTS

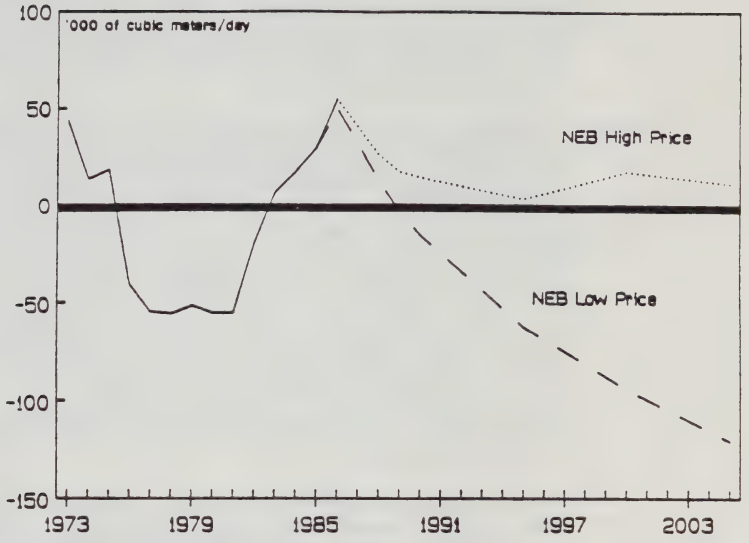

Canada is now a net oil exporter, but in recent history this status was the exception rather than the rule. For most of the 1970s and for the early 1980s, Canada was a net oil importer. For example, at the time of the 1979 oil crisis, Canada's net imports stood at about 50,000 cubic metres a day. Despite this dependence, we experienced no shortages of vital oil supplies. And despite using our substantial domestic petroleum production to cushion ourselves from rapid price increases through price controls, we proved unable to insulate ourselves from the global economic impact of the 1979 price shock.

The prospects for maintaining Canada's status as a net oil exporter have diminished with the fall in oil prices. Nonetheless, whether Canada will again become a net oil importer is uncertain. Even if we adopt the National Energy Board's most recent scenarios, which are based on two rather pessimistic views of prices, Canada remains self-sufficient in oil beyond the turn of the century under the high-price case. And although we will revert to a net oil import status in the late 1980s under the low-price case, Canada will remain a net energy exporter into the late 1990s.

In the case of light crude oil, the Board projects that eastern and central Canada would become increasingly dependent on imports under both price scenarios. Net light crude oil imports would increase from 5 per cent of total light crude requirements in 1986 to 43 per cent by 1995 under the low-price case, and 36 per cent under the high-price case. The Board, however, notes that considerable uncertainties remain. For example, it indicated that its assumption regarding the availability of synthetic light crude oil from mining plants was too conservative under the high-price case.

Such scenarios are a vital policy tool, but it is important to reflect on these uncertainties and their implications. In 1979, the Department of Energy, Mines and Resources forecast net oil imports of between 550 million and 600 million barrels a day in 1985. In fact, Canada was a net oil exporter of 190 million barrels a day in that year, with capacity to export a further 125 million barrels a day. Similarly, only two years ago the National Energy Board forecast Canada would likely be a net exporter of oil beyond the turn of the century.

The energy security of Canada and other Western industrialized countries depends not only on the quantity of oil imports, but also on other factors, including:

- diversity of our oil supplies
- the availability of excess production capacity, domestically and internationally
- the balance in the mix of fuels in the economy
- the availability of alternative fuels
- the ability of the energy system to switch between fuels
- the level of domestic and international oil stocks
- emergency preparedness

Of equal importance are the permanent changes in global and domestic energy systems. As already noted, oil consumption in Canada has dropped dramatically. Between 1973 and 1985, petroleum's share of the Canadian market fell from 54.5 per cent to 39.4 per cent. At the same time, Canada has become increasingly reliant on a variety of domestic energy sources, including natural gas, electricity and coal.

The international energy system has become more diverse and more flexible. For example, dual- fired (coal - oil and natural gas - oil) fired capability in the industrial and electrical generation sectors in OECD countries is at almost 4 million barrels a day. There also has been a rapid buildup of government-owned or controlled oil stocks, increasing from essentially zero in 1973 to 710 million barrels at present.

The Government of Canada has in place an emergency energy allocation system. The Energy Supplies Allocation Board, established in 1974, enables the Government of Canada to ration and reallocate supplies of energy in the event of a disruption in supplies. As well, Canada is a member of the International Energy Agency, whose members have agreed upon a system to deal with any oil supply emergency in which there is a reduction in oil supplies of at least 7 per cent.

4.4 Energy Trade

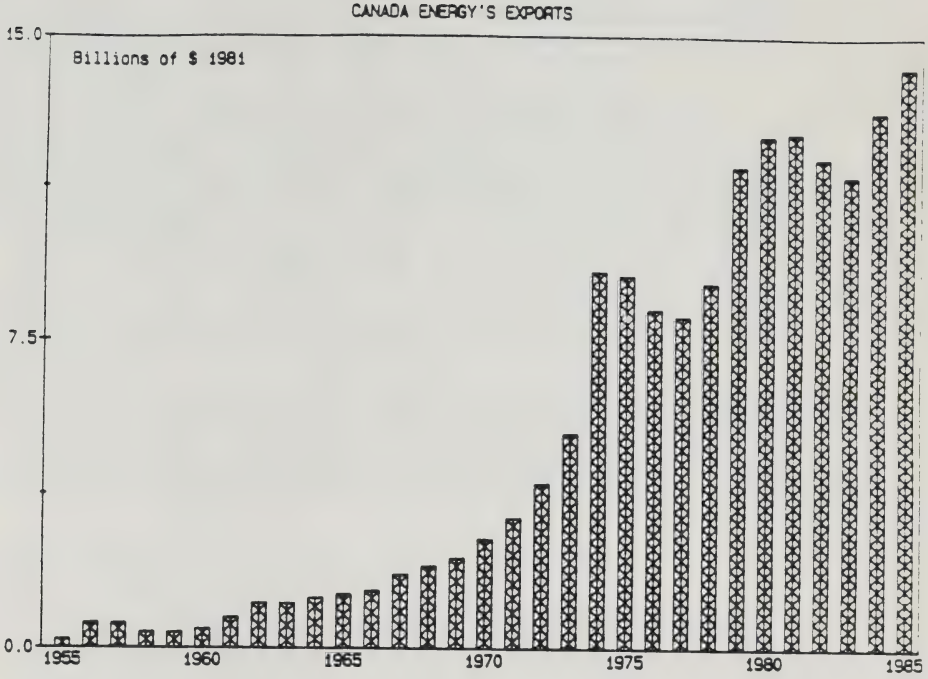

Trade has played an important role in the growth and development of Canada's energy industries, accounting for an increasing proportion of the value of energy sales. The United States is by far our most important trading partner, accounting for $15 billion or 86 per cent of total energy exports. All of our natural gas and electricity exports are destined for the United States and 100 per cent of our oil exports enters U.S. markets.

Canada remains an important and secure source of energy supplies for the United States. Canada is the largest foreign supplier of oil and oil products to the United States, representing 13 per cent of total imports and 3 per cent of total U.S. requirements. Canada currently supplies the United States with 4 per cent of its natural gas and almost 2 per cent of its electricity.

The policy of the Government of Canada since 1984 has been to dismantle the complex system of regulations and controls that impeded the energy sector's economic development. The government's market-oriented approach has led to increased access for producers to both domestic and export markets. The Western Accord reduced restrictions on the export and import of crude oil and petroleum products. Restrictions on natural gas exports have also been significantly relaxed and further policy changes are being considered at both the federal and provincial level. The National Energy Board is also reviewing the approval procedure for electricity exports, with a view to simplifying the procedures and remaining impediments to electricity trade.

Much progress already has been made in establishing the basis for freer trade in energy. At the Quebec Summit meeting between Prime Minister Mulroney and President Reagan in March 1985, the two leaders agreed to work towards removing barriers to trade for oil, coal, natural gas and electricity. In the context of bilateral negotiations for a possible comprehensive trade agreement, Canadian and American representatives are examining barriers to all trade.

But these gains are now being threatened by increasingly protectionist sentiment in the United States against imports of uranium, electricity and natural gas from Canada. Recent developments in the United States are already affecting market access and the competitiveness of Canada's energy exports.

Crude oil and petroleum products, for example, already face import tariffs in the United States, whereas imports of all oil into Canada are tariff free. The levies which came into effect on January 1, 1987, to pay for the environmental Superfund, discriminate against foreign oil. These, and the customs user fees that affect all imports, will further reduce the export revenues of Canadian producers and refiners. Also of concern is the prospect of an oil import tariff, which is gaining increasing support amongst representatives of the petroleum industry and energy-producing states, even though it is opposed by the Administration. An oil import tariff would have a severe impact on Canada's oil producing and refining sector.

The competitiveness of Canadian gas exports in the U.S. market would be very adversely affected if the December 1986, ruling of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission, regarding the pass-through of Canadian natural gas costs to U.S. consumers, is confirmed. This decision would prevent Canadian gas

exporters from recovering the full costs of gas sold to the United States, thereby reducing the returns to Canadian producers from export sales. Canada's natural gas exports also have been adversely affected by the Federal Energy Regulatory Commission's decisions regarding access to U.S. pipelines.

Canada's electricity exports are also facing protectionist pressures. The intertie access policy of the Bonneville Power Administration, a marketing agency of the U.S. government, impedes British Columbia's access to the California electricity market. This situation is of concern both to British Columbia, and to California utilities, which see Canada as a secure and competitive source of electricity. In the eastern United States, concerns have been voiced about too great a dependence on electricity imports in place of domestic generating capability.

During 1986, several legislative and court initiatives in the United States aimed at restricting imports of foreign uranium. Because of the resultant uncertainties, U.S. utilities are reluctant to enter into new long-term supply contracts.

4.5 Energy and Technology

Technological advances have played a key role in altering the makeup of Canada's energy system. Technology has altered the way in which Canadians produce and consume energy, increasing the diversity of sources and increasing flexibility of consumption.

Federal spending on energy R&D increased from $44 million in 1979 to $170 million in 1984. There have also been significant provincial expenditures in energy R&D totaling $101 million in 1985-86. Recently, budgetary restraints have forced both levels of government to reduce funding on R&D. Federal expenditures are expected to total $88 million in 1987-88.

Energy conservation technologies have provided the technical basis for increasing the efficiency of energy use and shifting demand away from oil. Advances in the agrifood sector, construction industry and transportation are responsible, in part, for significant improvements in energy efficiency in Canada.

Technological innovation has also contributed to a growing diversity in energy sources. The CANDU nuclear technology is illustrative of Canada's achievements. Canada is also at the forefront of hydroelectric power technology. Aided by rising energy prices and government support, Canada has made important strides in the development of renewable energy technologies such as biomass, wind and solar. The products and technologies developed represent a remarkable range of accomplishments in basic thermal conversion processes, improved materials, product design and manufacturing techniques, and improved cost effectiveness.

Advances in oil and gas exploration and production technologies have helped lower some of the technical barriers to the full realization of Canada's frontier petroleum potential while also improving on cost effectiveness and safety. Similarly, research and development into improving recovery efficiencies for oil sands and heavy oil have also been a priority.

Improvements in alternative transportation fuel technologies have facilitated significant substitution of oil products by propane, compressed natural gas and alcohols such as methanol. Much greater substitution in the future could be possible through technologies now being demonstrated. Technological achievements in the development of longer-term options such as hydrogen-powered and electrically-powered vehicles provide further potential for substitution.

As Canada becomes more reliant on less accessible and higher cost energy supplies, technology will play an increasingly important role. Through technological innovation, costs can be reduced, harsh environmental constraints overcome and difficult technical problems surmounted. New technologies will also be vital to increasing energy demand flexibility, by enabling the use of a variety of energy sources for the same end use and mitigating the adverse environmental impacts of energy resource development.

4.6 Energy and the Environment

Public awareness and concern regarding environmental protection is widespread in Canada today. Evidence of this can be seen in the difficulties facing Canada over the issue of acid rain. As a result, environmental considerations are playing an increasingly important role in the development and use of Canada's energy resources. Each source of energy and its consumption carries environmental consequences ranging from small, mitigable impacts from, for example, wind turbines, to long-term irreversible global effects from burning fossil fuels (e.g., CO_2 buildup leading to climate change). Consequently, not only is energy production and consumption subject to specific environmental regulations but also changes in either areas must bear the scrutiny of public environmental reviews.

The requirement to be sensitive to environmental issues has led industry and government to consider environmental factors at a very early stage in project planning and to provide appropriate environmental safeguards for projects, often at considerable cost. This trend will continue and broaden to include program and policy decisions as Canada requires new energy capacity.

It is fair to say that environmental consequences will have to be considered at the same level as economic and technical factors, whether it be increasing offshore oil and gas activity, developing the oil sands, constructing large-scale hydro projects, increasing the use of nuclear energy, or producing more electricity by burning coal. In each case, environmental impacts, not only at the local but also at the regional and global levels, must be manageable and publicly acceptable. However, this may not be enough. The very mix of energy sources in the future may increasingly be determined on the basis of environmental consequences rather than just traditional technology and economics.

5.0 ROLE OF GOVERNMENTS

Canada faces difficult energy issues that clearly transcend regional and even international boundaries. Like other industrialized countries, Canada is being strained by underlying structural changes in the way energy and other primary products are consumed and produced. This has led to depressed demand and downward pressure on primary commodity prices in most sectors. In energy, however, the problems are compounded by uncertainty arising from the presence of a strong but volatile institutional force, OPEC.

Given this context, an important question is, What roles should governments assume?

5.1 Historical Roles

Under our constitution, natural resources belong to the provinces. Thus it has been the provinces which have had primary responsibility for establishing the regulatory and fiscal regimes shaping energy resource development. The provinces have played an especially important role in electricity production, where provincially owned utilities predominate.

The federal government's role has varied over time and among energy commodities. It has been most prominent in relation to the petroleum and nuclear energy sectors. It has also played a supportive role regarding coal, conservation, renewable energy and energy research and development. As well, it has exercised its constitutional responsibilities regarding interprovincial and international trade.

The federal government's role in relation to oil and gas focussed initially on the development of the transportation infrastructure necessary to carry western oil and gas to eastern markets. The National Oil Policy in 1961 marked a first step towards a more interventionist policy designed to ensure Canadian markets for western oil. The 1970s gave rise to national concerns about the security of oil supplies and the distribution of Canada's petroleum wealth. The latter became the subject of great national debate and divisiveness. The National Energy Program in 1980 marked the culmination of an interventionist role for the federal government.

5.2 Current Role of the Government of Canada

On March 28, 1985, the Government of Canada and the governments of the three producing provinces, Alberta, British Columbia and Saskatchewan, reached a comprehensive agreement on petroleum, pricing, taxation and marketing. The Western Accord was a milestone in the history of Canadian energy policy. Not only did it begin the process of dismantling the complex and discriminatory National Energy Program, but for the first time in more than a decade, Canadian energy markets were freed from government negotiations.

Government intervention in oil markets ended on June 1, 1985, with the deregulation of oil prices. The Western Accord, followed by the Agreement on National Gas Markets and Prices on October 30 in the same year, began to dismantle regulatory barriers to the competitive marketing of natural gas. Consistent with this policy, the Government established a new framework governing petroleum exploration and development on Canada's Frontier Lands. This initiative, announced on October 30, 1985, set out a stable management regime, a profit-sensitive royalty regime, nondiscriminatory and regionally balanced exploration incentives, and fair Canadianization requirements.

The Government of Canada also embarked upon a new direction in conservation and renewable energy policy. The costly and interventionist programs of the NEP were curtailed and replaced with a package that relied more on market forces to drive consumers' choices: the National Conservation and Alternative Energy Initiative (NCAEI).

These and other initiatives reflected the Government of Canada's commitment to a market-oriented policy. It was a policy framework designed to avoid the mistakes of the past. Energy production and consumption patterns would be driven by the decisions of consumers and businesses responding to market forces. It was a policy built on consensus among Canadian consumers and producers and from ea

In spite of the dramatic change in world energy markets, the Government of Canada has remained committed to a market-oriented approach and maintained its agenda. On October 30, 1986 the Government moved forward with the deregulation of domestic gas markets with the announcement of important initiatives concerning export pricing and controls. Again, the parties involved recognized that important benefits could be achieved by moving away from the rigidity of regulated prices.

In responding to the oil price collapse, the Government, to date, has followed a two-pronged approach: adjusting the fiscal system and continuing to review mega projects case by case. Already the fiscal regime has been adjusted: the Petroleum and Gas Revenue Tax was eliminated effective October 1, 1986. The Government of Canada has provided assistance for the construction of the Newgrade upgrader in Saskatchewan and for engineering studies on the Bi provincial upgrader at Lloydminster. Negotiations continue on a fiscal package for the Hibernia oil project off Newfoundland. The government has encouraged the delineation of the major Amauligak discovery in the Beaufort Sea. The Government is also engaged in an active policy review of its current conservation and alternative energy programs in consultation with the provinces, to determine the shape of the federal role in conservation and alternative energies after 1988, when the program is scheduled to expire. Finally, the Government of Canada continues to support energy research and development into technologies that could assist Canada in achieving greater efficiency and diversity in its consumption and production of energy.

5.3 Future Role of the Government of Canada

Today, the Government of Canada is under increasing pressure to intervene, once again, in oil and gas markets in response to low and uncertain oil prices. There are renewed calls for further initiatives in energy conservation and alternatives. The Government of Canada also faces some difficult choices concerning its role in the nuclear sector.

The first step in determining the role of governments is to work towards developing an understanding of what needs to be done. What items are common to the agendas of both levels of government?

- Protecting our energy security.
- Maintaining access to foreign markets.
- Sustaining the nuclear option.
- Easing restructuring in the petroleum sector.
- Encouraging energy conservation and alternatives.
- Supporting energy research and development.
- Facilitating greater integration of environmental impacts in energy investment decision-making and policy.

These issues will be the subject of public debate in the coming months. The intergovernmental conference of energy ministers provides and important forum for their examination.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-263/009

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

L'énergie au Canada: un aperçu

Fédéral

Le 30 janvier 1987
Ottawa (Ontario)

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

L'ÉNERGIE AU CANADA : UN APERÇU

DOCUMENT DE TRAVAIL
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA
JANVIER 1987

AVANT-PROPOS

Dans l'économie canadienne, l'énergie occupe une place exceptionnelle. En effet, non contents d'être les plus grands consommateurs d'énergie du monde, per capita, nous sommes de grands producteurs d'énergie qui exportent une proportion importante de leur production.

En 1986, notre industrie de l'énergie a dû évoluer dans un monde transformé, pétri d'incertitude, où le changement pèse à la fois sur les consommateurs et sur les producteurs. Dans toutes les régions du Canada, nous devons réévaluer prudemment nos perspectives d'avenir et les défis que nous lance ce monde nouveau. Je suis heureux de pouvoir aborder toutes ces questions avec mes homologues provinciaux au cours de cette conférence fédérale-provinciale, la première qui réunit les ministres de l'Énergie depuis 1978. La Conférence témoigne de la détermination du Gouvernement du Canada, qui veut promouvoir la compréhension et la collaboration entre Ottawa et les provinces dans un domaine qu'on a trop longtemps laissé être une source de dissension.

Ce document de travail a été rédigé par mes hauts fonctionnaires, afin de fournir aux participants à la Conférence l'information factuelle nécessaire sur l'évolution de notre secteur de l'énergie et d'exposer certains des problèmes de l'heure. Si je le distribue ainsi, c'est que je suis content de pouvoir faire circuler l'information et de stimuler la discussion.

Marcel Masse

TABLE DES MATIÈRES

1.0 PRÉFACE

2.0 L'ÉNERGIE AU CANADA

- 2.1 Potentiel des ressources énergétiques
- 2.2 L'énergie et l'économie
- 2.3 Consommation et production d'énergie
- 2.4 L'énergie et le commerce

3.0 ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉNERGIE AU CANADA

- 3.1 Diversification
- 3.2 Consommation d'énergie et croissance économique

4.0 PROBLÈMES

- 4.1 Restructuration de l'économie
- 4.2 Efficacité énergétique
- 4.3 Sécurité énergétique
- 4.4 Commerce des ressources énergétiques
- 4.5 L'énergie et la technologie
- 4.6 L'énergie et l'environnement

5.0 RÔLE DU GOUVERNEMENT

- 5.1 Rôles historiques
- 5.2 Rôle actuel du gouvernement du Canada
- 5.3 Rôle futur du gouvernement du Canada

1.0 PRÉFACE

La scène énergétique mondiale et canadienne a énormément changé au cours des dernières années. Malgré un raffermissement récent, les prix du pétrole demeurent faibles et instables. La catastrophe de Tchernobyl a sensibilisé le public à la question de la sécurité de l'énergie nucléaire. De plus, les coûts environnementaux qu'occasionnent la production et la consommation d'énergie soulèvent de plus en plus la controverse.

Il faut considérer ces événements récents comme des facteurs qui, à long terme, façonnent les modèles de consommation et de production d'énergie au Canada. Comme d'autres pays occidentaux, le Canada a réduit de beaucoup, au cours de la dernière décennie, la part du pétrole dans ses approvisionnements d'énergie et sa dépendance à l'égard du pétrole importé. Le profil énergétique varie considérablement d'une région à l'autre : production et consommation; contribution actuelle et potentielle du secteur énergétique à l'économie de la région; et position de la région à titre d'exportateur ou d'importateur d'énergie. Le Canada tire une grande force de l'abondance et de la diversité de ses ressources énergétiques ainsi que des intérêts interdépendants des régions au chapitre de leur mise en valeur.

Le présent document donne un aperçu général des questions énergétiques auxquelles les Canadiens font face aujourd'hui. On y passe en revue les principales caractéristiques du système énergétique du Canada et l'on y traite le rôle que jouent les gouvernements pour relever les défis actuels.

2.0 L'ÉNERGIE AU CANADA

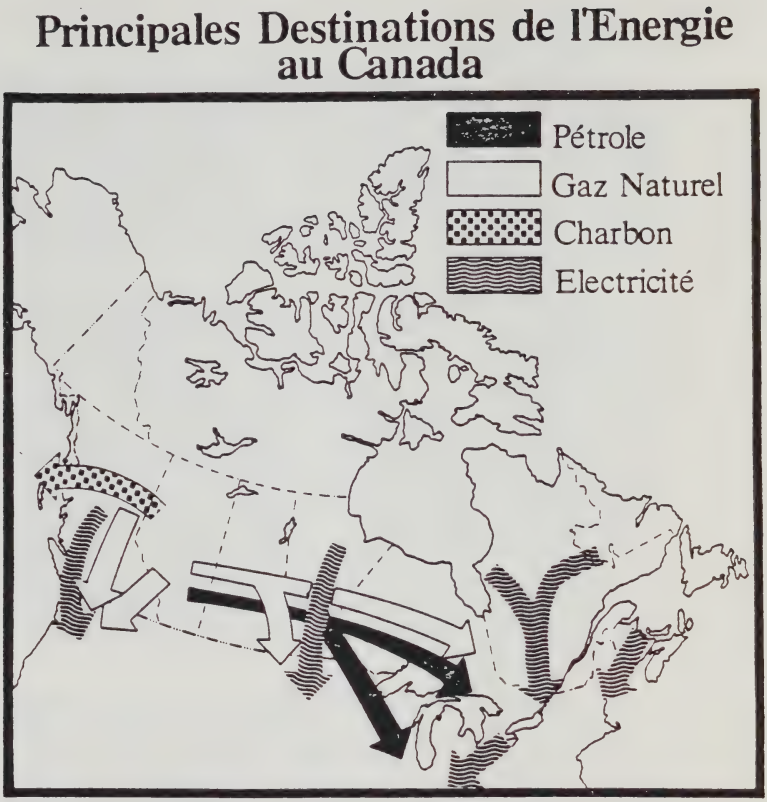

2.1 Potentiel des ressources énergétiques

À cause de sa géologie et de sa géographie, le Canada possède des ressources énergétiques abondantes et diversifiées. Au rythme actuel de production, il dispose de réserves prouvées de pétrole pour encore dix ans environ, de gaz naturel pour plus de 35 ans, de charbon pour plus de 100 ans et d'uranium pour plus de deux décennies, sans compter ses immenses réserves potentielles. En effet, les réserves potentielles de sables pétrolifères, par exemple, équivalent au total des réserves prouvées des trois principaux producteurs de l'OPEP (l'Arabie saoudite, le Koweit et les Émirats arabes unis). On estime que les découvertes de pétrole brut au large des côtes et dans les territoires du Nord équivalent à près de cinq ans de production, au rythme actuel. À long terme, le potentiel de ces régions est encore plus élevé. Une grande partie des ressources hydro-électriques ne sont pas encore exploitées, particulièrement au Québec, au

Manitoba et en Colombie-Britannique; de plus, l'Alberta et la Colombie-Britannique possèdent d'énormes réserves de charbon. Les énergies renouvelables, notamment la biomasse, peuvent contribuer encore davantage aux approvisionnements du Canada.

2.2 L'énergie et l'économie

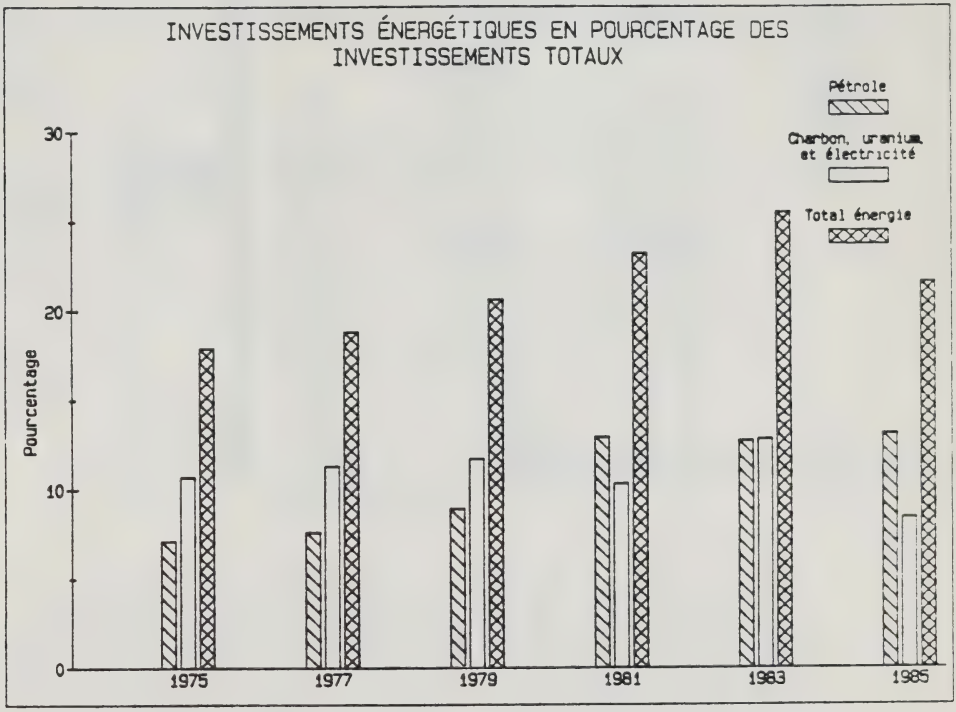

Élément vital de l'économie industrielle du Canada, le secteur de l'énergie emploie directement plus de 300 000 personnes. Il représente 7 % de notre produit national brut (PNB) et 13 % de la valeur de nos exportations. Ce secteur a recueilli une large part des investissements en capital au Canada, le pétrole et le gaz naturel représentant normalement environ la moitié de l'apport du secteur de l'énergie. Ces investissements ont permis de créer plusieurs milliers d'emplois dans le secteur manufacturier et de faire du Canada un important exportateur d'énergie, de matériel et de services connexes. L'effondrement des prix du pétrole, en 1986, a toutefois eu de graves conséquences sur le total des investissements en capital effectués l'an dernier.

UTILISATION DES SOURCES D'ENERGIE 1985

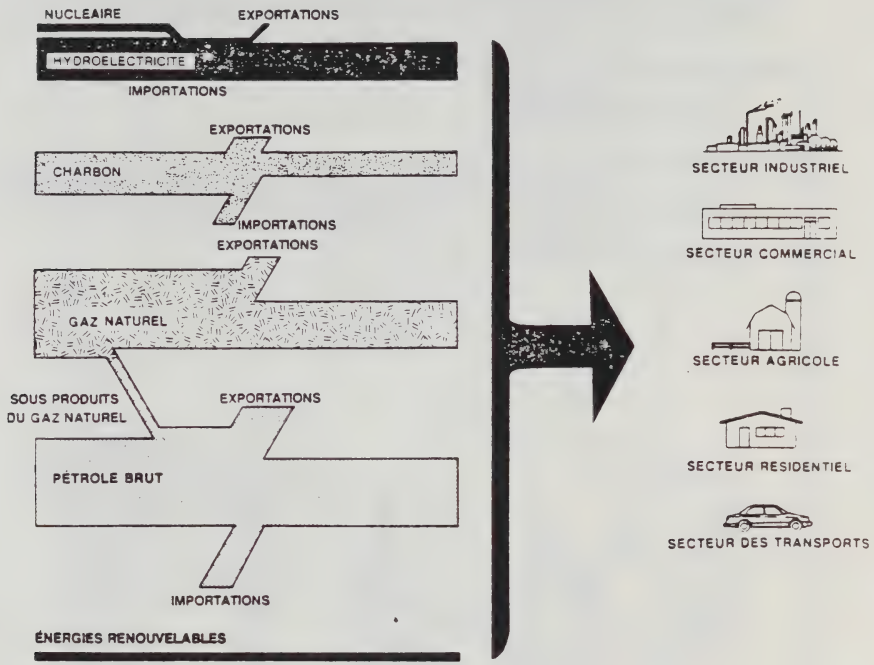

Le Canada est un vaste pays industrialisé dont la croissance économique reposait jusqu'à maintenant sur des richesses naturelles abondantes et bon marché, particulièrement des ressources énergétiques telles que le charbon, le pétrole, le gaz naturel et l'énergie hydro-électrique. À cause de sa géographie, de son étendue et de son climat, le Canada est devenu le pays industrialisé où l'on consomme le plus d'énergie au monde, par unité de PNB.

Les industries énergétiques du Canada jouent un rôle vital comme moteur de l'économie et contribuent au maintien de notre mode de vie. Elles produisent les trois quarts du pétrole et la presque totalité du gaz naturel et de l'électricité dont les Canadiens ont besoin. Les industries canadiennes répondent également en grande partie aux besoins en énergie des centrales thermiques. Le secteur des économies d'énergie et des énergies renouvelables joue un rôle de plus en plus important dans l'industrie de l'énergie, ayant affiché des ventes de l'ordre de 5,5 milliards de dollars en 1985.

2.3 Consommation et production d'énergie

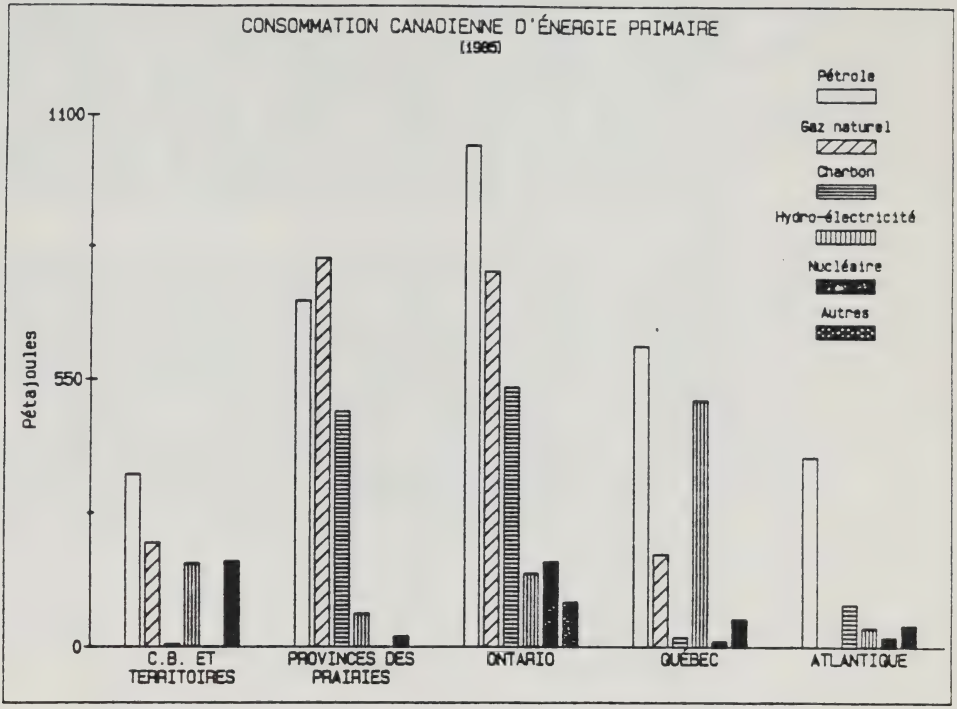

Au Canada, la consommation d'énergie varie beaucoup d'une région à l'autre et d'un secteur à l'autre, en fonction de la disponibilité et du coût des combustibles concurrents et de la structure de l'économie régionale. Le gaz naturel répond à la majorité des besoins en énergie primaire dans les provinces des Prairies, mais il constitue également une importante source d'énergie en Ontario. Le charbon est largement utilisé en Ontario, dans les provinces des Prairies et dans les Maritimes, mais relativement peu au Québec et en Colombie-Britannique.

Toutes les régions du Canada dépendent du pétrole pour répondre à leurs besoins en énergie. Au total, le pétrole représente presque 40 % de la consommation d'énergie primaire du Canada, variant de 68 %, dans les provinces de l'Atlantique, à 34 %, dans les Prairies. Cette situation est principalement attribuable à l'importance du secteur des transports au Canada et à sa grande dépendance à l'égard des produits pétroliers (98 % de ses besoins énergétiques).

Étant donné que le capital-ressources du Canada est diversifié et géographiquement dispersé, les régions ne s'approvisionnent pas toutes aux mêmes sources. L'Ontario achète presque exclusivement du pétrole brut produit en Alberta, alors que les provinces de l'Atlantique, et dans une moindre mesure le Québec, se fient à des sources d'importation étrangères. Même si son industrie pétrolière est bien organisée, la Colombie-Britannique importe de l'Alberta environ les trois quarts du pétrole brut qu'elle consomme. Le gaz naturel canadien est acheminé jusque dans l'Est, mais n'est pas encore distribué dans les provinces de l'Atlantique.

Il y a peu d'échanges d'électricité d'une province à l'autre, sauf entre les provinces de l'Atlantique. De plus, les industries de production d'électricité de chaque province ont chacune recours à des formes d'énergie différentes pour répondre à leurs besoins. Terre-Neuve, le Québec, le Manitoba, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest utilisent principalement l'hydro-électricité. La Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et l'Alberta produisent leur électricité surtout dans des centrales thermiques classiques alimentées au charbon. L'Île-du-Prince-Édouard possède des installations alimentées au pétrole, mais importe la majorité de l'électricité qu'elle consomme du Nouveau-Brunswick. Enfin, ce sont les centrales nucléaires, et dans une moindre mesure les centrales hydro-électriques et thermiques, qui répondent aux besoins énergétiques du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

2.4 L'énergie et le commerce

COMMERCE DE L'ENERGIE EN 1985

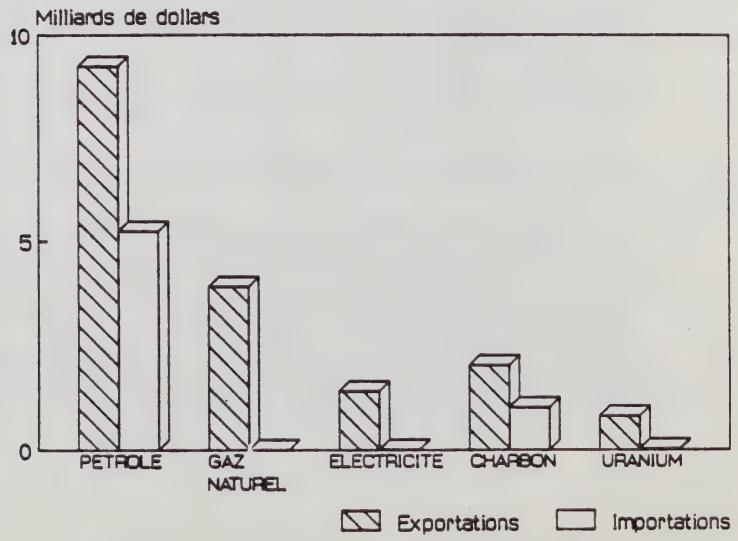

En 1985, le Canada était un exportateur net de tous les produits énergétiques; les exportations énergétiques sont évaluées à 17 milliards de dollars et la contribution des échanges énergétiques nets à l'excédent commercial du Canada représente 11 milliards de dollars. Le Canada est autosuffisant en uranium, en gaz naturel et en électricité. Il doit importer environ le quart du pétrole brut qu'il consomme, principalement pour les provinces Maritimes et certaines régions du Québec, et approximativement 20 % du charbon dont il a besoin.

Les États-Unis sont de loin le principal partenaire commercial du Canada dans le domaine de l'énergie. En 1985, l'énergie exportée vers les États-Unis représentait 86 % de la valeur totale des exportations canadiennes d'énergie. En revanche, les importations d'énergie en provenance des États-Unis correspondaient à 33 % de la valeur totale de nos importations dans ce secteur; il s'agissait principalement de charbon destiné à la production d'électricité en Ontario. Le Japon est un important marché pour le charbon canadien et ce pays, de même que la Communauté économique européenne, achète de grandes quantités d'uranium canadien.

3.0 ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉNERGIE AU CANADA

3.1 Diversification

PRODUCTION D'ENERGIE PAR SOURCES
(ENERGIE PRIMAIRE)

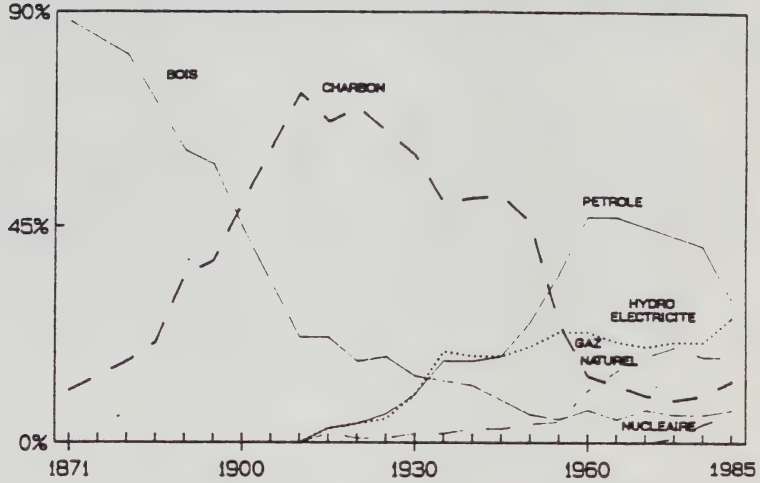

primaire

Le Canada a traversé trois "ères énergétiques" distinctes. À la fin du XIXe siècle, le charbon remplace le bois. Puis débute, au cours des années 30, la transition du charbon au pétrole, qui s'accélère pendant l'expansion industrielle d'Après-guerre, à cause de la disponibilité croissante de grandes quantités de pétrole bon marché, de l'utilisation répandue des moteurs diesel et de la propreté de la combustion du pétrole par rapport à celle du charbon.

En termes relatifs, la consommation de pétrole a atteint un sommet au milieu des années 60. À partir de 1980, elle a chuté par suite des deux chocs des prix pétroliers, des mesures de remplacement et de la réorganisation de notre économie. Au même moment, la consommation d'hydro-électricité, d'énergie nucléaire et de gaz naturel augmente, et le charbon connaît un nouvel essor. À l'heure actuelle, le réseau énergétique canadien se diversifie de plus en plus, et la plupart des observateurs prévoient que l'utilisation des différentes formes d'énergie s'équilibrera compte tenu de la forte concurrence qui en résultera et de l'incitation chez les consommateurs à passer d'une source à l'autre.

3.2 Consommation d'énergie et croissance économique

CROISSANCE ECONOMIQUE, DEMANDE D'ENERGIE
ET DEMANDE DE PETROLE

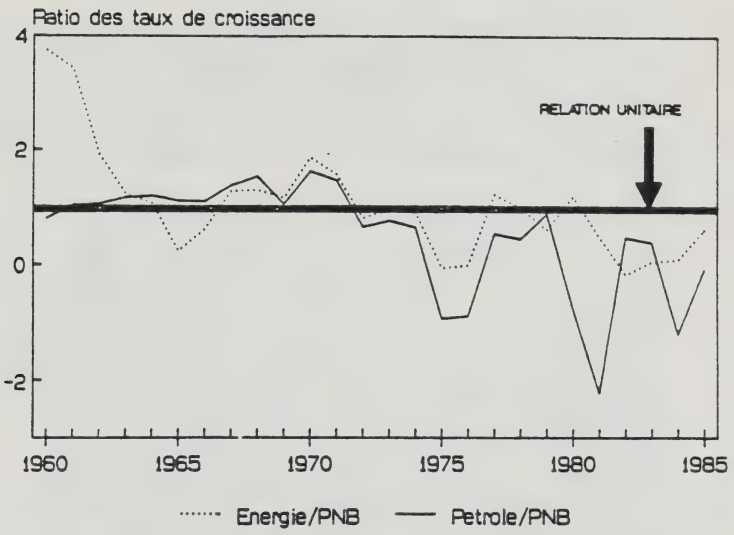

moyenne mobile sur deux ans

La relation entre la croissance économique, mesurée par le produit national brut (PNB), et la demande d'énergie repose sur de nombreux facteurs, y compris la variation des prix de l'énergie, la technologie, la structure de l'économie et les cycles économiques. Au Canada, cette relation s'est modifiée au cours des deux dernières décennies, surtout par suite des changements structurels provoqués par la hausse des prix de l'énergie et rendus possibles, du moins en partie, par les progrès technologiques.

Au cours des années 60, la demande d'énergie primaire a augmenté, en moyenne, un peu plus rapidement que la croissance économique, soit de 5,4 % par année contre 5,2 %. En comparaison, la demande de pétrole s'est accrue beaucoup plus rapidement que la croissance économique (de 6,2 % par année), principalement à cause d'approvisionnements de pétrole abondants et bon marché. Le Canada, comme d'autres pays industrialisés, est devenu

un grand consommateur de pétrole au cours des années 60. Dans les années 70 toutefois, la situation a changé. Depuis 1973, le produit national brut s'est accru à un rythme annuel moyen de 2,8 %, les taux de croissance de la demande d'énergie et de pétrole s'établissant à 1,4 % et -1,5 % respectivement.

La consommation de pétrole et d'énergie augmente, mais à un rythme généralement inférieur au taux de croissance de l'activité économique. En 1985, la demande d'énergie a progressé de 0,6 point pour chaque point d'avance enregistré par le produit national brut, alors que la demande de pétrole s'est accrue de 0,5 point.

La hausse rapide des prix du pétrole dans les années 70 a entraîné une réduction de la consommation d'énergie, particulièrement celle du pétrole, grâce à des mesures d'économie et de remplacement. Ces changements fondamentaux dans le mode de consommation et de production d'énergie au Canada s'inscrivaient dans une vaste restructuration de l'économie : l'application de plus en plus répandue de nouvelles techniques permettait d'abandonner progressivement les procédés et les produits exigeant beaucoup de matériel et d'énergie. La mise au point des fibres optiques en est un exemple; la production de câbles de fibre de verre exige seulement 5 % de l'énergie qu'il faut pour produire des câbles de cuivre capables de transmettre le même nombre de messages téléphoniques. Cette évolution vers des produits et des procédés exigeant moins de ressources a des répercussions à long terme sur les industries du secteur primaire au Canada, dont bon nombre ont vu les prix de leurs produits chuter.

Parallèlement, à cause de ces changements structurels et du vaste potentiel de ressources hydro-électriques bon marché que recèle le Canada, notre pays est devenu l'un des plus grands consommateurs d'électricité au monde. En effet, il consomme presque deux fois plus d'électricité par unité de production économique que les États-Unis. Depuis 1960, le taux de croissance de la consommation d'électricité au Canada dépasse celui de l'activité économique.

4.0 PROBLÈMES

4.1 Restructuration de l'économie

Secteur du pétrole

ACTIVITE DE FORAGE AU CANADA
(1979-1986)

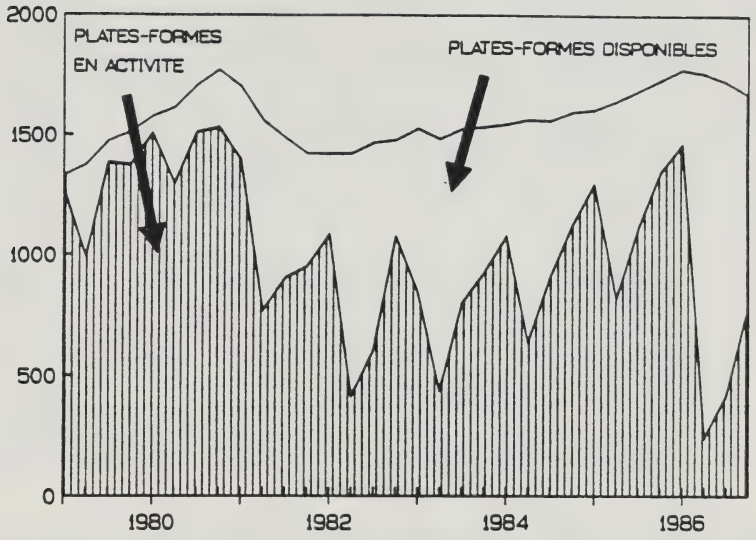

La chute des prix mondiaux du pétrole, depuis décembre 1985, et l'instabilité du marché ont eu un effet désastreux sur le secteur du pétrole. Les activités de forage, baromètre de l'industrie, ont connu des baisses sans précédent au milieu de 1986. Au début de l'hiver, les activités ont quelque peu repris parce que les sociétés ont voulu tirer profit, avant la fin du programme, des encouragements au forage accordés par l'Alberta.

Les prix du brut léger ont chuté à moins de 10 $ US le baril en août 1986. Depuis lors, l'OPEP a réussi à restreindre sa production : les prix oscillaient autour de 14 ou 15 $ US vers la fin de 1986, pour ensuite monter à plus de 18 $ US depuis la signature de l'accord de l'OPEP, en décembre. Malgré cette hausse, les prix demeurent toutefois bien inférieurs à ceux de la dernière décennie, et leur instabilité manifeste a sérieusement miné la confiance de l'industrie pétrolière.

On estime qu'en 1986, la faiblesse des prix a réduit de 37 % les fonds autogénérés du secteur amont du pétrole et du gaz naturel. Les fonds autogénérés constituent un élément essentiel de l'investissement dans l'industrie pétrolière et gazière. La valeur des investissements a diminué d'environ 30 % l'année dernière, passant de 8 milliards de dollars à 5,6 milliards de dollars.

Le gouvernement du Canada et les provinces productrices ont pris des mesures pour accroître les fonds autogénérés de l'industrie et améliorer le climat d'investissement. Le gouvernement du Canada a éliminé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG) plus rapidement que prévu. L'Alberta a accordé des crédits temporaires d'impôt et de redevances ainsi que des encouragements spéciaux, et a par la suite annoncé une série de modifications aux taux de redevances et des exemptions temporaires de redevances. La Saskatchewan a également diminué son taux de redevances. Malgré leur importance, ces mesures ne peuvent compenser en totalité la chute des prix du pétrole.

Les difficultés que connaît le secteur du pétrole ont ralenti la croissance économique dans les cinq provinces où l'industrie amont est bien représentée, soit Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Alberta. Dans son récent rapport intitulé Changing Times, le Conseil économique du Canada prévoit qu'une chute de 50 % des prix du pétrole réduira la croissance économique annuelle moyenne (produit intérieur réel) en Alberta, entre 1986 et 1991, de 7,5 points et de 2,7 points en Saskatchewan.

En 1987, les niveaux d'activité des plates-formes pourraient avancer si le renforcement récent des prix mondiaux du pétrole se maintient. Par exemple, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada estime qu'une augmentation des prix du pétrole de 15 à 18 $ US le baril entraînerait un accroissement de près d'un tiers des fonds autogénérés et une certaine amélioration par rapport aux faibles niveaux atteints au cours de la seconde moitié de 1986.

APPROVISIONNEMENTS DU CANADA EN PETROLE
SCENARIO DE PRIX ELEVE DE L'ONE

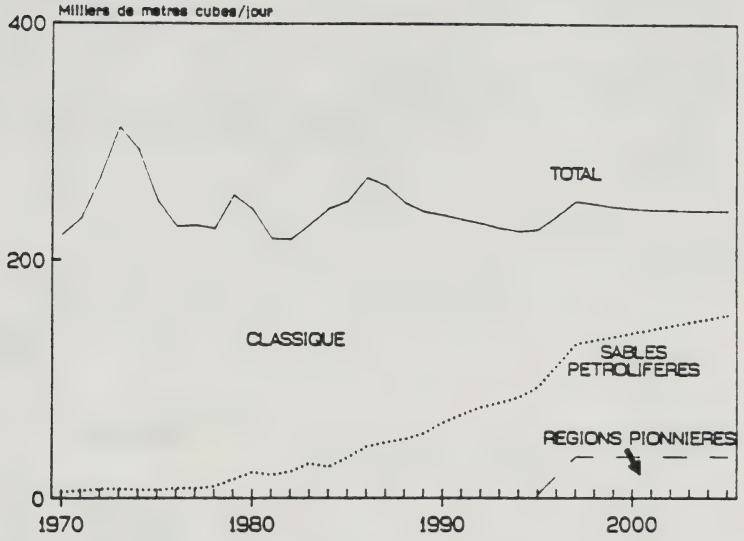

La baisse prévue des réserves de pétrole classique laisse également entrevoir une autre forme de restructuration au sein du secteur pétrolier. Le pétrole produit au Canada proviendra de plus en plus des réserves non classiques et des régions pionnières. Compte tenu du coût élevé de la mise en valeur de ces sources d'approvisionnement, de la baisse des prix du pétrole et des perspectives incertaines à cet égard, les marges bénéficiaires tirées de l'exploitation des projets et les recettes que percevra l'État seront beaucoup moins importantes que par le passé. En outre, pour mettre en oeuvre certains des projets, les gouvernements devront peut-être assumer une partie des risques de marché.

Par contre, le gaz naturel proviendra surtout, pendant un certain temps, des régions de l'ouest du Canada productrices de gaz naturel comme cela fut le cas par le passé. Si les prix sont élevés, l'Office national de l'énergie prévoit que la production de gaz naturel des régions pionnières commencera en 1990, année où elle représentera moins de 1 % de la capacité de production, pour atteindre un sommet à la fin des années 90; à ce moment-là elle équivaudra à 14 % de la capacité de production totale.

Secteur de l'électricité

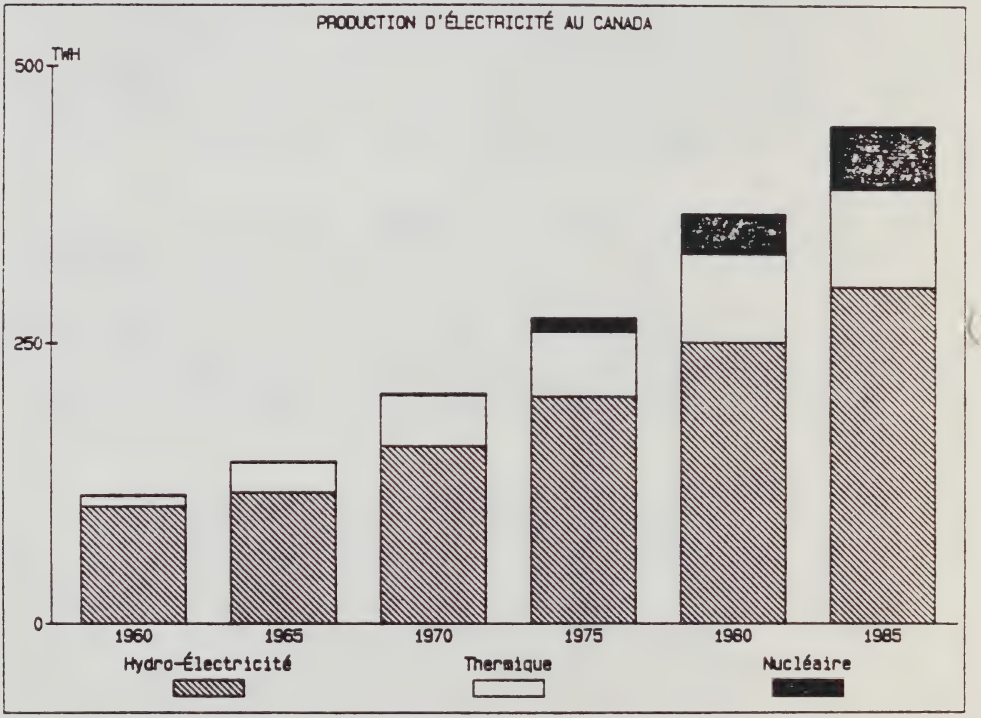

Comme les compagnies d'électricité du Canada ont beaucoup moins recours dans l'ensemble au pétrole pour produire de l'électricité que celles d'autres pays, les effets des fluctuations des prix du pétrole sont moins directs et moins immédiats. L'expansion du secteur de l'électricité a toujours été fonction de la croissance économique plutôt que du prix du pétrole. Cependant, la montée en flèche des prix au cours des années 70 a nui indirectement à l'expansion de ce secteur en ralentissant l'activité économique. Le choc pétrolier a entraîné, au moins en partie, un autre changement fondamental; en effet, la consommation d'énergie électrique ne suit plus autant la

courbe de l'activité économique que par le passé. C'est pourquoi la plupart des compagnies d'électricité, qui avaient prévu une croissance de l'ordre de 7 % par année, ont dû faire face à un excédent de capacité à court terme supérieur à celui dont elles auraient eu besoin pour s'assurer une réserve suffisante.

Même si les compagnies d'électricité du Canada n'ont pas encore dû décider d'une nouvelle capacité en raison de l'excédent actuel, la hausse des besoins en électricité (qui s'est établie en moyenne à 4 % par année entre 1975 et 1985) et les longs délais que nécessite la construction de centrales qui puissent répondre à la demande de base forceront les compagnies à procéder à de nouveaux investissements dans un proche avenir. Les compagnies d'électricité du Canada devraient consacrer de 6 à 7 milliards de dollars par année jusqu'en 1995 à la construction d'installations de production, de transmission et de distribution. Les exportations d'énergie hydro-électrique aux États-Unis pourraient également favoriser la croissance de ce secteur, en particulier à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Secteur du charbon

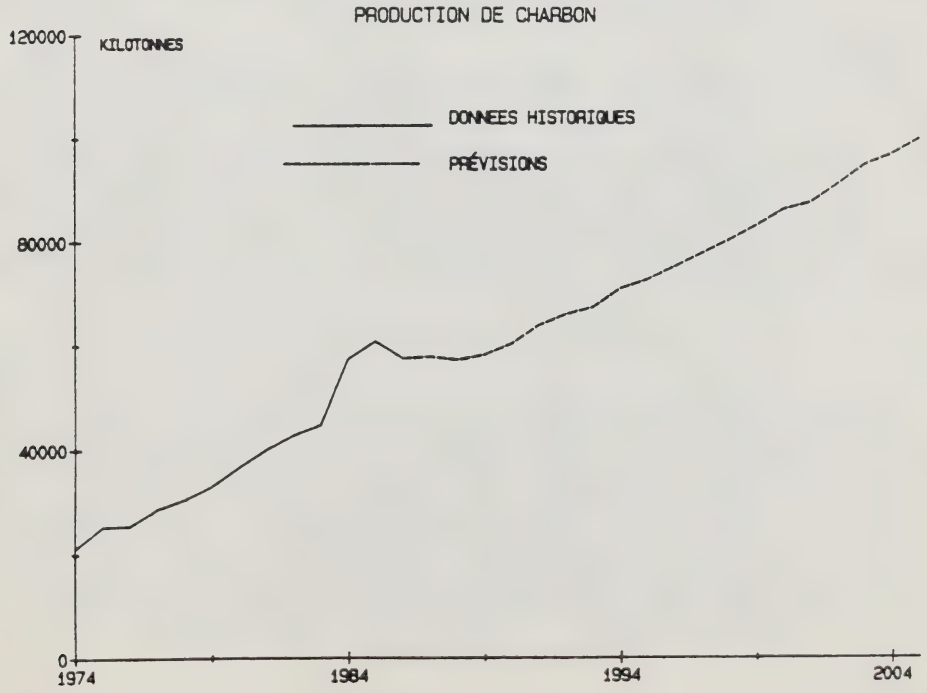

La croissance que connaît depuis longtemps la demande de charbon peut être attribuée à l'augmentation, sur le marché intérieur, de la demande de charbon thermique et de la demande mondiale qui a entraîné l'expansion des exportations. Jusqu'à tout récemment, l'industrie canadienne du charbon a bénéficié de l'essor industriel du Japon et de la Corée, qui a donné lieu à des exportations importantes de charbon métallurgique, et de la montée en flèche des prix mondiaux du pétrole, qui a entraîné une hausse des exportations de charbon thermique. Par contre les chiffres préliminaires pour 1986 révèlent que la consommation intérieure de charbon diminuera de 5 % par rapport à 1985. La réduction de la consommation de charbon par les compagnies d'électricité des provinces explique pratiquement la totalité de cette baisse.

L'état de l'industrie est directement fonction de la demande d'énergie, en particulier l'électricité, et du prix des combustibles concurrents. Il est intéressant de constater que la demande à l'exportation de charbon métallurgique semble dépendre des prix de l'énergie à long terme. Le ralentissement économique causé par l'escalade des prix du pétrole au cours des années 70 s'est soldé par la baisse du taux de croissance de la demande d'acier. En outre, pour certaines applications, l'acier a été remplacé par des substituts moins énergivores, d'où l'excédent de charbon métallurgique et la chute marquée des prix de ce minerai sur les marchés mondiaux.

Au cours des trois ou quatre dernières années, l'excédent global de charbon a entraîné la baisse des prix de cette ressource. La Colombie et la Pologne ont commencé à écouler leurs stocks à un prix inférieur au coût de production. En outre, la demande de charbon n'a pas répondu aux attentes, en partie à cause de l'accroissement de la concurrence du pétrole. Comme les marchés du charbon continuent de s'amenuiser, les producteurs du monde entier renégocient leurs contrats à des prix inférieurs de 10 % à ceux de l'an dernier.

L'Office national de l'énergie prévoit que la production de charbon demeurera relativement constante au cours des prochaines années pour augmenter par la suite, selon que les prix montent ou diminuent. L'Office prévient cependant qu'il faut tenir compte des inconnues concernant les besoins en charbon thermique du Canada avant d'interpréter cette prévision. Par exemple, l'Office suppose que le charbon, et non l'énergie nucléaire, servira à produire l'énergie électrique supplémentaire dont aura besoin l'Ontario après 1995. Les exportations futures de charbon devraient continuer de consister essentiellement en charbon métallurgique et rester aux niveaux actuels jusqu'en 1990 pour s'accroître modérément par la suite.

Industrie nucléaire

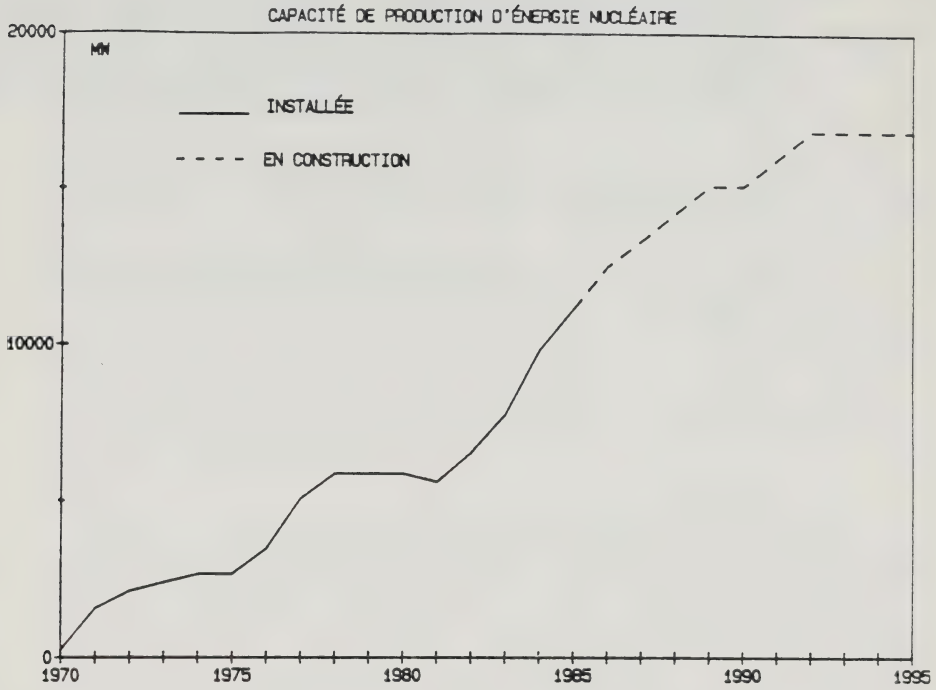

De 1970 à 1984, la part de l'énergie nucléaire par rapport à la capacité totale de production d'électricité est passée de 0,5 % à 13,0 %. L'expansion a surtout eu lieu en Ontario, où se trouvent actuellement 21 réacteurs CANDU en activité ou en construction. Le Québec et le Nouveau-Brunswick en possèdent chacun un. Mais lorsqu'on a effectué les commandes au milieu des années 70, on s'attendait à une croissance de la demande d'électricité beaucoup plus forte.

Grâce à son dossier exemplaire sur le plan du coût, de la fiabilité et de la sécurité, la technologie du réacteur CANDU a gagné le respect du monde entier. Le Canada a vendu neuf réacteurs à d'autres pays et arrive au deuxième rang après les États-Unis au chapitre de la vente de réacteurs sur le marché international. Cependant, le marché international des réacteurs nucléaires au cours de la prochaine décennie sera probablement limité; toutes les industries nucléaires doivent donc s'en remettre d'abord à

leur marché intérieur. Le marché potentiel des réacteurs CANDU au Canada se trouve en Ontario bien qu'il existe certaines possibilités dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest. On ne sait pas encore quand seront prises les décisions concernant les prochaines installations de réacteurs nucléaires. Dans l'intervalle, le marché des exportations pourrait contribuer dans une large mesure à soutenir le coeur de notre industrie nucléaire.

4.2 Efficacité énergétique

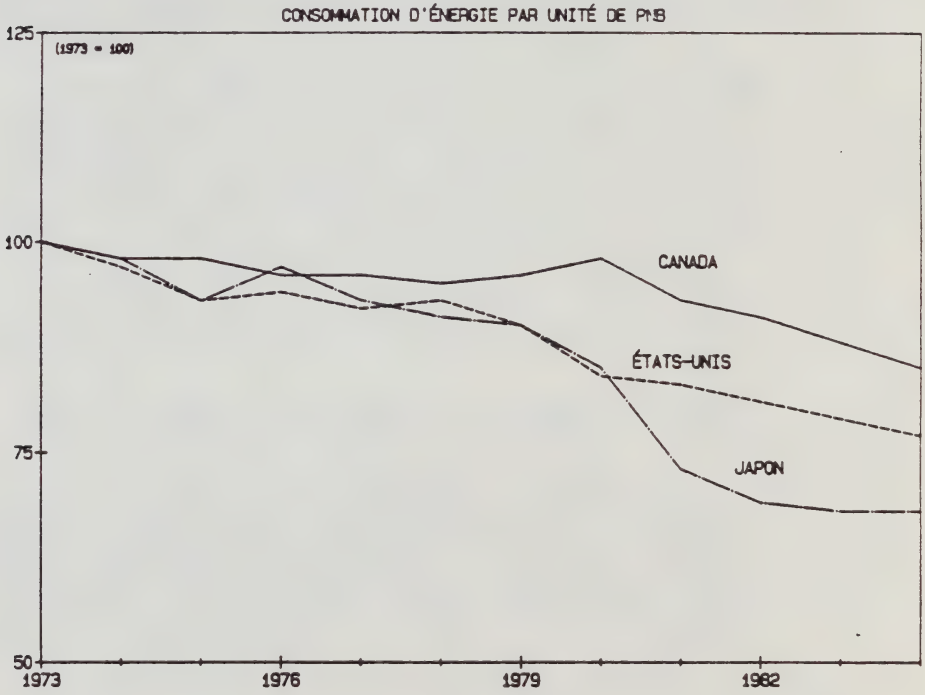

Comme il a déjà été mentionné, le Canada est le pays industriel le plus énergivore au monde. Bien que la consommation d'énergie par unité du produit intérieur brut ait diminué de 9 % entre 1973 et 1984, cette baisse était de beaucoup inférieure à la diminution moyenne de 23 % enregistrée par tous les pays de l'OCDE. De 1973 à 1979, période au cours de laquelle les prix du pétrole au Canada ont été maintenus à des prix beaucoup plus bas que les

niveaux mondiaux, l'efficacité globale en matière de consommation d'énergie est restée inchangée au Canada. La presque totalité de l'amélioration de l'efficacité énergétique du Canada s'est produite après 1979, du fait de l'effet combiné des programmes d'économie d'énergie, de l'accroissement des prix mondiaux du pétrole et de la hausse progressive du prix du pétrole au Canada.

Par contre, les efforts que le Canada a déployés pour réduire sa dépendance à l'égard du pétrole ont été couronnés de succès. Entre 1973 et 1985, la part du marché canadien que représentait le pétrole est passée de 54,5 à 39,4 %, soit une baisse de 28 %. Cette réduction de la demande intérieure de pétrole était attribuable à l'accroissement de l'efficacité dans le secteur des transports, à la conversion au gaz naturel dans le centre du Canada, à l'électricité au Québec et aux combustibles renouvelables comme le bois dans l'est du Canada. En outre, l'accroissement de la consommation de gaz naturel, de gaz propane et de combustibles alcoolisés dans le secteur des transports a permis une certaine diversification.

La possibilité que la baisse des prix du pétrole compromette les gains importants obtenus de l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'énergie et de pétrole ainsi que le remplacement du pétrole suscite certaines préoccupations. Ces préoccupations sont légitimes, mais il ne faut pas les dramatiser. L'élan imprimé par les mesures d'économie d'énergie est très vigoureux, et l'on devrait continuer de marquer des gains à l'avenir. Par exemple, nous commençons à peine à constater les résultats du choc pétrolier de 1979 à mesure que les investissements dans les secteurs du logement, de l'industrie et des transports permettent de remplacer par des immeubles, des machines et des voitures qui font appel aux techniques modernes d'économie de l'énergie, les installations et le matériel anciens qui consomment plus d'énergie. Il ne devrait pas se produire de renversement important des tendances de la dernière décennie en matière d'économies d'énergie et d'utilisation de combustibles de remplacement.

De plus, en dépit de la faiblesse des prix du pétrole, nombre d'investissements qui permettent d'économiser l'énergie revêtent toujours autant d'intérêt sur le plan économique. Dans l'ensemble, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources estime qu'il serait possible de réduire de plus de 15 % la consommation actuelle d'énergie si l'on tirait parti de toutes les possibilités d'investissement intéressantes. Compte tenu de facteurs tels les différences industrielles, géographiques et climatiques, ces investissements ne réduiraient pas

sensiblement notre taux d'utilisation par unité de PIB, mais notre consommation d'énergie se rapprocherait probablement des niveaux d'efficacité qu'obtiennent les pays de l'OCDE, même ceux qui sont les plus efficaces.

C'est dans les secteurs industriel et commercial que les possibilités d'économiser davantage l'énergie sont les meilleures bien que le secteur résidentiel présente aussi des avenues intéressantes. Malgré les obstacles financiers et techniques qui restent à franchir, on peut encore réduire de beaucoup la consommation de pétrole ou y substituer d'autres formes d'énergie, en particulier dans le secteur des transports.

4.3 Sécurité énergétique

EXPORTATIONS NETTES DE PETROLE BRUT DU CANADA

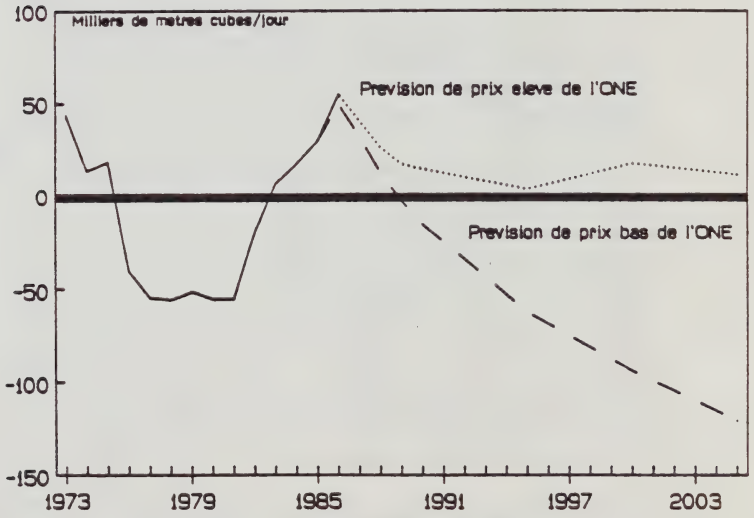

Le Canada est maintenant un exportateur net de pétrole, mais ces dernières années, ce fut l'exception plutôt que la règle. Pendant la plus grande partie des années 70 et au début des années 80, le Canada était un importateur net de pétrole. Par exemple, au moment de la crise pétrolière de 1979, les importations nettes du Canada s'établissaient à environ 50 000 mètres cubes par jour. Malgré tout, nous

n'avons connu aucune pénurie grave de pétrole. Bien nous ayons contrôlé les prix de la production intérieure pour nous protéger de la hausse rapide des cours mondiaux, nous n'avons pas pu nous prémunir contre l'impact économique global du choc des coûts du pétrole de 1979.

La chute des prix du pétrole a réduit la possibilité pour le Canada de demeurer un exportateur net de pétrole. Néanmoins, on ne sait toujours pas si le Canada redeviendra un importateur net. Même si nous adoptons le scénario le plus récent de l'Office national de l'énergie, qui est basé sur deux prévisions plutôt pessimistes des prix, le Canada demeurera autosuffisant en pétrole après l'an 2000 si les prix sont élevés. Si le Canada devient importateur net à la fin des années 80, parce que les prix sont faibles, il restera un exportateur net d'énergie jusqu'à la fin des années 90.

Dans le cas du pétrole brut léger, l'ONE prévoit que l'est et le centre du Canada dépendraient de plus en plus des importations, que les prix soient faibles ou élevés. Les importations nettes de brut léger qui répondaient à 5 % des besoins totaux en brut léger en 1986, passeraient à en 1995 si les prix étaient faibles et à 36 % si les prix 43 % en étaient élevés. L'Office note cependant des inconnues importantes. Par exemple, l'Office fait remarquer que son hypothèse concernant la production de brut léger synthétique provenant des installations minières était trop prudente selon le scénario des prix élevés.

Ces scénarios constituent un outil de politique essentiel, mais il importe de se pencher sur ces inconnues et leurs conséquences. En 1979, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada avait prévu que les importations nettes de pétrole oscilleraient entre 550 et 600 millions de barils par jour en 1985. En réalité, les exportations nettes de pétrole du Canada s'établissaient à 190 millions de barils par jour au cours de cette année-là, et le Canada avait la capacité d'exporter 125 millions de barils supplémentaires par jour. Poutant, il y a deux ans l'Office national de l'énergie prévoyait que la Canada deviendrait autosuffisant en pétrole après l'an 2000.

La sécurité énergétique du Canada et d'autres pays industrialisés occidentaux dépend non seulement du volume des importations de pétrole, mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, dont :

° la diversité de nos approvisionnements en pétrole;
° l'existence d'une capacité de production excédentaire, au pays et à l'échelle internationale;
° l'équilibre de la répartition des combustibles dans l'économie;
° la disponibilité de combustibles de remplacement;
° la capacité de l'équipement énergétique d'utiliser divers combustibles;
° les niveaux des stocks de pétrole au Canada et à l'étranger;
° la préparation aux situations d'urgence.

L'évolution permanente des réseaux énergétiques, au pays et à l'étranger, revêt également de l'importance. Comme il a été mentionné plus haut, la consommation de pétrole au Canada a accusé une baisse spectaculaire. De 1973 à 1985, la part du marché canadien que représentait le pétrole est passée de 54,5 % à 39,4 %. Au cours de cette période, le Canada a eu de plus en plus recours à diverses autres formes d'énergie, dont le gaz naturel, l'électricité et le charbon.

Le réseau énergétique international est également devenu plus diversifié et plus souple. Par exemple, la capacité des équipements à deux sources d'énergie (charbon-pétrole et gaz naturel-pétrole) dans l'industrie et le secteur de la production d'électricité des pays de l'OCDE équivaut à presque 4 millions de barils par jour. En outre, les stocks de pétrole appartenant aux États ou contrôlés par eux se sont accrus rapidement; ils sont passés de 0 en 1973, à 710 millions de barils à l'heure actuelle.

Le gouvernement du Canada a également établi un système de répartition d'urgence des approvisionnements d'énergie. L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, créé en 1974, permet au gouvernement de rationner et de réaffecter les approvisionnements d'énergie s'il se produit une interruption de ces derniers. En outre, le Canada est membre de l'Agence internationale de l'énergie et a convenu avec les autres pays membres d'un plan d'urgence. Ce plan serait mis en oeuvre s'il se produisait une diminution de 7 % des approvisionnements en pétrole.

4.4 Commerce des ressources énergétiques

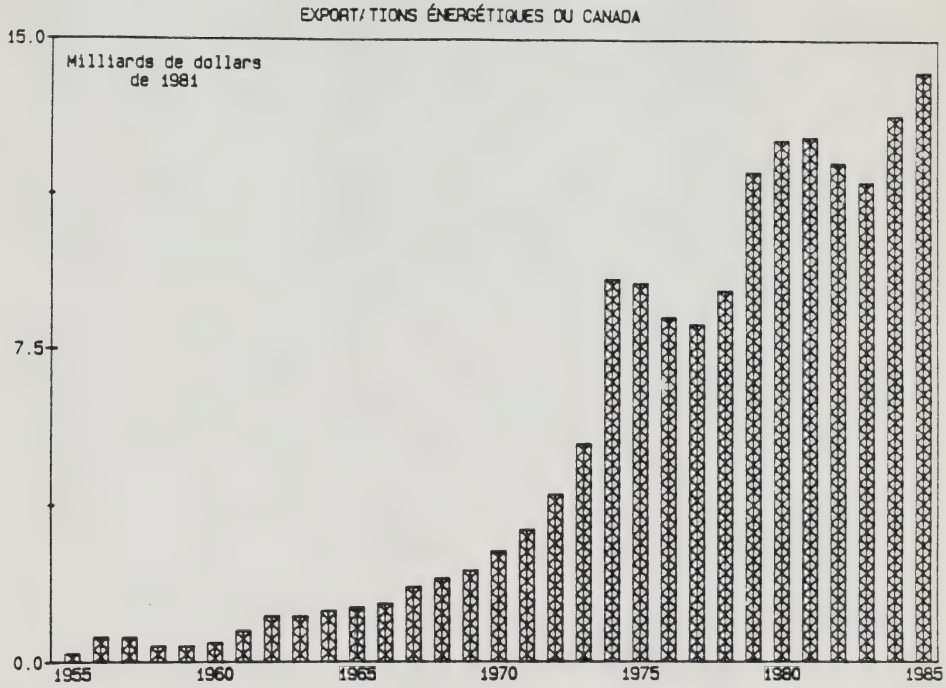

Le commerce joue un rôle important dans la croissance et le développement des industries énergétiques du Canada, et il représente une part grandissante des ventes d'énergie. Les États-Unis sont de loin nos partenaires commerciaux les plus importants, puisqu'ils comptent pour 15 milliards de dollars ou 86 % du total de nos exportations d'énergie. La totalité de nos exportations de gaz naturel, d'électricité et de pétrole sont acheminées aux États-Unis.

Le Canada demeure une source importante et sûre d'approvisionnement énergétique pour les États-Unis, étant leur principal fournisseur de pétrole et de produits pétroliers. Les exportations canadiennes représentent 13 % des importations totales des États-Unis et répondent à 3 % de l'ensemble de leurs besoins. Le Canada comble actuellement 4 % et près de 2 % des besoins des États-Unis en gaz naturel et en électricité, respectivement.

Depuis 1984, le gouvernement du Canada s'est attaché au démantèlement d'un régime complexe de réglementation et de contrôle qui nuisait à l'essor économique du secteur de l'énergie. La politique du gouvernement, axée sur le marché, a contribué à faciliter l'accès des producteurs aux marchés intérieurs et d'exportation. L'Accord de l'Ouest a réduit les restrictions visant l'exportation et l'importation de pétrole brut et de produits pétroliers. On observe également un relâchement notable des restrictions visant les exportations de gaz naturel et d'autres modifications en ce sens sont envisagées par les gouvernements du Canada et des provinces. En outre, l'Office national de l'énergie s'affaire à revoir la procédure d'approbation des exportations d'électricité, afin de la simplifier et de réduire les entraves qui font encore obstacle au commerce de cette ressource.

Des progrès considérables ont déjà été réalisés en vue de libéraliser le marché de l'énergie. Au sommet de Québec, en mars 1985, le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan ont convenu de chercher à abattre les obstacles au commerce du pétrole, du charbon, du gaz naturel et de l'électricité. Dans le contexte des négociations bilatérales en vue d'une entente globale sur le commerce, les représentants canadiens et américains étudient les barrières qui subsistent dans toutes les autres sphères du commerce.

Tous ces progrès sont cependant menacés par la vague montante du protectionnisme aux États-Unis, qui s'oppose aux importations d'uranium, d'électricité et de gaz naturel canadiens. Un certain nombre de faits nouveaux survenus aux États-Unis influent déjà sur l'accès des marchés et sur la compétitivité de nos exportations d'énergie.

Le pétrole brut et les produits pétroliers, par exemple, sont assujettis à des taxes à l'importation aux États-Unis, tandis que toutes les importations canadiennes de pétrole en sont exemptes. Les droits prélevés depuis le 1er janvier 1987 et versés au "Superfund" de l'environnement touchent de façon discriminatoire le pétrole étranger. Ces droits, ainsi que les tarifs douaniers applicables à toutes les importations, réduiront davantage les revenus que les producteurs et les raffineurs canadiens tirent des exportations. L'imposition éventuelle d'une taxe à l'importation de pétrole, que les représentants de l'industrie pétrolière et des États producteurs d'énergie appuient de plus en plus, suscite, à juste titre, des inquiétudes. L'administration s'oppose toutefois à cette mesure. Une telle taxe aurait de graves répercussions sur le secteur de production et de raffinage du pétrole au Canada.

Les exportations canadiennes de gaz naturel aux États-Unis perdraient en compétitivité si la décision rendue en décembre 1986 par la US Federal Energy Regulatory Commission, au sujet du transfert des coûts du gaz naturel du Canada aux consommateurs américains, était maintenue. Cette décision empêcherait les exportateurs de gaz naturel canadiens de recouvrer le coût intégral du gaz naturel vendu aux États-Unis, ce qui réduirait les bénéfices que tirent nos producteurs des ventes à l'exportation. Les décisions de la Federal Energy Regulatory Commission concernant l'accès aux pipelines américains ont également nui aux exportations de gaz naturel du Canada.

Par ailleurs, les exportations d'électricité canadiennes se heurtent à des pratiques protectionnistes. La politique régissant l'utilisation de l'interconnexion de la Bonneville Power Administration, organisme de mise en marché du gouvernement américain, limite l'accès de la Colombie-Britannique au marché de l'électricité de la Californie. Cette situation préoccupe tant la Colombie-Britannique que les services publics de la Californie, lesquels considèrent le Canada comme étant une source d'électricité sûre et compétitive. Dans l'est des États-Unis, certains s'inquiètent d'une trop grande dépendance à l'égard des importations d'électricité par rapport à la capacité de production locale.

En 1986, le gouvernement des États-Unis a pris plusieurs mesures législatives et judiciaires en vue de restreindre les importations d'uranium étranger. En raison du climat d'incertitude ainsi créé, les services publics américains hésitent à signer de nouveaux contrats d'approvisionnement à long terme.

4.5 L'énergie et la technologie

Les progrès technologiques ont largement contribué à modifier la composition du réseau énergétique du Canada. La technologie a modifié les modes de production et de consommation d'énergie des Canadiens, en diversifiant les sources d'énergie et en facilitant l'utilisation d'énergies de remplacement.

Les techniques d'économie d'énergie sont essentielles à l'accroissement du rendement énergétique et à la réduction la part du pétrole dans la demande. Les progrès réalisés dans le secteur agro-alimentaire, la construction des édifices, l'industrie et le transport expliquent en partie l'importante amélioration du rendement énergétique au Canada.

Les innovations technologiques ont également contribué à la diversification des sources d'énergie. La technique nucléaire mise au point dans le contexte du programme CANDU témoigne des réalisations du Canada à cet égard. Le Canada est également à l'avant-garde dans le domaine de l'hydro-électricité. Grâce à la hausse des prix de l'énergie et au soutien des gouvernements, le Canada a franchi des étapes importantes dans la mise en valeur des techniques relatives aux énergies renouvelables comme la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Les produits et les techniques mis au point représentent une gamme de réalisations remarquables en ce qui a trait aux processus de conversion thermique ainsi qu'à l'amélioration des matériaux, de la conception des produits, des techniques de fabrication et à la rentabilisation des activités.

Les dépenses du gouvernement canadien au chapitre de la R-D se passées de 44 millions de dollars, en 1979, à 80 millions, en 1984. Les gouvernements provinciaux ont également engagés des dépenses importantes au regard de la R-D énergétique, en l'occurence 101 millions de dollars en 1985-1986. Dernièrement, les contraintes budgétaires ont forçées les deux ordres de gouvernement à réduire le financement des activités de R-D. En 1987-1988, les dépenses du gouvernement canadien devrait, au total, atteindre 88 millions de dollars.

Le perfectionnement des techniques de production et d'exploration du pétrole et du gaz naturel ont contribué à atténuer les obstacles à la pleine réalisation du potentiel pétrolier du Canada dans les régions pionnières, tout en améliorant la rentabilité et la sécurité des opérations. Par ailleurs, la recherche et le développement visant à améliorer le taux de récupération des sables pétrolifères et du pétrole lourd ont également reçu la priorité.

Les progrès techniques au chapitre des combustibles de rechange ont grandement favorisé, dans le secteur des transports, le remplacement des produits pétroliers par le propane, le gaz naturel comprimé et les alcools comme le méthanol. Il pourrait être possible d'améliorer de beaucoup le taux de remplacement grâce aux techniques présentement à l'essai. La mise au point de solutions de rechange à long terme, par exemple les véhicules alimentés à l'électricité ou à l'hydrogène, élargit davantage la gamme des possibilités dans ce domaine.

À mesure que le Canada accroîtra sa dépendance à l'égard d'approvisionnements énergétiques moins accessibles et plus coûteux, la technologie jouera un rôle de plus en plus important. Grâce aux innovations technologiques, il est possible de réduire les coûts, de surmonter les fortes contraintes environnementales et de régler des problèmes techniques complexes. Les nouvelles techniques seront

également essentielles à la diversification de la demande énergétique, en permettant le recours à toute une gamme de sources d'énergie, pour un même usage, et en atténuant les incidences négatives de l'exploitation des ressources énergétiques sur l'environnement.

4.6 L'énergie et l'environnement

Au Canada, la population est maintenant largement sensibilisée à la question de la protection de l'environnement, laquelle suscite chez elle de nombreuses préoccupations. Les problèmes que posent actuellement les pluies acides au pays en témoignent. Par conséquent, les considérations d'ordre environnemental jouent un rôle de plus en plus important dans la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques du Canada. Chaque source d'énergie et sa consommation comportent des incidences environnementales qui peuvent être très minimes et sans conséquence comme, par exemple, les turbines éoliennes, ou au contraire, avoir des effets globaux irréversibles, à long terme, comme l'utilisation des combustibles fossiles (par exemple, l'accumulation de CO_2 qui modifie le climat). C'est donc dire que non seulement la production et la consommation de l'énergie font l'objet d'une réglementation précise en matière de protection de l'environnement, mais aussi que tout changement à ces égards est soumis à l'examen du public.

La nécessité de se préoccuper des questions environnementales a poussé l'industrie à tenir compte de l'environnement au tout début de la planification des projets, et à offrir des garanties appropriées dans ce domaine, souvent à un coût considérable. Cette tendance se maintiendra, voire s'accentuera, au point d'inclure des décisions de principe et de programme à mesure que le Canada aura besoin d'une nouvelle capacité énergétique. On peut à juste titre soutenir que les conséquences environnementales devront être prises en compte dans la même mesure que les facteurs économiques et techniques, qu'il s'agisse d'accroître l'activité pétrolière et gazière au large des côtes, d'exploiter les sables pétrolifères, de construire des projets hydro-électriques d'envergure, d'accroître le recours à l'énergie nucléaire ou de produire plus d'électricité à partir du charbon. Dans chaque cas, les incidences sur l'environnement, non seulement à l'échelle locale mais également dans un contexte régional et global, doivent être raisonnables ou acceptables aux yeux du public. Cependant, cela peut être insuffisant. La gamme des sources énergétiques accessibles pourrait de plus en plus, à l'avenir, être fonction des conséquences sur l'environnement plutôt que de considérations purement techniques et économiques, comme c'était le cas par le passé.

5.0 RÔLE DU GOUVERNEMENT

Le Canada fait face à un certain nombre de problèmes énergétiques complexes qui débordent nettement le cadre régional, voire national. Comme d'autres pays industrialisés, le Canada subit les effets d'une profonde transformation des habitudes de consommation et d'utilisation de l'énergie et d'autres produits primaires. Cette situation s'est traduite par une réduction de la demande et une baisse des prix des matières premières dans la plupart des secteurs. Dans le domaine de l'énergie, cependant, les problèmes sont accentués par l'incertitude liée à la présence d'une force institutionnelle puissante mais instable : l'OPEP.

Dans ce contexte, il reste à résoudre une question importante, à savoir le rôle que les gouvernements devraient jouer.

5.1 Rôles historiques

En vertu de notre Constitution, les ressources naturelles appartiennent aux provinces. Ce sont donc les provinces qui ont essentiellement la responsabilité d'établir les régimes de réglementation et de fiscalité qui encadrent la mise en valeur des ressources énergétiques. Elles ont joué un rôle particulièrement important dans le secteur de l'électricité, où dominent les services publics provinciaux.

Par ailleurs, le rôle du gouvernement canadien a évolué au fil des ans, selon les périodes et les produits énergétiques visés. Il a été plus évident dans le secteur du pétrole et de l'énergie nucléaire. Le fédéral a également exercé des fonctions de soutien dans les domaines du charbon, des économies d'énergie, des énergies renouvelables et de la recherche - développement dans le secteur de l'énergie. De plus, il s'est acquitté de ses responsabilités constitutionnelles à l'égard du commerce international et interprovincial.

Dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, le gouvernement du Canada a au départ axé ses efforts sur l'élaboration de l'infrastructure de transport nécessaire à l'expédition du gaz naturel et du pétrole de l'Ouest vers les marchés de l'Est. La politique pétrolière nationale de 1961 a constitué une première étape en vue de l'adoption d'une politique plus interventionniste conçue afin de garantir des marchés canadiens au pétrole de l'Ouest. Les années 70 ont été marquées à l'échelle nationale par des appréhensions légitimes à l'égard de la sécurité des approvisionnements

en pétrole et de la distribution des richesses pétrolières du Canada. Ce dernier point a fait l'objet d'un grand débat pan-canadien et a été une source de division. Avec le Programme énergétique national de 1980, le rôle interventionniste du gouvernement central atteignait son apogée.

5.2 Rôle actuel du gouvernement du Canada

Le 28 mars 1985, le gouvernement du Canada et les gouvernements des trois provinces productrices, l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, concluaient une entente exhaustive sur la tarification, la taxation et la commercialisation du pétrole. L'Accord de l'Ouest a marqué l'histoire de la politique énergétique canadienne. Non seulement a-t-il permis d'amorcer le processus de démantèlement du Programme énergétique national (PEN), qui était complexe et discriminatoire, mais encore pour la première fois en plus d'une décennie, les marchés énergétiques canadiens étaient ainsi libérés de la réglementation gouvernementale. L'intervention du gouvernement sur les marchés pétroliers a pris fin, le 1er juin 1985, avec la déréglementation des prix du pétrole. L'Accord de l'Ouest, qui a été suivi de l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel, le 30 octobre de la même année, a permis d'amorcer prudemment l'élimination des obstacles de réglementation rigides qui entravaient la mise en marché concurrentielle du gaz naturel. Conformément à cette position de principe, le gouvernement a établi un nouveau cadre d'exploration et d'exploitation du pétrole sur les terres domaniales du Canada. Cette initiative, annoncée le 30 octobre 1985, instituait un régime de gestion stable, un système de redevances tenant compte des profits, des incitations à l'exploration non discriminatoires et bien équilibrées sur le plan régional ainsi que des exigences équitables à l'égard de la canadianisation.

Le gouvernement du Canada a également réorienté sa politique en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. Les programmes coûteux et interventionnistes du PEN ont été supprimés et remplacés par un ensemble de mesures faisant davantage appel aux forces du marché comme moyens d'influer sur les choix des consommateurs, à savoir l'Initiative nationale en matière d'économie d'énergie et d'énergie de remplacement (INEEER).

Cette initiative, conjuguée à d'autres mesures, traduisait l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard d'une politique axée sur les marchés. Il s'agissait d'un cadre de principe visant à éviter de répéter les erreurs du passé. Les modèles de production et de consommation d'énergie seraient déterminés par les décisions des

consommateurs et des entreprises en réponse aux forces du marché. Cette politique était fondée sur un consensus des consommateurs et des producteurs ainsi que des Canadiens, d'un océan à l'autre. Tous reconnaissaient que cette formule comportait des avantages mutuels. Pour les consommateurs, elle supposait un plus grand choix de sources d'énergie; pour les producteurs, elle signifiait un meilleur accès aux marchés.

Malgré les changements radicaux qui ont marqué les marchés mondiaux de l'énergie, le gouvernement du Canada a maintenu son engagement à l'égard de cette formule et conservé son programme en la matière.

Le 30 octobre de cette année, le gouvernement est allé de l'avant avec la déréglementation des marchés de gaz naturel intérieurs, en annonçant un certain nombre d'initiatives importantes de contrôle et de tarification des exportations. Là encore, les parties en cause ont convenu qu'un assouplissement des prix réglementés pourrait offrir des avantages notables.

Face à l'effondrement des prix du pétrole, le gouvernement a jusqu'ici adopté une position en deux volets - la mise au point du régime fiscal et le maintien de l'examen cas par cas des mégaprojets. Le régime fiscal a déjà été rajusté; ainsi, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières a été supprimée. Le gouvernement du Canada a apporté son soutien pour la construction de l'usine de valorisation de la Newgrade, en Saskatchewan et pour des études d'ingénierie portant sur le projet biprovincial d'usine de valorisation à Lloydminster. Les négociations se poursuivent au sujet du cadre financier du projet pétrolier d'Hibernia, au large de Terre-Neuve. Le gouvernement soutient également les forages de délimitation de l'importante découverte d'Amauligak, dans la mer de Beaufort. Par ailleurs, le gouvernement procède activement à un examen de principe de l'INEEER, de concert avec les provinces, afin de déterminer la forme que prendra le rôle du Canada à l'égard de l'économie d'énergie et des énergies de remplacement après 1988, année d'expiration du programme. Enfin, le gouvernement du Canada continue d'appuyer des activités de recherche et de développement touchant les technologies susceptibles d'aider le Canada à devenir plus rentable et à diversifier sa consommation et sa production d'énergie.

5.3 Rôle futur des gouvernements

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada fait une fois de plus l'objet de pressions croissantes afin qu'il intervienne sur les marchés pétroliers et gaziers pour contrer les effets de la baisse et de l'instabilité des prix du pétrole. On fait de nouveau appel à lui pour mettre sur pied de nouvelles initiatives dans le domaine des économies d'énergie et des énergies de remplacement. Le gouvernement du Canada a également des décisions difficiles à prendre quant à son rôle dans le secteur nucléaire.

Pour déterminer le rôle des gouvernements, la première étape consiste à bien comprendre ce qu'il faut faire : quelles sont les questions qui préoccupent les deux ordres de gouvernement?

- Protéger la sécurité de nos approvisionnements.
- Maintenir l'accès aux marchés étrangers.
- Maintenir l'option nucléaire.
- Faciliter la réorganisation du secteur pétrolier.
- Promouvoir les économies d'énergie et favoriser l'utilisation des énergies de rechange.
- Appuyer la recherche - développement dans le secteur de l'énergie.
- Faciliter la prise en considération des questions environnementales lors de l'établissement des politiques et de la prise de décisions touchant les investissements dans le secteur de l'énergie.

Ces questions feront l'objet d'un débat public au cours des mois à venir. La conférence intergouvernementale des ministres de l'Énergie offre une excellente tribune à cet égard.

CA1
Z3
-C52

DOCUMENT : 830-263/012

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

Déclaration d'ouverture de

l'honorable Vincent G. Kerrio

Ontario

Ottawa (Ontario)

Le 30 janvier 1987

LIBRARY

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE

L'HONORABLE VINCENT G. KERRIO,

MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO,

À LA RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

CENTRE DE CONFÉRENCES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

LE VENDREDI 30 JANVIER 1987

9 H

TEXTE SUJET À MODIFICATION

Honorables collègues, Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord remercier le ministre fédéral, M. Masse, et M. Webber, ministre de l'Énergie de l'Alberta, pour avoir pris l'initiative de convoquer la réunion d'aujourd'hui. Le gouvernement de l'Ontario se réjouit d'avoir cette occasion de discuter à l'échelle nationale de questions énergétiques.

J'aimerais formuler ce matin quelques brèves observations sur certaines des questions énergétiques auxquelles fait face le Canada, et partager avec vous ma pensée sur la situation vue de l'Ontario.

Monsieur le président, depuis plus de 10 ans, la situation énergétique du Canada a été marquée d'une évolution rapide -- et je crois que nous sommes maintenant, en quelque sorte, à une croisée des chemins.

Au cours des six dernières années, l'offre intérieure d'énergie a excédé de beaucoup la demande et ce, pour toutes les formes d'énergie. Cependant, plusieurs d'entre vous savez sans doute que l'Office national de l'énergie a récemment publié un rapport qui prévoit de grands changements dans la situation énergétique du pays entre 1985 et 2005.

D'après ce rapport, le Canada deviendra un pays importateur net de pétrole vers la fin des années 80 -- et vers la fin des années 90, ses réserves de gaz naturel seront insuffisantes.

Force est de contaster que malgré les progrès que nous avons déjà accomplis, il nous reste encore beaucoup à faire. Or, une politique nationale peut avoir une incidence directe sur les résultats que nous atteindrons.

Au début des années 80, les politiques gouvernementales dans le domaine de la conservation et du remplacement du pétrole ont entraîné une réduction de la demande globale d'énergie au Canada. Par ailleurs, la croissance de l'utilisation du gaz naturel et de l'électricité, entre 1980 et 1985, est demeurée marginale.

Les stimulants gouvernementaux destinés à l'exploration ont permis la réalisation d'importants projets au Canada -- dans l'Ouest, dans le Nord et au large de la côte est.

Durant cette période, les prix élevés de l'énergie ont favorisé les trois éléments de la politique énergétique du Canada. En même temps toutefois, la hausse de l'inflation et les taux d'intérêt dépassant les 10 p. 100 ont eu ensemble pour effet de décourager toute forme d'investissements dans l'industrie énergétique.

Depuis l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral en 1984, la politique énergétique du Canada a mis l'accent sur l'abolition d'éléments de réglementation et de pratiques administratives gouvernementales -- dans le but de créer un environnement énergétique davantage axé sur le marché. Jusqu'à présent, les résultats de cette orientation ont été inégaux.

Lorsque les conditions se prêtaient au jeu du marché, cette politique a ouvert de nouvelles perspectives aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs d'énergie -- particulièrement dans le vaste marché industriel du gaz naturel.

Par contre, dans le marché commercial du gaz naturel et dans celui de la consommation, la Western Gas Marketing Limited et d'autres intérêts des producteurs ont continué d'exercer un véritable monopole.

Le petits consommateurs de gaz et les producteurs de gaz naturel qui ne font partie du système n'ont jusqu'à maintenant pas eu accès aux bienfaits des politiques de prix davantage axées sur le marché. Cette situation ne cesse de préoccuper grandement le gouvernement et la population de l'Ontario.

Depuis que le pays met l'accent sur les forces du marché et sur la déréglementation gouvernementale, la question des exportations d'énergie, particulièrement vers le marché américain, suscite de nouvelles inquiétudes. L'Ontario estime que la sécurité de l'approvisionnement en énergie du Canada doit demeurer une priorité nationale.

Par le passé, le contrôle des exportations a permis d'exploiter les ressources et d'aménager des systèmes de transport de manière à desservir adéquatement les marchés d'exportation, à une échelle et à un rythme conformes aux besoins du Canada.

De même, l'orientation nationale en matière d'exportation d'électricité, d'uranium, de pétrole et de gaz naturel a toujours accordé aux Canadiens la priorité d'accès à leurs propres réserves d'énergie. L'Ontario estime que les Canadiens doivent demeurer les premiers à avoir accès à leurs propres ressources.

Nul doute, alors, que le Canada est en quelque sorte arrivé à un tournant en matière de politique énergétique. Monsieur le président, l'Ontario croit qu'il faut donner priorité à l'élaboration d'un consensus national sur l'énergie.

L'Ontario estime que la politique énergétique nationale du Canada devrait reposer sur cinq objectifs clés.

En premier lieu, le Canada doit améliorer encore sensiblement son efficacité énergétique. Notre pays étant l'un des utilisateurs d'énergie les moins efficaces au monde, il y a place pour une amélioration considérable dans ce domaine, à l'échelle nationale.

En deuxième lieu, le Canada doit mettre en valeur de nouvelles ressources énergétiques -- afin d'accroître la sécurité de son approvisionnement énergétique et de promouvoir l'expansion économique régionale.

Il est peut-être difficile de justifier la mise en valeur de nouvelles ressources en faisant appel uniquement aux notions économiques du secteur de l'énergie, mais lorsqu'on tient compte de la contribution potentielle de ces ressources à la sécurité nationale d'approvisionnement énergétique et à l'expansion économique régionale, on peut trouver opportun de mettre de l'avant certains projets d'envergure, plutôt que d'attendre que les seuls mécanismes du marché n'en prouvent l'utilité.

En troisième lieu, le gouvernement du Canada doit évaluer les avantages des exportations d'énergie par rapport à leur incidence potentielle sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique du pays.

Les politiques touchant les exportations énergétiques du Canada doivent maintenir l'équilibre entre les deux principaux objectifs de la mise en valeur des ressources énergétiques -- d'une part l'accroissement de l'activité économique et l'expansion régionale, et d'autre part, l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en énergie. Avant tout, l'Ontario croit fermement que le Canada ne doit pas exporter de l'énergie aujourd'hui, au risque de mettre demain en péril la sécurité de son approvisionnement énergétique.

En quatrième lieu, la politique énergétique du Canada devrait favoriser la croissance de nouvelles technologies dans les domaines de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie.

Le Canada a besoin de nouvelles technologies pour extraire et transporter efficacement ses futures ressources énergétiques. Le gouvernement fédéral doit donc être disposé à investir dès maintenant dans l'élaboration de technologies qui faciliteront l'exploitation du pétrole et du gaz de nos régions pionnières, ainsi que des sables bitumineux, du pétrole lourd et de l'énergie nucléaire.

Le Canada a également besoin de nouvelles technologies afin d'améliorer l'efficacité de son utilisation actuelle de l'énergie. Nous sommes d'avis que les gouvernements provinciaux devraient assumer à cet égard une plus grande responsabilité en matière de politiques et de programmes énergétiques.

Enfin, l'Ontario estime que les prix de l'énergie au Canada doivent être compétitifs, et que les gouvernements doivent mettre en place des politiques permettant d'atténuer le choc des changements de prix soudains.

À l'échelle des politiques nationales, l'objectif premier du Canada doit être de faire en sorte que les prix de l'énergie au pays ne soient pas plus élevés que ceux de nos principaux partenaires commerciaux -- particulièrement de ceux des États-Unis.

Les prix de l'énergie représentent un facteur important de la compétitivité commerciale du Canada, et ils ont en outre une incidence considérable sur le rendement de l'économie nationale. C'est pourquoi les prix de l'énergie continueront de susciter un intérêt appréciable chez le public au Canada.

En tant que plus grand consommateur d'énergie au Canada, l'Ontario a l'intention de continuer de donner l'exemple en matière de politiques et de programmes visant à promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie, ainsi que dans l'élaboration de technologies à rendement énergétique élevé et de technologies d'énergie de remplacement.

L'objectif primordial de l'Ontario dans ce domaine consiste à garantir l'approvisionnement énergétique à des niveaux de prix qui correspondent à notre croissance économique et au niveau de vie élevé de notre population grandissante. La population de l'Ontario a le très grand avantage d'avoir des sources d'approvisionnement intérieures stables pour répondre à ses besoins énergétiques.

Etant donné l'importance de l'énergie pour notre province, le gouvernement et la population de l'Ontario ont la ferme volonté de jouer un rôle constructif de premier plan en matière d'énergie au Canada.

Nous voulons coopérer avec les autres provinces et avec le gouvernement fédéral, aussi bien qu'avec les intérêts privés -- afin de trouver des solutions qui avantageront tous les Canadiens, en garantissant pour l'avenir une sécurité d'approvisionement et une efficacité énergétique accrues.

Nos discussions d'aujourd'hui constituent une partie importante de ce processus. Face à ces nombreux défis, nous nous devons, à nous-mêmes ainsi qu'à tous les Canadiens, de réaliser un consensus national sur l'énergie qui nous aidera à atteindre nos objectifs.

Merci, Monsieur le président.

DOCUMENT : 830-263/019
Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

Vers une politique nationale de rendement énergétique

Ontario

Ottawa (Ontario)
Le 30 janvier 1987

LIBRARY

VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DE RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

EXPOSÉ DE

L'HONORABLE VINCENT G. KERRIO,
MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO,

À LA

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

CENTRE DE CONFÉRENCES DU GOUVERNEMENT, OTTAWA
LE VENDREDI 30 JANVIER 1987

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

VERSION NON DÉFINITIVE

Honorables collègues, on m'a demandé de faire cet après-midi un bref exposé sur un sujet qui me tient bien à coeur -- la conservation et l'utilisation efficace de l'énergie.

Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de réserves énergétiques et de prix -- mais pas suffisamment, selon moi, d'efficacité. Je sais que l'idée n'est pas neuve, mais elle n'en demeure pas moins vraie : la façon la plus économique et la plus sûre de garantir la sécurité de nos approvisionnements énergétiques consiste à améliorer notre rendement énergétique.

Le Canada doit se préoccuper de rendement énergétique pour les mêmes raisons que l'Ontario -- et pour la même raison qui me pousse à m'en soucier moi-même, en tant que ministre de l'Énergie de la province canadienne qui consomme le plus d'énergie.

Or, cette raison est très simple : le Canada demeure l'un des utilisateurs d'énergie les moins efficaces au monde. Notre taux de rendement énergétique est maintenant inférieur à celui de nos principaux partenaires commerciaux. Par exemple, les Européens nous devancent maintenant dans une proportion énorme de 30 p. 100.

Le seul secteur où nous avons réalisé des progrès au même rythme que le reste du monde est celui du transport. Et nous avions pourtant beaucoup plus de chemin à parcourir, lorsque l'on songe aux voitures avides d'essence que nous conduisions en 1970.

Pour ne citer qu'un exemple des réalisations accomplies par d'autres pays, signalons le Royaume-Uni, où la situation énergétique s'apparente à d'intéressants égards à la nôtre.

À l'instar du Canada, le Royaume-Uni fait face à la perspective d'une baisse de sa capacité d'approvisionnement en pétrole intérieur et à une dépendance croissante vis-à-vis de marchés mondiaux instables. Le pays s'emploie néanmoins à vaincre cette situation. Pour ce faire, de nouveaux programmes de rendement énergétique ont été créés, et ont connu beaucoup de succès.

L'écart actuel qui sépare nos deux pays sur le plan du rendement énergétique est déjà de 30 p. 100 -- écart qui augmentera, à moins que le Canada ne prenne des mesures appropriées.

En Ontario, nous nous préoccupons grandement d'accroître notre compétitivité internationale -- que ce soit en améliorant notre rendement énergétique, en diversifiant nos sources d'approvisionnement énergétique et, dans le cas de l'énergie électrique, en reportant à plus tard la nécessité de construire des centrales génératrices plus grandes.

Nous croyons que les Canadiens doivent s'attaquer au problème de l'utilisation inefficace de l'énergie -- sinon, nous deviendrons trop vulnérables face à l'évolution en dents de scie qui caractérise les prix mondiaux de l'énergie. Il nous faut particulièrement améliorer l'efficacité de nos secteurs de l'industrie et des services commerciaux.

Les avantages d'un meilleur rendement énergétique pour le Canada sont évidents. Investir dans l'amélioration du rendement peut :

- accroître la compétitivité de l'industrie canadienne;
- prolonger la durée de vie de nos réserves énergétiques;
- donner plus de souplesse à la planification de notre approvisionnement énergétique;
- permettre aux consommateurs d'économiser et, par le fait même, stimuler l'économie grâce à un pouvoir de dépenser accru;

. créer des emplois dans tout le pays; et
. contribuer à purifier l'environnement.

Le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative dans ce domaine -- en établissant des normes nationales de rendement et en créant un climat d'investissement attrayant.

L'Ontario aimerait plus particulièrement que le gouvernement fédéral prenne des mesures dans quatre domaines clés.

1. un appui financier du gouvernement fédéral en faveur de la recherche et du développement en matière de rendement énergétique;
2. l'établissement de normes de rendement obligatoires pour les principaux appareils électro-ménagers;
3. la mise à jour des normes de rendement du Code national du bâtiment; et
4. le maintien des incitations fiscales pour les investissements relatifs au rendement énergétique.

S'il y avait une hausse des prix de l'énergie, il se pourrait bien que nous soyons forcés de faire encore du rattrapage, en adaptant nos édifices et nos usines -- simplement pour ne pas nous laisser distancer par le reste du monde.

Or, nous savons qu'il est difficile -- et coûteux -- de faire du rattrapage. Ne l'avons-nous pas appris à nos dépens, au cours de la dernière décennie, avec les efforts que nous avons dû déployer uniquement pour en arriver au point où nous en sommes maintenant?

Comprenez moi bien : je ne parle pas de rendement énergétique seulement parce qu'il s'agit d'un lieu commun. Je suis un politicien -- comme vous tous autour de cette table. Or, si je dis que nous devons accroître notre rendement énergétique, c'est parce que j'y crois vraiment.

L'Ontario estime que le Canada doit se doter d'une politique nationale de rendement énergétique. Je demande donc à chacun de vous d'en faire aujourd'hui un engagement.

En Ontario, nous mettons en pratique ce que nous prêchons. La principale source d'énergie de notre province étant l'électricité, je propose qu'Hydro-Ontario prenne des mesures vigoureuses en matière de conservation stratégique et de diversification des systèmes -- qu'il s'agisse de la construction de petites centrales, de coproduction, ou d'autres modes de rechange pour assurer l'approvisionnement en électricité.

Nous insistons beaucoup sur la nécessité d'accroître le rendement énergétique dans les nouveaux édifices, dans les procédés industriels et dans d'autres secteurs importants. Nous envisageons sérieusement de suivre l'exemple du Québec et de la Californie -- en adoptant une loi de vaste portée sur la conservation de l'énergie.

D'après nos calculs, si le Canada peut rétrécir l'écart de 30 p. 100 qui le sépare de l'Europe, nous serons ainsi parvenus à économiser l'équivalent de 200 millions de barils de pétrole par année -- soit quelque 550 000 barils par jour.

Et peu importe comment vous voyez la chose, il s'agit là d'une nouvelle source d'approvisionnement importante. Il en coûterait en effet des milliards de dollars pour mettre en valeur l'équivalent de ces nouvelles réserves. Je suis convaincu que l'efficacité énergétique constitue la voie la plus économique.

J'aimerais maintenant passer à deux propositions que je soumets à la discussion.

Premièrement, l'Ontario estime que le gouvernement fédéral devrait maintenir un niveau élevé d'aide financière pour la recherche et le développement de nouvelles technologies à haut rendement énergétique.

Deuxièmement, nous croyons qu'il est temps de mettre en place une législation nationale fixant des normes d'efficacité pour les nouveaux appareils électro-ménagers électriques -- et de mettre à jour les normes d'efficacité énergétique du Code national du bâtiment.

Comme je l'ai mentionné précédemment, l'Ontario est résolu à améliorer le rendement énergétique à l'intérieur de ses propres frontières. Nous sommes également prêts à collaborer avec d'autres administrations au Canada -- en vue de rendre notre pays plus efficace sur le plan énergétique. J'espère que toutes les provinces et tous les territoires se joindront à nous.

Nous avons tous des sphères de compétence et des approches différentes face aux questions énergétiques. Mais je crois que nous comptons tous sur vous, Monsieur le ministre fédéral, pour prendre l'initiative et nous soutenir dans cette très importante entreprise.

Si nous pouvons tous nous entendre sur l'importance d'accroître l'efficacité énergétique au Canada, je suggère que nous nous attelions à la tâche -- en demandant au Comité consultatif inter-provincial de l'énergie et au ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources de dresser un énoncé des options quant à d'éventuelles mesures de rendement énergétique à l'échelle nationale, d'ici la réunion du Conseil des ministres provinciaux de l'Énergie qui se tiendra plus tard cette année.

Je serais très intéressé d'entendre le point de vue de mes collègues sur ces très importantes questions.

TENDANCES DE L'UTILISATION ÉNERGÉTIQUE
DANS LES PAYS INDUSTRIELS

(Rapport entre l'utilisation
d'énergie et le PIB réel)

(Indice 1973 = 100)

Canada
États-Unis
Royaume-Uni
Allemagne
Japon

Source : Agence internationale de l'énergie

AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIEL

(Taux
d'amélioration
1973-1984)

Canada
États-Unis
Japon
France
Allemagne
Italie
Norvège
Royaume-Uni

Source : Agence internationale de l'énergie

AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

(Taux
d'amélioration
1973-1984)

Canada
États-Unis
Japon
France
Allemagne
Italie
Norvège
Royaume-Uni

Source : Agence internationale de l'énergie

AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE
DU SECTEUR DES TRANSPORTS

(Taux
d'amélioration
1973-1984)

Canada
États-Unis
Japon
France
Allemagne
Italie
Norvège
Royaume-Uni

Source : Agence internationale de l'énergie

JA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-263/010

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

Communique

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Communique

Energy Ministers representing the governments of Canada, the provinces and the Territories met today in Ottawa to discuss a variety of important national and regional energy issues. The meeting, the first of its kind since 1978, was co-chaired by the Honourable Marcel Masse, federal Minister of Energy, Mines and Resources and by Dr. Neil Webbber, Alberta Minister of Energy. Dr. Webber is the current chairman of the Council of Provincial Energy Ministers.

Ministers recognized Canada's privileged position amongst industrialized countries. Blessed with resources of many different kinds - oil and natural gas; hydroelectricity and nuclear power; coal and uranium - Canada produces more energy than it consumes and will remain a significant net exporter of energy for several years, even under relatively low price forecasts.

At the same time, Ministers were unanimous in agreeing that the current serious downturn in Canada's oil and gas industry is an issue of national, not just regional importance. They noted a net decline in private investment, significant job losses in the energy sector, concentrated in the western, northern and Atlantic regions, and a reduction in energy's contribution to Canada's trade balance.

Ministers underlined the significant continuing contribution to Canada's oil and gas security that can be provided by the conventional industry. They also discussed possible further measures to ensure a healthy and active conventional industry that would make a positive contribution to security and supply. Ministers also recognized the major contribution which can be realized through the development of frontier hydrocarbon resources.

Ministers observed that a continuing period of low oil prices could see a significant increase in Canada's dependence on light oil imports, particularly into eastern and central Canada, with implications for energy security. They agreed that policies to provide adequate security of energy supply remain a priority of both federal and provincial governments.

In considering options for responding to concerns over energy security, Ministers reaffirmed their belief that adherence to market mechanisms is important to ensuring that the most efficient decisions are made regarding energy supply and demand. However, they noted that large scale energy supply projects often involve exceptional levels of risk for private investors, and may have broader benefits for national and regional economic development and energy security.

The Ministers agreed that the concern with the security of oil supply, including the availability of crude oil in potentially vulnerable areas required continued efforts by all Ministers. They agreed to a review of energy security which would include assessment of the role of the conservation, oil substitution, oil and gas transportation infrastructure, electricity, and the means to accelerate the development of new energy projects.

Ministers noted that there are current bilateral federal/provincial discussions concerning major energy projects. The policy work contemplated here will in no way impede or delay the conclusion of such project specific negotiations.

The Ministers agreed that it was important to maintain the progress towards energy security achieved in their meeting. To this end, Ministers agreed to form a working group. The federal and provincial governments will prepare papers within ninety days examining the issue of energy security for consideration by this working group. The Working Group will report back to all Ministers by 1 July 1987.

Ministers also recognized the possibility that even with assistance to the oil and gas industry, significantly reduced light crude oil flows to eastern Canada will affect the viability of Canada's crude oil pipeline system. It was agreed that a study of this issue will be undertaken through the Working Group.

Ministers also discussed issues in Canada's energy trade relations with the United States. They expressed concern about the rise in protectionist sentiment and about recent measures taken in the United States which have increased the barriers to mutually beneficial energy trade. Ministers agreed to cooperate in constructive ways to remove existing barriers to trade and avoid new ones.

Ministers also agreed to ensure that all Canadian have fair and equitable access to Canadian energy supplies. In this regard, efforts will be made to reduce institutional and physical barriers to the interprovincial flow of energy.

Ministers expressed concern about the large gap which still exists between Canada and other industrial nations in terms of the efficiency of energy use. They agreed that conservation activities need to be pursued more vigorously so as to extend the life of existing energy reserves and to enhance economic competitiveness.

Ministers agreed that the challenge facing them over the coming year and beyond will be to ensure that policies are in place to allow Canada's energy resources to make a maximum contribution to the Canadian and regional economies, the creation of employment and the development of advanced technologies, while at the same time fully respecting the natural environment.

Ministers expressed their desire to continue the dialogue initiated at this meeting. They agreed that a similar conference should be held at a convenient time in the future. In this way, they hope to exploit the opportunities which exist for co-operative approaches to the energy problems which face all Canadians.

CA1
Z2
-C52

C
P

DOCUMENT: 830-263/010

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

Communiqué

Le 30 janvier 1987
Ottawa (Ontario)

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Communiqué

Les ministres de l'Énergie représentant les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires se sont réunis aujourd'hui à Ottawa afin de discuter de toute une gamme de questions importantes sur les plans national et régional. La réunion, qui est la première du genre à se tenir depuis 1978, était coprésidée par l'honorable Marcel Masse, minsitre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par l'honorable Neil Webber, ministre de l'Énergie de l'Alberta. M. Webber est actuellement président du Conseil des ministres provinciaux de l'Énergie.

Les ministres se sont dits conscients que le Canada occupe une position privilégiée parmi les pays industrialisés. Doué de nombreuses ressources différentes - pétrole et gaz naturel, hydro-électricité et énergie nucléaire, charbon et uranium - le Canada produit plus d'énergie qu'il n'en consomme et il continuera pendant plusieurs années d'être un exportateur net d'énergie, même si les scénarios de bas prix se réalisent.

Par ailleurs, les ministres ont unanimement convenu que la question des difficultés que connaît actuellement l'industrie pétrolière et gazière du Canada est d'importance nationale et non seulement régionale. Ils ont noté une diminution réelle des investissements privés, des pertes considérables d'emplois dans le secteur de l'énergie, surtout dans les régions de l'Ouest, du Nord et de l'Atlantique, et une réduction de la contribution de l'énergie à la balance commerciale du Canada.

Les ministres ont souligné la contribution importante que le secteur classique de l'industrie peut apporter à la sécurité de l'approvisionnement en pétrole et en gaz du Canada. Ils ont également discuté de mesures possibles visant à assurer que l'industrie du secteur classique soit saine et active, apportant une contribution positive à la sécurité de l'approvisionnement. Les ministres ont aussi reconnu la contribution importante que peut apporter l'exploitation des ressources en hydrocarbures des régions pionnières.

Les ministres ont fait remarquer que si les bas prix du pétrole continuent d'avoir cours, la dépendance du Canada envers les importations de pétrole léger pourrait augmenter considérablement, particulièrement au centre et à l'est du pays, ce qui entraînerait des conséquences sur la sécurité de l'approvisionnement. Ils ont convenu que les politiques qui visent à assurer la sécurité de l'approvisionnement constituent toujours une priorité pour le gouvernement fédéral et les provinces.

Les ministres ont étudié diverses options pour répondre aux préoccupations concernant la sécurité de l'énergie et ont réaffirmé qu'à leur avis il est important d'adhérer aux mécanismes du marché afin de faire en sorte que les décisions touchant l'offre et la demande dans le secteur énergétique soient le plus efficaces possible. Cependant, ils ont ajouté que les grands projets d'approvisionnement en énergie comportent souvent un niveau élevé de risque pour les investisseurs privés et qu'ils peuvent être avantageux pour le développement économique national et régional et pour la sécurité de l'énergie.

Les ministres ont convenu que tous devraient poursuivre leurs efforts concernant la question de la sécurité de l'approvisionnement en pétrole, y compris l'approvisionnement en pétrole brut dans les régions potentiellement vulnérables. Ils ont convenu de faire effectuer une étude sur la sécurité de l'approvisionnement qui comprendrait l'évaluation du rôle des mesures d'économie d'énergie, du remplacement du pétrole, de l'infrastructure du transport pour le pétrole et le gaz, de l'électricité et des façons d'accélérer l'exploitation de nouveaux projets énergétiques.

Les ministres ont fait remarquer que des discussion bilatérales sont actuellement en cours entre le gouvernement fédéral et certaines provinces concernant d'importants projets énergétiques. L'examen des politiques envisagées aujourd'hui ne gênera ni ne retardera la conclusion des négociations particulières relatives à ces projets.

Les ministres sont d'avis qu'il est important de donner suite aux progrès accomplis au cours de la réunion en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique. A cette fin, ils ont convenu de constituer un groupe de travail. Le gouvernement fédéral et les provinces étudieront la question de la sécurité de l'approvisionnement, et rédigeront dans les 90 jours des documents qui seront soumis à ce groupe de travail. Celui-ci fera rapport aux ministres d'ici le 1er juillet 1987.

Les ministres ont également admis la possibilité que, même en aidant l'industrie pétrolière et gazière, la baisse considérable de pétrole brut léger expédié vers l'Est affectera la viabilité du réseau de pipeline pétrolier au Canada. Ils ont convenu qu'une étude de cette question sera effectuée dans le cadre du groupe de travail.

Les ministres ont également abordé les questions relatives aux relations commerciales canado-américaines dans le secteur de l'énergie. Ils ont fait part de leur inquiétude devant la montée de l'esprit protectionniste et les mesures prises récemment aux États-Unis qui ont eu pour effet d'accroître les obstacles aux échanges mutuellement avantageux dans ce secteur. Ils ont convenu de collaborer de façon constructive afin d'abolir les obstacles déjà en place et d'éviter que l'on en érige d'autres.

Les ministres ont également convenu de veiller à ce que tous les Canadiens aient un accès juste et équitable à l'approvisionnement canadien en énergie. A cet égard, des efforts seront mis de l'avant afin d'atténuer les obstacles institutionnels et physiques à la transmission interprovinciale de l'énergie.

Les ministres ont fait part de leur préoccupation au sujet de l'écart considérable qui existe encore entre le Canada et les autres pays industrialisés en matière de rendement énergétique. Ils ont convenu qu'il y a lieu de relancer encore plus énergiquement les activités touchant les économies d'énergie afin de prolonger la durée des réserves d'énergie existantes et d'améliorer la concurrence économique.

Les ministres ont convenu que le défi auquel ils auront à faire face au cours de la prochaine année et par la suite consistera à faire en sorte que le Canada dispose des politiques nécessaires pour que ses ressources énergétiques contribuent le plus possible à l'économie nationale et régionale, à la création d'emplois et au développement de techniques de pointe, tout en respectant le milieu naturel.

Les ministres souhaitent poursuivre le dialogue entamé au cours de cette réunion et ils ont convenu qu'il y aurait lieu de tenir une autre conférence semblable à une date propice. Ils espèrent ainsi tirer parti des possibilités de collaboration qui existent dans les façons d'aborder les problèmes qui touchent tous les Canadiens dans le domaine de l'énergie.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-263/012

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

Opening Statement of
The Honourable Vincent G. Kerrio

Ontario

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

OPENING STATEMENT

OF

THE HONOURABLE VINCENT G. KERRIO
ONTARIO MINISTER OF ENERGY

AT THE

FEDERAL/PROVINCIAL ENERGY MINISTERS' MEETING

NATIONAL CONVENTION CENTRE
FRIDAY, JANUARY 30, 1987
9:00 A.M.

CHECK AGAINST DELIVERY

Honourable colleagues, ladies and gentlemen, I want to begin by thanking the federal minister, Mr. Masse, and Dr. Webber, the Alberta Minister, for taking the initiative and convening today's meeting. The Government of Ontario welcomes this opportunity for a national discussion of energy matters.

I would like to make just a few brief remarks this morning on some of the energy issues facing Canada, and to offer my thoughts on the Ontario perspective.

Mr. Chairman, Canada's energy circumstances have been through more than a decade of rapid change -- and I believe we are now at something of a crossroads.

Over the past six years, domestic energy supply has far exceeded demand, for all energy forms. However, as many of you know, the National Energy Board recently issued a staff report that forecasts major changes for the country's energy situation between 1985 and 2005.

The report predicts that Canada will become a net importer of oil in the late 1980s -- and that we will not have adequate supplies of natural gas by the end of the 1990s.

This indicates that, despite the gains we have already made, we still have a long way to go. National policy can have a direct impact on the results we achieve.

In the early 1980s, government conservation and oil substitution policies led to reduced overall demand for energy in Canada. At the same time, growth in the use of natural gas and electricity between 1980 and 1985 remained marginal.

Government exploration incentives led to major exploration efforts in Canada -- in the West, in the North, and off the East Coast.

Higher energy prices during this period encouraged all three components of Canada's energy policy. At the same time, however, high inflation and double-digit interest rates combined to discourage all forms of capital investment within the energy industry.

Since the election of a new federal government in 1984, the focus of Canadian energy policy has been toward the removal of government regulatory and administrative practices -- with the goal of achieving a more market-oriented energy environment. To date, the results of this policy direction have been mixed.

Where conditions were favorable to the operation of market forces, the policy has provided new opportunities for both energy producers and consumers -- and particularly in the large, industrial natural gas market.

In the commercial and the consumer natural gas markets, however, Western Gas Marketing Limited and other producing interests have continued to assert virtual monopoly power.

Smaller gas consumers and non-system natural gas producers have so far been denied the benefits of more market-oriented gas pricing policies. This situation continues to be of great concern to the Government and people of Ontario.

With the new national emphasis on market forces and government deregulation, new concerns have arisen over the question of energy exports, particularly to the U.S. market. Ontario believes that Canadian energy security must continue to be a national priority.

In the past, export controls have permitted the development of resources and transportation systems to serve export markets adequately -- on a scale and at a pace appropriate to Canadian needs.

As well, the national framework for exporting electricity, uranium, oil and natural gas has always given Canadians priority access to domestic energy supplies. Ontario believes that Canadians must continue to have the first claim to their own resources.

Clearly, then, Canada is at something of a crossroads in energy policy. Mr. Chairman, Ontario believes that developing a national consensus on energy should be given high priority.

From Ontario's perspective, five key goals and objectives should form the bedrock of Canada's national energy policy.

First, Canada must achieve significant further improvements in energy efficiency. Canada is one of the least efficient users of energy in the world, and there is tremendous scope for nationwide improvement in this area.

Second, Canada must develop new energy supplies -- to enhance national energy security, and to promote regional economic development.

It may be difficult to justify developing these new resources on energy economics alone. But when the potential contribution of these resources to national energy security and regional economic development is factored in, it may be appropriate to proceed with some major new projects, sooner than market forces alone might justify.

Third, the Government of Canada must weigh the benefits of energy exports against their potential impact on national energy security.

Canada's energy export policies must balance the two main goals of energy resources development -- increasing economic activity and regional development, and enhancing Canadian energy security. Most important, Ontario strongly believes that Canada must not export energy today if it means compromising national energy security tomorrow.

Fourth, Canadian energy policy should foster the growth of new technology for energy production, transportation and utilization.

New technologies are needed to extract and deliver Canada's future energy resources effectively. The federal government must be prepared to invest today in the development of technologies that will bring in our frontier oil and gas, oil sands and heavy oil, and nuclear energy.

Canada also needs to develop new technologies to make current energy uses more efficient. We believe the provincial governments should assume more responsibility for energy policies and programs in this area.

Finally, Ontario believes that Canadian energy prices must be competitive, and that governments should put policies in place to cushion the impact of sudden price changes.

At the national policy level, Canada's first objective should be to ensure that Canadian energy prices are not higher than those of our major trading partners -- and particularly prices in the United States.

Energy prices are a significant factor in Canada's trade competitiveness, and also have an important bearing on the performance the national economy. For these reasons, energy prices will continue to be of significant public interest in Canada.

As the largest consumer of energy in Canada, Ontario will continue its commitment to provide leadership in policies and programs to promote efficient energy use, and the development of energy-efficient and alternative energy technology.

Ontario's main energy interests lie in ensuring secure supplies of energy at price levels that are consistent with our economic growth, and the high standard of living of our growing population. The people of Ontario are very fortunate in having these stable domestic supply sources for their energy needs.

Because energy is so important to our province, the Government and people of Ontario are committed to playing a constructive leadership role in energy matters in Canada.

Our goal is to co-operate with other provinces and the federal government, as well as private interests -- to work toward solutions that will benefit all Canadians, by ensuring a more secure and efficient energy future.

Our discussions today are an important part of that process. We face many challenges, and we owe it to ourselves -- and to all Canadians -- to achieve a national consensus on energy that will help us achieve our goals.

Thank you, Mr. Chairman.

- 30 -

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-263 /014

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

Security of Oil Supplies in Canada and Québec's Continued Access to Western Crude Oil

Québec

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Gouvernement
du Québec

Le ministre de
l'Énergie et des Ressources

THE FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE
OF MINISTERS OF ENERGY OF CANADA

Ottawa, January 29-30, 1987

Security of Oil Supplies in Canada and Québec's Continued Access to Western Crude Oil

1. The Federal-Provincial Conference of Ministers of Energy: the issues

Security of supply from Canadian sources of crude is the main issue at stake at this conference. The matter is being studied in compliance with a request formulated by the provincial Ministers of Energy at their meeting in Banff, last September, that security of supply be acknowledged as a national problem calling for national solutions, and that it be discussed in a federal-provincial forum.

The conference's major discussion paper is the result of work carried out over the past few months by a tripartite committee involving Québec, Alberta and Saskatchewan, set up at the suggestion of Québec. The committee's mandate was to analyze the future trend of oil supply and demand west of Québec and to assess future supply conditions for the Québec market.

2. Security of supply from Canadian sources of crude: theory and reality

Consensus has been achieved on the objective of security of supply. It is now time to take a closer look at the underlying reality. From Québec's perspective, the theory od security of supply means flexibility and variety of supply, so that industry has access to fossil fuel resources at the best possible price. In Québec's case, this means the continued operation of the Sarnia-Montreal pipeline.

.../2

200, chemin Sainte-Foy, Québec, QC (Canada), G1R 4X7 (418) 643-7295

3. The continued operation of the Sarnia-Montreal pipeline: a basic objective for Québec

The tripartite committee's report concludes that beginning in 1991, or earlier, the Sarnia-Montreal pipeline could be reversed because of a lack of light oil (which is used for 80% of Québec refineries' supplies) from Western Canada. The consequences of this development would be, in particular: 1) our refineries will become dependent on the world market, with all the risks that it implies in terms of availability, price and contraction of markets for its products; 2) abandoning the Soligaz project, which is cost-effective only if natural gas liquids (N.G.L.) are available from Western Canada at competitive prices; 3) jeopardizing the viability of the petrochemical industry in Montreal, which requires the substantial reduction in the cost of feedstock supplies made possible by Soligaz; 4) abandoning new industrial projects currently being studied; and 5) the loss of new markets for Canadian propane.

The difficult situation projected for the early 1990's shows every likelihood of becoming long-term. Normally, the development in Western Canada, at the end of the next decade, of non-conventional sources of crude and of frontier sources (the Beaufort Sea, for instance) should increase available supplies. The situation would then be serious if Québec were deprived of the pipeline to transport these resources.

4. The continued operation of the Sarnia-Montreal pipeline: an objective reconcilable with attempts to find a Canadian solution

The continued utilization of the Sarnia-Montreal pipeline during this period (i.e., until prices firm up, thereby justifying going ahead with new oil production projects), requires a minimum volume of 100,000 barrels per day, made up of heavy and light crude, synthetics, semi-finished petroleum products and N.G.L.

In the short and medium term, this problem will also affect Ontario, as it will be faced with shortages in supplies of light crude from Western Canada only a few years after Québec. Ontario could improve its flexibility by increasing imports of crude from American pipelines (currently under-utilized) originating

at the Gulf of Mexico and passing through Chicago. A solution of this nature, which is already being looked at by the N.E.B. and pipeline companies, would place Québec and Ontario on the same footing with respect to flexibility of supply from international markets and from Western Canada. This would help remove obstacles to the smooth operation of the market.

Looking further ahead, solutions must be found under which Canadian production can achieve a volume that promotes security of supply in a total sense and which, from Québec's point of view, ensures that the viability of the Sarnia-Montreal pipeline in its current direction is maintained.

5. The search for solutions

In principle, an active search for pratical solutions to Canada's security of oil supply constitutes a goal to reach. In actual fact, this means pushing ahead with oil megaprojects in a climate which does not encourage investment. Since deregulation of the petroleum industry is considered a major step forward, there is no question of returning to the old system.

Rather, we should explore imaginative alternatives which would include a fair sharing of risks and rewards.

The possible solutions which could result should be studied in greater detail and be approved by the provinces before being implemented. This would be in keeping with the spirit of participatory federalism. As it has demonstrated by its participation in the Alberta-Saskatchewan-Québec tripartite committee, Québec wishes to be an active contributor in this search for solutions.

Montréal, January 29, 1987

CA1
ZZ
-C52

Government
Publications

DOCUMENT: 830-263/014

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

La sécurité des approvisionnements en pétrole au Canada et le maintien de l'accès du Québec au pétrole de l'Ouest

Québec

Le 30 janvier 1987
Ottawa (Ontario)

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Gouvernement
du Québec

Le ministre de
l'Énergie et des Ressources

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE
DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE DU CANADA

Ottawa, 29-30 janvier 1987

La sécurité des approvisionnements en pétrole au Canada et le maintien de l'accès du Québec au pétrole de l'Ouest

1. La conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie: enjeux.

La sécurité d'approvisionnement en pétrole canadien constitue le principal enjeu de cette conférence. L'examen de cette question fait suite au désir formulé par le ministres de l'énergie des provinces, réunis à Banff en septembre 1986, de voir reconnaître la sécurité des approvisionnements en pétrole comme un problème national appelant des solutions nationales, et d'en discuter dans un forum fédéral-provincial.

Le principal document de discussion de la conférence résulte du travail accompli au cours des derniers mois par un comité tripartite réunissant le Québec, l'Alberta et la Saskatchewan, et dont le Québec a proposé la création. Ce comité avait pour mandat d'analyser l'évolution future de l'offre et de la demande pétrolières à l'ouest du Québec et d'évaluer les conditions futures d'approvisionnement du marché québécois.

2. La sécurité d'approvisionnement en pétrole canadien: concepts et réalités.

L'objectif de la sécurité d'approvisionnement ayant déjà fait l'objet d'un consensus, il faut maintenant regarder de près les réalités qu'elle soutend. Dans la perspective québécoise, ce concept signifie flexibilité et polyvalence des approvisionnements, de façon à donner à l'industrie l'accès aux ressources en hydrocarbures au meilleur prix possible. Cela suppose,

.../2

pour le Québec, le maintien de l'oléoduc Sarnia-Montréal.

3. Le maintien de l'oléoduc Sarnia-Montréal: objectif fondamental pour le Québec.

Le rapport du comité tripartite conclue qu'à partir de 1991,ou plus tôt, l'oléoduc Sarnia-Montréal pourrait être renversé faute de disponibilité de pétrole léger (utilisé à 80% par les raffineries québécoises) en provenance de l'Ouest canadien. Ce renversement aurait notamment comme conséquences: 1) la dépendance du marché mondial pour nos raffineries, avec tous les risques que cela comporte en termes de disponibilité, de prix et de rétrécissement des marchés pour ses produits; 2) l'abandon du projet Soligaz dont la rentabilité repose sur l'accès aux liquides de gaz naturel (L.G.N.) de l'Ouest à prix concurrentiels; 3) de porter atteinte à la viabilité de l'industrie pétrochimique montréalaise basée sur une réduction substantielle des coûts d'approvisionnement en matières premières qu'offrirait Soligaz; 4) l'abandon de nouveaux projets industriels, présentement à l'étude; 5) la perte de nouveaux marchés pour le propane canadien.

La situation difficile appréhendée pour le début des années 1990 risque fort de n'être que passagère. À la fin des années 1990, la mise en valeur dans l'Ouest de pétrole non-conventionnel et de pétrole des régions frontalières (par exemple, mer de Beaufort) devrait normalement rendre disponibles des ressources accrues. Il serait donc grave que le Québec ne dispose plus alors de l'oléoduc permettant l'accès à ces ressources.

4. Le maintien de l'oléoduc Sarnia-Montréal: objectif réconciliable avec la recherche d'une solution canadienne.

Le maintien de l'utilisation de l'oléoduc Sarnia-Montréal pendant cette période (i.e. jusqu'à ce que les prix se raffermissent pour justifier la mise en oeuvre de nouveaux projets de production pétrolière), repose sur un niveau de transport minimum de 100 000 barils par jour, composé de bruts lourds et légers, de pétrole synthétique, de produits pétroliers semi-finis et de L.G.N.

.../3

À court et moyen terme, cette problématique s'étend aussi à l'Ontario qui devra faire face à des insuffisances dans ses approvisionnements de brut léger de l'Ouest quelques années plus tard que le Québec. L'Ontario bénéficierait d'une flexibilité accrue en augmentant ses importations de brut à partir des oléoducs américains (actuellement sous-utilisés) en provenance du Golfe du Méxique et passant par Chicago. Ce genre de solution, qui retient déjà l'attention de l'O.N.E. et de sociétés pipelinières, aurait comme conséquence de placer le Québec et l'Ontario sur le même pied en terme de flexibilité d'approvisionnement à partir des marchés international et de l'Ouest. On favoriserait ainsi un juste fonctionnement des règles du marché.

À plus long terme, il faut trouver des solutions qui permettent un niveau de production de pétrole canadien favorisant la sécurité des approvisionnements de façon globale, et qui, du point de vue du Québec, assure le maintien de la viabilité de l'oléoduc Sarnia-Montréal dans sa direction actuelle.

5. Recherche de solutions.

La recherche active de solutions concrètes à la sécurité d'approvisionnement en pétrole pour le Canada constitue, en principe, un objectif à atteindre. En pratique, cela veut dire le devancement de méga-projets pétroliers dans un contexte non-propice à l'investissement. La déréglementation du secteur du pétrole étant considérée comme un acquis important, il ne saurait être question d'envisager un retour au régime passé.

On devrait plutôt explorer des formules imaginatives qui assureraient un partage équitable des risques et des bénéfices.
Les hypothèses de solutions qui pourraient en résulter devraient faire l'objet d'un examen approfondi et susciter l'adhésion des provinces concernées avant d'être implantées. Ceci respecterait l'esprit du fédéralisme participatif. Le Québec,comme il l'a d'ailleurs démontré dans le comité tripartite Alberta-Saskatchewan-Québec, est désireux de contribuer activement à cette recherche de solutions.

Montréal, le 29 janvier 1987

CA1
ZZ
-C52

DOCUMENT: 830-263/015

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

Opening Statement to the Energy Ministers' Conference

by Honourable Joel R. Matheson

Nova Scotia

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Opening Statement

to the

Energy Ministers' Conference

by

Honourable Joel R. Matheson, Q. C.

Minister of Mines and Energy

Province of Nova Scotia

January 30, 1987

At the September 15, 1986 meeting of the Council of Provincial Energy Ministers in Banff it was agreed that encouraging the development of new domestic supplies of oil to meet Canada's future needs is a national necessity. As we are all too well aware, the sharp decline in world crude oil prices has had a devasting impact on the oil and gas industry's cash flow, as well as exploration and development activities in both conventional and non-conventional areas. There is a very real threat that without immediate action Canada's oil supplies will be insufficient to meet domestic demand by the early 1990's, thereby creating a major threat to the security of Canada's energy requirements.

The issue of security of supply is of critical importance to energy consumers in Nova Scotia and the entire Atlantic region. In Nova Scotia approximately 71 per cent of our end use energy demand was accounted for by refined petroleum products in 1985 compared to 41 per cent for Canada. Furthermore all of the Atlantic Province's crude requirements are now being supplied by imported oil. While other regions of Canada are concerned about the need to possibly import crude in the early 1990's, Atlantic Canadians have always had to rely on imports.

To us the issue of improving the region's energy security encompasses far more than ensuring a healthy domestic oil and gas industry. However this is also unmistakably important to Atlantic Canada given the promise of our offshore areas for oil and gas developments. The Hibernia and Cohasset oil fields together with Venture and subsequent natural gas projects have the potential to impact substantially on our need to import oil.

The National Energy Board's recent projections of energy supply and demand in Canada paint a gloomy picture of Canada's ability to meet it future light crude oil requirements. This underscores the urgency of developing the Venture gas field, and the Cohasset and Hibernia oil fields. At peak production, Cohasset alone could account for 30 per cent of Nova Scotia's projected crude oil requirements. Bearing in mind the lead time before these projects can begin production, and the supply and price insecurity of foreign crude oil, federal initiatives to bring these projects on stream should be a regional and national priority. With the advancement of these projects, the infrastructure would be established which would facilitate the development of new fields and encourage further exploration.

We believe that there have been ample precedents in Canada's energy history to justify the necessary federal support required for the early development of these projects. Such action requires foresight and courage, but would reduce the region's need to import crude oil and would bring about economic development in regions of Canada where it is most needed. In net revenue terms, the Government of Canada will undoubtedly gain in the long term from financial incentives or guarantees made today to non-conventional petroleum projects. In other words there is no downside to an active federal role in advancing these projects.

Nevertheless oil imports will still form a large proportion of our energy supply mix unless the region's other indigenous energy resources are developed and utilized. For Nova Scotia this means that our substantial coal reserves must capture a larger share of our primary energy mix. Since 1979 oil use for electrical generation has declined from almost 60 per cent to approximately 10 per cent in 1985. This can be attributed to the aggressive construction program to commission new coal fired base load generation.

Nova Scotia's coal reserves provide an enormous opportunity for contributing to the region's energy security and providing significant opportunities for economic development. At the same time they present a technical challenge to ensure that their use will not pose a threat to our environment in the form of oxide emissions and acid rain. Fortunately the technology exists to burn our coals in an environmentally acceptable manner.

During this afternoon's session I will elaborate further on this extremely important opportunity for Nova Scotia and the Atlantic Region to improve our energy security. Our coal resources, together with offshore oil and gas reserves and forest biomass, offer us the potential to greatly reduce our need for imported crude oil. These indigenous resources, when coupled with an ongoing effort to increase the efficiency of our energy use, are the cornerstones of our provincial energy strategy. With the cooperation of the federal government, we in the Atlantic Provinces can collectively make the concept of energy security more than an abstraction for the region.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-263/016

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

Nova Scotia's Energy Opportunities

Nova Scotia

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

NOVA SCOTIA'S ENERGY OPPORTUNITIES

BY

JOEL R. MATHESON, Q. C.
MINISTER OF MINES AND ENERGY
PROVINCE OF NOVA SCOTIA

PRESENTED TO

ENERGY MINISTER'S CONFERENCE

JANUARY 30, 1987

In my introductory comments this morning, I indicated that energy security for Atlalntic Canada requires not only advancing the development of our offshore oil and gas resources, but also relies on the use of our other indigenous resources and the efficient management of our energy demands. Coal plays a central role in Nova Scotia's energy strategy, both because of the extent of our reserves and its potential for economic development. However its ability to capture a greater share of our primary energy mix depends on the successful demonstration and commercialization of new coal utilization technologies such as fluidized bed combustion and coal liquefaction.

Fluidized bed combustion (FBC) is an advanced technology becoming available to the electrical utility industry as an alternative to conventional pulverized coal fired systems. FBC technology provides equally high removal of acid gases as scrubbers, with the promise of substantially lower cost. The United States Department of Energy ranks fluidized bed combustion high in technical maturity, high to very high in applicability and medium to high in both cost effectiveness and environmental performance.

There are are no utility scale units (150 megawatts or larger) in operation in Canada or elsewhere although smaller scale demonstrations have been initiated in Nova Scotia and New Brunswick. Without any realistic options other than coal for electrical generation, Nova Scotia is a logical choice to demonstrate the first such unit. Its successful operation using Cape Breton coals will provide benefits to both the region and to Canada as a whole. It will mean that coal fired generation will remain a cost-effective option for other Canadian utilities in spite of increasingly strict environmental standards. By doing so it will help to ensure a market for domestic coal from all coal producing regions in Canada. It will also mean jobs and a clean, healthier environment.

There is both technical risk and financial risk involved whenever a technology is being demonstrated on a size scale not used before. It has always been recognized that within the energy sector those risks should be shared in relationship to the potential beneficiaries. The benefits of a utility scale demonstration of fluidized bed combustion clearly accrue to Canada as a whole, not just to Nova Scotia or the Atlantic region. Therefore it is incumbent upon the federal government to support such a demonstration. We believe that a contribution equivalent to the difference between the value of the energy produced to the utility and the cost of generation from a circulating fluidized bed unit over a suitable demonstration period would be appropriate. Such a contribution recognizes both the risks inherent in demonstrating any new process and the benefits which are national in scope.

While coal use in the utility sector is a necessity for Nova Scotia, coal also has the potential to displace fuel oil in the region's industrial boiler market through the use of coal-liquid fuels (carbofuel).

In the longer term Cape Breton coals have shown great promise as a feedstock for coal liquefaction to produce synthetic transportation fuels. Our future need for imported oil will to a large extent be influenced by our success in exploiting the technologies available in this field. This will in turn require a sustained program of research, development and demonstration involving Cape Breton coals. Again we believe that their potential impact on the region's energy security and economic development unquestionably justify continued federal support of these activities.

In Nova Scotia forest biomass in the form of logging wastes and material from silvicultural operations could displace as much as 3 million barrels of oil annually. This amounts to more than 20 per cent of our 1985 non-transportation demand for refined petroleum products. Therefore wood energy has the potential to have a significant impact on our need for crude oil imports in Nova Scotia. The same can safely be said for the other Atlantic Provinces.

Forest biomass energy has been actively pursued with success in Nova Scotia for the past 10 years. Since 1979 wood use has grown from 1.9 per cent of our primary energy supply to 5.3 per cent in 1985. In terms of end-use energy, it now provides almost 8.5 per cent of our requirements. In spite of this, there is a large opportunity for further growth. The provincial government has embarked on a comprehensive program to ensure that the energy, forest management and economic benefits of wood chip energy are realized. We would encourage the federal government to continue to work with us to ensure that biomass energy makes the contribution that it should to Canada's energy security.

Regardless of how we attempt to alter our energy supply mix, one of the most important contributions that we can all make to Canada's energy security is to commit ourselves to using these resources in the most efficient manner possible. In Nova Scotia the government is providing leadership in this area by setting an example for others to follow. Our target is to reduce energy use in those facilities owned or operated with government funding by 10 per cent or $5 million annually over the next five years. We have launched a far ranging, coordinated program to achieve that goal with a substantial commitment of funds and manpower.

THE OPPORTUNITIES IN THE INDUSTRIAL, COMMERCIAL, INSTITUTIONAL, RESIDENTIAL AND TRANSPORTATION SECTORS ARE EQUALLY GREAT. THROUGH DEMONSTRATIONS OF NEW TECHNOLOGIES, TECHNOLOGY TRANSFER, TRAINING AND EDUCATION, AND SELECTIVE FINANCIAL INCENTIVES WE CAN GO A LONG WAY TOWARDS ENSURING THAT THE POTENTIAL FOR ENERGY EFFICIENCY IS REALIZED.

THE FEDERAL GOVERNMENT IS TO BE COMMENDED ON THE NATIONAL CONSERVATION AND ALTERNATE ENERGY INITIATIVE WHICH SUPPORTS JOINT PROGRAMS AND ACTIVITIES WITH THE PROVINCES AND TERRITORIES RELATED TO ENERGY CONSERVATION AND ALTERNATIVE SOURCES OF ENERGY. IN SPITE OF THIS INITIATIVE, SUBSTANTIAL OPPORTUNITIES REMAIN TO IMPROVE ENERGY EFFICIENCY IF WE AS GOVERNMENTS CAN PROPERLY IDENTIFY AND ADDRESS THE BARRIERS WHICH EXIST. I BELIEVE THAT WITH OUR PROJECTED SHORTFALL IN DOMESTIC CRUDE OIL SUPPLY IN THE 1990'S, IT IS MORE IMPORTANT THAN EVER TO CONTINUE TO STRIVE FOR ENERGY EFFICIENCY. THEREFORE NOVA SCOTIA STRONGLY ENDORSES FEDERAL GOVERNMENT INTENTIONS TO CONTINUE JOINT ACTIVITIES IN THIS AREA BEYONE MARCH 31, 1988.

In conclusion, supply security for Atlantic Canada involves the development and utilization of ALL of our indigenous resources - offshore oil and natural gas, coal, forest biomass, hydro and peat. It also means a continuing effort to ensure that our resources are used in the most efficient manner. With refined petroleum products still dominant in our energy supply mix and with our total reliance on imported sources for crude oil, we are the most vulnerable region in Canada. Federal support for research, development and demonstration, together with fiscal incentives for gas and oil development, are in both the regional and national interest. Atlantic Canada has the potential to greatly increase its energy security and at the same time benefit from enhanced economic development. All that is needed is the political will to recognize our needs and to take advantage of the opportunities.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-263/019

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

Towards a National Policy on Energy Efficiency

Ontario

Ottawa, Ontario
January 30, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

"TOWARDS A NATIONAL POLICY ON ENERGY EFFICIENCY"

PRESENTATION BY

THE HONOURABLE VINCENT G. KERRIO
ONTARIO MINISTER OF ENERGY

AT THE

FEDERAL/PROVINCIAL ENERGY MINISTERS' MEETING

NATIONAL CONVENTION CENTRE, OTTAWA
FRIDAY, JANUARY 30, 1987
AFTERNOON SESSION

CHECK AGAINST DELIVERY

Honourable colleagues, I have been asked to make a brief presentation this afternoon on a subject that is very close to my heart -- energy efficiency and conservation.

We have heard a great deal today about energy supplies, and prices -- but not enough, in my view, about efficiency. I know it is an old-fashioned idea, but it is still true: Our cheapest and surest route to national energy security is through improved energy efficiency.

Canada needs to be concerned about energy efficiency for the same reasons that Ontario is concerned -- and for the same reason that I am concerned, as Minister of Energy from Canada's largest energy-consuming province.

The reason is very simple: Canada remains among the least efficient users of energy in the world. Our rate of energy efficiency now lags behind our major trading partners. For example, we are now behind the Europeans by a whopping 30 per cent.

We have made gains on a par with the rest of the world in only one sector -- transportation. And we had a lot further to go, when you think back to the gas guzzlers we were driving in 1970.

To cite just one example of what other countries are doing, I would point to the United Kingdom, where there are some interesting parallels with our own energy situation.

Like Canada, the United Kingdom faces the prospect of declining domestic oil supply capability, and increasing exposure to volatile world markets. But they are doing something about this situation. They have introduced new energy efficiency programs that have been very successful.

The existing gap in energy efficiency between us is already 30 per cent -- and that gap will widen, unless Canada takes appropriate action.

In Ontario, we are very concerned about enhancing our international competitiveness -- through energy efficiency, diversifying our energy supplies and, in the case of electrical energy, deferring the need for more large, central generating stations.

We believe Canadians must address the problem of inefficient energy use -- or we will become too vulnerable to the roller coaster of international energy prices. In particular, we need to improve the efficiency of our industrial and commercial service sectors.

The benefits of greater energy efficiency for Canada are clear. Investing in efficiency can:

- make Canadian industry more competitive;
- extend the life of our energy supplies;
- provide more flexibility in our energy supply planning;
- save consumers money and enable them to stimulate the economy through increased spending;
- create jobs throughout the country; and
- contribute to a cleaner environment.

The federal government should provide leadership in this area -- by establishing national efficiency standards, and creating an attractive investment climate.

In particular, Ontario would like to see action by the federal government in four key areas.

1. Federal financial support for energy efficiency research and development;
2. Mandated efficiency standards for major energy-using appliances;
3. Updating of the efficiency standards in the National Building Code; and
4. Continuation of tax incentives for energy efficiency investment.

If energy prices rise, we could well be forced to play catch-up again, fixing up our buildings, improving our plants -- just to keep pace with the rest of the world.

We know that playing catch-up is difficult -- and expensive. We learned that lesson over the past decade, just to get to where we are today.

Don't misunderstand me: I'm not just talking about efficiency because it's a motherhood issue. I'm a politician -- just like everyone else at this table. And I am saying we need to become more energy-efficient because I genuinely believe it.

Ontario believes that Canada needs a national policy on energy efficiency. And I want to call upon each of you for a commitment to this goal today.

In Ontario, we are practising what we preach. Our major source of home-grown energy is electricity, and I am proposing that Ontario Hydro take strong action on strategic conservation and system diversification -- through small hydro, cogeneration, and other alternative electricity supply options.

We're pushing very hard for greater energy efficiency in new buildings, industrial processes, and in other important areas. And we are looking very closely at following the lead of the Province of Quebec and the State of California -- with a broadly based Energy Conservation Act.

We estimate that, if Canada can close the 30 per cent gap with Europe, we will have saved the equivalent of 200 million barrels of oil a year -- or about 550,000 barrels a day.

And that's a major new source of supply, no matter how you slice it. It would cost billions of dollars to develop this new oil supply. I am convinced that the energy efficiency route is cheaper.

I'd like to move on to a couple of proposals for discussion.

First, Ontario believes the federal government should maintain a high level of financial support for research and development of new energy-efficient technologies.

Second, we feel that it is time for national legislation on efficiency standards for new energy-using appliances -- and that the National Building Code's energy efficiency standards need to be updated.

As I said earlier, Ontario is committed to improving energy efficiency within her borders. But we are also prepared to work with other jurisdictions in Canada -- towards the goal of a more energy-efficient nation. I hope all provinces and territories will agree to join us.

We each have different jurisdictions, and different approaches to energy issues. But I believe we all look to you, Mr. federal Minister, for leadership and support on this very important issue.

If we can all agree on the importance of improving Canada's energy efficiency, I would sugggest that we follow it up -- by asking the Inter-Provincial Advisory Council on Energy, and the federal Department of Energy, Mines and Resources, to prepare an options paper on national energy efficiency measures, in time for the meeting of the Council of Provincial Energy Ministers later this year.

I would be very interested to hear the views of my colleagues on these very important issues.

TRENDS IN ENERGY INTENSITY IN INDUSTRIAL NATIONS

(Energy Use/Real GDP Ratio)

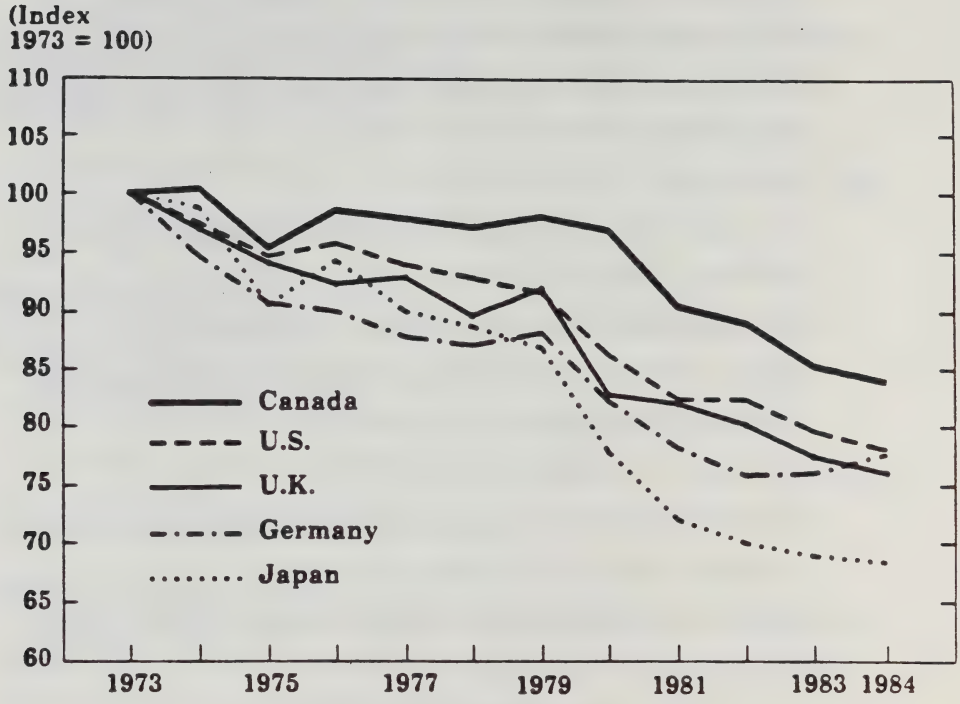

Source: International Energy Agency

IMPROVEMENTS IN INDUSTRIAL ENERGY EFFICIENCY

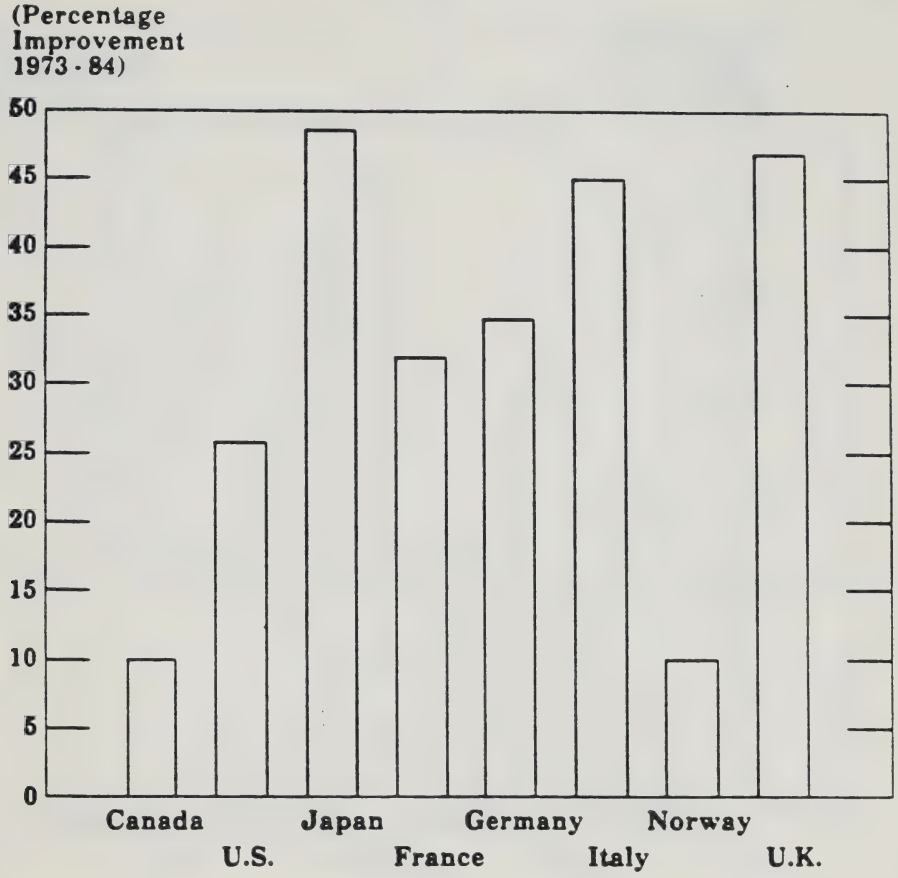

Source: International Energy Agency

IMPROVEMENTS IN RESIDENTIAL/COMMERCIAL ENERGY EFFICIENCY

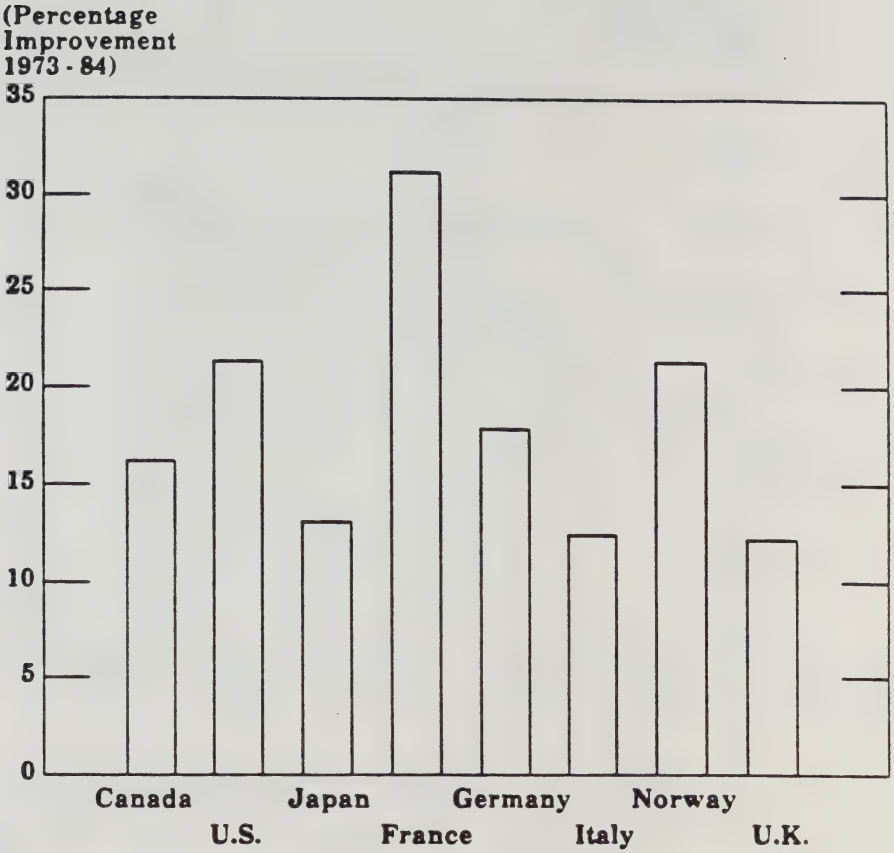

Source: International Energy Agency

IMPROVEMENTS IN TRANSPORTATION ENERGY EFFICIENCY

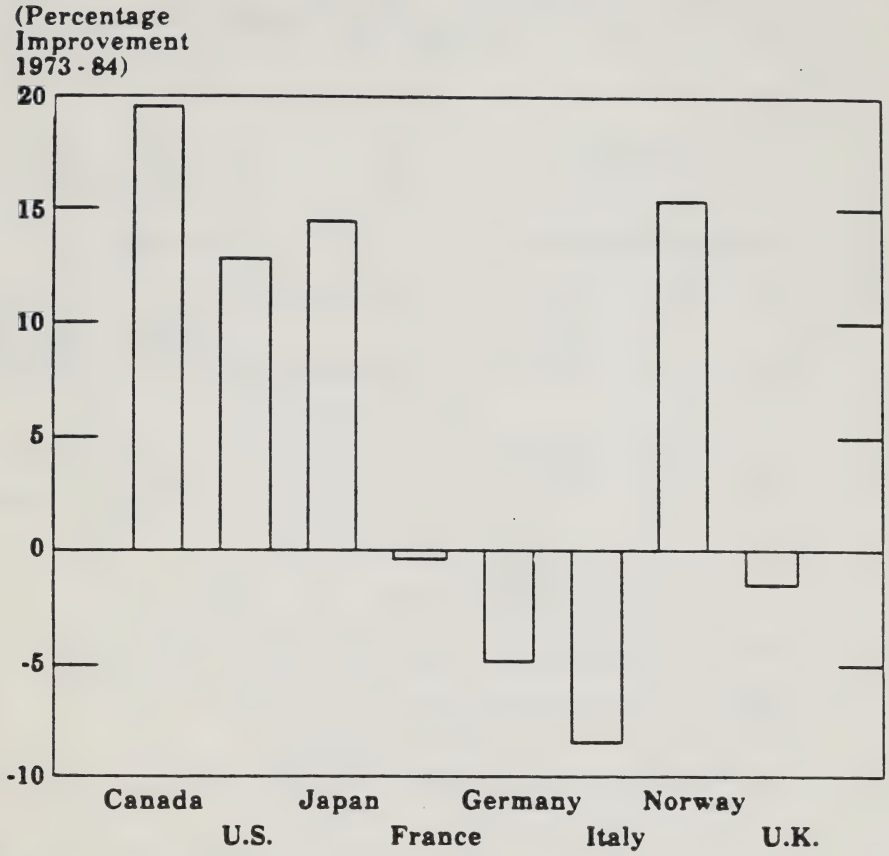

Source: International Energy Agency

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF ENERGY

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIAL DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE

OTTAWA (Ontario)
Le 30 janvier 1987

OTTAWA, Ontario
January 30, 1987

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-263/010		Communique
		Communiqué
830-263/012	Ontario	Opening Statement of the Hon. Vincent G. Kerrio
830-263/013	Ontario	Energy Security for Canada - Expanding Energy Supplies Available From: Ministry of Energy 56 Wellesley St., W. Toronto, Ontario M7A 2B7
830-263/014	Ouebec	Security of Oil Supplies in Canada and Quebec's Continued Access to Western Crude Oil
	Québec	La sécurité des approvisionnements en pétrole au Canada et le maintien de l'accès du Québec au pétrole de l'Ouest
830-263/015	Nova Scotia	Opening Statement to the Energy Ministers' Conference by the Hon. Joel R. Matheson
830-263/016	Nova Scotia	Nova Scotia's Energy Opportunities
830-263/018	Ontario	Energy Security for Canada - Improving Energy Efficiency Available From: Ministry of Energy 56 Wellesley St., W. Toronto, Ontario M7A 2B7
830-263/019	Ontario	Towards a National Policy on Energy Efficiency
830-263/020	Ontario	An Energy Efficient Ontario Toward The Year 2000 Available From: Ministry of Energy 56 Wellesley St., W. Toronto, Ontario M7A 2B7
830-263/023	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-265/016

Traduction du Secrétariat

CONSEIL DES MINISTRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes pour une allocution d'ouverture sur la politique nationale en matière de sciences et de technologie

Manitoba

Vancouver (C.-B.)

Le 12 mars 1987

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

L'HONORABLE VIC SCHROEDER
MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE
GOUVERNEMENT DU MANITOBA

NOTES POUR UNE ALLOCUTION D'OUVERTURE SUR LA POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) -- LE 12 MARS 1987

MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

C'EST AVOIR BEAUCOUP DE PLAISIR ET UN SENTIMENT DU DEVOIR ACCOMPLI QUE J'ENTÉRINERAI, AU NOM DU MANITOBA, LA POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE QUI NOUS EST SOUMISE AUJOURD'HUI. IL S'AGIT D'UNE ÉTAPE IMPORTANTE, VOIRE HISTORIQUE, ... ET IL ÉTAIT GRAND TEMPS.

LA PÉRIODE D'INCUBATION DE CETTE POLITIQUE A ÉTÉ DE PLUS DE DEUX ANS ... CE À QUOI, JE SUIS CERTAIN, ON NE POUVAIT S'ATTENDRE LORSQUE LE PROCESSUS A ÉTÉ AMORCÉ. EN PRENANT DU RECUL, J'ESTIME QUE CETTE PÉRIODE D'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE FUT À LA FOIS CAPITALE ET INDISPENSABLE. JE CROIS QUE NOUS AVONS APPRIS, EN COURS DE ROUTE, BEAUCOUP DE CHOSES QUI NOUS AIDERONT À PRÉSENT À CHOISIR LA MEILLEURE VOIE.

MÊME SI LA DÉMARCHE FUT LONGUE ET PARFOIS TRÈS LABORIEUSE, JE SUIS HEUREUX QUE NOUS AYONS TOUS PERSÉVÉRÉS. MONSIEUR LE PRÉSIDENT, NOUS DEVONS À MON AVIS TRANSMETTRE À VOUS-MÊMES ET À VOTRE ÉQUIPE DES FÉLICITATIONS PARTICULIÈRES POUR AVOIR FAIT EN SORTE QU'ON GARDE L'OBJECTIF EN VUE.

LORS DE NOTRE DERNIÈRE RÉUNION À MONTRÉAL, EN DÉCEMBRE, J'AI EXPRIMÉ LES PRÉOCCUPATIONS ET RÉTICENCES PROFONDES DU MANITOBA À L'ÉGARD DU PROJET QUI ÉTAIT À L'ÉTUDE À CE MOMENT-LÀ. NOUS SOUHAITIONS D'ABORD ET AVANT TOUT QUE LA POLITIQUE SOIT ÉQUILIBRÉE ET JUSTE, SURTOUT EN CE QUI A TRAIT À SES INCIDENCES DIRECTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET D'AIDE AUX PLUS PETITES PROVINCES.

LE MESSAGE DU MANITOBA ÉTAIT AUSSI QUE MÊME S'IL VA DE SOI QU'IL EST IMPORTANT DE S'ENTENDRE SUR UNE FORMULATION ADÉQUATE DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE, IL EST ÉGALEMENT FONDAMENTAL DE DÉFINIR DES MESURES ET DES PLANS CONCRETS ET DE PRENDRE UN ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE ET DE FINANCEMENT ÉQUITABLES.

NOUS AVONS FAIT UN BON BOUT DE CHEMIN DEPUIS LE MOIS DE DÉCEMBRE. À MON AVIS, LES RÉSULTATS QUE NOUS VOYONS AUJOURD'HUI SONT LA PREUVE TANGIBLE QUE LA CONSULTATION PEUT DONNER DES RÉSULTATS SATISFAISANTS. TOUS LES GOUVERNEMENTS REPRÉSENTÉS ICI ONT DES OPINIONS VALABLES, QUOIQUE PARFOIS DIFFÉRENTES, SUR CES QUESTIONS. NOUS AVONS DÉMONTRÉ QU'IL EST EFFECTIVEMENT POSSIBLE D'EN ARRIVER À DES COMPROMIS QUI SERVENT TANT L'INTÉRÊT DE CHAQUE GOUVERNEMENT QUE L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ NATIONALE.

NOUS AVONS RÉELLEMENT ACCOMPLI BEAUCOUP DE PROGRÈS, MAIS D'IMPOSANTS DÉFIS DEMEURENT... IL FAUDRA CONTINUER AVEC UNE DÉTERMINATION SANS ÉQUIVOQUE... UN BESOIN DE FORMULES JUSTES ET ÉQUITABLES RELATIVEMENT AUX DÉPENSES AU TITRE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE SE FAIT TOUJOURS SENTIR.

L'ÉQUITÉ POUR TOUS LES CANADIENS, UNE VOLONTÉ DE PRENDRE DES MESURES PRÉCISES ET UNE ORIENTATION SUFFISAMMENT CLAIRE POUR DÉBOUCHER SUR UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DES ATTENTES ET DES CONSÉQUENCES SONT LES DÉFIS QUE DOIT MAINTENANT RELEVER LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE.

À LA LECTURE DU DOCUMENT QUI SE TROUVE DEVANT NOUS, IL EST ÉVIDENT QU'ON A TENU COMPTE DE PLUSIEURS INQUIÉTUDES DU MANITOBA. JE SUIS RAVI QU'ON AIT DÉGAGÉ UN CONSENSUS SUR CERTAINS POINTS QUE J'AVAIS SOULEVÉS.

LE MANITOBA ESTIME QUE LE DOCUMENT TRADUIT MIEUX LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ACCEPTÉS PAR TOUS NOUS GOUVERNEMENTS. JE CROIS QU'ON Y RETROUVE ÉGALEMENT UNE RECONNAISSANCE DU LIEN QUI EXISTE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE ET L'ENGAGEMENT À ATTÉNUER LES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS, ENGAGEMENT FONDAMENTAL DANS LE FÉDÉRALISME CANADIEN. CE SONT DES SIGNES ENCOURAGEANTS.

IL Y MANQUE TOUTEFOIS DES ENGAGEMENTS PRÉCIS, UNE DESCRIPTION DES MESURES SPÉCIFIQUES À PRENDRE ET UNE DÉFINITION DES FORMULES DE PARTAGE. NOUS PERCEVONS UN DANGER D'INTERPRÉTATION DIFFÉRENTES DE LA PROMESSE TOUCHANT LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

LE MANITOBA ESTIME QUE LE VOLET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL QUI REPOSE SUR LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE DOIT S'INSPIRER DU PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ AINSI QUE D'UN PARTAGE ET D'UNE PARTICIPATION JUSTES À UN EFFORT PROPRE À FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE CHAQUE RÉGION.

LES PROMESSES NE SE FONT PAS SANS RESSOURCES ET IL S'AGIT SURTOUT DE RESSOURCES FINANCIÈRES. TOUTEFOIS, LA POLITIQUE DEMEURE MALHEUREUSEMENT VAGUE SUR CE POINT. IL FAUDRAIT PROCÉDER SANS DÉLAI TOUT AU MOINS À UNE AFFECTATION THÉORIQUE DES RESSOURCES AU TITRE DE L'EFFORT EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE.

SI NOTRE VOLONTÉ DE FAIRE APPEL AUX RESSOURCES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE POUR RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL EST SINCÈRE, JE CROIS QU'IL CONVIENDRAIT QUE LA PART DE RESSOURCES QUI EST TOUCHÉE PAR CHAQUE RÉGION SOIT <u>INVERSEMENT</u> PROPORTIONNELLE À LA RICHESSE DE CETTE RÉGION. PAR AILLEURS, LA CONTRIBUTION À L'EFFORT NATIONAL SOUS FORME DE RESSOURCES DOIT ÊTRE CALCULÉE EN FONCTION DE LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE DANS CE PAYS.

LES DÉTAILS DE LA POLITIQUE RESTENT À PRÉCISER, MAIS SON ADOPTION AURAIT DES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES. LES MESURES ET LES ORIENTATIONS ACTUELLES DEVRONT ÊTRE ÉVALUÉES EN FONCTION DE CETTE POLITIQUE ET IL FAUDRA CHERCHER À LES MODIFIER EN CAS D'INCOMPATIBILITÉ.

LE MANITOBA S'ATTEND À CE QUE CERTAINES MODIFICATIONS DES PLUS ÉVIDENTES S'IMPOSENT AU CHAPITRE DES INTERVENTIONS ET DES ORIENTATIONS FÉDÉRALES ACTUELLES DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. LA POLITIQUE <u>NE DOIT PAS ENTRAÎNER</u> LA RÉAFFECTATION DE RESSOURCES AU PROFIT D'UNE VILLE QUELCONQUE; ELLE <u>NE DOIT PAS</u>

ENTRAÎNER L'ATTRIBUTION DE RESSOURCES EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE ET L'OCTROI DE CONTRATS EN FONCTION DE CONSIDÉRATIONS, DE POIDS OU DE PRESSIONS POLITIQUES; ELLE NE DOIT PAS ENTRAÎNER, ENTRE LES PROVINCES, DES DISTINCTIONS REPOSANT SUR UN ÉTIQUETAGE ARTIFICIEL OU UNE COMPARTIMENTATION ÉTROITE DES CAPACITÉS, DES POINTS FORTS OU DES POSSIBILITÉS D'UNE PROVINCE. EN PLUS DE SES IMPOSANTES RICHESSES NATURELLES, LE MANITOBA EST DOTÉ D'UN IMPORTANT SECTEUR DE FABRICATION ET DE TECHNOLOGIE DE POINTE.

EN TOUTE HONNÊTETÉ, LE MANITOBA A HÉSITÉ À ENTÉRINER CE DOCUMENT MÊME SI CE DERNIER SEMBLE VISER JUSTE. NOTRE EXPÉRIENCE NOUS A RENDU PRUDENTS ... NOUS AVONS TROP SOUVENT ÉTÉ TROMPÉS PAR DES BELLES PAROLES ET DES PROMESSES D'ÉQUITÉ.

NOUS PENSONS QUE LE DOCUMENT INVITE LES GOUVERNEMENTS À COOPÉRER EN TOUTE BONNE FOI À LA RÉALISATION D'OBJECTIFS COMMUNS ET LE MANITOBA EST PRÊT À PARTICIPER. NOUS CROYONS TOUTEFOIS QUE, POUR Y PARVENIR, TOUS DEVRONT FAIRE DE GRANDS EFFORTS. DANS CERTAINS CAS DES MODIFICATIONS MAJEURES À L'ORIENTATION PRISE DANS LE SECTEUR DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE ET AUX POLITIQUES DANS CE DOMAINE S'IMPOSERONT. PAR EXEMPLE, À NOTRE AVIS, LES CONSULTATIONS DEVRONT DÉSORMAIS GUIDER LES INTERVENTIONS FÉDÉRALES. NOUS ESPÉRONS ET COMPTONS QU'À L'AVENIR D'IMPORTANTES POLITIQUES, COMME LE PROGRAMME SPATIAL, SERONT LE FRUIT D'UNE COOPÉRATION.

EN VERTU DE CETTE POLITIQUE, LES ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE SERONT RENOUVELÉS ... JE SONGE EN PREMIER LIEU AU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES ET AU RÔLE ÉLARGI QU'IL POURRAIT JOUER SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS GRÂCE À DES PROGRAMMES TELS QUE LE PARI ET À DES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX DE PREMIÈRE IMPORTANCE COMME L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE EN PRODUCTION INDUSTRIELLE.

LE CONSEIL DES MINISTRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE QUE CRÉE CETTE POLITIQUE DEVIENDRA UN IMPORTANT ORGANISME DE PRISE DE DÉCISIONS. IL EST ENTENDU QU'IL AURA UN APPORT DIRECT ET CONSIDÉRABLE AUX POLITIQUES QUE SUIVRA LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR RÉPARTIR LES RESSOURCES NATIONALES AU TITRE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE.

IL NE DOIT Y AVOIR AUCUN PROGRAMME CACHÉ ET AUCUNE CONFRONTATION. L'ÉQUITÉ DOIT PRÉVALOIR. TOUTES LES PARTIES DOIVENT FAIRE PREUVE DE SINCÉRITÉ SI L'ON VEUT QUE LA CONSULTATION ET LA COOPÉRATION SOIENT SATISFAISANTES. JE PUIS VOUS DONNER L'ASSURANCE QUE MA PROVINCE EST PRÊTE À AGIR EN CE SENS.

LA SEMAINE DERNIÈRE, LORSQU'IL S'EST ADRESSÉ À DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ WATERLOO, LE PREMIER MINISTRE MULRONEY A EXPOSÉ EN DÉTAIL DES PLANS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT. APPAREMMENT, CES PLANS FERAIENT APPEL À L'INJECTION DE FONDS DANS LA RECHERCHE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET PAR LES PROVINCES. IL A ÉGALEMENT

PARLÉ DE STIMULANTS FISCAUX. IL SEMBLE EN OUTRE QUE LES TECHNIQUES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES ONT DÉJÀ ÉTÉ REPÉRÉES. ON A L'IMPRESSION QUE TOUT CELA EST TRÈS DÉFINITIF ET IL Y A LIEU DE SE DEMANDER QUEL SERA LE RÔLE DE NOTRE CONSEIL.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, SI L'INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LA COOPÉRATION ET LES CONSULTATIONS EST SÉRIEUX, JE DEMANDERAIS QUE LES PLANS EN QUESTION, QUI RISQUENT D'AVOIR DES INCIDENCES NATIONALES, SOIENT SOUMIS AU CONSEIL LE PLUS TÔT QUE POSSIBLE.

VOUS VOUS SOUVIENDREZ QU'À NOTRE DERNIÈRE RÉUNION, À MONTRÉAL, J'AI SOULEVÉ LA QUESTION DE LA MENTION, DANS LE DISCOURS DU TRÔNE FÉDÉRAL, D'UN PROGRAMME D'ACTION À CARACTÈRE <u>FÉDÉRAL</u> DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE, PAR OPPOSITION À LA POLITIQUE <u>NATIONALE</u> À LAQUELLE NOUS AVONS TOUS CONSACRÉ BEAUCOUP D'EFFORTS. JE CROYAIS QU'IL S'AGISSAIT DE LA MÊME CHOSE.

LE "TORONTO STAR", RAPPORTAIT RÉCEMMENT QUE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE ÉTAIT PRESQUE AU POINT ... IL SEMBLE QU'ELLE SOIT ÉNONCÉE DANS UN DOCUMENT DU CABINET FÉDÉRAL DATÉ DU 28 OCTOBRE 1986.

JE CROIS COMPRENDRE QUE LA STRATÉGIE EN QUESTION DÉFINIT DES LIGNES DE CONDUITES PRÉCISES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE AU CANADA ET QU'ELLE SEMBLE S'APPROPRIER NOS RECOMMANDATIONS. LE MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES SCIENCES ET DE

EN VERTU DE CETTE POLITIQUE, LES ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE SERONT RENOUVELÉS ... JE SONGE EN PREMIER LIEU AU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES ET AU RÔLE ÉLARGI QU'IL POURRAIT JOUER SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS GRÂCE À DES PROGRAMMES TELS QUE LE PARI ET À DES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX DE PREMIÈRE IMPORTANCE COMME L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE EN PRODUCTION INDUSTRIELLE.

LE CONSEIL DES MINISTRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE QUE CRÉE CETTE POLITIQUE DEVIENDRA UN IMPORTANT ORGANISME DE PRISE DE DÉCISIONS. IL EST ENTENDU QU'IL AURA UN APPORT DIRECT ET CONSIDÉRABLE AUX POLITIQUES QUE SUIVRA LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR RÉPARTIR LES RESSOURCES NATIONALES AU TITRE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE.

IL NE DOIT Y AVOIR AUCUN PROGRAMME CACHÉ ET AUCUNE CONFRONTATION. L'ÉQUITÉ DOIT PRÉVALOIR. TOUTES LES PARTIES DOIVENT FAIRE PREUVE DE SINCÉRITÉ SI L'ON VEUT QUE LA CONSULTATION ET LA COOPÉRATION SOIENT SATISFAISANTES. JE PUIS VOUS DONNER L'ASSURANCE QUE MA PROVINCE EST PRÊTE À AGIR EN CE SENS.

LA SEMAINE DERNIÈRE, LORSQU'IL S'EST ADRESSÉ À DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ WATERLOO, LE PREMIER MINISTRE MULRONEY A EXPOSÉ EN DÉTAIL DES PLANS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT. APPAREMMENT, CES PLANS FERAIENT APPEL À L'INJECTION DE FONDS DANS LA RECHERCHE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET PAR LES PROVINCES. IL A ÉGALEMENT

PARLÉ DE STIMULANTS FISCAUX. IL SEMBLE EN OUTRE QUE LES TECHNIQUES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES ONT DÉJÀ ÉTÉ REPÉRÉES. ON A L'IMPRESSION QUE TOUT CELA EST TRÈS DÉFINITIF ET IL Y A LIEU DE SE DEMANDER QUEL SERA LE RÔLE DE NOTRE CONSEIL.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, SI L'INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LA COOPÉRATION ET LES CONSULTATIONS EST SÉRIEUX, JE DEMANDERAIS QUE LES PLANS EN QUESTION, QUI RISQUENT D'AVOIR DES INCIDENCES NATIONALES, SOIENT SOUMIS AU CONSEIL LE PLUS TÔT QUE POSSIBLE.

VOUS VOUS SOUVIENDREZ QU'À NOTRE DERNIÈRE RÉUNION, À MONTRÉAL, J'AI SOULEVÉ LA QUESTION DE LA MENTION, DANS LE DISCOURS DU TRÔNE FÉDÉRAL, D'UN PROGRAMME D'ACTION À CARACTÈRE FÉDÉRAL DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE, PAR OPPOSITION À LA POLITIQUE NATIONALE À LAQUELLE NOUS AVONS TOUS CONSACRÉ BEAUCOUP D'EFFORTS. JE CROYAIS QU'IL S'AGISSAIT DE LA MÊME CHOSE.

LE "TORONTO STAR", RAPPORTAIT RÉCEMMENT QUE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE ÉTAIT PRESQUE AU POINT ... IL SEMBLE QU'ELLE SOIT ÉNONCÉE DANS UN DOCUMENT DU CABINET FÉDÉRAL DATÉ DU 28 OCTOBRE 1986.

JE CROIS COMPRENDRE QUE LA STRATÉGIE EN QUESTION DÉFINIT DES LIGNES DE CONDUITES PRÉCISES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE AU CANADA ET QU'ELLE SEMBLE S'APPROPRIER NOS RECOMMANDATIONS. LE MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES SCIENCES ET DE

LA TECHNOLOGIE NE M'A PAS TENU AU COURANT DE CETTE ÉVOLUTION ... J'AIMERAIS SAVOIR SI CERTAINS DE MES HOMOLOGUES L'ON ÉTÉ. AU MOMENT DE L'ANNONCE OFFICIELLE DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE, INDIQUERA-T-ON QU'ELLE DÉCOULE DE LA POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE PLUTÔT QUE DE DONNER L'IMPRESSION DU CONTRAIRE?

JE NE VEUX PAS M'ÉTENDRE SUR CES QUESTIONS AUJOURD'HUI PARCE QUE CETTE JOURNÉE POURRAIT MARQUER UN IMPORTANT POINT TOURNANT DANS LE DOMAINE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE AU CANADA. JE SOUHAITE TOUT SIMPLEMENT INDIQUER CLAIREMENT QUE DES CHANGEMENTS RADICAUX SONT NÉCESSAIRES SI L'ON VEUT QUE LES CHOSES SE DÉROULENT COMME TOUS LE SOUHAITENT ... COMME NOUS EN PRENONS L'ENGAGEMENT DANS NOTRE POLITIQUE, SOIT DANS LE SENS DE LA COOPÉRATION ET D'UNE MANIÈRE POSITIVE.

LE MANITOBA SANCTIONNE LE DOCUMENT DANS UN ESPRIT POSITIF ET OUVERT SUR L'AVENIR. NOUS SOMMES CONSCIENTS QUE LA POLITIQUE SUSCITERA DE GRANDS ESPOIRS ... QUE DE NOMBREUSES QUESTIONS SERONT POSÉES. LE PAYS SURVEILLERA LES MESURES QUE PRODUIRA LA POLITIQUE. IL Y A BEAUCOUP D'AGITATION, MAIS JUSQU'À PRÉSENT PAS DE RÉSULTATS CONCRETS. LES MANITOBAINS VOUDRONT SAVOIR QUELLES MESURES ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ENTEND PRENDRE DANS LA FOULÉE DE CETTE POLITIQUE. IL NOUS FAUDRA CONNAÎTRE LES INTERVENTIONS RÉGIONALES PRÉCISES QUI SERONT MISES AU POINT EN VERTU DE LA POLITIQUE ET DÉTERMINER S'IL EXISTE UNE VOLONTÉ FÉDÉRALE D'ÉTABLIR DES PROJETS SPÉCIAUX DANS TOUTES LES RÉGIONS. NOUS DEMANDERONS SI LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELS QUI ONT ÉTÉ MIS EN PLACE SANS CONSULTATION ET QUI ENTRENT EN CONFLIT

AVEC LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE SERONT CORRIGÉS POUR LES RENDRE CONFORMES À LA POLITIQUE ... ET CONFORMES AUX PRINCIPES D'ÉQUITÉ AINSI QU'AUX BESOINS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. JE SONGE ICI À CERTAINS POINTS SOULEVÉS DANS MON DERNIER DISCOURS, SOIT L'ÉTUDE SUR LA RÉGION DE MONTRÉAL, LE PROGRAMME SPATIAL ET L'ABSENCE D'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE EN PRODUCTION INDUSTRIELLE DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES À WINNIPEG, POUR N'EN NOMMER QUE QUELQUES-UNS.

NOUS DEVONS POSER DES QUESTIONS POUR CERNER LES CONSÉQUENCES QU'AURA CETTE POLITIQUE SUR LA TENDANCE ACTUELLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À TRANSFÉRER AUX PROVINCES ET AU SECTEUR PRIVÉ DES RESPONSABILITÉS QUI LUI INCOMBENT TRADITIONNELLEMENT. NOUS NOUS ATTENDONS À UN RENOUVELLEMENT DES PROMESSES FÉDÉRALES ET À CE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DONNE L'EXEMPLE POUR CE QUI EST DE LA MISE EN OEUVRE ET DU RESPECT DE LA POLITIQUE.

FINALEMENT, L'ENGAGEMENT QUE TRADUIT LE TEXTE DE LA POLITIQUE SERA ÉVALUÉ EN FONCTION DES INTERVENTIONS QU'IL ENTRAÎNERA.

JE SUIS PARTICULIÈREMENT SATISFAIT DE L'IMPORTANCE QUE LA POLITIQUE ACCORDE À DES PROGRAMMES ET MESURES CONVENABLES POUR FAVORISER L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES.

NOUS NE DEVONS PAS SOUS-ESTIMER L'IMPORTANCE FONDAMENTALE DE CE SECTEUR. BEAUCOUP DE PERSONNES SERONT TOUCHÉES PAR LA POLITIQUE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE, Y COMPRIS LES EMPLOYEURS ET LES EMPLOYÉS, LES AGRICULTEURS, LES ENSEIGNANTS, LES CHERCHEURS, LES ÉTUDIANTS, LES MEMBRES DE GROUPES COMMUNAUTAIRES, AINSI QUE LES HOMMES ET LES FEMMES DE TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA. LES MANITOBAINS ET LEUR GOUVERNEMENT SE PRÉOCCUPENT BEAUCOUP DES INCIDENCES DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE SUR LE MILIEU DE TRAVAIL ET SUR SA QUALITÉ. JE SUIS SÛR QU'IL EN EST DE MÊME DANS TOUTES LES PROVINCES. JE CROIS QUE LA POLITIQUE NATIONALE EST SENSIBLE AUX DIVERS INTÉRÊTS DANS CE DOMAINE ... IL NOUS APPARTIENDRA DE CLARIFIER COMMENT LES FRAIS, LES RISQUES ET LES AVANTAGES DE SA MISE EN OEUVRE SERONT PARTAGÉS ÉQUITABLEMENT.

DE NOS JOURS, PEU DE SECTEURS D'INTÉRÊT PUBLIC SONT À L'ABRI DU CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE ... QU'IL S'AGISSE DE QUESTIONS COURANTES TELLES QUE LE CHÔMAGE, LA PROTECTION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, LES DROITS DE LA PERSONNE, LE DROIT DU TRAVAIL, LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION, L'ACTION POSITIVE, ET LA VIABILITÉ FUTURE D'À PEU PRÈS N'IMPORTE QUEL SECTEUR DE NOTRE ÉCONOMIE. IL EST CAPITAL QUE NOTRE POLITIQUE TIENNE COMPTE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES PROGRÈS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES ET DE L'ADAPTATION DE L'ÊTRE HUMAIN.

À CET ÉGARD, JE SUIS HEUREUX QUE LE MANITOBA JOUE UN RÔLE DE PREMIER PLAN AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INCIDENCES SOCIALES ET CULTURELLES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE CRÉÉ PAR LE CONSEIL.

AUJOURD'HUI, NOUS METTRONS OFFICIELLEMENT SUR PIED NOTRE CONSEIL DES MINISTRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. IL S'AGIT D'UNE ÉTAPE IMPORTANTE QUI ILLUSTRE NOTRE VOLONTÉ DE TRAVAILLER ENSEMBLE DANS CERTAINS DOMAINES. JE CROIS QUE LE CONSEIL PEUT DEVENIR UN CARREFOUR DE COMMUNICATION ET DE COORDINATION EFFICACE. JE SUIS CONFIANT QU'IL CONNAÎTRA LE SUCCÈS ET LE MANITOBA EST PRÊT À OEUVRER EN CE SENS.

ON A RÉCEMMENT SIGNALÉ QUE LE CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL DU PREMIER MINISTRE S'EST RÉUNI POUR LA PREMIÈRE FOIS. CE CONSEIL EST COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DE CHAQUE PROVINCE, MAIS JE DOUTE QU'AUCUN DE NOUS AIT ÉTÉ CONSULTÉ AU SUJET DES NOMINATIONS. JE SAIS QUE LE MANITOBA NE L'A PAS ÉTÉ. LA SITUATION DE NOTRE CONSEIL DE MINISTRES PAR RAPPORT AU CONSEIL DU PREMIER MINISTRE, DE MÊME QUE LES LIENS AVEC CE DERNIER, DEMEURENT INCERTAINS.

EN SA QUALITÉ D'ORGANE CONSTITUÉ DES REPRÉSENTANTS ÉLUS QUI SONT RESPONSABLES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE, LE CONSEIL DES MINISTRES EST CHARGÉ DE S'OCCUPER DES QUESTIONS FONDAMENTALES

... C'EST À NOUS QU'IL REVIENT DE PRENDRE LES DÉCISIONS DIFFICILES ... LE PREMIER MINISTRE DEVRAIT D'ABORD ET AVANT TOUT ÉCOUTER NOTRE CONSEIL. OR, IL FAUDRA APPORTER CERTAINES PRÉCISIONS ... DÉCIDER QUEL GROUPE A PRIORITÉ ... DÉTERMINER À QUI INCOMBENT LES RESPONSABILITÉS DANS L'ESPRIT DU PREMIER MINISTRE.

L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE TRADUIT DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES ... ET IL FAUT LE RECONNAÎTRE. ÉVITONS TOUTEFOIS DE NOUS RÉJOUIR TROP VITE EN SUPPOSANT QUE NOUS AVONS PRODUIT UNE OEUVRE MAJEURE. ÉVITONS D'ÊTRE TROP CONTENTS DE NOUS-MÊMES.

RENDONS-NOUS COMPTE QUE L'ÉNONCÉ DE PRINCIPE TOUCHANT LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE QUE NOUS EXAMINONS AUJOURD'HUI RISQUE D'AVOIR PEU DE CRÉDIBILITÉ AUPRÈS DE L'INDUSTRIE, DES UNIVERSITÉS, DU SECTEUR PRIVÉ ET DES SYNDICATS, QUI SONT LES PRINCIPAUX INTERVENANTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. CETTE FAIBLE CRÉDIBILITÉ S'EXPLIQUERA PAR L'ABSENCE DE PRÉCISIONS. LES PRINCIPES QU'ON RETROUVE DANS CETTE POLITIQUE SONT LES MÊMES QUI NOUS ONT TOUJOURS GUIDÉS. LA POLITIQUE ACQUERRA UNE CRÉDIBILITÉ SEULEMENT LORSQUE NOUS POURRONS PRÉCISER LES MESURES, LES INTERVENTIONS ET LES ACTIVITÉS QUI EN DÉCOULENT.

NOUS DEVONS ÉGALEMENT NOUS RENDRE COMPTE QUE LA QUALITÉ DE LA PARTICIPATION À LA SOCIÉTÉ NE CONSTITUERA VRAISEMBLABLEMENT PAS UNE MOTIVATION SUFFISANTE POUR INCITER TOUS LES INTERVENANTS À PRENDRE UN ENGAGEMENT, À PARTICIPER ET À ALLER DANS UNE MÊME DIRECTION.

DES INCITATIONS NATIONALES SERONT INDISPENSABLES POUR FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE MEMBRE DE L'ASSOCIATION FAVORISE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS COMMUNS DE LA POLITIQUE. IL FAUDRA CONSTAMMENT TENIR COMPTE DE CEUX QUI SONT TOUCHÉS PAR LA TECHNOLOGIE ET LES CONSULTER.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, LE MANITOBA APPROUVERA LE DOCUMENT QUI NOUS EST PROPOSÉ AUJOURD'HUI, MAIS IL NE LE FERA PAS SANS UNE CERTAINE APPRÉHENSION. CE DOCUMENT N'EST PAS UN ABOUTISSEMENT ... MAIS BIEN UN POINT DE DÉPART. L'ACCORD D'AUJOURD'HUI POSE UN DÉFI À CHACUN DE NOUS AINSI QU'AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. LE SUCCÈS DE LA POLITIQUE SERA TRIBUTAIRE DES RÉSULTATS, DES MESURES ET DU SENS DE DIRECTION QUE PRODUIRA CE DOCUMENT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE VOUS REMERCIE.

CA1
ZI
-C52

DOCUMENT : 830-265/018

Traduction du Secrétariat

CONSEIL DES MINISTRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Observations concernant la ratification de la politique nationale des sciences et de la technologie

Territoires du Nord-Ouest

Vancouver (C.-B.)

Le 12 mars 1987

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

OBSERVATIONS CONCERNANT LA RATIFICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

par

l'honorable Red Pedersen,
ministre responsable de l'Institut scientifique
des Territoires du Nord-Ouest
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2L9

Préparé pour la réunion territoriale, provinciale et fédérale des ministres des Sciences et de la Technologie, tenue à Vancouver le 12 mars 1987.

L'honorable Red Pedersen, ministre responsable de l'Institut scientifique des Territoires du Nord-Ouest, regrette beaucoup de ne pas avoir été en mesure de participer à cette importante réunion des ministres responsables des sciences et de la technologie. L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest est actuellement en session et MM. Peterson m'a demandé de vous communiquer quelques brèves observations en son nom.

En premier lieu, je réaffirme mon appui constant à une politique nationale des sciences et de la technologie. Son approbation aujourd'hui par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux augure bien pour l'avenir. On peut espérer qu'elle marquera le début d'une nouvelle ère de développement régional, économique et social qui aura comme fondements les meilleurs ressources scientifiques et technologiques au Canada. J'attends des résultats concrets de cette intervention et je suis heureux de constater que tous les groupes de travail sont déjà sur pied et en opération. Ces groupes de travail peuvent se révéler un facteur capital pour la mise en valeur des sciences et de la technologie dans ce pays et qu'il me soit permis d'insister sur l'importance indiscutable de faire participer tous les secteurs de la société canadienne aux travaux des groupes en question, soit les universités, les syndicats, le monde des affaires, les administrations et, dans notre cas, les organisations autochtones et les associations féminines.

En ma qualité de ministre responsable des sciences dans les Territoires du Nord-Ouest, je veux saisir cette occasion de souligner plusieurs projets en cours qui sont directement rattachés à la nouvelle politique nationale des sciences et de la technologie. Le premier est le protocole d'entente qu'on se propose de signer avec le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. L'accord en question porterait essentiellement sur l'évaluation de la recherche et du développement dans les Territoires du Nord-Ouest et il tiendrait compte du besoin d'élargir la participation des régions septentrionales aux activités scientifiques.

Deuxièmement, des négociations sont en cours pour transférer les centres de ressources scientifiques d'Inuvik, d'Igloolik et d'Iqaluit au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, représenté par l'Institut scientifique. Ce dernier est un organisme indépendant de notre gouvernement. Les installations de recherche de ces centres constituent un instrument capital de mise en valeur de nos possibilités sur le plan scientifique.

Parallèlement, l'Institut scientifique s'efforce de définir les priorités à court et à long terme en matière de sciences naturelles, biologiques et humaines. On m'a signalé que la recherche en sciences humaines semble en déclin dans le nord du Canada. Si cette tendance était confirmée, il y aurait lieu de s'alarmer. Les connaissances que produisent ces sciences sont

indispensables à une meilleure compréhension de nos objectifs politiques et sociaux pour être en mesure d'orienter les forces scientifiques et technologiques.

Il est impératif que la politique nationale des sciences et de la technologie reconnaisse la diversité régionale, culturelle et politique, surtout à la lumière de la récente décision fédérale de construire le brise-glace Polar 8. Je suis certain que notre hôte d'aujourd'hui, la Colombie-Britannique, est particulièrement heureuse de cet état de choses. La collectivité scientifique du Canada a elle aussi raison de s'en réjouir parce que la construction de ce navire fera avancer la cause de la recherche scientifique en tous genres dans l'Arctique canadien.

Dans l'optique de la ratification imminente de la politique nationale des sciences et de la technologie, la décision de construire le brise-glace constitue un bon départ. La politique en question met les ressources scientifiques et technologiques du Canada au service du développement régional, économique et social pour le bien-être de tous les citoyens. Le projet Polar 8 constitue une chance unique de donner une forme tangible à cette volonté, en faisant en sorte que le Nord participe directement et de manière significative à la planification et à l'élaboration du programme de recherche du navire. J'ai également hâte de voir le prochain rapport de l'Institut canadien d'études polaires qui pourrait comporter une autre promesse de mise en valeur des sciences et de la technologie dans le Nord. Ces deux projets peuvent améliorer l'image du Canada en tant que nation du cercle polaire.

En terminant, je remercie encore une fois sincèrement l'honorable Frank Oberle de son intervention et d'avoir fait preuve d'assez de persévérance pour amener l'élaboration de la politique à son stade final. J'ai bon espoir qu'il obtiendra un degré d'engagement analogue de la part de ses homologues, qui sont également des partenaires de l'effort scientifique canadien. En dernier lieu, je félicite l'équipe du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour les grands efforts qu'elle a déployés afin de réunir, ne serait-ce que pour une seule journée, douze provinces et territoires différents dans un but commun.

Merci beaucoup.

CIA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-266/005

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS
ON
ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Opening Remarks for the
Honourable Ray Hnatyshyn
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Check Against Delivery

TORONTO, Ontario
February 19 - 20, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Welcome.

It is hard to believe that only a month has passed since we last met in Halifax. Indeed, this could very well be our last Ministerial-level meeting prior to the First Ministers' Conference.

The imminence of the FMC -- now only five weeks away and looming ever-larger -- poses a special challenge. It also imposes a significant responsibility, because Canadians are looking to us to bring these discussions to a successful conclusion. We must all ask ourselves -- at this stage in the process -- what are our chances of success.

If you were simply expecting appeals for harmony and goodwill today, my opening remarks may be disappointing. To be blunt, my colleagues and I left Halifax extremely frustrated. I will not gloss over my own personal disappointment both at the lack of progress and at some of the comments made by participants after the meeting. But I am absolutely determined to redouble my efforts to reach an acceptable accommodation.

Our agenda over the next two days represents a distillation of two years of negotiation and hard work since the 1985 FMC. The agenda that we distributed focussed on two items, but as I indicated in my letter of February 6, 1987, under these two items we will have to discuss, to the extent that time permits, a variety of issues which we have been addressing since October. The first item on the agenda deals with a constitutional amendment on self-government for aboriginal peoples; and the second, the nature of a political accord.

With respect to the first item, I would like to review current amendment proposals on the following specific points: the nature of the right; the role of the legislatures; the constitutional protection of self-government rights; the commitment to negotiate; non-derogation from existing rights; and equity of access. These are the key components that any constitutional amendment on aboriginal self-government must include. Therefore, agreement on the nature of these provisions is essential.

I want to stress that there is no point in turning to the second agenda item, a proposed political accord, if we cannot agree on the elements of a constitutional amendment. Therefore, I would prefer to spend as long as it takes on agenda item one in order to identify some common ground.

The second item, the nature of a political accord, attempts to identify the key elements which can be included in an accord at this stage in our discussions. These include the scope of self-government negotiations and the financing question.

These two agenda items, stripped to their essence, must now be the focus of our negotiations. They represent the absolute minimum we must agree upon in the few short weeks which remain. But Halifax dramatically underlined two very different perspectives on the right of aboriginal peoples to self-government.

Let me now review, for a minute, my own interpretation of the Halifax meeting.

The federal government's proposal would recognize a right of aboriginal peoples to self-government, in accordance with negotiated agreements concluded with aboriginal communities. In discussing this draft constitutional amendment, I sensed a fair degree of support from provincial governments. Aboriginal leaders, however, did not view the federal proposal as going far enough, particularly with respect to the nature of the right.

We also reviewed a proposed constitutional amendment from the Assembly of First Nations. It included an inherent right to self-government, which would become immediately enforceable. Certain participants indicated that there was significant provincial support for the AFN draft, which the federal government was somehow trying to discourage. When I tried, as chairman, to gauge support for the AFN's proposal, it fell far short of the consensus necessary for an amendment. And, as I made clear after the canvass of provinces, this proposal is not acceptable to the federal government.

Specifically, the AFN proposal made several references to "self-determination." The federal government believes that this term may imply sovereign rights. Sovereignty, as it is commonly understood, applies solely to Canada as a whole. Needless to say, the federal position is that sovereignty is a non-negotiable item. I believe our objective must continue to be to ensure that aboriginal peoples have greater control over matters which directly affect them.

In addition, any proposal which would entrench a general right which would be immediately enforceable would leave the following fundamental questions unanswered:

- What range of powers and jurisdictions would aboriginal governments have?

- What would be the relationship between laws passed by aboriginal governments and those of the provinces and the federal government?

- Who would have this right to self-government? Would it apply only to aboriginal peoples residing in communities or would it also apply to those not residing on a land base?

- Over what geographical areas would aboriginal governments have jurisdiction?

In my view, all of these questions should be answered through negotiation, not litigation. Surely, this is what aboriginal self-government is all about.

Another alternative which emerged at the Halifax meeting omitted from the amendment any direct reference to a right of self-government, but established a process for negotiating self-government agreements. Any self-government rights which might be identified in these agreements would have the same constitutional protection afforded to treaty rights under section 35.

This proposal appeared to attract some interest. Indeed, three aboriginal groups and four provinces were initially prepared to consider this proposal very seriously. But since Halifax, I have been informed that aboriginal organizations still wish to pursue an amendment that would explicitly recognize a right to aboriginal self-government in the Constitution.

While we've used the phrase "the art of the possible" on several occasions, it bears repeating. Again and again, I have stressed that all participants must be realistic about how far others are willing to move.

Negotiation is <u>not</u> a process of escalating demands, whereby the threshold constantly rises. It is a process of give and take which is designed to satisfy all parties' concerns, a process where there are no losers, only winners. And it is a process in which agreement once given is only withdrawn in the most extenuating circumstances.

Recently, I have heard accusations that the federal government is not committed to this process; that it is a "roadblock" to agreement; that it has refused to accept a leadership role. So permit me, for a moment, to step out of my role as chairperson, and talk to you as the leader of the federal delegation.

The first point I wish to make is very simple: the federal government can "propose", but cannot "dispose" in this process. We are discussing an amendment to the Constitution, which is the foundation of our political system. Our Constitution has quite deliberately been written so as to make it difficult to amend or revise. Why? To ensure that it reflects sober and careful considerations, which are not based on sudden and transitory shifts in public opinion.

In our own negotiations, a total of seventeen different parties are represented, including the federal government, provincial governments, and representatives of the two territorial governments and the major aboriginal organizations. No matter what the federal government is prepared to accept, it recognizes that any amendment requires a minimum level of support from other participants.

With respect to the Canadian constitution, that minimum level consists of the federal government, and seven provinces representing 50 per cent of the population. And given that we are discussing aboriginal rights, governments are not likely to proceed unless a proposed amendment has substantial aboriginal support.

So when the federal government tables a proposal, it is based on what we believe is in the public interest and what offers the best chance of meeting the criteria of the amending formula. We are trying to be progressive, pragmatic and realistic, without wasting valuable time on proposals which are non-starters.

Now some people have called that the lowest common denominator. I say we are seeking the highest common factor. Furthermore, I think we are simply acknowledging a vital safeguard which is there to protect the rights of all Canadian citizens. No one who has seen how far governments have come in a few short years on the issue of aboriginal self-government can claim that this is the lowest common denominator.

Part V of the Constitution Act, 1982, which establishes the amending procedure, was a key to the Constitution's patriation. That is a reality -- a political and a constitutional reality -- and that reality establishes the parameters of our negotiations around this table today.

The federal government is well-aware of the differing perspectives that participants bring to this table. Some feel that self-government is an inherent right. Other participants feel that while aboriginal communities may once have been self-governing, there should now be a process of negotiation over how those rights are exercised -- given the context of our current Confederation.

For our part, we seek to avoid what appears to be a fundamentally irreconcilable difference of opinion. The courts have told us that self-government is an issue to be settled through negotiation -- not litigation. That is the Canadian way and one which, I might add, the federal government is firmly committed to.

Let's be clear. We are concerned here with the rights of the aboriginal peoples that are, or are to be, recognized in the Constitution. I would ask everyone to keep that in mind for it means that we can, without prejudice, agree to disagree on the matter of the right while continuing to make progress in other areas.

Essentially, our approach would allow for the definition and implementation of the right to self-government in the Constitution. We want to recognize the right and also establish a process whereby both its definition and exercise would be determined by means of agreements among the parties directly concerned.

Make no mistake, there would be no legal effect on the rights of aboriginal peoples which are now recognized. Furthermore, through the non-derogation clause, we have not asked aboriginal peoples to put anything at risk. Existing rights remain intact; no principles are renounced; alternatives ranging from the status quo to litigation remain open.

When my colleagues and I are accused of following rather than leading this process, I can only point to the record. Since the 1985 FMC, five multilateral meetings have been held at the Ministerial-level; five at the officials' level; in addition to countless bilateral discussions with individual participants. We have assumed responsibility for organizing these sessions; maintained lists of options and proposals; generated the supporting documentation; and kept the dialogue going. No one, but no one, can honestly say that the federal government has either been selective in this process, or remiss.

Now, let me turn to the federal government's current proposal. I think we have come up with a significant improvement. Here are the facts. We are proposing a stronger recognition of the right of aboriginal peoples to self-government. Upon proclamation, governments would be committed to negotiate self-government arrangements. Beyond proclamation, specific rights identified in agreements would be constitutionally protected.

Frankly, I am unable to understand how some participants can complain about lack of progress. Our proposal offers a fair and reasonable solution which goes a long way towards satisfying all parties' concerns.

Of course, that does not mean that we should not review other alternatives. Everyone seated at this table has an obligation to consider any option, any draft, which meets essential interests and offers the possibility of the necessary consensus. My colleagues and I would welcome a proposal which will lead us out of the current impasse. But at this stage, I am not overly optimistic that some completely new wording will emerge that will satisfy everyone's concerns.

So, where do we go from here?

I for one cannot accept that this process need fail. My colleagues and I would be prepared to double, triple, quadruple our efforts, if we thought that a workable agreement lay within reach. But with only five weeks remaining prior to the First Ministers' Conference, we must make progress. Any agreement will only be possible as a result of flexibility and imagination.

When Canada's First Ministers and other participants meet at the Conference Centre in Ottawa next month, their success or failure will be ours. Each of us seated around this table will bear responsibility for what occurs.

So please, don't let this opportunity slip through our grasp.

Rise to the occasion; never forget that you are part of an historic process. Let us, <u>together</u>, begin translating the dream of Canada's aboriginal peoples into the letter and law of this land.

Reference:
Angèle Dostaler
(613)992-4621

CIAI
ZZ
-C52

DOCUMENT: 830-266/005

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

Allocution inaugurale du ministre de la Justice et Procureur Général du Canada, l'Honorable Ray Hnatyshyn

A Vérifier à l'Arrivée

TORONTO (Ontario)
Les 19 et 20 février 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Bienvenue à tous.

J'ai peine à croire qu'un mois seulement s'est écoulé depuis notre dernière rencontre à Halifax. Nous voici réunis aujourd'hui pour ce qui pourrait bien être notre dernière rencontre avant la Conférence des premiers ministres.

À mesure que la Conférence se rapproche -- plus que cinq semaines -- le défi qui se pose à nous va se précisant : les Canadiens comptent sur nous pour mener à bien ces discussions. Quant à nous, nous devons nous demander quelles sont, à ce stade-ci, nos chances de succès.

Si vous vous attendiez simplement à un appel à l'entente, à la bonne volonté, je vous décevrai peut-être ici : c'est que, à parler franchement, mes collègues et moi-même avons quitté Halifax extrêmement déçus. Je n'insisterai pas ici sur ma propre déception devant l'absence de progrès et devant les remarques faites par certains participants après la rencontre. Cette fois-ci, croyez-moi, je suis absolument déterminé à redoubler d'efforts pour obtenir un compromis acceptable.

Le programme des deux journées qui vont suivre représente l'aboutissement de deux années de négociation et de dur labeur depuis la CPM de 1985. L'ordre du jour distribué porte sur deux points, mais comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 6 février 1987, nous devrons aborder dans le cadre de ces deux points et en fonction du temps disponible, diverses questions à l'étude depuis le mois d'octobre. Le premier point à l'ordre du jour traite d'une modification constitutionnelle sur l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones et le deuxième, la nature d'un accord politique accompagnant la modification.

Pour ce qui est du premier point, j'aimerais d'abord passer en revue les propositions qui ont été faites concernant les aspects suivants : la nature du droit des autochtones, le rôle réservé aux législatures, la protection constitutionnelle envisagée pour les droits à l'autonomie gouvernementale, l'engagement de négocier, la protection des droits existants et l'équité d'accès aux droits. Ce sont là les éléments essentiels que toute modification constitutionnelle sur l'autonomie gouvernementale des autochtones doit comprendre. Il est donc nécessaire de s'entendre sur la nature de ces dispositions.

Il est inutile de nous occuper du deuxième point à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'éventuel accord politique, si nous n'avons pas d'abord su nous entendre sur les éléments d'une modification constitutionnelle. Je préférerais donc consacrer au premier point tout le temps qu'il faut pour trouver un terrain d'entente.

Le deuxième point à l'ordre du jour, c'est-à-dire la nature de l'éventuel accord politique, couvre les éléments-clés qui peuvent être inclus dans l'accord à cette étape-ci de nos discussions, dont notamment l'étendue des négociations sur l'autonomie gouvernementale et la question du financement.

C'est donc sur ces deux points, ramenés à l'essentiel, que nous devons concentrer nos efforts. C'est là le minimum absolu sur lequel nous devons nous entendre dans les quelques semaines qui nous restent. Cependant, la rencontre de Halifax a fait ressortir deux conceptions totalement différentes du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

J'aimerais maintenant rappeler comment, selon mon souvenir, les choses se sont passées à Halifax.

Dans sa proposition, le gouvernement fédéral reconnaît le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, selon les ententes négociées avec les collectivités autochtones. Durant les discussions, j'ai perÇu un assez bon soutien des provinces de ce côté-là. Les dirigeants autochtones, de leur côté, trouvent que la proposition fédérale ne va pas assez loin, surtout pour ce qui est de la nature du droit à reconnaître.

Nous avons également examiné une proposition émanant de l'Assemblée des premières nations reconnaissant le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones, droit immédiatement applicable. Certains participants ont fait savoir qu'il y avait chez les provinces un appui non négligeable pour la proposition de l'APN, appui que le gouvernement fédéral tentait de décourager. Lorsque, en ma qualité de président, j'ai voulu m'assurer de l'appui accordé à la proposition, j'ai constaté que nous étions loin du consensus nécessaire, sur quoi je n'ai pas caché que la proposition était inacceptable aux yeux du gouvernement fédéral.

C'est qu'il y est fait plusieurs fois allusion à "l'autodétermination", terme qui, selon le gouvernement fédéral, peut sous-entendre des droits souverains. Or, la souveraineté, selon l'acception commune, est un terme qui ne saurait s'appliquer qu'au Canada dans son entier. Il va sans dire qu'il s'agit là, pour le gouvernement fédéral, d'une chose qui n'est absolument pas négociable. Cependant, je continue de croire que nous devons conserver notre objectif de faire en sorte que les peuples autochtones aient un contrôle plus grand sur les questions qui les touchent directement.

En outre, toute proposition tendant à reconnaître un droit général immédiatement applicable laisserait sans réponse les questions fondamentales suivantes :

- Quels seraient l'étendue des pouvoirs et des compétences des administrations autochtones?

- Quelle serait la relation entre les lois adoptées par les administrations autochtones et celles adoptées par les provinces et le gouvernement fédéral?

- Qui aurait droit à l'autonomie gouvernementale? Seuls les peuples autochtones habitant une réserve ou ceux qui vivent en dehors d'une réserve aussi?

- Sur quelles régions géographiques la compétence des administrations s'exercerait-elle?

À mon avis, toutes ces questions devraient-être répondues à travers le processus de négociation, non pas par les voies juridiques. Après tout, c'est là l'essence de l'autonomie gouvernementale autochtone.

Dans une autre proposition où il n'y avait aucune allusion directe à un droit à l'autonomie gouvernementale, il était fait état d'un processus de négociation pour des ententes d'autonomie gouvernementale : tous les droits touchant l'autonomie gouvernementale reconnus dans ces ententes jouiraient de la même protection constitutionnelle que les traités visés à l'article 35.

Cette proposition avait d'abord paru intéressante : trois groupes autochtones et quatre provinces étaient prêts à l'envisager sérieusement. Mais, depuis la rencontre de Halifax, j'ai su que les organisations autochtones désirent toujours continuer l'approche d'une modification constitutionnelle qui reconnaîtrait explicitement le droit à l'autonomie gouvernementale.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de "l'art du possible" et je ne saurais trop insister là-dessus. J'ai dit et redit que tous les participants devaient quand même être réalistes dans leurs attentes.

Négocier, ce n'est pas en exiger toujours davantage mais bien plutôt savoir pratiquer le donnant-donnant pour satisfaire toutes les parties, pour en somme ne faire que des gagnants; l'accord donné ne doit être retiré qu'en des circonstances exceptionnellement atténuantes.

J'ai récemment entendu prétendre que le gouvernement fédéral ne prenait pas ces négociations au sérieux, empêchant par là toute entente, et qu'il avait refusé de jouer un rôle de chef de file. Qu'il me soit

donc permis de sortir, pour un moment, de mon rôle de président pour vous parler en tant que chef de la délégation fédérale.

Tout d'abord, je vous dirai une chose fort simple : le gouvernement fédéral peut toujours "proposer", ce n'est pas lui qui "dispose" dans ces négociations. Nous essayons de nous entendre sur une modification à la Constitution, fondement de notre régime politique. Notre Constitution est conçue de façon telle que, justement, elle soit très difficile à modifier ou à réviser. Pourquoi? Pour que nous ayons bien le temps de peser le pour et le contre, pour nous empêcher d'agir sous l'impulsion de l'opinion publique.

Au total, dix-sept parties intéressées participent aux négociations : le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les deux gouvernements territoriaux et les principales organisations autochtones. Quoi que le gouvernement fédéral soit disposé à accepter de son côté, il reconnaît quand même que toute modification nécessite l'appui d'un nombre minimum de participants.

Dans le cas d'un amendement constitutionnel, cela signifie l'accord du gouvernement fédéral et de sept provinces représentant ensemble 50 p. 100 de la population du pays. Et, étant donné qu'il est question des droits des autochtones, les gouvernements n'iront certainement pas de l'avant sans l'appui substantiel des autochtones.

Donc, lorsque le gouvernement fédéral dépose une proposition, il présente ce qui, à son avis, présente les meilleures chances de remporter l'adhésion nécessaire. Nous faisons tout notre possible pour présenter des propositions progressistes, pratiques et réalistes car nous ne voulons pas perdre un temps précieux sur des propositions qui n'ont aucune chance, au départ, d'être agréées.

Certaines personnes ont parlé de "plus petit dénominateur commun"; je parlerais plutôt de facteur commun le plus élevé. J'ajouterais que nous reconnaissons tout simplement là une sauvegarde vitale, prévue pour protéger les droits de tous les citoyens canadiens. Quant on voit tous les progrès réalisés par les gouvernements ces dernières années sur la question

de l'autonomie gouvernementale des autochtones, on ne peut vraiment pas parler de "plus petit dénominateur commun".

La Partie V de la Loi constitutionnelle de 1982, qui établit la procédure de modification, a été un élément-clé du rapatriement de la Constitution. C'est une réalité concrète -- politique aussi bien que constitutionnelle -- qui établit les paramètres des négociations autour de cette table aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral est parfaitement conscient des divergences de conception qu'il y a entre les participants. Pour certains, en effet, l'autonomie gouvernementale est un droit inhérent. Pour d'autres, les collectivités autochtones ont peut-être déjà été autonomes mais il faut maintenant négocier l'exercice de leurs droits dans le contexte de l'actuelle confédération.

Pour notre part, nous cherchons à éviter ce qui nous paraît être une divergence irréconciliable d'opinions. Les tribunaux ont statué : l'autonomie gouvernementale est une question à régler par la négociation, non pas par le recours aux tribunaux.

C'est ainsi que les choses se font au Canada et le gouvernement fédéral a bien l'intention de respecter cette façon de faire.

Une chose doit être claire : il s'agit ici des droits des peuples autochtones qui sont, ou qui seront, reconnus dans la Constitution. Il importe de ne jamais perdre cela de vue car cela signifie que nous pouvons, sans préjudice, tomber d'accord pour n'être pas d'accord sur la question du droit tout en continuant à progresser sur d'autres points.

Essentiellement, il s'agit de nous entendre sur la définition, et ensuite sur l'application, du droit à l'autonomie gouvernementale dans la Constitution. Il s'agit d'abord de reconnaître le droit et aussi d'établir un processus par lequel la façon de le définir et de l'exercer seraient déterminés au moyen d'ententes entre les parties directement concernées.

Qu'il soit bien entendu que les droits des peuples autochtones actuellement reconnus ne sont aucunement menacés. En outre, par la clause de non-dérogation, nous ne demandons pas aux peuples

autochtones de renoncer à quoi que ce soit. Ils conservent leurs droits existants, ne renoncent à aucun principe et toute la gamme des possibilités, allant du statu quo au recours aux tribunaux, leur demeure ouverte.

Pour ce qui est de l'accusation que mes collègues et moi-même nous contentons de suivre le processus plutôt que de le mener, qu'on se reporte tout simplement aux faits. Depuis la CPM de 1985, il y a eu cinq rencontres multilatérales de ministres et cinq rencontres de hauts fonctionnaires en plus d'innombrables discussions bilatérales avec divers participants. C'est nous qui nous sommes chargés d'organiser ces rencontres, qui avons tenu à jour la liste des options et des propositions, qui avons fourni la documentation nécessaire et qui avons entretenu le dialogue. Personne, et je dis bien personne, ne peut honnêtement prétendre que le gouvernement fédéral s'est montré partial ou négligent en quoi que ce soit.

Voyons maintenant la dernière proposition fédérale en date. J'estime que nous avons réalisé ici des progrès importants. En effet, nous proposons une reconnaissance beaucoup plus absolue du droit des

peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Dès la promulgation de la modification, les gouvernements seraient tenus de négocier des ententes touchant l'autonomie. Après la promulgation, les droits expressément reconnus dans les ententes seraient protégés par la Constitution.

Franchement, je ne vois pas comment certains participants peuvent se plaindre que les négociations ne progressent pas. Nous proposons une solution juste et raisonnable, tout à fait propre à satisfaire les parties en présence.

Cela ne veut pas dire, évidemment, que tous les autres choix sont à écarter. Tous ceux qui sont ici présents sont tenus d'examiner toute option, tout projet, qui laisse entrevoir la possibilité d'en venir au consensus nécessaire. Mes collègues et moi-même accueillerions volontiers toute proposition qui nous sortirait de l'impasse actuelle. Cependant, au point où nous en sommes, je ne suis pas trop certain que nous puissions trouver une formulation entièrement nouvelle qui satisferait toutes les parties.

Alors, que faire?

Je ne peux, quant à moi, me faire à l'idée que nous devons accepter la possibilité d'un échec. Mes collègues et moi-même sommes prêts à redoubler d'efforts, et même davantage, pour en venir à une entente acceptable. Il ne nous reste que cinq semaines avant la Conférence des premiers ministres : nous devons faire des progrès. Pas d'entente possible sans un peu de souplesse, d'imagination.

L'issue de la Conférence des premiers ministres au Centre des conférences, à Ottawa, le mois prochain, dépend de l'issue de la présente rencontre : chacun d'entre nous en portera la responsabilité.

Alors, ne laissons pas passer la chance qui s'offre à nous.

Sachons nous montrer dignes de l'occasion : le moment est historique. Unissons-nous pour concrétiser dans nos lois les aspirations des peuples autochtones du Canada.

Contact:

Angèle Dostaler
(613) 992-4621

06.03.87
CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-266/014

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DE MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LES AUTOCHTONES

TORONTO, Ontario
February 19 - 20, 1987

TORONTO (Ontario)
Les 19 et 20 février 1987

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-266/005	Federal	Opening Remarks for the Honourable Ray Hnatyshyn, Minister of Justice and Attorney General of Canada
	Fédéral	Allocution inaugurale du Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'honorable Ray Hnatyshyn
830-266/014	Secretariat	List of Public Documents
	Secrétariat	Liste des documents publics

CAI
22
-C52

DOCUMENT : 830-267/007

CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS

Présentation au Conseil canadien des ministres des Forêts

Coalition Against Unfair Lumber Taxes
(CAULT)

Toronto (Ontario)
9 mars 1987

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Présentation au
Conseil canadien
des ministres des Forêts

Coalition Against Unfair
Lumber Taxes
(CAULT)

Toronto
9 mars 1987

Table des matières

1. La raison d'être de la Coalition Against Unfair Lumber Taxes (CAULT)

2. Les effets du droit à l'exportation de 15 p. 100 sur l'industrie du bois d'oeuvre des Maritimes

3. Les motifs pour lesquels les Maritimes doivent être soustraites comme région à l'assujettissement aux droits compensateurs et aux règlement négocié

4. Les motifs pour lesquels les Maritimes doivent être soustraites comme région à l'assujettissement au PROTOCOLE D'ENTENTE

5. Maintenant où allons-nous?

1. LES RAISONS D'ÊTRE DE LA COALITION AGAINST UNFAIR LUMBER TAXES

* Le Maritime Lumber Bureau s'est réuni le 9 janvier à Fredericton, devant la plus grosse foule de son histoire. À cette occasion, il a été décidé de former la CAULT.

* L'objet de la CAULT est double :

  1. Faire ressortir le besoin pressant pour les quatre provinces citées dans l'affaire des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre (Colombie-Britannique, Alberta, Ontario et Québec) de relever immédiatement leurs droits de coupe et faire supprimer le droit à l'exportation.

  2. Convaincre le gouvernement fédéral que les Maritimes remplissent les conditions voulues pour être soustraites comme région à l'obligation de payer le droit à l'exportation prévu par le PROTOCOLE D'ENTENTE.

* La CAULT estime que dans les circonstances difficiles qui existaient, le règlement négocié représentait la meilleure solution possible au problème créé dans les quatre provinces citées.

  La CAULT a pu compter, tout au long de l'affaire des droits compensateurs et des négociations, sur la coopération du gouvernement fédéral, notamment l'honorable Gerald Merrithew et l'équipe de négociation des Affaires extérieures qui étaient toujours prêts à écouter son point de vue; elle lui en est extrêment reconnaissant.

* La CAULT se félicite aussi du fait que, à la suite de l'intervention directe des premiers ministres

des Maritimes, des ministres provinciaux des Forêts et d'autres personnalités, cinq entreprises du Nouveau-Brunswick représentant 92 p. 100 des exportations à destination des États-Unis ont été dispensées du paiement du droit sur la base des exonérations des droits compensateurs antérieures.

* La CAULT tient, cependant, à insister sur le tort considérable que ce droit causera à l'industrie du bois d'oeuvre des Maritimes, laquelle représente 11 000 emplois directs et est des plus importantes pour l'économie de la région. L'industrie et la région ne sont absolument pas à blâmer dans le contexte du problème global de l'insuffisance des droits de coupe.

2. LES EFFETS DU DROIT À L'EXPORTATION DE 15 P. 100 SUR L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE DES MARITIMES

* L'effet destructeur du droit se fera sentir de trois façons :

1. L'élimination totale des marges de profit sur les ventes aux États-Unis pour les entreprises ne bénéficiant pas d'exemptions. Ces entreprises auront maintenant à supporter le fardeau à la fois du droit à l'exportation et des droits de coupe les plus élevés au pays.

2. Les effets négatifs qu'auront sur le marché de l'Atlantique les livraisons locales des entreprises de l'ouest des Maritimes, faites par delà la barrière du droit. Aidées par les subventions au transport, ces livraisons paralyseront les entreprises des Maritimes et forceront de nombreux producteurs à cesser toute activité et à jouer le rôle de grossistes de bois d'oeuvre pour les producteurs de l'extérieur. Elles ruineront ainsi complètement le marché de la grume de sciage pour les propriétaires de terres à bois privés (qui sont au nombre de 35 000 au Nouveau-Brunswick et de 31 000 en Nouvelle-Écosse).

3. Les entreprises exemptées auront toujours à rivaliser avec les compétiteurs subventionnés des autres régions du pays sur le marché canadien et sur les marchés d'exportation qui deviendront plus intéressants, n'étant pas assujettis au droit.

* Il y a 123 scieries en Nouvelle-Écosse et 93 au Nouveau-Brunswick, dont au moins 40 constituent le seul employeur de la place que le droit à l'exportation risque de faire disparaître. (Voir

les cartes ci-jointes). La région pourra avoir du mal à se remettre des pertes d'emplois consécutives, surtout en milieu rural. L'obligation de faire vivre ces populations constituera un lourd fardeau pour les organismes gouvernementaux qui ont déjà fort à faire.

* Une enquête menée auprès des 79 membres du Maritime Lumber Bureau (MLB) révèle que 57 p. 100 des employés des entreprises non exemptées seront licenciés dans l'année qui suivra l'imposition du droit (voir l'annexe A), soit 4 167 des 11 000 travailleurs de l'industrie.

* Des 7 301 employés des entreprises non exemptées, 9 p. 100 devraient être congédiés dans les trois mois, 24 p. 100 dans les six mois et 57 p. 100 dans l'année suivant l'imposition du droit.

* Des études d'ordre économique révèlent que de chaque emploi dans l'industrie du bois d'oeuvre dépend 2,5 autres emplois. Les résultats de l'enquête indiquent que le droit risque de faire perdre au moins 10 000 emplois à la région.

* Ces emplois sont d'autant plus importants que 72 p. 100 d'entre eux se retrouvent dans des agglomérations de moins de 2 000 habitants. Le droit à l'exportation prend l'allure d'un génocide économique pour de nombreuses localités.

* L'annexe B présente les résultats d'une étude portant sur les répercussions socio-économiques qu'aurait la fermeture de la scierie d'un de ces centres industriels, soit la Juniper Lumber Company de Juniper (Nouveau-Brunswick).

* L'étude en question montre que la fermeture de la Juniper coûterait quelque 10 millions de dollars en tout aux gouvernements provincial et fédéral dans les deux années suivant l'arrêt des activités de celle-ci, ce qui représente, si l'on tient compte des chiffres du sondage, un coût annuel de quelque 25 millions de dollars dans le cas de ceux qui sont directement touchés et de quelque 50 millions de dollars si l'on inclut les effets secondaires.

3. LES MOTIFS POUR LESQUELS LES MARITIMES DOIVENT ÊTRE SOUSTRAITES COMME RÉGION À L'ASSUJETTISSEMENT AUX DROITS COMPENSATEURS ET AU RÈGLEMENT NÉGOCIÉ

* Dans sa pétition à l'origine de l'affaire des droits compensateurs, la U.S. Lumber Coalition alléguait expressément **"que les programmes provinciaux de fixation des droits de coupe des résineux en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta constituent des subventions".**

* L'industrie et le Département du commerce américains ne s'en sont jamais pris aux programmes de fixation des droits de coupe de la Couronne des Maritimes au cours des procédures engagées dans l'affaires des droits compensateurs. À la vérité, on a fait très clairement sentir aux conseillers juridiques des producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes que l'industrie américaine ne serait pas contre l'exclusion régionale recherchée dans le cadre soit de l'affaire soit des négociations.

* Les droits de coupe de la Couronne dans les Maritimes sont les plus élevés au Canada. Ils varient entre 46 et 57 $ le mille pieds au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, tandis qu'ils se situent entre 1 et 10 $ dans les quatre provinces citées.

* Collectivement, les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes ont bénéficié, aux termes des programmes gouvernementaux, d'avantages qu'on a prétendu être des subventions qui étaient de minimis et permettaient à la région d'être soustraits légalement à l'assujettissement aux droits

compensateurs. **(Le niveau atteint était de 0,2985 p. 100 des ventes,** de minimis étant égal à 0,5 p. 100 des ventes.)

* Les quatre provinces citées interviennent pour plus de 95 p. 100 de la production canadienne de bois d'oeuvre, tandis que les Maritimes ne représentent que 3,4 p. 100 de celle-ci et 1,5 p. 100 des exportations canadiennes à destination des États-Unis. L'exemption de la région des Maritimes ne risque, donc pas, de nuire aux entreprises non exemptées se trouvant à l'ouest du Nouveau-Brunswick.

* Par définition, il n'y a pas de subventions sur les terres allodiales. Cinquante et un pour cent des forêts du Nouveau-Brunswick et 69 p. 100 de celles de la Nouvelle-Écosse sont allodiales, contre 8 p. 100 seulement pour le Canada tout entier. Il est manifestement injuste d'imposer un droit sur le bois d'oeuvre produit en grande partie sur des terres allodiales pour réparer le tort causé par l'octroi de subventions au titre des programmes de fixation de droits de coupe de la Couronne.

4. LES MOTIFS POUR LESQUELS LES MARITIMES DOIVENT ÊTRE SOUSTRAITES COMME RÉGION À L'ASSUJETTISSEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE

* L'objet fondamental du protocole d'entente est d'imposer un droit temporaire à l'exportation devant s'appliquer tant que les gouvernements fédéral et provinciaux ne se seront pas entendus sur une formule permettant d'augmenter à la place les droits de coupe de la Couronne dans les quatre provinces citées.

* En supposant, un instant, que les Maritimes aient une obligation quelconque à remplir - même si nous persistons à croire qu'elles n'en ont aucune pour les motifs que nous venons d'expliquer - elles ont payé plus que le prix exigé par le règlement négocié et devraient avoir droit à l'exemption.

* La période visée par l'enquête menée dans l'affaire des droits compensateurs s'étendait du 1er avril 1985 au 31 mars 1986. Point de mire des enquêteurs tout au long de l'affaire, elle a servi de fondement à l'exclusion ou à la non-exclusion des différentes entreprises.

* Depuis ce temps, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont relevé leurs droits de coupe de la Couronne de 25,8 p. 100, pour le premier, et de quelque 10 p. 100, pour la seconde.

* Les recettes produites par cette hausse des droits de coupe de la Couronne se chiffrent à près de 1,6 millions de dollars au Nouveau-Brunswick seulement, par rapport aux 800 000 $ que devrait rapporter le droit à l'exportation de 15 p. 100 si les niveaux d'exportation ne baissent pas.

* C'est pour raison, et pour cette raison uniquement, que la CAULT croit que les Maritimes peuvent maintenant, en toute justice, demander d'être exemptées de l'assujettissement au droit à l'exportation aux termes du protocole d'entente proprement dit.

5. MAINTENANT OÙ ALLONS-NOUS?

* La CAULT croit fermement que les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes devraient être exemptés sans tarder de l'obligation de payer le droit à l'exportation.

* La CAULT croit que cette exemption se défend même aux termes du protocole d'entente négocié.

* La CAULT estime aussi que nous avons, envers les générations futures de Canadiens, le devoir moral de laisser nos forêts dans un état compatible avec le rôle que les produits de la forêt jouent dans l'économie nationale de nos jours. Elle estime que ce devoir ne pourra être rempli que si ceux qui profitent de la forêt versent des droits de coupe reflétant le coût véritable de la ressource et, partant, que si les droits de coupe dans les quatre provinces citées sont relevées.

* Enfin, il ne faudrait pas que nos dirigeants s'imaginent que le droit à l'exportation va régler les problèmes fondamentaux de l'industrie forestière canadienne. Tant qu'on ne s'attaquera pas à la question des droits de coupe, le Canada fera l'objet d'interventions commerciales incessantes. Des signaux d'alerte sont lancés par les Européens dans le domaine du bois d'oeuvre. Les chances pour que la pulpe et le papier soient pris d'assaut par les Américains sont très fortes.

* S'il est possible de modifier le projet de loi C-37 actuellement à l'étude en comité parlementaire pour assurer l'exclusion des Maritimes, nous demandons que le Conseil des ministres des Forêts exhorte le groupe de travail fédéral sur l'application du protocole d'entente à modifier le projet de loi en question. Nous

pensons, d'une part, que le Département du commerce américain et la U.S. Lumber Coalition n'y verront pas d'inconvénient et, d'autre part, que pareille exclusion encouragera les autres provinces à relever leurs droits de coupe de la Couronne et à se libérer, ainsi, de l'obligation de payer le droit à l'exportation.

* De toute manière, nous demandons au Conseil des ministres des Forêts d'adopter la résolution qui figure à l'annexe C du présent mémoire.

* **LES PROVINCES MARITIMES N'Y SONT POUR RIEN DANS LE PROBLÈME. ELLES DEVRAIENT N'Y ÊTRE POUR RIEN DANS LA SOLUTION.**

Industrie du bois d'oeuvre
du Nouveau-Brunswick

Nombre de scieries

Production totale de
bois d'oeuvre

Exportations américaines

Exportations exclues

Exportations non exclues

Surtaxe (15 %)

Industrie du bois d'oeuvre
de la Nouvelle-Écosse

Nombre de scieries

Production totale

Production totale
de bois d'oeuvre

Annexe A

Enquête menée auprès des membres du Maritime Lumber Bureau

	Nombre total d'employés	Licencie-ments dans les trois mois	Licencie-ments dans les six mois	Licencie-ments dans les douze mois
Nouveau-Brunswick Scieries non exclues				
Nouvelle-Écosse Scieries non exclues				
TOTAUX N.-É./N.-B. SCIERIES NON EXCLUES AYANT PARTIPÉ AU SONDAGE				
Nombre total d'employés des entre-prises exclues Les cinq (5) comprises				
Nombre total d'emplois visés par le sondage				

Annexe A
(suite)
Résultats du sondage du
Maritime Lumber Bureau*

	Employés supplémentaires Total	Licenciements dans les trois mois	Licenciements dans les six mois	Licenciements dans les douze mois
Nombre total d'employés additionnels touchés au même titre que ceux qui ont participé au sondage				
Nombre total d'employés des scieries non exemptées de la N.-É. et du N.-B. ayant participé au sondage				

* Total des employés touchés directement pour l'ensemble des scieries

Employés des scieries exclues et non exclues ayant participé au sondage

Employés supplémentaires au sein des entreprises non exclues

ANNEXE B

ÉTUDE DU CAS DE

LA JUNIPER LUMBER COMPANY*

La Juniper Lumber Company a entrepris ses activités en 1977 quand elle a pris le relais de la Fleming Industries. Située à Juniper (Nouveau-Brunswick), soit à quelque 70 milles de Fredericton, elle compte près de 400 employés, dont 14 employés de bureau et 282 travailleurs affectés aux opérations forestières.

Les habitants de Juniper et des alentours comptent énormément sur la poursuite des activités de la Juniper Lumber Company qui assure leur subsistance. La fermeture de la Juniper aurait des effets en cascade qui seraient sentis dans toute la région et qui s'amplifieraient si elle dépassait deux ans. Un arrêt aussi long pourrait faire perdre 1 000 emplois indirects (avec un multiplicateur de 2,5), pour un total de 1 400 emplois dans cette région où la population active est de 1 685 travailleurs en tout.

S'il durait deux ans, cet arrêt des activités coûterait 9,1 millions de dollars en tout aux gouvernements provincial et fédéral, soit 2,4 millions de dollars, pour l'un, et 6,7 millions de dollars, pour l'autre.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des traumatismes que le chômage causerait dans la région de Juniper, la scierie étant le point de convergence de la collectivité depuis des générations. La disparition de cette entreprise causerait la ruine de l'économie et un

*** Source :** Analyse de l'incidence socio-économique de la Juniper Lumber Company sur l'économie du Nouveau-Brunswick et du Canada , préparée par Garry MacEwen, ministère des Richesses naturelles, province du Nouveau-Brunswick, 27 mars 1984.

effondrement social dont l'ampleur serait infiniment plus grande qu'elle ne le serait dans les régions du pays où il existe d'autres sources d'emploi.

ANNEXE C

PROJET DE RÉSOLUTION

VU QUE l'industrie forestières des Maritimes verse déjà les droits de coupe de la Couronne les plus élevés au Canada.

VU QUE les droits de coupe ont augmenté de 25,8 p. 100 au Nouveau-Brunswick et de 10 p. 100 en Nouvelle-Écosse depuis la fin de la période visée par l'étude menée dans l'affaire des droits compensateurs.

VU QUE le droit à l'exportation de 15 p. 100, combiné au fait que les droits de coupe de la Couronne sont les plus élevés au Canada risque de causer un tort énorme à l'industrie du bois d'oeuvre des Maritimes qui offre des occasions d'emploi dans des régions où les autres sources d'emploi sont rares ou inexistantes.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil des ministres des Forêts recommande fortement au Groupe de travail du ministère du Commerce extérieur sur l'application du protocle d'entente que les Maritimes soient exemptées sans tarder de l'obligation de payer le droit à l'exportation prévu par la Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre.

CAI
EA
-C52

Publication

DOCUMENT : 830-267/008

Traduction du Secrétariat

CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS

Déclaration faite au Conseil canadien des ministres des Forêts

Coalition Against Unfair Lumber Taxes

LIBRARY

Toronto (Ontario)

Le 9 mars 1987

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

Coalition Against Unfair Lumber Taxes

Boîte postale 459

Amherst (Nouvelle-Écosse)

B4H 4A1

(902) 667-3889

DÉCLARATION FAITE
AU CONSEIL CANADIEN
DES MINISTRES DES FORÊTS
HÔTEL KING EDWARD
TORONTO (ONTARIO)
LE 9 MARS 1987

PAR :

J.B. O'KEEFE

PRÉSIDENT DE LA CAULT

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES MINISTRES, MESDAMES ET MESSIEURS,

J'AIMERAIS REMERCIER LE CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS D'AVOIR PERMIS À NOTRE GROUPE - LA COALITION AGAINST UNFAIR LUMBER TAXES OU CAULT - DE SE PRÉSENTER DEVANT LUI ET DE FORMULER SES PRÉOCCUPATIONS ET SES CRAINTES À L'ÉGARD D'UNE INDUSTRIE DES MARITIMES QUI RISQUE DE SOMBRER DANS LE MARASME ÉCONOMIQUE.

DEPUIS LE 9 JANVIER, DATE OÙ LA CAULT A ÉTÉ CONSTITUÉE AU COURS D'UNE RÉUNION CHARGÉE D'ÉMOTIVITÉ ET TENUE PAR LE BUREAU DU BOIS DE SCIAGE DES MARITIMES - SOIT IL Y A DEUX MOIS EXACTEMENT AUJOURD'HUI - NOTRE GROUPE A RENCONTRÉ BIEN DES GENS - DES PREMIERS MINISTRES, DES MINISTRES (DONT BON NOMBRE SONT PARMI NOUS AUJOURD'HUI) ET DES FONCTIONNAIRES TANT PROVINCIAUX QUE FÉDÉRAUX. NOUS AVONS PRÉSENTÉ DES MÉMOIRES SUR LE PROJET DE LOI C-37 À DES COMITÉS TANT DES COMMUNES QUE DU SÉNAT. NOUS AVONS MÊME EU DE LONGS ENTRETIENS AVEC DES FONCTIONNAIRES AMÉRICAINS ET AVEC M. STANLEY DENNISON, PRÉSIDENT DE LA U.S. LUMBER COALITION.

TOUS CES GENS, SANS EXCEPTION, ONT COMPRIS LA SITUATION DÉLICATE DANS LAQUELLE LE RÈGLEMENT NÉGOCIÉ DU CONFLIT DU BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX A PLACÉ BON NOMBRE DE PETITES ENTREPRISES FAMILIALES DE BOIS D'OEUVRE DES PROVINCES MARITIMES.

AU COURS DES DERNIÈRES SEMAINES, QUATRE BANQUES À CHARTE ONT COMMUNIQUÉ AVEC MOI PERSONNELLEMENT ET M'ONT DEMANDÉ COMMENT CES ENTREPRISES POURRAIENT SURVIVRE ÉTANT DONNÉ L'EXISTENCE DE LA TAXE DE

15 % À L'EXPORTATION ET DES DROITS DE COUPE LES PLUS ÉLEVÉS AU CANADA. MÊME S'IL EST PEU PROBABLE QUE LES BANQUES FASSENT QUOI QUE CE SOIT EN CE MOMENT OÙ LES STOCKS SONT TRÈS ABONDANTS, ET DONC LEURS RISQUES TRÈS ÉLEVÉS, LA MINUTE DE VÉRITÉ SONNERA TÔT OU TARD ET, LORSQUE CES ENTREPRISES AURONT FERMÉ LEUR PORTE, CE SERA POUR TRÈS TRÈS LONGTEMPS.

VOICI LES GRANDES LIGNES DE L'ÉNONCÉ DE PRINCIPES QUE NOUS AVONS PRÉSENTÉ AUJOURD'HUI :

1. LES DROITS DE COUPE IMPOSÉS PAR LA COURONNE DANS LES MARITIMES SONT, DE LOIN, LES PLUS ÉLEVÉS AU CANADA.

2. POUR LA RÉGION, LES AVANTAGES TIRÉS DES PROGRAMMES EXAMINÉS DANS L'AFFAIRE DES DROITS COMPENSATEURS SONT MINIMES.

3. DEPUIS LA PÉRIODE QUI A ÉTÉ SOUMISE À L'EXAMEN DANS L'AFFAIRE DES DROITS COMPENSATEURS, LE NOUVEAU-BRUNSWICK A MAJORÉ SES DROITS DE COUPE DE 25,8 % ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE, DE 10 %. AU NOUVEAU-BRUNSWICK SEULEMENT, CETTE MAJORATION PROCURERAIT DES RECETTES DE 1,6 MILLION DE DOLLARS PAR RAPPORT À 800 000 $ POUR LA TAXE DE 15 % À L'EXPORTATION.

4. PAR DÉFINITION, LA COURONNE NE PEUT ACCORDER DE SUBVENTION À L'ÉGARD DE DROITS DE COUPE PERÇUS SUR DES TERRES DE PLEINE PROPRIÉTÉ. EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK, 69 P. 100 ET 51 P. 100 RESPECTIVEMENT DES TERRES ENTRENT DANS CETTE

CATÉGORIE. IL Y A TOUTE UNE MARGE AVEC LA PROPORTION DE 8 P. 100 SEULEMENT POUR L'ENSEMBLE DU CANADA.

L'EFFET CUMULÉ DES DROITS DE COUPE ÉLEVÉS ET DE LA TAXE À L'EXPORTATION SERA DÉVASTATEUR POUR L'INDUSTRIE DES MARITIMES. SELON LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE MENÉ RÉCEMMENT AUPRÈS DE NOS MEMBRES - ET CITÉS DANS L'ÉNONCÉ DE PRINCIPES QUE NOUS VOUS AVONS PRÉSENTÉ AUJOURD'HUI - QUELQUE 4 000 DES 11 000 PERSONNES EMPLOYÉES DIRECTEMENT PAR L'INDUSTRIE SERONT MISES À PIED DANS L'ANNÉE QUI SUIVRA LE DÉBUT DE L'IMPOSITION DE LA TAXE.

D'APRÈS LES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DÉTAILLÉE MENÉE SUR LES RÉPERCUSSIONS DE CES MISES À PIED DANS UNE PETITE VILLE MONO-INDUSTRIELLE, NOUS ESTIMONS QUE CES MISES À PIED POURRONT PRIVER EN UNE SEULE ANNÉE LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAL DE RECETTES POUVANT ATTEINDRE 25 MILLIONS DE DOLLARS. POUR LES 123 SCIERIES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LES 93 DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DE TELLES CONSÉQUENCES ENTRAÎNERAIENT UNE VÉRITABLE HÉCATOMBE ÉCONOMIQUE ET LES PERTES D'EMPLOIS QUE SUBISSENT DE PETITES VILLES COMME CELLES-LÀ NE PEUVENT FACILEMENT, CONTRAIREMENT AUX AUTRES RÉGIONS DU CANADA, ÊTRE REMPLACÉES DANS D'AUTRES INDUSTRIES PUISQU'IL N'EN EXISTE PAS.

EN RÉSUMÉ, LES PRODUCTEURS DE BOIS D'OEUVRE DES MARITIMES ONT BESOIN QU'ON LES SOUSTRAIE IMMÉDIATEMENT À CETTE TAXE DÉVASTATRICE.

NOUS ESTIMONS QUE LA MAJORATION DES DROITS DE COUPE DANS LES QUATRE PROVINCES SUSMENTIONNÉES EST LA SOLUTION ULTIME AU PROBLÈME.

NOUS ESTIMONS QUE CETTE MAJORATION EST LA MESURE À ADOPTER POUR PROTÉGER LES RESSOURCES FORESTIÈRES DU CANADA AFIN QU'ELLES PUISSENT CONTINUER DE CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE DE NOTRE PAYS POUR DES GÉNÉRATIONS À VENIR.

NOUS CONSTATONS QUE, COMME LA COUPE MÉCANISÉE DU BOIS EST DEVENUE UNE NÉCESSITÉ, LE NIVEAU DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE NE POURRA ÊTRE MAINTENU QUE PAR UNE INTENSIFICATION DES ACTIVITÉS DE SYLVICULTURE QUI SONT À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'OEUVRE. LA MAJORATION DES DROITS DE COUPE PROCURERA LES SOMMES REQUISES POUR CES ACTIVITÉS HAUTEMENT NÉCESSAIRES.

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LES BANQUES À CHARTE CANADIENNE ONT SUBI DE LOURDES PERTES DANS LES SECTEURS DU PÉTROLE ET DES PÊCHES. LES PRÉOCCUPATIONS QU'ELLES FORMULENT ME PORTENT À CROIRE QUE, DANS LE CAS DE L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE DES MARITIMES, ELLES CHERCHERONT À PRÉVENIR LES COUPS ET NON À RÉPARER LES POTS CASSÉS. IL EST POSSIBLE QUE NOUS ASSISTIONS TRÈS BIENTÔT À LA FERMETURE DE SCIERIES OU À DES MISES À PIED.

LES 8 P. 100 DE L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE DES MARITIMES QUI NE SONT PAS ENCORE SOUSTRAITS À L'APPLICATION DE LA TAXE DOIVENT L'ÊTRE DÈS MAINTENANT.

ON NOUS A DIT QUE L'EXAMEN DU PROTOCOLE D'ENTENTE, QUI SE FERA EN JUIN, PERMETTRA PEUT-ÊTRE DE SOUSTRAIRE AINSI NOTRE INDUSTRIE, MAIS CETTE DERNIÈRE EST À LA VEILLE DE NÉGOCIER SES LIGNES DE CRÉDIT AVEC LES BANQUES. D'ICI LE MOIS DE JUIN, LES DOMMAGES QUE SUBIRA L'INDUSTRIE POURRAIENT ÊTRE IRRÉPARABLES.

SI LES HABITANTS DES MARITIMES DOIVENT FAIRE AUTRE CHOSE POUR POUVOIR ÊTRE SOUSTRAITS À LA TAXE, FAITES-NOUS LE SAVOIR SANS TARDER - CETTE QUESTION, NOUS L'AVONS POSÉE PARTOUT OÙ NOUS SOMMES ALLÉS - ET CHAQUE FOIS ON NOUS A RÉPONDU QUE LES FAITS JUSTIFIENT VRAIMENT UNE EXCLUSION À NOTRE ENDROIT.

SI TEL EST LE CAS, NOUS VOUS EXHORTONS À NOUS AIDER AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD. JAMAIS N'AVONS-NOUS ÉTÉ L'UNE DES SOURCES DU PROBLÈMES - MAIS ON NOUS DEMANDE MAINTENANT DE CONTRIBUER À LA SOLUTION - ET CELA, DE FAÇON INJUSTE.

DANS NOTRE ÉNONCÉ DE PRINCIPES, NOUS FORMULONS UN PROJET DE RÉSOLUTION QUE NOUS VOUS DEMANDONS D'ADOPTER AUJOURD'HUI. EN VOICI LE TEXTE :

ATTENDU QUE - L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DES MARITIMES EST DÉJÀ FRAPPÉE PAR LES DROITS DE COUPE LES PLUS ÉLEVÉS AU CANADA;

ATTENDU QUE - LES DROITS DE COUPE IMPOSÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET EN NOUVELLE-ÉCOSSE ONT DÉJÀ AUGMENTÉ DE 25,8 % ET DE 10 %, RESPECTIVEMENT, DEPUIS LA PÉRIODE SOUMISE À L'ÉTUDE DANS L'AFFAIRE DES DROITS COMPENSATEURS;

ET ATTENDU QUE - L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE DES MARITIMES, QUI OFFRE DES POSSIBILITÉS D'EMPLOI DANS DES RÉGIONS OÙ IL N'EN EXISTE GUÈRE SINON PAS DU TOUT, RISQUE D'ÊTRE GRAVEMENT TOUCHÉE PAR L'IMPOSITION À LA FOIS DES DROITS DE COUPE LES PLUS ÉLEVÉS AU CANADA ET DE LA TAXE DE 15 % À L'EXPORTATION;

IL EST DONC RÉSOLU QUE - LE CONSEIL DES MINISTRES DES FORÊTS RECOMMANDE AVEC FORCE AU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR QUE LES MARITIMES SOIENT SOUSTRAITES IMMÉDIATEMENT À LA TAXE À L'EXPORTATION AUX TERMES DE LA LOI CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN DROIT À L'EXPORTATION SUR CERTAINS PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE.

NOUS VOUS SERIONS PROFONDÉMENT RECONNAISSANTS DE PRENDRE TOUTES LES MESURES SUSCEPTIBLES D'AIDER NOTRE INDUSTRIE. NOUS RÉPONDRONS MAINTENANT À VOS QUESTIONS.

JE VOUS REMERCIE.

CA1
EA
-052

DOCUMENT: 830-269/008

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE

ON PROCUREMENT

Statement by the Honourable Hugh P. O'Neil

Ontario

Ottawa, Ontario
May 20, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

STATEMENT BY

THE HONOURABLE HUGH P. O'NEIL

MINISTER OF ONTARIO INDUSTRY, TRADE AND TECHNOLOGY

TO

THE FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE

ON PROCUREMENT

OTTAWA, ONTARIO

MAY 20, 1987

A NATIONAL PROCUREMENT POLICY: ONTARIO'S PERSPECTIVE

CHECK AGAINST DELIVERY

MINISTRY OF INDUSTRY,

I WELCOME THE OPPORTUNITY TO PARTICIPATE IN TODAY'S CONFERENCE BECAUSE IT WAS ORGANIZED AROUND ONE BASIC TENET: A BELIEF THAT REAL, TANGIBLE BENEFITS COULD RESULT FROM A MEETING OF THE MEN AND WOMEN WHO CONTROL THE GOVERNMENT PROCUREMENT MARKET.

I SINCERELY HOPE THAT THIS GOAL IS ATTAINABLE BECAUSE THERE ARE FORCES AT PLAY, BOTH NATIONALLY AND INTERNATIONALLY, WHICH WOULD RESTRICT OUR ABILITY TO IMPROVE THE EFFECTIVENESS OF OUR PROCUREMENT POLICIES. WE ARE LOOKING AT A WINDOW OF OPPORTUNITY THAT COULD, WITHIN A FEW MONTHS, CLOSE FOREVER.

WE ALL RECOGNIZE THAT THE PURCHASING POWER OF THE FEDERAL GOVERNMENT, IF USED JUDICIOUSLY, CAN BE A FORMIDABLE TOOL OF INDUSTRIAL AND REGIONAL DEVELOPMENT.

BUT FEDERAL PROCUREMENT MUST NOT BE VIEWED IN ISOLATION. GOVERNMENTS AT ALL LEVELS WIELD EXTENSIVE PURCHASING POWER, AND THAT POWER IS GROWING.

In 1979, the national public sector market was worth approximately 43.5 Billion dollars. By 1984, it had increased by more than 70 per cent to an estimated 74.6 Billion dollars.

If pooled collectively and not used counter-productively, this combined spending could lead to significant industrial and regional development.

The market offers numerous opportunities, particularly in the area of nurturing new Canadian suppliers.

Right now, the market is -- to a significant degree -- penetrated by imports. The service sector, for example, which accounts for nearly half of total government spending, has an import penetration level of 30 per cent.

Any move to decrease the level of import penetration will have a positive impact on the economy.

These import penetration levels are much higher in Canada than in other industrialized countries. The EEC and Japan use procurement as an economic development tool much more effectively than Canada. In the U.S., Buy America premiums and other policies shut out many imports.

In Canada, the Federal procurement policies have not succeeded in creating significant industrial benefits. Several major contracts have been awarded recently to companies other than the most competitive bidder -- a fact that disturbed several provinces.

At the provincial level, many procurement policies are narrowly focussed on protecting local industries. While this is understandable, particularly in economically disadvantaged provinces, it has created a fragmented, balkanized market. It cripples the ability of suppliers to develop the economies of scale they need for competitive growth.

OVERALL, AT BOTH THE FEDERAL AND PROVINCIAL LEVELS, THERE IS MUCH ROOM FOR IMPROVEMENT.

AND WHILE WE HAVE THIS NATIONAL FOCUS ON POLICIES, WE SHOULD ALSO TAKE A HARD LOOK AT PROCUREMENT PRACTICES.

IN ONTARIO AND IN MOST OTHER JURISDICTIONS, THE EMPHASIS IN PROCUREMENT PRACTICES HAS BEEN ON OPERATIONAL EFFICIENCY AND FISCAL PRUDENCE. THE EMPHASIS HAS NOT BEEN ON SUPPORTING THE INDUSTRIAL AND ECONOMIC BASE.

IT MAY WELL BE THAT WE HAVE BEEN "PENNY WISE AND POUND FOOLISH."

IF PROCUREMENT <u>POLICY</u> IS TO BE USED AS A MORE EFFECTIVE TOOL FOR ECONOMIC DEVELOPMENT, WE MUST RE-EVALUATE OUR PROCUREMENT <u>PRACTICES</u> WITH REGARDS TO PRICE PREMIUMS ... LEAD TIMES ... AND SUPPORT FOR NEW PRODUCTS.

THESE FACTORS HAVE ALL HAD THE EFFECT OF STUNTING THE DEVELOPMENT OF NEW, IMPORT-REPLACING CANADIAN SUPPLIERS.

WHAT WE NEED IS TO TAKE A MORE PRO-ACTIVE APPROACH TO CANADIAN SOURCE DEVELOPMENT, ONE THAT IS TARGETED ON THE GOALS OF REDUCING OUR DEPENDENCE ON IMPORTS AND INCREASING THE LONG-TERM COMPETITIVENESS OF CANADIAN INDUSTRY.

WHAT WE NEED IS A MORE CO-OPERATIVE APPROACH, ONE THAT INCLUDES MORE INFORMATION SHARING AND CONSULTATION.

FOR THE BUYER, IT WILL MEAN A GREATER INVESTMENT OF TIME AND A WILLINGNESS TO ACCEPT INCREASED COSTS. BUT THE LONG-TERM BENEFITS ARE SIGNIFICANT.

THIS APPROACH WOULD RESULT IN ECONOMIC GROWTH ... COMPETITIVE COST REDUCTIONS ... AND AN INCREASE IN THE ABILITY OF FIRMS TO EXPAND INTO OTHER MARKETS, EVENTUALLY REDUCING THEIR DEPENDENCY ON GOVERNMENT MARKETS.

THE KEY TO THE SUCCESS OF THIS APPROACH IS A COMMON COMMITMENT AMONG US TO REFOCUS OUR PROCUREMENT PRACTICES ON THE DEVELOPMENT OF CANADIAN SUPPLIERS.

IT HAS BEEN TRIED IN THE PAST IN SPECIFIC SECTORS, AND IT WORKED. IN 1981, IT WAS MEDICAL AND HEALTH CARE PRODUCTS. IN 1982, IT WAS INSTITUTIONAL EQUIPMENT AND FURNISHINGS. WE CAN LEARN FROM THOSE PROGRAMS AND APPLY THE LESSONS TO A WIDER COMMON MARKET.

BUT WE MUST DO IT QUICKLY.

THE TASK FORCE ON BARRIERS TO INTERPROVINCIAL TRADE IS LOOKING AT WAYS TO REMOVE IMPEDIMENTS TO A COMMON MARKET IN PROCUREMENT.

AND THE FREE TRADE NEGOTIATORS ARE LOOKING AT WAYS TO OPEN UP BOTH THE CANADIAN AND U.S. PROCUREMENT MARKETS. WE MUST DEVELOP MORE EFFECTIVE POLICIES BEFORE THIS TREATY IS DRAFTED SO THEY CAN BE USED EITHER AS A BARGAINING TOOL OR INCORPORATED INTO AN ADJUSTMENT CLAUSE.

OUR WINDOW OF OPPORTUNITY WILL CLOSE. OUR PROGRESS DURING THE NEXT FEW MONTHS IS CRITICALLY IMPORTANT.

GIVEN THESE REALITIES, IT IS IMPORTANT THAT WE MOVE COLLECTIVELY TO DEVELOP A CO-ORDINATED, PRO-ACTIVE APPROACH TO PROCUREMENT AS A TOOL FOR ECONOMIC DEVELOPMENT.

I WOULD SUGGEST THAT THE APPROACH BE BASED ON THE FOLLOWING PRINCIPLES.

1. THE IMPORTANCE OF PUBLIC SECTOR PROCUREMENT AS AN ECONOMIC DEVELOPMENT TOOL AND ITS NATION-BUILDING POTENTIAL BE RECOGNIZED. POLICIES MUST BE APPLIED THAT PROMOTE REGIONAL GROWTH WITHIN THE CONTEXT OF LONG RANGE NATIONAL ECONOMIC GOALS.

2. RECOGNITION THAT THE MAXIMUM EFFECTIVENESS OF PROCUREMENT AS A DEVELOPMENT TOOL WILL BE ACHIEVED WHEN FEDERAL AND PROVINCIAL POLICIES ARE APPLIED IN A CO-ORDINATED, MUTUALLY REINFORCING MANNER.

3. THE PRIMARY PURPOSE OF THE APPLICATION OF THESE POLICIES IS THE PROMOTION OF THE LONG-TERM INTERNATIONAL COMPETITIVENESS OF OUR INDUSTRIES. THE USE OF PROCUREMENT TO PROVIDE YET ANOTHER FORM OF PROTECTION TO LOCAL INDUSTRIES REFLECTS SHORT-SIGHTEDNESS AND IGNORES THE REALITIES OF THE CURRENT INTERNATIONAL CLIMATE.

4. PROCUREMENT POLICIES CAN REINFORCE REGIONAL DEVELOPMENT BY BUILDING ON INHERENT REGIONAL STRENGTHS AND DEVELOPING NEW SOURCES OF SUPPLY. PROCUREMENT MUST BE USED IN A POSITIVE WAY AND NOT IN FAVOUR OF ONE REGION AT THE EXPENSE OF ANOTHER.

5. PROCUREMENT PRACTICES MUST BE INTRODUCED THAT WILL REINFORCE RATHER THAN DILUTE STATED PROCUREMENT POLICY DIRECTIONS. THESE PRACTICES MUST BE DESIGNED TO NURTURE NEW INDUSTRIES AND NEW SOURCES OF SUPPLY RATHER THAN PROMOTE THE PROTECTION OF EXISTING INDUSTRIES.

FURTHER, WE SUGGEST THAT A WORK PROGRAM BE DRAWN UP TODAY TO IDENTIFY FURTHER OPPORTUNITIES FOR CO-OPERATIVE ACTION IN THE DEVELOPMENT OF NEW SUPPLIERS.

In addition, we suggest that the results of today's conference be shared with the upcoming conference of Economic Development Ministers, and the Trade Negotiators be kept informed to ensure that the appropriate grandfathering and threshold clauses are included in any treaties.

In a nutshell, what we are proposing is for Canadian governments to align our procurement policies with our economic development goals and exploit the opportunities that result.

The potential benefits are enormous.

I hope that we possess the wisdom and courage necessary to work together to seize these opportunities today.

Tomorrow it may be too late.

Thank you.

CA1
E2
-C52

DOCUMENT : 830-269/008

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE SUR LES ACHATS GOUVERNEMENTAUX

Déclaration de l'honorable Hugh P. O'Neil

Ontario

Ottawa (Ontario)
Le 20 mai 1987

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

DÉCLARATION DE

L'HONORABLE HUGH P. O'NEIL

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE

DE L'ONTARIO

À

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE

SUR LES ACHATS

OTTAWA (ONTARIO)

LE 20 MAI 1987

UNE POLITIQUE NATIONALE D'ACHATS : LA PERSPECTIVE ONTARIENNE

À COMPARER AU DISCOURS PRONONCÉ

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à cette conférence parce qu'elle a été organisée autour d'un principe fondamental : la conviction qu'une réunion des hommes et femmes qui contrôlent le marché des achats gouvernementaux pouvait être particulièrement avantageuse.

J'espère sincèrement que ce but peut être atteint, car il y a des forces en jeu, tant sur le plan national qu'international, qui pourraient nous empêcher d'améliorer l'efficacité de nos politiques d'achat. Nous étudions un créneau de possibilités qui pourrait se fermer pour toujours dans quelques mois.

Nous reconnaissons tous que le pouvoir d'achat du gouvernement fédéral, s'il est utilisé judicieusement, peut constituer un instrument de développement industriel et régional très puissant.

Mais les achats du gouvernement fédéral ne doivent pas être considérés isolément. Les gouvernements, à tous les niveaux, possèdent un pouvoir d'achat important sans cesse croissant.

En 1979, le marché national du secteur public représentait une valeur d'environ 43,5 milliards de dollars. En 1984, il s'était accru de plus de 70 pour 100 pour atteindre un montant estimé à 74,6 milliards.

Ces dépenses combinées, si elles étaient groupées et si elles n'étaient pas utilisées d'une façon négative, pourraient déboucher sur un développement industriel et régional important.

Le marché offre de nombreuses possibilités, en particulier dans le domaine du développement de nouveaux fournisseurs canadiens.

En ce moment, le marché est -- dans une large mesure -- pénétré par les importations. Le secteur des services, par exemple, qui représente près de la moitié des dépenses gouvernementales, a un taux de pénétration des importations de 30 pour 100.

Toute mesure visant à réduire le taux de pénétration des importations aura un effet positif sur l'économie.

Le taux de pénétration des importations est beaucoup plus élevé au Canada que dans tous les autres pays industrialisés. La CEE et le Japon utilisent les achats gouvernementaux beaucoup plus efficacement que le Canada en tant qu'outil de développement économique. Aux États-Unis, les primes à l'achat de produits américains et d'autres politiques éliminent de nombreuses importations.

Au Canada, les politiques d'achat fédérales n'ont pas réussi à produire d'importants avantages économiques. Plusieurs contrats importants ont été accordés récemment à des compagnies autres que le soumissionnaire le plus compétitif -- ce qui a dérangé plusieurs provinces.

Au palier provincial, de nombreuses politiques d'achat se concentrent uniquement sur la protection des industries locales. Bien qu'elle soit compréhensible, en particulier dans les provinces désavantagées sur le plan économique, cette réalité a donné un marché fragmenté, balkanisé. Elle empêche les fournisseurs de réaliser les économies d'échelle dont ils ont besoin pour assurer une croissance concurrentielle.

Dans l'ensemble, tant au palier fédéral que provincial, il y a beaucoup de choses à améliorer.

Et pendant que nous tenons cette réunion nationale sur les politiques d'achat, nous devrions aussi en profiter pour étudier de plus près nos méthodes d'achat.

En Ontario comme dans la plupart des autres administrations, les méthodes d'achat mettent l'accent sur l'efficacité opérationnelle et la prudence fiscale. On ne met pas l'accent sur le renforcement de la base industrielle et économique.

Nous avons peut-être bien "économisé des cents pour dépenser des dollars."

Si nous voulons utiliser les <u>politiques</u> d'achat pour en faire un instrument plus efficace de développement économique, nous devons réévaluer nos <u>méthodes</u> d'achat en ce qui à trait aux primes d'achats ... aux délais d'approvisionnement ... et au soutien des nouveaux produits.

TOUS CES FACTEURS ONT EU POUR EFFET DE BLOQUER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX FOURNISSEURS CANADIENS POUR REMPLACER LES IMPORTATIONS.

NOUS DEVONS ADOPTER UNE PERSPECTIVE PLUS PROACTIVE POUR DÉVELOPPER DES SOURCES CANADIENNES, EN AXANT NOS POLITIQUES SUR UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DE NOTRE DÉPENDANCE ENVERS LES IMPORTATIONS ET D'AUGMENTATION DE LA COMPÉTITIVITÉ À LONG TERME DE L'INDUSTRIE CANADIENNE.

NOUS DEVONS ADOPTER UNE PERSPECTIVE PLUS COOPÉRATIVE, BASÉE SUR UN MEILLEUR PARTAGE DE L'INFORMATION ET UNE PLUS GRANDE CONSULTATION.

POUR L'ACHETEUR, CELA VOUDRA DIRE QU'IL DEVRA INVESTIR PLUS DE TEMPS ET ACCEPTER DES COÛTS SUPÉRIEURS. MAIS LES AVANTAGES À LONG TERME SONT IMPORTANTS.

CETTE PERSPECTIVE ENTRAÎNERAIT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ... DES RÉDUCTIONS DE COÛTS CONCURRENTIELS ... ET UNE AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES ENTREPRISES À SE LANCER DANS D'AUTRES MARCHÉS, RÉDUISANT AINSI À LONG TERME LEUR DÉPENDANCE ENVERS LES MARCHÉS GOUVERNEMENTAUX.

La clé de la réussite de cette perspective réside dans un engagement commun à réorienter nos méthodes d'achat sur le développement de fournisseurs canadiens.

Nous l'avons déjà essayé dans certains secteurs particuliers, avec succès. En 1981, il s'agissait des produits médicaux et de soins de santé. En 1982, du matériel et des meubles d'établissements. Nous pouvons tirer des leçons de ces programmes et les appliquer à un marché commun plus étendu.

Mais nous devons le faire rapidement.

Le Groupe d'étude sur les obstacles au commerce interprovincial étudie les moyens d'éliminer les obstacles à l'établissement d'un marché commun dans le domaine des achats.

Et les négociateurs du libre échange étudient les moyens d'ouvrir davantage les marchés canadiens et américains des achats. Nous devons mettre sur pied des politiques plus efficaces avant que ce traité ne soit rédigé afin de pouvoir les utiliser comme instrument de négociation ou les incorporer dans une clause d'adaptation.

Notre créneau de possibilités va se refermer. Nos progrès au cours des prochains mois revêtent une importance critique.

Face à ces réalités, il est important que nous prenions des mesures collectives pour mettre au point une perspective d'achat coordonnée et proactive qui puisse servir d'instrument de développement économique.

Je propose que cette perspective soit basée sur les principes suivants :

1. La reconnaissance de l'importance des achats du secteur public en tant qu'instrument de développement économique et son potentiel pour le renforcement du pays. Il faut appliquer des politiques qui favorisent la croissance régionale dans le contexte des objectifs économiques nationaux à long terme.

2. La reconnaissance du fait que les achats auront une efficacité maximum en tant qu'instrument de développement lorsque les politiques fédérales et provinciales seront appliquées de manière coordonnée et de façon à se renforcer mutuellement.

3. L'APPLICATION DE CES POLITIQUES A POUR BUT PRINCIPAL DE FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE À LONG TERME DE NOS INDUSTRIES. L'UTILISATION DES ACHATS POUR CRÉER UNE FORME SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION POUR LES INDUSTRIES LOCALES REFLÈTE UN MANQUE DE VISION ET IGNORE LES RÉALITÉS DU CLIMAT INTERNATIONAL ACTUEL.

4. LES POLITIQUES D'ACHAT PEUVENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN RENFORÇANT LES POINTS FORTS INHÉRENTS AUX RÉGIONS ET EN CRÉANT DE NOUVELLES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT. LES ACHATS DOIVENT ÊTRE UTILISÉS DE FAÇON POSITIVE ET NON PAS POUR FAVORISER UNE RÉGION AUX DÉPENS D'UNE AUTRE.

5. LA NÉCESSITÉ D'INTRODUIRE DES MÉTHODES D'ACHAT QUI RENFORCENT LES ORIENTATIONS DONNÉES AUX POLITIQUES D'ACHAT PLUTÔT QUE DE LES DILUER. CES MÉTHODES DOIVENT ÊTRE CONÇUES POUR FAVORISER LA CRÉATION DE NOUVELLES INDUSTRIES ET DE NOUVELLES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT PLUTÔT QUE POUR ENCOURAGER LA PROTECTION DES INDUSTRIES EXISTANTES.

EN OUTRE, NOUS PROPOSONS DE PRÉPARER AUJOURD'HUI MÊME UN PROGRAMME DE TRAVAIL EN VUE DE TROUVER D'AUTRES POSSIBILITÉS D'ACTION COOPÉRATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX FOURNISSEURS.

De plus, nous proposons que les résultats de la conférence d'aujourd'hui soient transmis aux participants de la prochaine conférence des ministres du développement économique et que les négociateurs commerciaux en soient informés pour faire en sorte que les clauses préférentielles et les clauses de seuil appropriées soient incluses dans tout traité.

En deux mots, nous proposons aux gouvernements du Canada d'aligner leurs politiques d'achat sur leurs objectifs de développement économique et d'exploiter les possibilités qui en découlent.

Les avantages pourraient en être énormes.

J'espère que nous aurons la sagesse et le courage nécessaires pour nous serrer les coudes afin de saisir ces possibilités aujourd'hui même.

Demain, il sera peut-être trop tard.

Je vous remercie.

-30-

CA1
EA
-C52

DOCUMENT: 830-269/009

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE ON PROCUREMENT

"A Common Approach to Government Purchasing"

Ontario Discussion Paper

Ontario

Ottawa, Ontario
May 20, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

FEDERAL/PROVINCIAL CONFERENCE ON PROCUREMENT

"A COMMON APPROACH TO GOVERNMENT PURCHASING"

ONTARIO DISCUSSION PAPER

INTRODUCTION

This Federal-Provincial Conference on Procurement is taking place at an opportune time. All provinces are seeking ways to promote economic growth, and all will have to meet higher levels of international competition, particularly if a Canada-U.S. free trade agreement is successfully negotiated and implemented.

Public sector purchasing power, if used effectively, offers an important tool in helping to achieve these goals. The combined annual purchasing power of all levels of government in Canada is large, and far exceeds the level of spending on direct assistance to industry. Indeed, in many ways directed procurement is a more effective mechanism than financial assistance, since governments can simultaneously meet their own requirements, while providing industry with markets and an opportunity to develop new products. Thus, public procurement represents a potentially powerful policy tool to further industrial and regional development goals.

To date, this potential has not been fully tapped in Canada. This is particularly true when compared with the extensive use of government purchasing power made by other countries to support and protect their industries.

This realization is not new. There have been a number of earlier efforts by provincial and federal governments to take concerted action in the field of procurement. Indeed over the past few years there has been much intergovernmental discussion on the issue. It has not, however, crystallized into a coordinated and strategic direction.

Now, however, though the time is opportune, it is also running out for such an initiative to be fully successful. If procurement is included in a bilateral trade agreement with the U.S. the opportunity for Canada to institute new policies will be gone. Action should therefore be taken at the earliest opportunity to ensure both that Canada can continue to use its purchasing power for economic development purposes to some effect and that Canada has sufficient levels of domestic preference incorporated into its procurement policies that it can compete on a level playing field with the U.S.

THE SIZE AND SIGNIFICANCE OF THE PUBLIC SECTOR MARKET

The potential for public sector purchasing power to support Canadian industry becomes evident when the value of public spending on goods and services is put into context. The total value of the Canadian public sector market was estimated at $43.5 billion in 1979, the last year for which detailed numbers are available. Almost half of this is accounted for by provincial governments and their agencies. By 1984 this is estimated to have grown to $74.6 billion. This compares with expenditures under the total Federal Economic and Regional Development envelope of approximately $12 billion.

TABLE 1
1979 Public Sector Spending

	Billions $	% of Total	Imports Billions	% of Total	Imports Penetration
Federal Government	5.6	12.9	1.17	16	20.9
Provincial Government	8.0	18.5	.58	8	7.2
Local Government	5.6	12.9	.81	11	14.5
Hospitals	1.9	4.3	.43	6	22.6
Universities	0.8	1.7	.14	2	17.5
Federal Govt. Enterprises	8.6	19.7	1.5	20	17.4
Provincial Govt. Enterprises	10.8	28.8	2.6	35	24.1
Local Government Enterprises	2.2	5.2	.14	2	6.4
Totals	43.5	100.0	7.37	100	17

Source: Supply and Services Canada

Despite its formidable potential for development purposes, a significant proportion of Canadian public sector purchases are sourced outside Canada. The service sector accounted for almost half of total government spending, with an estimated foreign content of 24%. Given the rapid growth of this sector, there is clearly much potential for government procurement to act as a source of business development.

TABLE 2
1979 Public Sector Spending by Industry

	$ Billion	% of Total	Estimated Foreign Content %	Estimated Domestic Content %
Service	21.4	49.2	24	76
Manufacturing	18.7	43.0	49	51
Primary	3.4	7.8	13	87
Totals	43.5	100.0		
High Technology			57	43
Low Technology			34	66

Source: Supply and Services Canada

Purchases from the manufacturing sector, accounting for 43% of total spending, were much more highly penetrated by imports. In 1979, 30% of manufacturing procurements were imported, while the total estimated foreign content was 49%. The level of import penetration was even higher in the high-technology industries, reaching a level of close to 60%. A breakdown of the eight manufacturing sectors, with the most significant import penetration levels are shown in the table below.

TABLE 3

	Total Expenditures $ Millions	Direct Import Amount $ Millions	% of Total
Machinery Industries	1,666	1,037	62.3
Transportation Equipment	2,147	1,209	56.3
Miscellaneous Mfg. Industries	746	419	56.2
Rubber and Plastic Industries	365	125	34.1
Electrical Products Industries	2,308	777	33.7
Chemicals & Chemical Products	1,276	370	29.0
Metal Fabricating Industries	1,791	460	25.7
Primary Metal Industries	1,274	327	25.7
Sub-Total	11,573	4,724	40.8
Others - 12 Groups	7,146	1,037	14.5
Totals	18,719	5,761	30.5

Source: Supply and Services Canada

Within these industries the major procurement sectors that exhibit substantial import replacement potential are:-

a) Miscellaneous Machinery and Equipment
b) Electrical Industrial Equipment
c) Aircraft & Parts
d) Communications Equipment
e) Scientific & Professional Equipment
f) Office Store & Machinery

Priority consideration should be given to development of co-operative efforts to develop domestic supply in these areas.

The level of import penetration associated with Canadian public sector procurement, is much higher than in other countries. For example, in 1984, United States' imports into the Canadian federal procurement market accounted for 16.2% of the total; Canadian imports into the United States' federal procurement market on the other hand, accounted for only 0.3% of U.S. spending.

Indeed, Canada fares poorly in most international comparisons of procurement policy. In 1981, Canada signed a government procurement code along with the United States, the European Economic Council, Japan, Sweden, Hong Kong, Switzerland, Norway, Finland, Austria, Singapore, and Israel. The general concept behind the government procurement code was to open to international competition a portion of signatory government procurement.

Though import penetration varies among the different countries, Table 4 illustrates that Canada allows more import penetration than most countries. This would suggest that Canada has the lowest level of restrictions on procurement, or that its procurement practices do not operate to the full advantage of the national economy.

TABLE 4

Intensity of Government Procurement Restrictions

Industry	Japan	Canada	U.K.	Germ.	Italy	France	AVE.
Rubber	1.0	-	2.0	-	2.0	2.0	1.75
Chemicals	-	-	-	-	-	-	-
Apparel	-	3.0	-	-	-	-	3.00
Pharmaceutical	2.0	-	-	3.0	2.3	2.3	2.40
Ferrous Metal	2.0	3.0	3.0	2.5	1.5	2.5	2.42
Machinery & Equipment	2.5	2.7	3.0	3.0	-	2.0	2.64
Computers & Office Equip.	1.8	2.5	2.3	2.4	2.4	2.2	2.27
Power Equipment	2.0	3.0	1.8	1.7	2.0	1.8	2.05
Scientific Apparatus	2.0	3.0	2.5	3.0	3.0	1.5	2.50
Electrical Equipment	1.2	3.0	1.4	1.7	2.0	1.3	1.77
Electronic Equipment	1.6	2.5	2.1	2.1	1.8	1.8	1.98
General Aviation	2.0	3.0	1.7	3.0	2.5	2.3	2.42
Heavy Aircraft	2.0	2.0	1.0	3.0	3.0	2.0	2.17
Automotive Parts	1.0	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0	1.92
Country Average	1.76	2.74	2.07	2.49	2.23	1.98	

N.B. 1.0 = High restriction, effectively closing domestic market to foreign competition.
2.0 = Moderate restriction, allowing some foreign participation but on a limited basis.
3.0 = marginal restriction, allowing foreign competition on a wide basis.
4.0 = no restrictions.

Source: National Association of Manufacturers data.

In the United States, governments use procurement policies much more effectively than does Canada. The major United States' instruments of protection are (1) Buy America premiums ranging from 6% to 50% for American content; (2) the set aside of contracts for small and minority owned businesses; and (3) import embargoes on certain goods for the United States' military.

Japan also has used government procurement to favour domestic producers. Foreign suppliers who have registered complaints under GATT have cited that Japan is remiss in its reliance on single tendering, carries short bid deadlines, has short delivery times, maximum price specifications, and complex qualification requirements.

In summary, with a public sector market approaching $80 billion, of which $13 billion is imported, any move to decrease the level of import penetration will have a positive impact upon the economy. Even more important than the mere replacement of foreign purchases with Canadian goods, is the opportunity to use procurement as a positive tool to develop Canadian industry to world-scale size thereby enabling them to compete in the international marketplace.

CURRENT PROCUREMENT POLICIES

Federal Procurement Policies

Despite the intent of federal procurement policy that government procurement be used to achieve long-term industrial and regional development objectives for Canada, federal policies have not been as successful as they might have been. Significant incremental industrial benefits have not been achieved by the application of The Canadian Content Premium, the Procurement Review Mechanism and the Defence Production Sharing Arrangement.

The priority given to Canadian based suppliers by the Federal government in bid solicitation is the strongest and most broadly applied form of preference. It has succeeded in restricting eligible suppliers to Canadian based manufacturers either producing in Canada or who have rationalized their production to the benefit of Canada.

However, from a regional development perspective, several provinces have been disturbed by the manner in which major contracts have been awarded to companies other than

the most competitive bidder. The ad hoc nature of these decisions has been a key factor in this dissatisfaction, rather than the use of procurement as a tool for regional development. The purpose of this conference is to develop alternative approaches for using public purchasing to address regional disparities.

Provincial Policies

At the provincial level, procurement policies have been instituted on a narrowly focussed basis. These have included: giving preference to local bids in an informal and formal fashion; tailoring performance requirements to meet the capabilities of local firms; and, using source lists made up only of local firms.

While this type of policy has been understandably justified as providing needed protection for provincial domestic industries, and stimulation to the provincial economy, it results in fragmentation of markets, in what is already a relatively small market. It has been noted that Canada is the only major industrialized country without guaranteed access to a market of at least 100 million people. The answer to Canada's economic difficulties therefore is not to further fragment markets, but instead to unite and expand them.

There are two principal procurement policy thrusts currently employed by the Ontario government in its attempt to generate industrial benefits through government procurement. These are the Canadian Preference Policy (CCP) and the Industrial Development Review Process (IDRP). The CPP aims at increasing the Canadian content in purchases of over $15,000 by Ontario ministries and related Schedule I agencies through the provision of up to a 10% bid premium on the Canadian content embodied in those purchases. In addition the Ontario government has adopted an Industrial Development Review Process (IDRP) in an attempt to more closely align Ontario purchasing with industrial benefits to be derived. The IDRP aims to identify purchases (usually of over $250,000) which have industrial development potential in terms of employment generation, import replacement and product innovation.

A review of both practices has shown that these have met with little success. In the case of the CPP a study concluded that only 20 contracts were awarded as a direct result of the CPP. This is from an estimated total of roughly 55,000 suppliers who have one or more contracts per year with the Ontario government. Clearly, a very low percentage of total contracts are affected.

Out of $500 million worth of such contracts, just over $31 million (or approximately 6%) came under review by the IDRP. Several factors are a cause for this low coverage, yet the most important is the fact that the IDRP is largely reactive and does not provide sufficient emphasis on upfront development of the economic industrial base.

ANALYSIS OF PROCUREMENT PRACTICES

Although our procurement policies need to be addressed; it is our practices -- the way we do business -- which reduce full access to government markets for domestic suppliers. The emphasis in the Ontario Government and in most other jurisdictions has been on improving the operational efficiency of the purchasing process, rather than in balancing industrial and employment effects with cost factors. The emphasis has not been on supporting and nurturing an efficient industrial and economic base.

Governments' response has traditionally been to introduce uncoordinated domestic or Provincial Preference Policies which rely on price premiums to narrow the competitive disadvantages faced by domestic producers when bidding on public sector contracts. These policies have generally not been effective in altering price decisions in support of domestic products. Nor do they provide lead times that enable suppliers to implement long-term strategic production decisions. The inclusion of non-material and labour content in the calculation of Canadian value-added can result in largely non-Canadian products being granted Canadian preference premium. These policies do not provide explicit inducement to firms to increase R & D and exporting activities,despite governments' strong commitment to improving the economy's performance in these areas.

In general, preference policies have been narrowly based and fail to recognize two other aspects - the risk in trying new untested Canadian technologies/products and the rationalization of Canadian-based multinationals. Public sector procurement has not been sufficiently concerned with identifying opportunities in advance of purchasing decisions. It has also not been sufficiently concerned with the innovation stage in the product development cycle when design and development specifications, and sourcing requirements are established.

At present, there is no means available to assist domestic suppliers in their efforts to develop and introduce new products specifically aimed at national public sector markets. The character of public sector procurements which tends to favour available off the shelf commodities, does not provide manufacturers with the lead time nor the supportive environment to nurture the development of new companies and products. These policies are not in tune with how industry conducts its procurement strategies. Supplier development is a key activity used by private industry to continually adjust to the competitive international environment.

Ontario sees several opportunities for Government to influence and strengthen industrial development. It involves, however, changes to procurement policies and traditional purchasing practices. Government procurement can be used to position existing companies in the marketplace. To do this requires long-term targets to support incentives which will reduce Canadian dependence on foreign sources of supply and achieve international competitiveness.

A NEW FOCUS FOR PROCUREMENT PRACTICES

A new focus for procurement practices is required that will establish policies to promote the development of Canadian suppliers. In this regard, purchasing decisions will have to be made on a different basis. The information requirements are different and working relationships with suppliers are different. New, proactive planned approaches will be required.

Proactive supplier development is a cooperative process - sharing information with suppliers in advance of demand, nurturing their development through failures and successes. For the buyer, it represents an investment in time, and adds cost to the procurement process and product, but, in the long term, offers value-added to the economy, and competitive cost reduction to purchasers. All of these offset the cost of the initial Government investments. Suppliers become competitively positioned to gain access to broader markets without reliance on government markets.

The Canadian or local content emphasis of most current Provincial policies limits the effectiveness of Provinces' procurement preferences as an incentive to firms to become internationally competitive by rationalizing operations and by specializing production. The basis of preference needs to be reviewed to recognize the structural changes occurring in industry. The broad range of a company's corporate activities in Canada, such as, the assignment of specialized production agreements, development of Canadian suppliers for production parts and components, creation of employment in manufacturing and research and development activities, are the value-added components being sought by Governments around the world. These are not recognized by present Canadian purchasing policies in weighing the factors which determine the final choice of a supplier. Governments need to recognize the technological developments and exporting potentials these firms can bring to Canada. We should be providing explicit encouragement and support to Canadian Corporate Management when they are competing with their subsidiary colleagues in other countries to acquire new global product mandates for Canada.

Ontario is currently reviewing its procurement practices to meet these concerns. Changes made in our policies in isolation, however, will not be as effective if governments do not address these issues jointly. What is needed is a common commitment to refocussing procurement practices on the development of suppliers in the national interest. Critical to the success of such an initiative is the removal of existing barriers to interprovincial trade, particularly those that relate to procurement policies. Ontario is therefore strongly supportive of the work being undertaken by the Task Force on Barriers to Interprovincial Trade.

PROSPECTS FOR A COMMON APPROACH TO PROCUREMENT POLICY

A constructive and successful approach to procurement policy will involve co-operation between provinces in the development of a unified Canadian market. There have been successful examples in the past, and some are currently underway. This provides a sense of optimism that the task of devising a new approach for national procurement policy can and will prove successful.

The Task Force on Barriers to Interprovincial Trade is currently at work on an interprovincial initiative to reduce or eliminate barriers to the movement of goods and services across provincial borders. The Task Force has identified provincial procurement policies as one of the priority barriers for reduction. This exercise is a necessary prerequisite to developing procurement policies with a national scope, and Ontario strongly supports these efforts.

The knowledge that each government may have to give up something in the short run, but that in the end all Provinces will be better off, is the driving force behind this exercise.

The current exercise to strengthen procurement as an industrial development tool is also encouraging. The three areas for action which are being tackled represent a significant first step to address long standing deficiencies existing in the national public sector procurement system - logistics of access, a source development process and a common data base. The resulting discussions should begin to focus procurement officials on a definition of their role in making the national public sector market accessible to suppliers in all regions. Much of the potential for success depends on how broadly this role for strengthening the growth of an expanded supplier base is defined and the mechanisms established for working groups to pursue action with respect to the opportunities identified.

BILATERAL FREE TRADE AGREEMENT AND CANADIAN PROCUREMENT POLICY

The inclusion of a Government Procurement Agreement in a Free Trade Agreement would have an impact on Canadian procurement policy from two perspectives. Firstly, any agreement would open up the Canadian procurement market to significant U.S. competition. Although we would presumably also gain access to the large U.S. market, the loss of the right to develop our economy with public expenditures may be a heavy price to pay.

Secondly, once national treatment was given to the U.S. it would be too late to develop effective Canadian procurement policies. Tactically, Canada could only hope to maintain an independent approach if it were developed prior to an agreement and could thus be used as a bargaining tool or could be incorporated into an adjustment clause.

ONTARIO PROPOSAL

Given these realities it is important that governments act collectively to develop a common approach to procurement policy as a tool for economic development.

Ontario proposes that this approach be based on the following principles:

1. Importance of public sector procurement as an economic development tool and its nation building potential is recognized. Policies can be applied that promote growth within regions the context of long range national economic goals.

2. Maximum effectiveness of procurement as a development tool can be achieved when federal and provincial policies are applied in a co-ordinated and mutually reinforcing manner.

3. The primary purpose of the application of these policies is the promotion of the long-term international competitiveness of Canadian industries.

4. Procurement policies can reinforce regional development by building on inherent strengths of a region and develop new sources of supply. Procurement can be used in a positive, mutually beneficial way and not in favour of one region at the expense of another.

5. Procurement practises can be introduced that will reinforce rather than dilute stated procurement policy directions. These practises can be designed to nurture new industries and new sources of supply.

It is further proposed that Ministers agree upon a work program to identify further opportunities for co-operative action, in the spirit of the Task Force work currently being undertaken. Initiatives can be developed that will work with both the supplier side and with the buyer side to promote industrial and regional growth opportunities.

The general objectives for industrial suppliers could include:

- increased awareness of public sector market opportunities and the stimulation of innovative domestic companies to respond and provide unsolicited proposals.

- support for suppliers' efforts to respond to public sector market opportunities with innovative domestic products.

- the provision of priority bidding in high-technology purchases, the restriction of sourcing to existing Canadian based manufacturers when competition exists; and the extension of equal sourcing priority to Canadian and foreign multinationals that have been accorded "rationalized" status.

- the application of a Canadian content premium policy only when competition has been extended beyond the priority sourcing group and to accord 100% Canadian content to priority bidders when competing with non-priority bidders.

These practices would enhance the existing Federal procurement policies and provide for a Federal/Provincial joint venture partnership in achieving national objectives. It would provide a capability to undertake negotiations with companies to make investment commitments.

The general objectives of policy changes for buyers side could include:

- the earliest availability of information on domestic sourcing opportunities and a commitment to developing Canadian supplier capability in advance of specific purchasing decisions.

- planning and synchronizing public sector procurement with Canadian industries who are ready and prepared to respond.

In recognition of the potential of procurement for regional and economic development purposes, Ontario proposes that the work of this Procurement Conference be brought to the attention of the Economic Development Ministers, who will be meeting shortly to discuss means and mechanisms for promoting economic growth in this country.

The implications for the bilateral trade negotiations of a national approach to government procurement have to be recognized and addressed. We must ensure that this conference convey to our Trade Negotiators, the importance which the provinces and the federal government assign to procurement policy. Since provisions of any free-trade agreement could restrict the future use of this legitimate instrument of economic and industrial policy, we must ensure that appropriate grandfathering and threshold clauses are negotiated to allow some flexibility in this regard. The flexibility in the final agreement will be a crucial element in whether the long-term price for losing procurement policy as a development tool will outweigh the other benefits of a free trade agreement.

DOCUMENT : 830-269/ 009

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE SUR LES ACHATS GOUVERNEMENTAUX

"Une perspective commune en matière d'achats gouvernementaux"

Document de travail de l'Ontario

Ontario

Ottawa (Ontario)
Le 20 mai 1987

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES ACHATS

"UNE PERSPECTIVE COMMUNE EN MATIÈRE D'ACHATS GOUVERNEMENTAUX"

DOCUMENT DE TRAVAIL DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Cette Conférence fédérale-provinciale sur les achats a lieu à un moment opportun. Toutes les provinces cherchent des moyens de favoriser la croissance économique et devront accroître leur niveau de compétitivité internationale, surtout si les négociations avec les États-Unis aboutissent à la mise en application d'un accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis.

Le pouvoir d'achat du secteur public, s'il est utilisé efficacement, constitue un instrument important pour la réalisation de ces objectifs. Le pouvoir d'achat annuel combiné de tous les paliers de gouvernement au Canada est énorme et dépasse de beaucoup le niveau des dépenses d'aide directe à l'industrie. En fait, les achats dirigés constituent de bien des façons un mécanisme plus efficace que l'aide financière, puisque les gouvernements peuvent en même temps répondre à leurs propres besoins, tout en offrant à l'industrie des marchés et la possibilité de mettre au point de nouveaux produits. Les achats publics représentent donc un instrument de politique au potentiel très puissant dans la poursuite des objectifs de développement industriel et régional.

Jusqu'à présent, ce potentiel n'a pas été entièrement utilisé au Canada; cette réalité est encore plus frappante lorsqu'on la compare à l'utilisation fréquente du pouvoir d'achat gouvernemental dans les autres pays pour appuyer et protéger les industries.

Il n'y a là rien de nouveau. Les gouvernements provinciaux et fédéral ont déjà tenté à plusieurs reprises de prendre des mesures concertées dans le domaine des achats. D'ailleurs, au cours des dernières années, il y a eu beaucoup de discussions intergouvernementales sur le sujet. Cependant, elles ne se sont pas cristallisées dans une direction coordonnée et stratégique.

Aujourd'hui, cependant, bien que le moment soit opportun, nous devons nous hâter si nous voulons qu'une telle initiative soit couronnée de succès. Si les achats sont inclus dans un accord bilatéral avec les États-Unis, le Canada aura perdu la chance de se donner de nouvelles politiques. Nous devons donc prendre des mesures à la première occasion pour nous assurer que le Canada continue à utiliser son pouvoir d'achat à des fins de développement économique, dans une certaine mesure, et que le Canada incorpore des niveaux suffisants de préférence nationale dans ses politiques d'achat pour qu'il puisse faire la concurrence à armes égales avec les États-Unis.

LA TAILLE ET L'IMPORTANCE DES MARCHÉS DU SECTEUR PUBLIC

La possibilité d'utiliser le pouvoir d'achat du secteur public pour soutenir l'industrie canadienne devient plus évidente lorsque l'on place la valeur des dépenses publiques en matière de biens et services en perspective. La valeur totale des marchés du secteur public canadien était évaluée à 43,5 milliards de dollars en 1979, la dernière année pour laquelle nous ayons des chiffres détaillés. Près de la moitié de ce montant vient des gouvernements provinciaux et de leurs organismes. En 1984, on estime que ce montant était passé à 74,6 milliards de dollars. En comparaison, les dépenses totales engagées dans l'enveloppe fédérale du Développement économique régional sont d'environ 12 milliards de dollars.

TABLEAU 1
Dépenses du secteur public en 1979

	Milliards de $	% du total	Importations Milliards	% du total	Pénétration des importations
Gouvernement fédéral	5,6	12,9	1,17	16	20,9
Gouvernements provinciaux	8,0	18,5	0,58	8	7,2
Gouvernements locaux	5,6	12,9	0,81	11	14,5
Hôpitaux	1,9	4,3	0,43	6	22,6
Universités	0,8	1,7	0,14	2	17,5
Entr. publiques féd.	8,6	19,7	1,5	20	17,4
Entr. publiques prov.	10,8	28,8	2,6	35	24,1
Entr. publiques loc.	2,2	5,2	0,14	2	6,4
Total	43,5	100,0	7,37	100	17

Source : Approvisionnements et Services Canada

Malgré leur potentiel énorme en matière de développement, une bonne partie des achats du secteur public canadien se font à l'extérieur du Canada. Le secteur des services représentait près de la moitié des dépenses gouvernementales totales, leur contenu étranger étant évalué à 24 %. Étant donné la croissance rapide de ce secteur, il est clair que les achats gouvernementaux peuvent servir de source de développement commercial.

TABLEAU 2
Dépenses du secteur public par industrie en 1979

	Milliards de $	% du total	Contenu étranger % estimé	Contenu canadien % estimé
Services	21,4	49,2	24	76
Fabrication	18,7	43,0	49	51
Secteur primaire	3,4	7,8	13	87
Total	43,5	100,0		
Haute technologie			57	43
Faible technologie			34	66

Source : Approvisionnements et Services Canada

Les achats du secteur de la fabrication, qui représentent 43 % des dépenses totales, étaient beaucoup plus fortement pénétrés par les importations. En 1979, 30 % des achats dans le domaine de la fabrication étaient importés, tandis que le contenu étranger total était estimé à 49 %. Le taux de pénétration des importations était encore plus élevé dans les industries de haute technologie, où elles atteignaient un niveau de près de 60 %. Le tableau ci-dessous donne une ventilation des huit secteurs manufacturiers ayant le taux de pénétration des importations le plus élevé.

TABLEAU 3

	Dépenses totales millions de $	Importations directes Montant millions de $	% du total
Industries des machines	1 666	1 037	62,3
Équipement de transport	2 147	1 209	56,3
Ind. manufac. diverses	746	419	56,2
Caoutchouc et mat. plastique	365	125	34,1
Produits électriques	2 308	777	33,7
Produits chimiques	1 276	370	29,0
Produits en métal	1 791	460	25,7
Métaux primaires	1 274	327	25,7
Sous-total	11 573	4 724	40,8
Autres - 12 groupes	7 146	1 037	14,5
Total	18 719	5 761	30,5

Source : Approvisionnements et Services Canada

Au sein de ces industries, les principaux secteurs d'achats ayant de grandes possibilités de remplacement des importations sont :

a) Machines et équipements divers
b) Équipement électrique industriel
c) Avions et pièces détachées
d) Matériel de communications
e) Équipement scientifique et professionnel
f) Fournitures et machines de bureau

Il faudrait donner la priorité aux efforts de coopération en vue de créer des sources d'approvisionnements nationales dans ces secteurs.

Le taux de pénétration des importations relativement aux achats du secteur public canadien est beaucoup plus élevé que dans les autres pays. En 1984, par exemple, les importations des États-Unis représentaient 16,2 % du marché total des achats fédéraux canadiens; par contre, les importations du Canada ne représentaient que 0,3 % des dépenses totales du marché fédéral des États-Unis.

En fait, le Canada fait mauvaise figure dans la plupart des comparaisons internationales entre les politiques d'achat. En 1981, le Canada a signé un code d'achats gouvernementaux avec les États-Unis, la Communauté économique européenne, le Japon, la Suède, Hong Kong, la Suisse, la Norvège, la Finlande, l'Autriche, Singapour et Israel. Le concept général qui sous-tendait le code d'achats gouvernementaux était d'ouvrir à la concurrence internationale une partie des achats des gouvernements signataires.

Bien que la pénétration des importations varie entre les différents pays, le Tableau 4 illustre le fait que le Canada accepte une plus grande pénétration des importations que la plupart des pays. Ceci veut dire que le Canada est le pays qui impose le moins de restrictions à ses achats ou que ses méthodes d'achats ne profitent pas pleinement à l'économie nationale.

TABLEAU 4

Intensité des restrictions sur les achats gouvernementaux

Industrie	Japon	Canada	R.-U.	All.	Italie	France	Moy.
Caoutchouc	1,0	-	2,0	-	2,0	2,0	1,75
Produits chimiques	-	-	-	-	-	-	-
Vêtements	-	3,0	-	-	-	-	3,00
Produits pharmac.	2,0	-	-	3,0	2,3	2,3	2,40
Métaux ferreux	2,0	3,0	3,0	2,5	1,5	2,5	2,42
Machines et équip.	2,5	2,7	3,0	3,0	-	2,0	2,64
Ordin. et mat. de bur.	1,8	2,5	2,3	2,4	2,4	2,2	2,27
Matériel énergétique	2,0	3,0	1,8	1,7	2,0	1,8	2,05
Appareils scientif.	2,0	3,0	2,5	3,0	3,0	1,5	2,50
Équip. électrique	1,2	3,0	1,4	1,7	2,0	1,3	1,77
Équip. électronique	1,6	2,5	2,1	2,1	1,8	1,8	1,98
Aviation générale	2,0	3,0	1,7	3,0	2,5	2,3	2,42
Avions lourds	2,0	2,0	1,0	3,0	3,0	2,0	2,17
Pièces automobiles	1,0	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	1,92
Moyenne par pays	1,76	2,74	2,07	2,49	2,23	1,98	

N.B. 1,0 = Restrictions élevées, bloquant en fait le marché intérieur à la concurrence étrangère.
2,0 = Restrictions modérées, permettant une certaine participation étrangère, mais de façon limitée.
3,0 = Restrictions marginales, permettant une large participation étrangère.
4,0 = Pas de restrictions.

Source : Données de l'Association nationale des manufacturiers.

Aux États-Unis, les gouvernements se servent des politiques d'achat de façon beaucoup plus efficace qu'au Canada. Les principaux instruments de protection des États-Unis sont 1) des primes à l'achat de produits américains allant de 6 % à 50 % pour le contenu américain; 2) la réservation de contrats aux petites entreprises et aux entreprises appartenant à des groupes minoritaires; 3) un embargo des importations sur certains produits destinés à l'armée des États-Unis.

Le Japon utilise aussi les achats gouvernementaux pour favoriser les producteurs nationaux. Les fournisseurs étrangers qui ont porté plainte dans le cadre du GATT ont mentionné que le Japon faisait preuve de négligence par son recours aux soumissions uniques et imposait des délais de soumission courts, des délais de livraison courts, des spécifications de prix maximum et des exigences complexes de qualification.

En résumé, avec un marché qui approche les 80 milliards de dollars dans le secteur public, dont 13 milliards sont importés, toute mesure visant à réduire le taux de pénétration des importations aura un effet positif sur l'économie. Ce qui est encore plus important que le simple remplacement des achats étrangers par des produits canadiens, c'est la possibilité d'utiliser les achats comme instrument positif de développement des industries canadiennes afin qu'elles atteignent une taille de classe internationale qui leur permette de faire la concurrence sur les marchés internationaux.

POLITIQUES D'ACHAT ACTUELLES

Politiques d'achat fédérales

Bien que l'intention des politiques d'achat fédérales soit d'utiliser les achats du gouvernement pour atteindre les objectifs de développement industriel et régional à long terme du Canada, les politiques fédérales n'ont pas connu le succès qu'elles auraient pu avoir. La prime relative au contenu canadien, le mécanisme d'examen des acquisitions et l'accord sur le partage de la production-défense n'ont pas permis d'obtenir d'importants avantages industriels.

La priorité donnée aux fournisseurs basés au Canada par le gouvernement fédéral dans les appels d'offres est la forme de préférence la plus forte et la plus largement utilisée. Elle a réussi à restreindre la liste des fournisseurs admissibles aux fabricants basés au Canada qui produisent au Canada ou qui ont rationalisé leur production au profit du Canada.

Néanmoins, du point de vue du développement régional, plusieurs provinces ont été choquées par la façon dont d'importants contrats ont été accordés à des compagnies autres que le

soumissionnaire le plus compétitif. La nature spéciale de ces décisions a été un facteur clé de cette insatisfaction, plutôt que l'utilisation des achats comme instrument de développement régional. Le but de cette conférence est de trouver d'autres méthodes permettant d'utiliser les achats du secteur public dans le but de résoudre les disparités régionales.

Politiques provinciales

Au palier provincial, les politiques d'achat sont basées sur des principes très étroits. Il s'agit entre autres de donner la préférence aux soumissions locales de façon informelle et officielle; d'adapter les exigences d'exécution en fonction des possibilités des entreprises locales; et d'utiliser des listes de fournisseurs qui ne comprennent que des fournisseurs locaux.

Bien que ce genre de politiques soit compréhensible et serve à donner la protection nécessaire aux industries provinciales et à stimuler l'économie provinciale, cela entraîne une fragmentation des marchés dans un pays qui a déjà un marché relativement restreint. Il a été dit que le Canada était le seul pays industrialisé sans accès garanti à un marché d'au moins 100 millions d'habitants. La réponse aux difficultés économiques du Canada ne réside pas dans une fragmentation supplémentaire des marchés, mais au contraire dans une unification et une expansion de ces marchés.

Le gouvernement de l'Ontario applique actuellement deux grands principes dans ses politiques d'achat dans le but de produire des avantages industriels grâce aux achats du gouvernement. Il s'agit de la Politique de préférence canadienne (PPC) et du Processus de révision du développement industriel (PRDI). Le PPC a pour but d'accroître le contenu canadien dans les achats de plus de 15 000 $ effectués par les ministères ontariens et leurs organismes affiliés (Annexe I) grâce à l'application d'une prime de soumission de 10 % sur le contenu canadien incorporé à ces achats. En outre, le gouvernement de l'Ontario a adopté un Processus de révision du développement industriel (PRDI) dans le but de mieux aligner les achats de l'Ontario avec les avantages industriels qui en découlent. Le PRDI a pour but d'identifier les achats (habituellement de plus 250 000 $) qui ont un potentiel de développement industriel en termes de création d'emplois, de remplacement des importations et d'innovation de produits.

Le Bureau des politiques d'achat du gouvernement de l'Ontario a effectué une étude informelle de la PPC au cours d'une période de deux ans, 1983-1984. Un examen des deux méthodes révèle qu'elles ont eu très peu de succès. Dans le cas de la PPC, une étude a conclu que seulement 20 contrats avaient été accordés grâce à la PPC, sur un nombre total d'environ 55 000 fournisseurs qui obtiennent un contrat ou plus par année du gouvernement de l'Ontario. Il est clair que la politique touche un très petit pourcentage des contrats.

Sur les 500 millions de dollars de contrats accordés, seulement un peu plus de 31 millions de dollars (soit environ 6 %) ont été révisés dans le cadre du PRDI. Ce faible taux de révision est dû à plusieurs facteurs, mais le plus important reste le fait que le PRDI est essentiellement réactif et ne met pas suffisamment l'accent sur le développement de la base industrielle économique.

ANALYSE DES MÉTHODES D'ACHAT

Même s'il est vrai que nous devons revoir nos politiques d'achat, ce sont nos méthodes -- la façon dont nous menons nos affaires -- qui réduisent le plein accès des fournisseurs canadiens aux marchés gouvernementaux. Au gouvernement de l'Ontario comme dans la plupart des autres administrations, nous avons mis l'accent sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du processus d'achat, plutôt que sur un équilibrage entre les effets industriels et l'emploi et les facteurs de coût. Nous n'avons pas mis l'accent sur le soutien et la création d'une base industrielle et économique efficace.

La réaction des gouvernements a traditionnellement été d'introduire des politiques de préférence nationale ou provinciale non coordonnées qui utilisent des primes pour réduire les désavantages concurrentiels des producteurs locaux lorsqu'ils présentent des soumissions pour les contrats du secteur public. Ces politiques n'ont généralement pas réussi à modifier les décisions basées sur les prix en faveur des produits canadiens. Et elles ne donnent pas aux fournisseurs des délais qui leur permettraient de mettre en oeuvre leurs décisions de production stratégique à long terme. L'inclusion d'un contenu non matériel et de la main-d'oeuvre dans le calcul de la valeur ajoutée canadienne peut faire que des produits essentiellement non canadiens bénéficient d'une prime de préférence canadienne. Ces politiques ne fournissent pas d'encouragements explicites aux entreprises pour accroître leurs activités de R-D et d'exportation, malgré le ferme engagement des gouvernements à améliorer la performance économique dans ces secteurs.

En général, les politiques de préférence sont basées sur des principes étroits et ne tiennent pas compte de deux autres aspects - le risque que comporte l'essai de nouvelles technologies ou de nouveaux produits canadiens non testés et la rationalisation des multinationales basées au Canada. Les acheteurs du secteur public ne se sont pas suffisamment préoccupés d'étudier les possibilités avant de prendre leurs décisions. Ils ne se sont pas non plus préoccupés suffisamment de l'étape d'innovation dans le cycle de développement des produits au moment d'établir les spécifications relatives à la conception et au développement, ainsi que les exigences d'approvisionnement.

À l'heure actuelle, on ne dispose d'aucun moyen pour aider les fournisseurs canadiens à développer et introduire de nouveaux produits destinés spécialement aux marchés du secteur public national. La nature des achats du secteur public, qui tendent à favoriser les produits immédiatement disponibles, ne donnent pas aux fabricants le délai ni le climat de soutien nécessaires pour favoriser le développement de nouvelles compagnies et de nouveaux produits. Ces politiques ne sont pas compatibles avec la façon dont l'industrie mène ses stratégies d'achat. Le développement des fournisseurs est une activité clé utilisée par l'industrie privée pour s'adapter continuellement au climat de la concurrence internationale.

L'Ontario considère que les gouvernements ont plusieurs possibilités pour influencer et renforcer le développement industriel. Toutefois, il faudra modifier les politiques d'achat et les méthodes d'achat traditionnelles. On peut utiliser les achats gouvernementaux pour renforcer la position des compagnies existantes sur le marché. Pour cela, il faut établir des objectifs à long terme pour appliquer des stimulants qui réduiront la dépendance des Canadiens envers les sources d'approvisionnement étrangères et leur permettront de devenir compétitifs sur le plan international.

NOUVELLE ORIENTATION DES MÉTHODES D'ACHAT

Il faut donner aux méthodes d'achat une nouvelle orientation qui permettra d'établir des politiques visant à promouvoir le développement des fournisseurs canadiens. À cet égard, les décisions d'achat devront être fondées sur des facteurs différents. Les renseignements exigés sont différents et les relations de travail avec les fournisseurs sont différentes. Il faudra adopter de nouvelles méthodes proactives planifiées.

Le développement proactif des fournisseurs est un processus coopératif, qui consiste à fournir des renseignements à l'avance aux fournisseurs, à les soutenir tout au long de leur développement, dans les réussites et les échecs. Pour l'acheteur, il représente un investissement de temps et accroît le coût du processus d'achat et du produit mais, à long terme, il offre une valeur ajoutée à l'économie et une réduction de coûts concurrentiels aux acheteurs. Tous ces effets compensent le coût des investissements gouvernementaux initiaux. Les fournisseurs se placent dans une position concurrentielle pour obtenir l'accès à des marchés plus importants sans avoir à dépendre des marchés gouvernementaux.

L'accent sur le contenu canadien ou local dans la plupart des politiques d'achat provinciales actuelles limite l'efficacité des préférences d'achat des provinces en tant que stimulant destiné à rendre les entreprises plus compétitives sur le plan international par la rationalisation de leurs opérations ou la la spécialisation de leur production. Il faut revoir les facteurs de préférence pour tenir compte des changements structuraux qui se produisent dans l'industrie. La gamme complète des activités d'une compagnie au Canada, telles que l'octroi d'accords de production spécialisée, le développement de fournisseurs canadiens de pièces et de composantes de production, la création d'emplois dans les activités de fabrication et de recherche et développement, sont les éléments de valeur ajoutée que recherchent les gouvernements dans le monde entier. Les politiques d'achat actuelles du Canada ne reconnaissent pas cette situation dans l'évaluation des facteurs qui déterminent le choix final d'un fournisseur. Les gouvernements doivent reconnaître les développements technologiques et le potentiel d'exportations que ces entreprises peuvent apporter au Canada. Nous devrions offrir des encouragements et un soutien explicites aux dirigeants d'entreprises canadiens lorsqu'ils font la concurrence à leurs collègues des filiales situées dans d'autres pays en vue d'obtenir de nouveaux mandats exclusifs de spécialisation pour le Canada.

L'Ontario procède actuellement à la révision de ses méthodes d'achat dans le but de répondre à ces préoccupations. Toutefois, les changements que nous apporterons isolément à nos politiques ne seront pas aussi efficaces si nos gouvernements ne cherchent pas à résoudre ces questions ensemble. Nous devons prendre l'engagement commun de réorienter nos méthodes d'achat sur le développement des fournisseurs, dans l'intérêt national. L'élimination des barrières existantes au commerce interprovincial, surtout celles qui se rapportent aux politiques d'achat, est essentielle à la réussite d'une telle initiative. L'Ontario appuie donc fortement le travail entrepris par le Groupe d'étude sur les obstacles au commerce interprovincial.

PEUT-ON ABORDER LES POLITIQUES D'ACHAT AVEC UNE PERSPECTIVE COMMUNE

Pour aborder les politiques d'achat de façon constructive et avec succès,il faudra que les provinces collaborent à la mise sur pied d'un marché canadien unifié. Nous avons eu des exemples de réussites dans le passé et il y en a d'autres en cours. Nous pouvons en retirer un sentiment d'optimisme à l'idée que l'adoption d'une nouvelle perspective concernant les politiques nationales d'achat peut se réaliser.

Le Groupe d'étude sur les obstacles au commerce interprovincial examine actuellement une initiative interprovinciale visant à réduire ou éliminer les barrières à la circulation des biens et des services entre les provinces. Le Groupe d'étude a cité les politiques d'achat provinciales comme l'une des barrières à éliminer en priorité. Cet exercice est un prérequis nécessaire à l'élaboration de politiques d'achat de portée nationale, et l'Ontario appuie ces efforts.

Cet exercice s'appuie sur le fait que les gouvernements savent qu'ils devront tous abandonner quelque chose à court terme, mais qu'en fin de compte toutes les provinces en profiteront.

L'exercice actuel en vue de renforcer les méthodes d'achat en tant qu'instrument de développement industriel est aussi encourageant. Les trois secteurs auxquels on s'attaque représentent un premier pas important vers le redressement de certaines faiblesses qui existent depuis longtemps dans le système d'achat du secteur public national - la logistique de l'accès, un mécanisme de développement des sources d'approvisionnement et une base de données commune. Les discussions qui en résulteront devraient commencer à orienter les responsables des achats sur une définition de leur rôle concernant l'accessibilité des marchés du secteur public national aux fournisseurs de toutes les régions. Le succès dépendra en grande partie de la portée qui sera donnée à la définition du rôle de renforcement de la croissance de la base de fournisseurs et des mécanismes qui seront mis sur pied pour permettre aux groupes de travail de poursuivre leur action relativement aux possibilités identifiées.

L'ACCORD BILATÉRAL DE LIBRE ÉCHANGE ET LES POLITIQUES D'ACHAT CANADIENNES

L'inclusion d'une Entente sur les achats gouvernementaux dans un Accord de libre échange aurait un effet sur les politiques d'achat canadiennes de deux points de vue. Premièrement, tout accord ouvrirait le marché des achats canadiens à une importante concurrence américaine. Même si on peut supposer que l'on aurait aussi accès à l'immense marché américain, la perte du droit de développer notre économie par le biais des dépenses publiques sera peut-être un prix très lourd à payer.

Deuxièmement, une fois que le traitement national sera accordé aux États-Unis, il sera trop tard pour élaborer des politiques d'achat canadiennes efficaces. Tactiquement, le Canada ne pourrait espérer conserver une perspective indépendante que si elle était élaborée avant l'adoption d'un accord; il pourrait alors l'utiliser comme instrument de négociation ou l'incorporer dans une clause d'adaptation.

PROPOSITION DE L'ONTARIO

Étant donné ces réalités, il est important que les gouvernements collaborent à l'élaboration d'une perspective commune concernant l'utilisation des politiques d'achat comme instrument de développement économique.

L'Ontario propose que cette perspective soit basée sur les principes suivants :

1. La reconnaissance de l'importance des achats du secteur public en tant qu'instrument de développement économique et son potentiel pour le renforcement du pays. Il est possible d'appliquer des politiques qui favorisent la croissance régionale dans le contexte des objectifs économiques nationaux à long terme.

2. La reconnaissance du fait que les achats auront une efficacité maximum en tant qu'instrument de développement lorsque les politiques fédérales et provinciales seront appliquées de manière coordonnée et de façon à se renforcer mutuellement.

3. L'application de ces politiques a pour but principal de favoriser la compétitivité internationale à long terme des industries canadiennes.

4. Les politiques d'achat peuvent favoriser le développement régional en renforçant les points forts inhérents aux régions et en créant de nouvelles sources d'approvisionnement. Les achats peuvent être utilisés de façon positive, à notre avantage mutuel, et non pas pour favoriser une région aux dépens d'une autre.

5. La possibilité d'introduire des méthodes d'achat qui renforcent les orientations données aux politiques d'achat plutôt que de les diluer. Ces méthodes peuvent être conçues pour favoriser la création de nouvelles industries et de nouvelles sources d'approvisionnement.

Nous proposons en outre que les ministres s'entendent sur un programme de travail en vue de trouver d'autres possibilités d'action coopérative, dans l'esprit des travaux entrepris actuellement par le groupe d'étude. Il est possible de mettre sur pied des initiatives qui fonctionneront tant du côté des fournisseurs que des acheteurs pour promouvoir les possibilités de croissance industrielle et régionale.

Les objectifs généraux des fournisseurs industriels pourraient comprendre :

- une sensibilité accrue aux possibilités des marchés du secteur public et la stimulation des compagnies innovatrices nationales pour les amener à répondre à la demande et à fournir des propositions non sollicitées.

- un soutien aux efforts des fournisseurs en vue de répondre aux possibilités des marchés du secteur public avec des produits nationaux innovateurs.

- le recours aux soumissions prioritaires dans les achats de haute technologie, la restriction des sources d'approvisionnement aux fabricants existants basés au Canada lorsqu'il y a de la concurrence, et l'extension de l'égalité de priorité d'approvisionnement aux multinationales canadiennes et étrangères qui ont obtenu le statut de "rationalisation".

- l'application d'une politique de primes au contenu canadien uniquement lorsque la concurrence a été étendue au-delà du groupe des sources d'approvisionnement prioritaires et l'octroi d'un contenu canadien de 100 % aux soumissionnaires prioritaires lorsqu'ils font la concurrence aux soumissionnaires non prioritaires.

Ces méthodes renforceraient les politiques fédérales d'achat existantes et constitueraient un partenariat fédéral-provincial pour la réalisation des objectifs nationaux. Elles permettraient d'entreprendre des négociations avec certaines compagnies pour qu'elles s'engagent à faire des investissements.

Les objectifs généraux des changements de politiques pour les acheteurs pourraient être :

. un accès plus rapide à l'information concernant les possibilités d'approvisionnement nationales et un engagement à développer les capacités des fournisseurs canadiens préalablement aux décisions d'achat particulières.

. la planification et la synchronisation des achats du secteur public avec les industries canadiennes qui sont prêtes à y répondre.

Reconnaissant le potentiel des achats en matière de développement régional et économique, l'Ontario propose que les travaux de cette Conférence sur les achats soient portés à l'attention des ministres du développement économique, qui se rencontreront prochainement pour discuter des moyens et des mécanismes permettant de promouvoir la croissance économique dans notre pays.

Il faut reconnaître les conséquences sur les négociations commerciales bilatérales d'une perspective nationale en matière d'achats gouvernementaux et il faut en tenir compte. Nous devons nous assurer que les négociateurs commerciaux comprendront l'importance que les provinces et le gouvernement fédéral attachent aux politiques d'achat. Étant donné que les dispositions d'un accord de libre échange pourraient restreindre l'utilisation future de cet instrument légitime de politique économique et industrielle, nous devons nous assurer que l'accord négocié comprendra des clauses préférentielles et des clauses de seuil afin de conserver une certaine souplesse à cet égard. La souplesse d'application de l'accord final constituera un élément essentiel du calcul qui nous permettra de déterminer si le prix à long terme de la perte de l'instrument de développement que constituent les politiques d'achat sera supérieur aux autres avantages d'un accord de libre échange.

JAI
E6
-L52

DOCUMENT: 830-269/010

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE

ON PROCUREMENT

Communique

Ottawa, Ontario
May 20, 1987

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

FOR IMMEDIATE RELEASE

FEDERAL, PROVINCIAL AND TERRITORIAL GOVERNMENTS CONCLUDE FIRST EVER CONFERENCE ON PROCUREMENT

OTTAWA, Ontario, May 20, 1987 -- Canada's federal, provincial and territorial ministers have agreed to work more closely in using public sector purchasing as a tool for economic development in Canada, Supply and Services Minister Monique Vézina announced today on behalf of her provincial and territorial counterparts.

The announcement was made at the conclusion of a one-day conference of ministers responsible for procurement. The meeting was called in response to Prime Minister Brian Mulroney's commitment at the November 1986 Annual Conference of First Ministers in Vancouver to look for ways of exploring whether all regions of Canada can benefit to a greater extent from public sector procurement. Public sector purchasing in Canada totals $75 billion a year for all levels of government.

The delegates also agreed to institutionalize the Conference on Procurement on a yearly basis.

.../2

INTERGOVERNMENTAL WORKING GROUPS WERE ESTABLISHED AT TODAY'S CONFERENCE TO REPORT BACK TO MINISTERS IN THE FALL. THE WORKING GROUPS WILL PURSUE SEVERAL OBJECTIVES: DEVELOPING WAYS TO IMPROVE BOTH THE AVAILABILITY AND THE USEFULNESS OF DATA ON CANADIAN PUBLIC SECTOR PROCUREMENT; BROADENING THE SUPPLIER BASE; IDENTIFYING UNIQUE CANADIAN TECHNOLOGIES AND SERVICES; EXPLORING THE FEASIBILITY OF ENCOURAGING NEW SOURCES OF SUPPLY FROM ALL OF CANADA'S REGIONS; AND INCREASING THE INDUSTRIAL AND TECHNOLOGICAL BENEFITS ACCRUING TO CANADIAN SUPPLIERS THROUGHOUT CANADA.

"WE HAVE ACHIEVED A GREATER UNDERSTANDING OF EACH OTHER'S METHODS AND CONCERNS FROM THIS CONFERENCE," SAID MADAME VÉZINA. "I BELIEVE WE HAVE A COMMITMENT TO FIND QUICK AND EFFECTIVE MEASURES TO BRING ABOUT POSITIVE CHANGE. WHAT IS MOST IMPORTANT, WE HAVE AGREED TO CONCENTRATE ON USING OUR MANDATES FOR THE INCREASED WELL-BEING OF ALL CANADIANS".

"THIS FIRST FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE DEVOTED EXCLUSIVELY TO PUBLIC SECTOR PURCHASING CONFIRMS THE POTENTIAL FOR PROCUREMENT TO CONTRIBUTE TO THE NATIONAL ECONOMY AND TO THE DEVELOPMENT OF THE ENTIRE COUNTRY," SAID THE HONOURABLE ERNIE ISLEY, ALBERTA MINISTER OF PUBLIC WORKS, SUPPLY AND SERVICES AND SPOKESMAN FOR THE PROVINCIAL AND TERRITORIAL MINISTERS.

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT : 830-269/010

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE SUR LES ACHATS GOUVERNEMENTAUX

Communiqué

Ottawa (Ontario)
Le 20 mai 1987

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES MINISTRES FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX ONT TENU LA PREMIÈRE CONFÉRENCE SUR LES ACHATS GOUVERNEMENTAUX.

OTTAWA (ONTARIO), LE 20 MAI 1987 -- "LES MINISTRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES ONT CONVENU DE TRAVAILLER PLUS ÉTROITEMENT POUR UTILISER LES ACHATS PUBLICS COMME INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU CANADA." C'EST CE QU'A ANNONCÉ AUJOURD'HUI MADAME MONIQUE VÉZINA, MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES, AU NOM DE SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX, AU TERME D'UNE CONFÉRENCE D'UNE JOURNÉE RÉUNISSANT LES MINISTRES RESPONSABLES DES APPROVISIONNEMENTS.

LA RENCONTRE AVAIT ÉTÉ ORGANISÉE DANS LA FOULÉE DE L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, MONSIEUR BRIAN MULRONEY, LORS DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES À VANCOUVER EN NOVEMBRE 1986, DE VOIR S'IL EST POSSIBLE DE FAIRE PROFITER DANS UNE PLUS GRANDE MESURE TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS DES RETOMBÉES DES MARCHÉS PUBLICS. LES DIVERS ORDRES DE GOUVERNEMENT AU CANADA CONSACRENT 75 MILLIARDS DE DOLLARS PAR ANNÉE À L'APPROVISIONNEMENT DU SECTEUR PUBLIC.

LES DÉLÉGUÉS ONT ÉGALEMENT CONVENU D'INSTITUTIONNALISER LA CONFÉRENCE SUR LES ACHATS GOUVERNEMENTAUX EN EN FAISANT UN ÉVÉNEMENT ANNUEL.

DES GROUPES DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAUX, CHARGÉS DE FAIRE RAPPORT AUX MINISTRES À L'AUTOMNE, ONT ÉTÉ CRÉÉS À LA CONFÉRENCE D'AUJOURD'HUI. CES GROUPES DE TRAVAIL SONT CHARGÉS D'ATTEINDRE PLUSIEURS OBJECTIFS : DÉVELOPPER DES MOYENS CONCRETS POUR AMÉLIORER LA COLLECTE DE DONNÉES SUR L'APPROVISIONNEMENT DU SECTEUR PUBLIC CANADIEN DU POINT DE VUE DE LEUR DISPONIBILITÉ ET LEUR UTILITÉ; ÉLARGIR L'ÉVENTAIL DES FOURNISSEURS; IDENTIFIER LES TECHNOLOGIES ET LES SERVICES CANADIENS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT EXCEPTIONNEL; EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE FAVORISER DE NOUVELLES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT PROVENANT DE TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA ET ACCROÎTRE, AU BÉNÉFICE DES FOURNISSEURS CANADIENS, LES RETOMBÉES INDUSTRIELLES ET TECHNOLOGIQUES DÉCOULANT DES CONTRATS OCTROYÉS À TRAVERS LE CANADA.

"LA CONFÉRENCE A PERMIS DE MIEUX COMPRENDRE LES MÉTHODES UTILISÉES PAR NOS COLLÈGUES ET LES PRÉOCCUPATIONS QUI TOUCHENT CES DERNIERS. IL EXISTE UNE VOLONTÉ COMMUNE DE TROUVER RAPIDEMENT DES MESURES EFFICACES QUI ENTRAÎNERONT DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS", A DÉCLARÉ MADAME VÉZINA. "L'ÉLÉMENT LE PLUS IMPORTANT, A-T-ELLE AJOUTÉ, EST QUE NOUS AVONS CONVENU DE CONCENTRER DORÉNAVANT NOS EFFORTS À L'AMÉLIORATION DU MIEUX-ÊTRE DE TOUS LES CANADIENS".

"L'INITIATIVE D'UNE PREMIÈRE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE STRICTEMENT DÉDIÉE AUX ACHATS PUBLICS CONSACRE LE POTENTIEL DE CE SECTEUR D'ACTIVITÉS DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DU CANADA", A RECONNU L'HONORABLE ERNIE ISLEY, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES DE L'ALBERTA ET PORTE-PAROLE DES MINISTRES PROVINCIAUX.

- 30 -

09.10.87

DOCUMENT: 830-269/013

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CONFERENCE

ON PROCUREMENT

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE

SUR LES ACHATS GOUVERNEMENTAUX

OTTAWA, Ontario
May 20, 1987

OTTAWA (Ontario)
Le 20 mai 1987

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-269/008	Ontario	Statement by the Hon. Hugh P. O'Neil Déclaration de l'hon. Hugh P. O'Neil
830-269/009	Ontario	A Common Approach to Government Procurement - Discussion Paper Une perspective commune en matière d'achats gouvernementaux - Document de travail
830-269/010		Communique Communiqué
830-269/013	Secretariat Secrétariat	List of Public Documents Liste des documents publics

GRAND & TOY
L26-320-1